

## **AFFAIRE 2018-C056**

---

### **COMPTE DE GESTION 2017– BUDGET PRINCIPAL**

---

Eu égard aux identités de valeurs,

Entre d'une part les inscriptions du compte du receveur et celles de la comptabilité de la Communauté Intercommunale Réunion Est,

Et d'autre part entre les résultats des différentes opérations d'entrées et de sorties au débit et au crédit des sections d'investissement et de fonctionnement,

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le compte de gestion 2017 (Budget principal) de Monsieur le Receveur.

#### **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- adopter le compte de gestion 2017 (Budget principal) du Receveur,

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C057**

---

### **COMPTE DE GESTION 2017– BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY**

---

Eu égard aux identités de valeurs,

Entre d'une part les inscriptions du compte du receveur et celles de la comptabilité de la Communauté Intercommunale Réunion Est,

Et d'autre part entre les résultats des différentes opérations d'entrées et de sorties au débit et au crédit des sections d'investissement et de fonctionnement,

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le compte de gestion 2017 (Budget annexe Za Paniandy) de Monsieur le Receveur.

#### **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- adopter le compte de gestion 2017 (Budget annexe Za Paniandy) du Receveur.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C058**

---

### **COMPTE DE GESTION 2017– BUDGET ANNEXE ZI3 BRAS FUSIL (POLE BOIS)**

---

Eu égard aux identités de valeurs,

Entre d'une part les inscriptions du compte du receveur et celles de la comptabilité de la Communauté Intercommunale Réunion Est,

Et d'autre part entre les résultats des différentes opérations d'entrées et de sorties au débit et au crédit des sections d'investissement et de fonctionnement,

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le compte de gestion 2017 (Budget annexe ZI3 Bras Fusil Pôle bois) de Monsieur le Receveur.

#### **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- adopter le compte de gestion 2017 (Budget annexe ZI3 Bras Fusil Pôle bois) du Receveur.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C059

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif constitue le bilan financier de l'ordonnateur. Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année précédente, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser), et permet ainsi de déterminer le résultat de l'exercice écoulé.

S'agissant de la CIREST, le résultat de clôture au 31/12/2017 s'élève à 8 841 019.23€ toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur et des restes à réaliser.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section d'investissement : (+) 1 035 893.72€
- Section de fonctionnement : (+) 7 805 125.51€

En mouvements budgétaires, les résultats du compte administratif 2017 du budget principal se décomposent de la manière suivante :

	Résultat 2017	Résultat antérieur CIREST	Résultat comptable cumulé 2017	Résultat RAR 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	-2 450 818,47	1 410 345,94	-1 040 472,53	2 076 366,25	1 035 893,72
Fonctionnement	2 647 564,63	5 157 560,88	7 805 125,51	-	7 805 125,51
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	196 746,16	6 567 906,82	6 764 652,98	2 076 366,25	8 841 019,23

Pour information, globalement depuis 2013, les résultats comptables de la CIREST (hors restes à réaliser d'investissement) ont évolué conformément au tableau ci-après :

	Résultats comptables par section				Résultats comptables 2017
	2013	2014	2015	2016	
<b>Investissement</b>	-2 967 202,65	-689 687,94	-5 510 822,49	1 410 345,94	-1 040 472,53
<b>Fonctionnement</b>	5 340 130,24	3 258 547,93	3 591 505,84	5 157 560,88	7 805 125,51
<b>TOTAL</b>	2 372 927,59	2 568 859,99	-1 919 316,65	6 567 906,82	6 764 652,98

Les résultats de la CIREST sont en nette amélioration en 2017, en particulier en fonctionnement dont la progression s'explique par la poursuite des efforts de gestion sur la période (+2.648M€). En investissement, le solde négatif d'investissement découle de l'absence de recours à l'emprunt justifié par le solde excédentaire de restes à réaliser (2M€), non intégrés au résultat comptable, mais permettant la couverture de ce déficit et l'obtention d'un résultat de clôture excédentaire.

## FONCTIONNEMENT

### 1/ Les dépenses de fonctionnement

Après une diminution de 4% en 2015, puis une stabilisation en 2016, les dépenses de fonctionnement ont à nouveau diminué en 2017 (-2%) et se sont élevées à **61 801 237.74€** Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Réalizations Dépenses de Fonctionnement						%		
Chap.	Libellé	2015	2016	2017	Réal°	Ev°17/16	Ev°16/15	Ev°15/14
011	Charges générales	29 565 061,26	26 395 095,98	24 746 451,15	95%	-6%	-11%	-21%
012	Frais de personnel	7 714 640,94	8 342 701,42	8 731 672,02	93%	5%	8%	16%
014	Atténuations de produits	15 278 877,00	15 396 677,09	15 280 052,10	100%	-1%	1%	0%
65	Charges de gestion	6 381 056,99	8 523 628,42	8 594 872,12	94%	1%	34%	142%
66	Frais financiers	644 043,47	479 198,17	496 962,92	91%	4%	-26%	50%
67	Charges exceptionnelles	237 009,58	486 069,39	7 612,69	14%	-98%	105%	855%
68	Dot.Amort/provisions	-	-	434 662,62	90%			
042	Opérations ordre	3 408 000,00	3 554 960,41	3 508 952,12	100%	-1%	4%	6%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>63 228 689,24</b>	<b>63 178 330,88</b>	<b>61 801 237,74</b>	<b>88%</b>	-2%	0%	-4%

Les **charges à caractère général** (chap.011) représentent 40% des dépenses de fonctionnement. Sur les 24.7M€, les principales charges concernent le transport (14M€ soit 57%) et l'environnement (9M€ soit 36%).

La diminution de 6% s'explique principalement par les économies générées par le nouveau marché de collecte des ordures ménagères (1.5M€).

Les **charges de personnel** (chap.012) se sont élevées en 2017 à 8.7M€, soit 14% du budget de fonctionnement de l'EPCI. La progression de ce poste de dépense (+5%) est plus contenue que celles des années précédentes (+16% et +8%) et s'explique par les éléments suivants :

- Non renouvellement de 8 contrats à durée déterminée (CDD) et réorganisation des missions en interne
- Mutation d'un agent mis à disposition du SYDNE
- Diminution du quota des contrats sous statut « Accompagnement dans l'Emploi »(CAE) de 145 à 110 (décidée par l'Etat)
- Arrivée à échéance d'un contrat d'apprentissage.

Les **atténuations de produits** (chap.014) ont légèrement diminué du fait de la régularisation exceptionnelle de dégrèvement de TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) d'une entreprise en 2016. Les reversements de fiscalité aux communes membres sont quant à eux restés stables en 2017 compte-tenu de la prise en compte du transfert de compétences des zones d'activité à compter de 2018 uniquement.

Les **charges de gestion** (chap.65) ont représenté 14% du budget de fonctionnement en 2017 et ont très peu évoluées par rapport à l'exercice précédent. Elles intègrent

principalement contributions aux organismes extérieurs (dont SYDNE pour 7M€ et OTI-Est pour 667k€) et les subventions aux associations : soutien à l'animation et la promotion touristique, sportive et culturelle du territoire, à l'insertion et l'emploi, au logement, à l'habitat et aux énergies renouvelables, et ce au travers de subventions allouées au tissu associatif et aux communes.

Les indemnités versées aux élus ont représenté 338k€ et sont stables par rapport à l'année précédente.

Les **frais financiers** (chap.66) ont augmenté de 4% du fait d'un emprunt contracté en 2016 auprès de l'AFD (3M€) dont les premières échéances ont été remboursées à partir de l'exercice 2017. Ce poste de dépenses présente un niveau très faible (1% des charges de fonctionnement de l'établissement).

En 2017, des **provisions** ont été constituées (chap. 68) afin de prévenir le risque lié à des contentieux en cours (206k€) et à des créances irrécouvrables (228k€).

Enfin, les **dépenses d'ordre** (3 508k€) concernent la dotation aux amortissements de la Cirest et de l'ex-RTE, en légère diminution.

## 2/ Les recettes de fonctionnement

Après une diminution de 3% en 2015, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 ont augmenté de 2%, comme en 2016, et se sont élevées à **69 606 363.25€**. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Réalizations Recettes de Fonctionnement						%		
Chap.	Libellé	2015	2016	2017	Réal°	Ev°17/16	Ev°16/15	Ev°15/14
70	Produit des services	1 222 267,15	1 309 803,21	1 037 530,22	98%	-21%	7%	121%
73	Impôts et taxes	45 089 250,01	47 509 331,86	49 490 867,85	103%	4%	5%	6%
74	Dotations et subventions	15 889 803,89	14 623 528,54	12 659 291,86	89%	-13%	-8%	-6%
013	Atténuation de charges	17 143,45	29 106,40	91 851,56	-	216%	70%	#DIV/0!
75	Produits de gestion	183 130,47	248 280,93	138 997,45	32%	-44%	36%	21%
77	Produits exceptionnels	390 452,83	235 790,52	151 689,92	-	-36%	-40%	21%
042	Opérations ordre	769 305,67	788 544,46	878 573,51	86%	11%	3%	19%
002	Résultat de fonctt reporté	3 258 841,61	3 591 505,84	5 157 560,88	100%	44%	10%	-58%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>66 820 195,08</b>	<b>68 335 891,76</b>	<b>69 606 363,25</b>	<b>100%</b>	2%	2%	-3%

Les **produits des services** (chap.70) proviennent essentiellement des recettes de tarification du transport scolaire (509k€) et de la RSE - Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (296k€). Les autres recettes concernent la location d'antennes Haut débit aux opérateurs de télécommunication (125k€) ainsi que la mise à disposition de personnel à SYDNE (77k€). La perte de recettes entre 2016 et 2017 s'explique en partie par la fin des mises à disposition partielles de personnel de la CIREST à l'OTI (52k€) et à la SEM Estival (90k€).

La **fiscalité** (chap.73) a constitué 71% des recettes de fonctionnement de l'EPCI en 2017. Celle-ci augmente de 4% en 2017, sans augmentation de taux.

La fiscalité est répartie comme suit en 2017 :

- Fiscalité professionnelle unique : 25M€ (+4% contre +3.4%)
- FPIC (Fonds de péréquation intercommunale et communale) : 1.531M€ (+1.37%)
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 14.182M€ (+3.39%)
- Versement transport (VT) : 7.713M€ (+5.52% contre +4.8% en 2016)
- Taxe sur les carburants : 1M€ (+5.15% contre +4% en 2016).

Les **dotations et subventions** (chap.74) ont représenté 18% des recettes de fonctionnement et ont diminué de 1.96M€ en 2017 après avoir diminué de 1.2M€ en 2016.

Elles sont principalement représentées par :

- la DGF : 4.717M€ soit (-) 10%, soit (-) 514k€ après (-) 1.4M€ en 2016 et (-) 1.1M€ en 2015,
- les dotations et allocations compensatrices de la fiscalité locale : 4.457M€ soit (-) 176k€,
- la DGD Transport (stable à 1.8M€),
- les subventions provenant d'Eco Emballages pour le soutien au tri des déchets et au développement durable : 375k€

La Cirest a également perçu une aide départementale pour sa compétence transport, à hauteur de 281k€ contre 365k€ en 2016 qui s'explique par la baisse du nombre d'enfants transportés.

Enfin, les aides de l'Etat au titre des contrats aidés se sont élevées à 1M€ pour la Cirest, soit (-) 180k€.

Les **produits de gestion** (chap. 75) intègrent les loyers perçus de la zone artisanale de Mare à poule d'eau (10k€), ainsi que la part salariale des titres repas des agents (83k€).

Les **produits exceptionnels** (chap.77) correspondent à des mandats annulés sur exercice antérieurs et à des remboursements de sinistres par les sociétés d'assurance.

Enfin, la **reprise des soldes excédentaires de fonctionnement** de l'exercice 2016 s'est élevée à 5 157 560.88€ (chap.002).

Ainsi, le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 s'élève à **7 805 125.51€**

## INVESTISSEMENT

### 1/ Les dépenses d'investissement

Hors restes à réaliser (464 668.12€), les dépenses d'investissement de l'exercice 2017 se sont élevées à **7 854 025.77€** (soit -45%). Elles sont présentées, par chapitre, dans le tableau ci-dessous :

Réalizations Dépenses d'Investissement						%		
Chap.	Libellé	2015	2016	2017	Réal°	Ev°17/16	Ev°16/15	Ev°15/14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100%	0%		
13D	Subventions d'équipement	0,00	12 705,00	0,00	-	-100%		
16	Emprunts et dettes	1 289 231,65	1 306 584,92	1 502 316,44	99%	15%	1%	149%
20	Immob. incorporelles	224 298,36	47 955,51	206 513,98	22%	331%	-79%	18%
204	Subv. d'équipement	1 442 324,75	1 016 186,36	443 472,57	19%	-56%	-30%	14%
21	Immob. corporelles	11 522 774,92	2 771 846,03	1 682 522,93	79%	-39%	-76%	957%
23	Immob. en cours	9 131 971,87	1 329 659,77	1 527 598,78	48%	15%	-85%	9%
26	Titres de participations	177 560,00	345 060,00	227 560,00	100%	-34%	94%	
27	Autres immob. financières	0,00	8 000,00	3 712,00	4%	-54%		
040	Opérations ordre	769 305,67	788 544,46	878 573,51	86%	11%	3%	19%
041	Opérations ordre	0,00	199 856,21	381 755,56	95%	91%		
001	Résultat d'investt reporté	689 687,94	5 510 822,49	0,00	-	-100%	699%	-82%
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>25 247 155,16</b>	<b>14 337 220,75</b>	<b>7 854 025,77</b>	<b>61%</b>	<b>-45%</b>	<b>-43%</b>	<b>58%</b>

En 2017, la Cirest a remboursé la seconde moitié de l'emprunt à taux zéro contracté auprès de la CDC en 2015 (ch. 10).

Le **remboursement du capital de la dette** (chap.16) a augmenté du fait d'un emprunt contracté en 2016 auprès de l'AFD (3M€) dont les premières échéances ont été remboursées à partir de l'exercice 2017 (200k€/ an. La part relative de ce poste dans les dépenses d'équipement est de 19% (contre 9% l'année précédente).

Les **dépenses d'équipement brut** (chapitres 20, 21 et 23) sont plus faibles en 2017 (3.416M€ contre 4.149M€ en 2016).

Elles correspondent aux études, travaux et acquisitions d'immobilisations réalisés dans l'exercice, et se répartissent comme suit :

- les frais d'études, frais d'insertion et logiciels (chap.20 : 206k€) liés:
  - o à l'**aménagement du territoire (70k€)** : SCOT Est (10k€), étude de peuplement des quartiers NPNRU (60k€)
  - o aux **frais de structure (53k€)** : étude pour l'aménagement de bureaux (15k€), logiciels (38k€)
  - o aux **transports (24k€)** : Etude PDU (24k€)
  - o au **développement économique (15k€)** : accompagnement et appui au développement économique (15k€)
- les acquisitions (chap.21 : 1 682k€) :
  - o dans le domaine des **transports (805k€)** : études AMO et MOE TCSP (185k€), travaux TCSP (645k€), abris voyageurs (167k€),

- poteaux d'arrêt acquisition de bus (592k€), de matériel pour la billettique légère pour le transport urbain (180k€), de véhicules propres (159k€), de terrains pour le TCSP (66k€), de véhicules de service (33k€) ;
  - dans le domaine de l'**environnement (311k€)** : acquisition de biocomposteurs (145k€), de bacs « Ordures Ménagères » (105k€), de bacs pour la collecte sélective (75k€), de caissons pour les déchèteries (70k€), de bornes d'apport volontaire (24k€), d'une chambre froide pour la fourrière (33k€) ;
  - dans le domaine du **sport(17k€)** : acquisition de 32 tablettes Acer et 18 Ipad pour mise à disposition des bibliothèques de l'Est (17k€) ;
  - acquisitions de matériel de bureau et informatique (73k€), achat de mobilier (20k€).
- les projets d'aménagement (chap.23 : 1 528k€) :
  - dans le domaine des **transports (1 145k€)** : études AMO et MOE TCSP (185k€), travaux TCSP (645k€), abris voyageurs (167k€), poteaux d'arrêt (147k€) ;
  - de l'**environnement (317k€)** : travaux de réhabilitation de la décharge de Salazie (284€), aménagement du véhicule de la fourrière (18k€), petits travaux sur les déchèteries (12k€) ;
  - du **tourisme (60k€)** : aménagement touristique du site de Bassin Bleu (52M€), éclairage public du sentier littoral (6k€).

Par ailleurs, diverses **subventions d'équipement ont été versées** (chap.204 : 443k€) :

- chantiers d'insertion et bourses à la création d'entreprises : 137k€
- fonds de concours alloués aux communes : 113k€
- au GIP Port Est (55k€)
- à l'AGORAH (50k€)
- dans le cadre de l'opération « quartiers-solaires » : 48k€
- à la SPL énergie réunion : 36.7k€
- équipement de la ressourcerie : 15k€
- à l'OGRAL (opération groupée d'amélioration légère de l'habitat) pour le PILHI (plan intercommunal de lutte contre l'habitat insalubre) (15k€)
- subvention à l'IRT pur l'acquisition d'éco-compteurs (11k€)

Les **participations** (chap.26) concernent celles versées à la SPL Est réunion développement (37.5k€), à la SEMAC (140k€) et à la SPLA Marañna (50k€).

## 2/ Les recettes d'investissement

Hors restes à réaliser (2 541 034.37€), les recettes d'investissement de l'exercice 2017 se sont élevées à **6 813 553.24€** (soit -57%). Elles sont présentées, par chapitre, dans le tableau ci-dessous :

Réalizations Recettes d'Investissement						%		
Chap.	Libellé	2015	2016	2017	Réal°	Ev°17/16	Ev°16/15	Ev°15/14
10	Dotations	3 317 194,77	3 073 761,53	349 993,76	70%	-89%	-7%	286%
13	Subventions	4 293 728,47	5 444 204,38	1 055 488,20	78%	-81%	27%	-16%
16	Emprunts et dettes	8 661 746,00	3 000 000,00	11 400,00	2%	-100%	-65%	44%
21	Acquisitions - remboursements		338 988,65	0,00	-	-100%	-	-
204	Remboursement subv. Investt	36 520,00	70 700,00	0,00	0%	-100%	94%	-9%
23 recettes		19 143,43	65 095,51	95 617,66	121713%	47%	240%	50%
040	Opérations ordre	3 408 000,00	3 554 960,41	3 508 952,12	100%	-1%	4%	6%
041	Opérations ordre	0,00	199 856,21	381 755,56	95%	91%	-	-
001	Résultat d'investt reporté	0,00	0,00	1 410 345,94	100%		-	-
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>19 736 332,67</b>	<b>15 747 566,69</b>	<b>6 813 553,24</b>	<b>53%</b>	<b>-57%</b>	<b>-20%</b>	<b>29%</b>

Au titre des **dotations** (chap.10), la recette de FCTVA s'est élevée à 350k€.

Les **subventions** (chap. 13) se sont élevées à 1M€ et ont principalement porté sur les opérations d'aménagement liées aux déplacements (acquisition de bus (780k€), TCSP (74k€), abris voyageurs (42k€)), et aux acquisitions de bornes d'apport volontaire (54k€) et de bacs roulants pour la collecte sélective (36k€).

Aucun **emprunt** (chap.16) n'a été contracté en 2017.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements (3.5M€), et à l'intégration de travaux terminés dans le patrimoine de l'établissement (382k€).

Enfin, le **résultat excédentaire** d'investissement 2016 a été repris dans l'exercice 2017 pour un montant de (+) 1 410 345.94€.

Ainsi, la section d'investissement laisse apparaître un résultat cumulé au 31/12/2017 de **(-) 1 040 472.53€** (résultat qui s'élève à (+) 1 035 893.72€ en tenant compte des restes à réaliser).

Le tableau suivant présente les ratios financiers de la CIREST, comparés à ceux des communautés d'agglomération de l'île :

#### RATIOS DE LA LOI ATR

Population	127 500	216 068	202 975	179 369	
CA 2017 - INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	CIREST	TCO	CINOR	CIVIS	Rappel CIREST 2016
Dépenses réelles de fonctionnement/population	457 €	589 €	642 €	678 €	470 €
Produits des impositions directes/Population	221 €	208 €	255 €	243 €	185 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	499 €	671 €	741 €	755 €	504 €
Dépenses d'équipement brut/population	27 €	55 €	88 €	145 €	33 €
Encours de la dette/population	151 €	436 €	369 €	477 €	175 €
Dotation global de fonctionnement/population	37 €	48 €	51 €	54 €	41 €
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	15%	14%	17%	25%	14%
Dépenses de fonctionnement+Remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	94%	92%	92%	94%	95%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	5%	8%	12%	19%	6%
Encours de la dette/recettes de fonctionnement	30%	65%	50%	63%	35%

Ces ratios montrent qu'en 2017, comme sur les années précédentes, le niveau de dépenses de la Cirest est plus faible que pour les autres agglomérations de l'île, tant en fonctionnement qu'en investissement, mais cela s'explique par des recettes plus faibles également. La part du personnel dans les frais de fonctionnement augmente légèrement et constitue l'une des plus faibles de l'île (15% contre 17% et 25% pour la Cinor et la Civis). Le taux d'endettement de l'établissement est aussi plus faible que la moyenne (30% contre au minimum 50%) dans les autres agglomérations de l'île.

#### GRILLE COMPARATIVE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REUNION – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

	CIREST	TCO	CINOR
Taux de la CFE	27,60%	25,00%	23,17%
Bases nettes CFE/hab	276 €	366 €	436 €
Produit CFE /hab	76 €	92€	101 €
Taux de TEOM	17%	16%	14,80%
Bases nettes TEOM/hab	654 €	851 €	1 280 €
Produit de TEOM/hab	111 €	136 €	190 €
Taux de Versement transport	1.80 %	2 %	2 %
Produit de VT perçu/hab.	60 €	115 €	186 €
Dotation de Solidarité versée/hab.	0 €	0 €	27 €
Epargne nette (capacité d'autofinancement)	3.78 M€	9.9 M€	11.66 M€

Malgré des taux de fiscalité parmi les plus élevés (hors VT), la Cirest est l'intercommunalité qui perçoit le moins de produits fiscaux du fait de la pauvreté de ces bases fiscales. Son épargne nette, qui s'est améliorée passant de 3 026k€ à 3 776k€ de 2016 à 2017, est plus faible que celle des deux communautés d'agglomération de l'île Cinor et TCO.

Enfin, l'évolution des soldes intermédiaires de gestion se présente de la façon suivante :

NATURE du SOLDE	2 015	2 016	2 017	Ev° 17/16	Ev° 17/16
<b>FORMATION DE L'EPARGNE</b>					
<b>Dép. réelles de fonctt (hors intérêts)</b>	<b>59 176 645,77</b>	<b>59 144 172,30</b>	<b>57 795 322,70</b>	<b>-2%</b>	<b>-1 348 849,60</b>
dont Charges de personnel	7 714 640,94	8 342 701,42	8 731 672,02	5%	388 970,60
Reversement aux communes	15 278 877,00	15 396 677,09	15 280 052,10	-1%	-116 624,99
Transport	14 712 137,64	14 407 993,85	14 298 193,12	-1%	-109 800,73
Ex-RTE (reprise des charges non soldées)	2 170,00	-217	58 613,51	27111%	58 830,51
Environnement	17 906 467,40	17 223 766,76	16 172 932,85	-6%	-1 050 833,91
Patrimoine	32 052,07	66 015,31	56 701,75	-14%	-9 313,56
Tourisme	1 105 453,86	1 100 269,54	730 359,80	-34%	-369 909,74
Economie	54 865,59	130 600,48	181 131,81	39%	50 531,33
Communication	52 875,62	48 935,75	32 579,61	-33%	-16 356,14
Sport et Culture	24 769,40	48 738,00	39 794,18	-18%	-8 943,82
Aménagement et Planification	16 450,44	61 298,72	585,32	-99%	-60 713,40
P L I E	453 795,42	408 379,13	497 555,00	22%	89 175,87
Maison de l'Emploi/ IEJ	-6 363,39	147 818,65	1 625,00	-99%	-146 193,65
Charges exceptionnelles (titres annulés)	237 009,58	486 069,39	7 612,69	-98%	-478 456,70
autres charges de gestion (Moy. Généraux)	1 591 444,20	1 275 125,21	1 705 913,94	34%	430 788,73
<b>Rec. réelles de fonctt</b>	<b>62 792 047,80</b>	<b>63 955 841,46</b>	<b>63 570 228,86</b>	<b>-1%</b>	<b>-385 612,60</b>
dont FPU	17 066 050,00	17 912 534,00	18 899 138,00	6%	986 604,00
T.E.O.M.	12 873 324,00	13 715 617,00	14 181 862,00	3%	466 245,00
Versement Transport	6 974 026,01	7 309 003,86	7 712 985,15	6%	403 981,29
T/carburants	918 400,00	956 711,00	1 006 049,00	5%	49 338,00
FNGIR	6 105 045,00	6 105 045,00	6 105 045,00	0%	0,00
DCRTP/ DUCSTP	3 283 651,00	3 272 474,00	3 229 501,00	-1%	-42 973,00
Allocations compensatrices	1 373 758,00	1 361 968,00	1 228 392,00	-10%	-133 576,00
FPIC	1 152 405,00	1 510 421,00	1 515 842,00	0%	5 421,00
D. G. F.	6 616 881,00	5 231 473,00	4 717 430,00	-10%	-514 043,00
D.G.D. Transports	1 871 308,54	1 871 308,54	1 871 308,54	0%	0,00
Département - Subv. Transport	558 600,00	365 500,00	0,00	-100%	-365 500,00
Transport scolaire (cartes)	548 095,00	500 442,00	509 050,35	2%	8 608,35
P L I E	353 605,95	193 843,88	0,00	-100%	-193 843,88
Recettes contrats aidés	1 204 376,13	1 284 169,68	1 024 090,83	-20%	-260 078,85
Redevance Spéciale (déchets)	249 517,65	359 740,73	296 306,31	-18%	-63 434,42
Eco-Emballages	74 734,49	721 870,97	374 608,75	-48%	-347 262,22
Recette exceptionnelles (dt ZA Paniandy)	390 452,83	235 790,52	151 689,92	-36%	-84 100,60
autres recettes de fonctt	1 177 817,20	1 047 928,28	746 930,01	-29%	-300 998,27
<b>Epargne de Gestion</b>	<b>3 615 402,03</b>	<b>4 811 669,16</b>	<b>5 774 906,16</b>	<b>20%</b>	<b>963 237,00</b>
Intérêts de la dette	644 043,47	479 198,17	496 962,92	4%	17 764,75
<b>Epargne brute</b>	<b>2 971 358,56</b>	<b>4 332 470,99</b>	<b>5 277 943,24</b>	<b>22%</b>	<b>945 472,25</b>
Capital de la dette	1 289 231,65	1 306 584,92	1 502 316,44	15%	195 731,52
<b>Epargne nette</b>	<b>1 682 126,91</b>	<b>3 025 886,07</b>	<b>3 775 626,80</b>	<b>25%</b>	<b>749 740,73</b>
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>					0,00
Dépenses d'investt ( cptes 20, 21, 23 )	20 879 045,15	4 149 461,31	3 416 635,69	-18%	-732 825,62
Dépenses d'invtt autres que les immo.	1 619 884,75	2 381 951,36	1 674 744,57	-30%	-707 206,79
<b>Besoin de financement</b>	<b>22 498 929,90</b>	<b>6 531 412,67</b>	<b>5 091 380,26</b>	<b>-22%</b>	<b>-1 440 032,41</b>
FCTVA	1 317 194,77	3 073 761,53	349 993,76	-89%	-2 723 767,77
Subventions d'investissement	4 293 728,47	5 444 204,38	1 055 488,20	-81%	-4 388 716,18
Emprunts	8 661 746,00	3 000 000,00	11 400,00	-100%	-2 988 600,00
Autres	2 055 663,43	474 784,16	95 617,66	-80%	-379 166,50
Epargne nette	1 682 126,91	3 025 886,07	3 775 626,80	25%	749 740,73
Abondement (+) ou utilisation (-) du FDR	-4 488 470,32	8 487 223,47	196 746,16	-98%	-8 290 477,31
					0,00
Solde antérieur CIREST	2 568 859,99	-1 919 316,65	6 567 906,82	-442%	8 487 223,47
Solde antérieur RTE	293,68				0,00
<b>Solde de clôture hors RAR (=FDR)</b>	<b>-1 919 316,65</b>	<b>6 567 906,82</b>	<b>6 764 652,98</b>	<b>3%</b>	<b>196 746,16</b>

De la rétrospective ci-dessus il peut être constaté une **amélioration constante de toutes les épargnes** depuis 2015, en particulier l'épargne nette qui s'élève en 2017 à 3.776 millions d'euros alors qu'elle était négative à fin 2014.

Cette amélioration s'explique par la poursuite des efforts de gestion amorcés depuis 2015 :

- sur les dépenses (diminution de 2.28%) :
  - (-) 1 550k€ sur l'environnement (collecte des ordures ménagères)
  - (-) 200k€ sur la subvention versée à l'OTI-Est
  
- sur les recettes (diminution de 0.6%) :
  - (+) 650k€ sur la CFE (régularisation d'une entreprise notamment) soit (+) 7%
  - (+) 470k€ sur la TEOM sans augmentation du taux soit (+) 3.4%
  - (+) 400k€ sur le versement transport soit (+) 5.5%
  - (+) 270k€ sur la taxe d'habitation soit (+) 5.5%
  - (-) 514k€ sur la DGF soit (-) 10% après (-) 20% en 2016
  - (-) 260k€ sur les contrats aidés.

Les dépenses d'investissement ont été principalement financées par des subventions pour 1.055M€ et du FCTVA à hauteur de 350k€.

**Enfin, le solde de clôture des comptes de la Cirest s'est encore amélioré puisqu'il s'établit au 31/12/2017 à (+) 6 765k€(contre (+) 6 568k€ à fin 2016).**

## **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le compte administratif 2017 du Budget principal dont le document comptable figure en annexe.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C060

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

Le budget annexe de la zone d'activité de Paniandy reprend l'ensemble des opérations relatives à l'aménagement de la zone et de celles à venir relatives à la gestion en régie de terrains destinés à la vente.

Pour 2017, les dépenses concernent des études de maîtrise d'œuvre, des frais de notaires et d'assistance juridique, de relevés topographiques et d'alimentation électrique pour l'aménagement de la zone. Le déficit provient d'une absence de recettes de cession de terrains sur la zone, recettes à recouvrer sur l'exercice 2017.

Les résultats constatés au compte administratif 2017 du budget annexe de la ZA Paniandy sont les suivants (aucun reste à réaliser de dépenses ni de recettes n'a été constaté) :

	Résultat 2017	Résultat antérieur CIREST	Résultat comptable cumulé 2017	Solde RAR 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	-99 458,36	-44 853,35	-144 311,71	0	-144 311,71
Fonctionnement	44 091,91	0,00	44 091,91	0	44 091,91
RESULTAT GLOBAL	-55 366,45	-44 853,35	-100 219,80	0,00	-100 219,80

#### En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Des dépenses réelles ont été réalisées à près de 100k€ pour les études et travaux de la zone (ch. 011).

Des loyers ont été encaissés au titre des baux emphytéotiques à hauteur de 44k€. Aucune cession n'a pu être réalisée sur l'exercice (ch. 75).

#### En ce qui concerne la section d'investissement :

Le déficit de l'exercice 2016 a été repris en dépenses (compte 001) à hauteur de 44 853.35€.

Les autres écritures comptables concernent des mouvements d'ordre (ch. 042 en recettes et 040 en dépenses) relatives à des variations de stocks de terrains aménagés.

## **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe de la ZA Paniandy, dont le détail est précisé en annexe ci-jointe.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
chap/art	Libellé	Total budget 2017	Engagé	Mandaté	Réalisé	chap/art	Libellé	Total budget 2017	Engagé	Mandaté	Réalisé
<b>011-60451</b>	Etudes prestations de services	310 146,65	16 950,00	21 586,00	38 536,00	70/7015	Ventes de terrains aménagés	635 000,00			0,00
<b>011-605</b>	Achat de mat. Equip. Et travaux	280 000,00		60 922,36	60 922,36	75/752 77/778	Loyers Autres produits exceptionnels	0,00 0,00		44 091,23 0,68	44 091,23 0,68
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>590 146,65</b>	<b>16 950,00</b>	<b>82 508,36</b>	<b>99 458,36</b>		<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>635 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 091,91</b>	<b>44 091,91</b>
042/71355	Sortie terrains aménagés	635 000,00				042/7133	Variation de stock - encours de production	590 146,65		0,00	0,00
						042/71355	Variation de stock - terrain aménagés	0,00		<b>99 458,36</b>	99 458,36
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>635 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>590 146,65</b>	<b>0,00</b>	<b>99 458,36</b>	<b>99 458,36</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 225 146,65</b>	<b>16 950,00</b>	<b>82 508,36</b>	<b>99 458,36</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 225 146,65</b>	<b>0,00</b>	<b>143 550,27</b>	<b>143 550,27</b>

Rés. SF = 44 091,91

INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
chap/art	Libellé	TOTAL Budget 2017	Engagé	Mandaté	Réalisé	chap/art	Libellé	TOTAL Budget 2017	Engagé	Mandaté	Réalisé
<b>001</b>	Solde d'exécution section d'invest.	44 853,35		44 853,35	44 853,35						
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>44 853,35</b>	<b>0,00</b>	<b>44 853,35</b>	<b>44 853,35</b>		<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040/3354	Travaux en cours- Etudes et prestations 60451			<b>38 536,00</b>	38 536,00	040/3555	Stock de produits - Terrains aménagés	635 000,00			0,00
040/3351	Travaux en cours- 6015	590 146,65			0,00						0,00
040/3355	Encours de production - terrains - 605			<b>60 922,36</b>	60 922,36						0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>590 146,65</b>	<b>0,00</b>	<b>99 458,36</b>	<b>99 458,36</b>		<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>635 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>635 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 311,71</b>	<b>144 311,71</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>635 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

0,00

Rés. SI = -144 311,71

Résultat global 2017	(-) 100 219,80
----------------------	----------------

## AFFAIRE 2018-C061

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZI3 BRAS FUSIL – POLE BOIS

L'année 2017 a été le premier exercice du budget annexe de la ZI3 Bras Fusil, dite Pôle Bois. Pour rappel, la gestion de cette zone d'activité était assurée par la SEMAC jusqu'au 31 décembre 2016, date à laquelle la concession d'aménagement a pris fin.

Pour 2017, les seules dépenses concernent des réparations de points lumineux de la zone ainsi qu'une indemnité versée à une société de recouvrement afin de récupérer la propriété d'un bâtiment lié à un contentieux (115 432€). Le rachat de biens de reprise prévu en 2017 (ch.21) a été reporté en 2018. Il en est de même pour l'enregistrement du boni d'opération (ch.77).

Les recettes encaissées auprès des locataires de la zone se sont élevées à 97 138.60€ dont :

- 78 846.58€ au titre des loyers,
- 18 292.02€ au titre des surloyers (permettant aux locataires des locaux d'en devenir propriétaires à la fin d'un bail)

Pour rappel, les résultats constatés au compte administratif 2017 du budget annexe de la ZA Paniandy sont les suivants (aucun reste à réaliser de dépenses ni de recettes n'a été constaté) :

	Résultat 2017	Résultat antérieur CIREST	Résultat comptable cumulé 2017
Investissement	18 292,02	0,00	18 292,02
Fonctionnement	77 374,58	0,00	77 374,58
RESULTAT GLOBAL	95 666,60	0,00	95 666,60

#### AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe de la ZI3 Bras Fusil dite Pôle Bois, dont le détail est précisé en annexe ci-jointe.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE ZI3 - POLE BOIS

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
chap/art	Libellé	TOTAL Budget 2017	Réalisé 2017	chap/art	Libellé	TOTAL Budget 2017	Réalisé 2017
011/60451	Etudes, prestations de service		1 472,00	70/7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00
				75/752	Loyers	85 300,00	78 846,58
				77/778	Autres produits exceptionnels (boni SEMAC)	2 290 000,00	0,00
67/678	Autres charges exceptionnelles	116 000,00	115 432,00	77/774	Subvention exceptionnelle	116 000,00	115 432,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>216 000,00</b>	<b>116 904,00</b>		<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 491 300,00</b>	<b>194 278,58</b>
				042/71355	Variation de stock - terrain aménagés	100 000,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 591 300,00</b>	<b>116 904,00</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 591 300,00</b>	<b>194 278,58</b>

Rés. SF = 77 374,58

INVESTISSEMENTS							
DEPENSES				RECETTES			
chap/art	Libellé	TOTAL Budget 2017	Réalisé 2017	chap/art	Libellé	TOTAL Budget 2017	Réalisé 2017
21/213	Terrains aménagés - autres que voirie	2 296 100,00		16/1676	Dettes envers locataires acquéreurs	20 800,00	18 292,02
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>2 296 100,00</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>20 800,00</b>	<b>18 292,02</b>
040/3555	Stock de production - Terrains aménagés	100 000,00					
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 396 100,00</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 396 100,00</b>	<b>18 292,02</b>

Rés. SI = 18 292,02

<b>total</b>	<b>4 987 400,00</b>	<b>116 904,00</b>			<b>4 987 400,00</b>	<b>212 570,60</b>	
							Rés. Global = 95 666,60

## AFFAIRE 2018-C062

### AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2017 ET REPRISE DES RESTES A REALISER AU BUDGET 2018

*VU L'Article L. 2311 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation et à la reprise du résultat antérieur.*

Les dispositions réglementaires applicables aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale prévoient que le résultat cumulé de l'exercice clos doit être affecté dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le résultat comptable cumulé constaté au compte administratif 2017 du budget principal s'établit à 6 764 652.98€, réparti comme suit :

- Déficit de la section d'investissement : (-) 1 040 472.53 €
- Excédent de la section de fonctionnement : (+) 7 805 125.51 €

	Résultat 2017	Résultat antérieur CIREST	Résultat comptable cumulé 2017
Investissement	-2 450 818,47	1 410 345,94	-1 040 472,53
Fonctionnement	2 647 564,63	5 157 560,88	7 805 125,51
RESULTAT GLOBAL	196 746,16	6 567 906,82	6 764 652,98

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître un Résultat de restes à réaliser à hauteur de (+) 2 076 366.25€ résultant des soldes suivants :

- En dépenses : 464 668.12€
- En recettes : 2 541 034.37€

### AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- de reprendre le déficit d'investissement en dépenses (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ») :  
1 040 472.53€
- de reprendre l'excédent de fonctionnement en recettes (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » :  
7 805 125.51€
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre, article par article, en dépenses et en recettes.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C063

### AFFECTATION AU BUDGET 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY ET DU BUDGET ZI3 BRAS FUSIL – POLE BOIS

Les résultats constatés au compte administratif 2017 des budgets annexes sont les suivants :

- budget annexe de la ZA Paniandy :

	Résultat 2017	Résultat antérieur ZA Paniandy	Résultat comptable cumulé 2017
Investissement	-99 458,36	-44 853,35	-144 311,71
Fonctionnement	44 091,91	0,00	44 091,91
RESULTAT GLOBAL	-55 366,45	-44 853,35	-100 219,80

Aucun reste à réaliser de dépenses ni de recettes n'a été constaté au 31/12/2017.

- budget annexe de la ZI3 Bras Fusil (Pôle Bois) :

	Résultat 2017	Résultat antérieur ZI3 - Pôle Bois	Résultat comptable cumulé 2017
Investissement	18 292,02	0,00	18 292,02
Fonctionnement	77 374,58	0,00	77 374,58
RESULTAT GLOBAL	95 666,60	0,00	95 666,60

S'agissant du premier exercice, il n'y a pas de résultat antérieur. Par ailleurs, aucun reste à réaliser de dépenses ni de recettes n'a été constaté au 31/12/2017.

#### AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- concernant le budget annexe de la ZA Paniandy :
  - de reprendre en dépenses du budget 2018 le déficit d'investissement pour un montant de 144 311.71 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),

- de reprendre en recettes l'excédent de fonctionnement pour un montant de 44 091.91€ (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »)
  
- concernant le budget annexe de la ZI3 Bras Fusil (Pôle Bois) :
  - de reprendre en recettes du budget 2018 l'excédent d'investissement pour un montant de 18 292.02€ (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
  
  - de reprendre en recettes du budget 2018 l'excédent de fonctionnement pour un montant de 77 374.58€ (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »).

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C064

---

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2018

---

Le projet de Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°1 au budget principal pour l'exercice 2018 reprend les résultats constatés au compte administratif 2017, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement, et propose des ajustements aux crédits votés au Budget Primitif 2018.

S'agissant tout d'abord de la reprise des résultats de l'année 2017, les montants à budgétiser sont les suivants :

- Déficit de la section d'investissement : (-) 1 040 472.53€
- Excédent de la section de fonctionnement : (+) 7 805 125.51€

En outre, les restes à réaliser de l'exercice 2017 sont à reprendre au budget en cours, comme suit :

- En dépenses : 464 668.12€
- En recettes : 2 541 034.37€

S'agissant des dépenses, des ajustements de crédits sont proposés pour la seule section d'**investissement** :

- Aménagement : (+) 94 000.00€ dans le cadre de l'OGRAL pour le versement, sous forme d'avance aux bâtisseurs de bourbon, des subventions communales (30k€) et de l'Etat (64k€)
- Environnement :
  - o (+) 64 000.00€ concernant un ajustement de dépenses de consignation pour la réhabilitation des décharges
  - o (+) 31 500.00€ pour l'annulation d'un titre de recette émis à l'encontre d'une entreprise pour annuler des révisions de prix négatives
- Tourisme : (+) 39 700.00€ pour des aménagements complémentaires sur les sites :
  - du bassin bleu (+ 15 500€ pour les jeux d'eau et réparation de pompes, et de la structure bois des gradins)
  - de PK 12 à Takamaka (+20 000€ pour une aire de jeux et la réhabilitation du site suite au passage de la tempête « Fakir »)
  - du Sentier littoral (+ 4 200€ pour l'achat d'éco-compteurs).

S'agissant des recettes,

**En fonctionnement,** certains ajustements sont proposés suite aux notifications d'informations provenant de l'Etat (fiscalité et dotations), et par prudence :

- Fiscalité : (-) 750 000.00€
  - Cotisation foncière des entreprises : (-400k€)
  - Taxe d'habitation : (-) 100k€
  - Cotisation sur la valeur ajoutée : (+) 200k€
  - Taxe sur les surfaces commerciales : (-) 300k€
- Dotations : (-) 150 000.00€
  - Dotation globale de fonctionnement : (-) 300k€
  - Dotation de compensation de la réforme de la TP : (+) 650k€
  - Remboursement des contrats aidés : (-) 500k€

**En investissement,** compte-tenu de la reprise de l'excédent de fonctionnement, et de l'autofinancement en découlant (ch. 021 : (+) 6 905 125.51€), il est proposé de réduire le montant attendu de FCTVA (ch. 10 : (-) 500 000€ et du besoin d'emprunt (ch. 16 : (-) 5 354 819.23€).

Par section, la ventilation du projet de budget supplémentaire/ décision modificative n°1 de 2018 se présente comme suit :

<b>Budg. Suppl./ Décision Modificative n°1 y/c RAR 2017</b>			
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>
Investissement	-5 202 284,86	6 905 125,51	1 702 840,65
fonctionnement	6 905 125,51	0,00	6 905 125,51
<b>TOTAL</b>	<b>1 702 840,65</b>	<b>6 905 125,51</b>	<b>8 607 966,16</b>
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>DEPENSES TOTALES</b>
Investissement	1 702 840,65	0,00	1 702 840,65
fonctionnement	0,00	6 905 125,51	6 905 125,51
<b>TOTAL</b>	<b>1 702 840,65</b>	<b>6 905 125,51</b>	<b>8 607 966,16</b>

## **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter chapitre par chapitre le projet de budget supplémentaire/ décision modificative n°1 de l'exercice 2018, conformément au document comptable joint en annexe.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C065

### ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BRAS-PANON AMENAGEMENT DE LA RUE VERLAINE

Dans un précédent rapport, l'assemblée délibérante a décidé de poursuivre l'attribution de fonds de concours à ses communes membres et a approuvé le nouveau règlement d'attribution de ce dispositif de soutien à l'investissement, le FIIS (Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité), pour la période 2017-2020.

Par courrier en date du 08 mars 2018 la commune de Bras-Panon a sollicité la CIREST pour un cofinancement de son projet d'Aménagement au titre du FIIS, pour un montant de 50 000.00€.

#### Les caractéristiques du projet :

Le projet consiste en la réhabilitation de voirie afin d'améliorer les conditions de circulation, d'accessibilité des PMR, ainsi que l'assainissement de la voirie. Le contenu des travaux de VRD comprend les terrassements généraux, la voirie (chaussée, trottoirs), l'assainissement, l'éclairage public, la signalisation.  
Linéaire de voie à aménager : 150 ml.

#### Les publics cibles :

Les riverains de la rue Verlaine (17 habitations, 60 personnes environ).

#### Avancement de l'opération :

Etude de maîtrise d'œuvre en cours (marché d'études notifié)

Etude AVP réalisée

Etude PRO et dossier DCE prévus en mars 2018

#### Echéancier prévisionnel :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juin 2018 (OS travaux)

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Octobre 2018

Date de mise en service de l'équipement : Octobre 2018

#### Coût de l'opération :

Le coût d'opération (Etudes et travaux) est de 200 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux	200 000.00 €	FEDER	€	%
		CIREST FIIS	50 000 €	25%
		Etat – CNDS		%
		Commune	150 000 €	75%
			€	
Total HT	200 000,00 €	Total HT	200 000,00 €	
TVA (commune)	17 000,00 €	TVA (commune)	17 000,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>217 000,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>217 000,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 50 000€.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2012 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

## **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le principe de financement du projet d'Aménagement de la rue Verlaine au titre du FIIS 2017-2020,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C066

---

### **ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BRAS-PANON AMENAGEMENT DES VOIERIES DE LA RUE DE LA GIRODAY ET DE LA RUE ALPHONSE ANNIBAL**

---

Dans un précédent rapport, l'assemblée délibérante a décidé de poursuivre l'attribution de fonds de concours à ses communes membres et a approuvé le nouveau règlement d'attribution de ce dispositif de soutien à l'investissement, le FIIS (Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité), pour la période 2017-2020.

Par courrier en date du 08 mars 2018 la commune de Bras-Panon a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement des rues de la Giroday et Alphonse Annibal au titre du FIIS, pour un montant de 250 000.00€

#### **Les caractéristiques du projet :**

Le projet consiste en la réhabilitation des voiries afin d'améliorer les conditions de circulation, d'accessibilité des PMR, ainsi que l'assainissement du secteur.

Les travaux de VRD concerneront les terrassements généraux, la voirie (chaussée, trottoirs), l'assainissement, le réseau de télécommunication, l'éclairage public, la signalisation.

Linéaire de voirie à aménager : 625 ml.

#### **Les publics cibles :**

Les riverains des rues de la Giroday et Alphonse Annibal.

#### **Avancement de l'opération :**

Les levés topographiques préalables sont déjà réalisés.

Les études AVP, PRO et le dossier DCE sont prévus en juin 2018.

#### **Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Septembre 2018

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Mars 2019

Date de mise en service de l'équipement : Mars 2019

**Coût de l'opération :**

Le coût prévisionnel de l'opération est de 500 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux	500 000,00€	CIREST	250 000,00 €	50%
		Commune	250 000,00 €	50%
Total HT	500 000,00€	Total HT	500 000,00€	100%
TVA (commune)	42 500,00€	TVA (commune)	42 500,00€	
<b>Total TTC</b>	<b>542 500,00€</b>	<b>Total TTC</b>	<b>542 500,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 250 000.00 €.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le principe de financement du projet d'aménagement des rues de la Giroday et Alphonse Annibal au titre du FIIS 2017-2020,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C067**

---

### **ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINTE-ROSE EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL**

---

Dans un précédent rapport, l'assemblée délibérante a décidé de résilier la convention de financement relative à la réhabilitation des voiries communales de Sainte-Rose et de réaffecter le solde dû sur une autre opération, à la demande la commune bénéficiaire.

Par courrier en date du 16 mai 2018 la commune de Sainte-Rose a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'extension du cimetière communal sur la ville de Sainte-Rose au titre du FIIS, pour un montant de 110 000,00€.

#### **Les caractéristiques du projet :**

L'objectif visé concerne l'agrandissement du cimetière et création d'un columbarium pour la population de Sainte-Rose.

#### **Les publics cibles :**

La population de Sainte-Rose.

#### **Avancement de l'opération :**

L'opération a déjà démarré et est en cours de clôture administrative et financière.

#### **Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : 10 avril 2017

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 juin 2018

Date de mise en service de l'équipement : 01 juillet 2018

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 635 897,71 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux	635 897.71	Europe		%
		Etat (DETR 2016)	150 000.00 €	23.59%
		Région		
		Département		
		CIREST	110 000.00 €	17.30%
		Commune	375 897.71 €	59.11%
Total HT	635 897.71 €	Total HT	635 897.71 €	
TVA (commune)	54 051.31 €	TVA (commune)	54 051.31 €	
<b>Total TTC</b>	<b>689 949.02 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>689 949.02 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 110 000,00 €.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2012 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le principe de financement du projet d'extension du cimetière communal sur la ville de Sainte-Rose au titre du FIIS, pour un montant de 110 000.00€,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C068

---

### ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE AVENANT N°01 AU RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

---

Dans un précédent rapport, l'assemblée délibérante a décidé d'attribuer un fonds de concours à la commune de Salazie au titre du FIIS 2017-2020 (Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité), pour le Renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable pour un montant de 33 270.00€.

Par courrier en date du 16 avril 2018 la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement complémentaire de son projet pour un montant de 35 202.42€ soit un co-financement total de 68 472.42€.

#### **Les caractéristiques du projet :**

Le schéma directeur d'adduction d'eau potable de Salazie, réactualisé en juin 2016, a proposé un certain nombre d'aménagements à réaliser sur le réseau de distribution d'eau potable du cirque.

Ce réseau est vétuste et se trouve placé sur des sols sujets à des forts mouvements géologiques.

Aussi, les casses et les fuites en résultant sont fréquents, nuisant à la qualité du service rendu aux administrés.

Grâce à ces travaux, la collectivité espère maîtriser les pertes en eau afin d'améliorer le rendement des installations.

Sur la base des nouvelles données règlementaires et des travaux réalisés récemment, le schéma directeur, réactualisé par le cabinet EGIS EAU, propose un certain nombre d'aménagements à réaliser sur le réseau :

- Renouvellement des réseaux d'adduction en eau potable, dits « réseaux AEP » sur les secteurs de Mare à Citrons et Mare à Goyave :
  - Programme 1 : Sur la RD 52, entre le radier et Mare à Citrons, sur 1200 ml ;
  - Programme 2 : Sur la route de Mare à Goyaves, sur 300 ml, permettant le raccordement à Salazie village et donc l'accès à l'eau potable sur ce secteur.

#### **Les publics cibles :**

Riverains, agriculteurs, entreprises et hôtellerie, écoles.

#### **Avancement de l'opération :**

Lancement et démarrage des travaux en novembre 2017.

#### **Echéancier prévisionnel :**

Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2018

Date de mise en service de l'équipement : 2018

**Coût de l'opération :**

Le coût prévisionnel d'opération est de 518 377,00 € HT.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux programme 1	389 350,00 €	ETAT SIPL	200 000,00 €	39%
Travaux programme 2	129 027,00 €	OLE REUNION	181 432,00€	35%
		CIREST FIIS	68 472.42€	13.2%
		Commune	68 472.42€	13.2%
Total HT	518 377,00 €	Total HT	518 377,00 €	100%
TVA (commune)	44 062,04 €	TVA (commune)	44 062,04 €	
<b>Total TTC</b>	<b>562 439,04 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>562 439,04 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 68 472.42€.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le principe de financement complémentaire du projet de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable au titre du FIIS,
- d'adopter les termes de l'avenant n°01 à la convention de cofinancement ci-annexé,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C069

---

### ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE REMISE EN ETAT DE VOIRIE COMMUNALE CYCLONES DUMAZILE ET BERGUITA

---

Dans un précédent rapport, l'assemblée délibérante a décidé de poursuivre l'attribution de fonds de concours à ses communes membres et a approuvé le nouveau règlement d'attribution de ce dispositif de soutien à l'investissement, le FIIS (Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité), pour la période 2018-2021.

Par courrier en date du 19 Avril 2018, la commune Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de Remise en état de voirie communale – Cyclones Dumazile et Berguita au titre du FIIS, pour un montant de 30 000,00 €.

#### **Les caractéristiques du projet :**

Suite aux fortes pluies des tempêtes Dumazile et Berguita de janvier 2018, plusieurs voiries communales ont subi d'importants dégâts rendant difficile la circulation des usagers. Ces désordres sont principalement causés par des mouvements de terrain particulièrement actifs en périodes de fortes pluies. Les conséquences sont des déformations de chaussées et l'apparition de fissures ou de crevasses. Les quartiers les plus touchés sont : Ilet à Vidot, Mare à Goyave, Grand Ilet et Mare à poule d'eau.

Ces travaux consistent principalement à reprofiler les voiries déformées (rabotage, reconstitution du fond de forme et de fourniture et mise en œuvre de béton bitumeux 0/10) et à conforter les ouvrages de soutènement fragilisés. Les voiries concernées par ces travaux de sécurisation sont les suivantes :

<b>Voirie</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Chemin Damour	Reprofilage de voirie	5 000 €
Chemin des épices	Confortement d'ouvrage	25 000 €
Chemin Camp Pierrot	Reprofilage de voirie	5 000 €
Chemin Carosse	Reprofilage de voirie	5 000 €
Chemin Lambert	Reprofilage de voirie	15 000 €
Chemin Mathurin	Reprofilage de voirie	5 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

#### **Les publics cibles :**

Les publics ciblés regroupent l'ensemble de la population ainsi que les touristes extérieurs et locaux.

**Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas encore commencé.

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : dès réception du financement

Date prévisionnelle de fin de l'opération : dès réception du financement

Date de mise en service de l'équipement : immédiat, à la fin des travaux

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération (Etudes et travaux) est de 60 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux	60 000,00 €	CIREST FIIS	30 000,00 €	50,00 %
		Commune	30 000,00 €	50,00%
Total HT	60 000,00 €	Total HT	60 000,00 €	
TVA (commune)	5 100,00 €	TVA (commune)	5 100,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>65 100,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>65 100,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 30 000,00 €.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

<b>AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES</b>
---

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le principe de financement du projet remise en état de voirie communale – Cyclones Dumazile et Berguita au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C070

---

### **ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES DESENCLAVEMENT DE LA MARE D'AFFOUCHES AVENANT N°01**

---

Par convention n°2018-FIIS SA 02 du 02 mars 2018, la CIREST a attribué à la Commune de La Plaine des Palmistes une subvention de 12 000.00€, soit 20% des dépenses prévisionnelles de 60 000,00 HT au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) 2017/2020, pour le désenclavement de la Mare d'Affouches.

Le 14 mars 2018, la commune a sollicité la Cirest pour un budget supplémentaire de 6 795.00€ HT afin de terminer les études en cours.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

#### **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter un budget supplémentaire de 6 795.00 HT de la convention de financement de l'opération de désenclavement de la Mare d'Affouches de la commune de Salazie au titre du FIIS 2017-2020,
- d'adopter les termes de l'avenant n°01 ci-annexé,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C071

---

### ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINTE-ROSE REHABILITATION DES VOIRIES COMMUNALES ANNULATION DU FONDS

---

Par convention n°04-2013 du 27/12/2013, la CIREST a attribué à la Commune de Sainte-Rose une subvention de 500 000.00€, soit 35.78% des dépenses prévisionnelles de 1 397 274,00 HT au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) 2012/2014, pour la réhabilitation des voiries communales.

Par courrier du 14 mars 2014, la commune de Sainte - Rose a sollicité le versement de l'avance de 20% à hauteur de 100 000.00€.

Par courrier du 09 février 2015, la commune de Sainte – Rose a sollicité le versement de 78% à hauteur de 290 000.00€.

Le 18 avril 2018, la commune a sollicité la Cirest pour une déprogrammation de l'opération et d'une réaffectation des 110 000€ restant de ladite convention, sur les opérations en attente de financement du FIIS 2017-2020.

Conformément au règlement actualisé du FIIS 2012-2014, il est proposé de :

- De réaffecter le reliquat de 110 000€ du FIIS 2012-2014 à l'enveloppe du FIIS 2017-2020,
- De solliciter la commune pour le reversement du trop perçu éventuel sur l'acompte de 78% déjà versé (390 000€) sur la base des dépenses réellement acquittées.

#### AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter la résiliation de la convention de financement de réhabilitation des voiries communales de Sainte-Rose,
- d'adopter la réaffectation du solde de 110 000€ restant sur ladite convention de financement de l'opération de réhabilitation des voiries communales de la commune de Sainte-Rose, sur les opérations en attente de financement au titre du FIIS 2017-2020,
- de solliciter la commune pour le reversement du trop perçu éventuel sur l'acompte de 78% déjà versé (390 000€) sur la base des dépenses réellement acquittées,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C072

---

### ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE DEMATERIALISATION ET RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

---

Dans un précédent rapport, l'assemblée délibérante a décidé de poursuivre l'attribution de fonds de concours à ses communes membres et a approuvé le nouveau règlement d'attribution de ce dispositif de soutien à l'investissement, le FIIS (Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité), pour la période 2017-2020.

Par courrier en date du 14 mars 2018, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de Dématérialisation et de renouvellement du matériel informatique au titre du FIIS, pour un montant de 40 500,00€.

#### **Les caractéristiques du projet :**

En séance du conseil municipal du 20 juin 2017, la collectivité a délibéré favorablement sur le renouvellement d'une partie de l'équipement informatique et de téléphonie de ses services.

Dans un souci d'offrir aux usagers un service de qualité, il est nécessaire de poursuivre cette démarche de dématérialisation au service public.

Pour mener à bien ce projet, la commune de Salazie sollicite à nouveau le concours financier de la CIREST sur le Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) pour l'année 2018, afin de poursuivre la démarche du service public et offrir aux usagers un service de qualité et de proximité.

#### **Les publics cibles :**

Les publics visés sont les usagers et les services administratifs du territoire de Salazie. La dématérialisation concerne un périmètre plus vaste, au moins intercommunal, ce qui représente plusieurs milliers de bénéficiaires.

#### **Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas encore commencé.

#### **Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Dès l'accord de principe de la CIREST

Date prévisionnelle de fin de l'opération :

Date de mise en service de l'équipement :

#### **Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 81 000,00 € HT (voir annexe détaillée ci-jointe).

Cependant, conformément au règlement 2017-2020 du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) aux communes membres de la CIREST, l'intervention de la CIREST porte exclusivement sur les dépenses d'investissement (études techniques, travaux, acquisitions diverses, y compris

acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'équipement), et hors remboursement d'emprunt.

Ainsi, les postes de dépenses suivants sont inéligibles :

- Formation : 5 000,00 €
- Petits matériels : 4 000,00 €

Le montant des dépenses éligibles retenues étant de 72 000,00 € HT, la participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 36 000,00 €, comme suit :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Acquisitions	81 000,00 €	CIREST FIIS	36 000,00 €	50,00 %
		Commune	36 000,00 €	50,00%
Ss-Total éligible HT	72 000.00€		72 000.00€	
Ss-Dépenses non éligibles	9 000.00€	Commune	9 000,00 €	100,00%
Total HT	81 000,00 €	Total HT	81 000,00 €	
TVA (commune)	6 885,00 €	TVA (commune)	6 885,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>87 885,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>87 885,00 €</b>	

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2012 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériel et études ».

## AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le principe de financement du projet de dématérialisation et renouvellement du matériel informatique au titre du FIIS,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C073

---

### ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE

---

Par courrier en date du 26 mars 2018, la commune de la Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de renouvellement du parc automobile à hauteur de 112 663.00€.

#### **Les caractéristiques du projet :**

A ce jour, la flotte de véhicules présente de nombreux manquements qui pénalisent le fonctionnement des services. La collectivité dispose d'un parc de 48 véhicules avec une moyenne d'âge d'environ 9 ans, tous confondus : véhicules légers, poids lourds, engins, véhicules divers. Il convient donc de mettre en place un plan d'investissement afin de garantir un renouvellement permanent et le maintien d'une flotte de véhicules récents et en parfaite état de fonctionnement.

Il s'agit donc de remplacer les matériels les plus vétustes et les plus polluants en vue de garantir la fiabilité du parc et d'autre part, d'adapter le parc à l'évolution des missions des différents services dans le cadre d'une bonne gestion des ressources et du développement durable.

Les véhicules ciblés par ces acquisitions sont les véhicules utilisés par les différents services opérationnels de la ville. On note notamment des véhicules, des camions plateaux de moins de 3.5 T.

L'article L318-2 du code de la route dispose que : sous réserve des contraintes liées aux nécessités du service, l'Etat, les Etablissements publics, les entreprises nationales, ainsi que les collectivités locales et leurs groupements, lorsqu'ils gèrent directement ou indirectement une flotte de plus de vingt véhicules, acquièrent ou utilisent, lors du renouvellement de leur parc automobile, dans la proportion minimale de 20% des véhicules fonctionnant à l'énergie électrique, au gaz du pétrole liquéfié ou au gaz naturel ;

Cette mesure s'applique à l'ensemble des véhicules desdits parc automobiles, à l'exception de ceux dont le poids total autorisé en charge excède 3.5 T.

Ainsi il est proposé de renouveler sept véhicules, et de prévoir l'acquisition d'au moins un véhicule à faible émission.

#### **Les publics cibles :**

Les agents de la collectivité pour se rendre en formation ;

Les coursiers ;

Le service de la police Municipale ;

Le personnel travaillant aux services Environnement/Patrimoine/Voirie.

**Avancement de l'opération :**  
Neant.

**Echéancier prévisionnel :**  
Date de démarrage de l'opération : Mai 2018  
Date prévisionnelle de fin de l'opération : Juin 2018  
Date de mise en service de l'équipement : Juin 2018

**Coût de l'opération :**

Le coût estimatif de l'opération est de 225 326.00€ HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Acquisition véhicules	225 326.00€			
		CIREST FIIS	112 663.00€	50%
		Commune	112 663.00€	50%
Total HT	225 326.00€	Total HT	225 326.00€	100%
TVA (commune)	19 152.71€	TVA (commune)	19 152.71€	
<b>Total TTC</b>	<b>244 478.71€</b>	<b>Total TTC</b>	<b>244 478.71€</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 112 663.00€.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériel et études ».

### **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le principe de financement du projet de renouvellement du parc automobile de la commune de la Plaine des Palmistes,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C074

---

### MODIFICATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR EN 2019

---

#### Le contexte :

La communauté Intercommunale de l'Est de la Réunion a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le présent rapport reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 :

- **L'article 44** modifie les barèmes tarifaires, introduit une taxation proportionnelle au coût de la nuitée pour les hébergements non classés ou sans classement et supprime les arrêtés de répartition des hébergements soumis à la taxe de séjour (liste des hébergements déclarés par la CIREST).
- **L'article 45** prévoit la collecte obligatoire de la taxe de séjour par les plateformes de location (loueurs professionnels et non professionnels).

#### Le public concerné :

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
  - Terrains de camping et de caravanage,
  - Ports de plaisance.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi

perçue par personne et par nuitée de séjour. La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

### Les tarifs 2019 :

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2019, vous trouverez en annexe les tarifs applicables en 2018 :

Catégories d'hébergement	Tarifs 2019	Pour rappel tarifs 2017-2018
Palaces	4,00 €	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,10 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

#### **Les conditions de reversement de la taxe de séjour :**

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT.

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'agglomération ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du logeur.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois et ne communiquera ses justificatifs à la collectivité qu'à sa demande.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme intercommunal conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

### **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter les tarifs proposés pour l'année 2019.
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C075

---

### INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU PRÉSIDENT ARTICLE L 2122-22 ET L 5211-1 DU CGCT

---

Le Président rappelle aux Elus Communautaires qu'en application de l'article L 5211-1 du CGCT, il a reçu une délégation (affaire 2014-C012 du 18 avril 2014) pour la durée du mandat afin de :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil communautaire de l'utilisation de la délégation accordée.

La liste des marchés, accord cadre et avenant signés de la période du **22 février 2018 au 8 juin 2018** sont donc joints en annexe.

#### AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

La commission des finances et affaires générales, réunie le 14 juin 2018, a pris acte.

Le présent rapport étant soumis à titre d'information, il ne donne pas lieu à délibération.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C076

---

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE MACHINE DE DESHERBAGE THERMIQUE DE MARQUE STEAM\_TEC

---

Particulièrement attachée au respect et à la préservation de l'environnement, la CIREST a procédé à l'acquisition d'une machine de désherbage thermique de marque STEAM\_Tec.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, et afin d'accompagner les communes dans la même démarche écologique, la CIREST se propose de mettre cette machine à disposition des communes en faisant la demande, par le biais d'une convention et ce, à titre gratuit. La CIREST se réserve le droit de solliciter les communes financièrement en cas de casse et/ou de dégradation du matériel.

L'ensemble des éléments qui sera mis à disposition est composé de :

- Une remorque de transport en aluminium (N° châssis : XLGC1CABBA0628819),
- Une machine de désherbage thermique (Type : STEAM\_Tec ; N° Série : 161117 ; Année : 2016),
- Une citerne en inox cloisonnée de 400L et ses filtres,
- Un enrouleur automatique métallique,
- Plusieurs lances de désherbage (*lance ponctuelle + cône, rampe de 20 cm sur rouleaux spécial trottoirs, rampe de 40 cm sur rouleaux et rampe de 60 cm sur roues*),
- Un tuyau de sortie de vapeur de 15m.

Par courrier en date du 20avril 2018, la CIREST a informé l'ensemble des communes du territoire de cette acquisition et de la préparation de la convention de mise à disposition. Afin que cette mutualisation se passe dans les meilleures conditions possibles, la CIREST a sollicité de la part des communes, une liste des agents à former à l'utilisation de cette machine dans le respect des règles de sécurité. Cette formation sera prise en charge par la CIREST et sera organisée dès réception des listes.

La Direction du Patrimoine de la CIREST sera en charge de :

- gérer ces conventions de mise à disposition (*modèle « type » en annexe*),
- gérer les plannings de mise à disposition de la machine,
- de faire les états des lieux de prêt et de retour de la machine et de ses accessoires (*modèle de fiche d'état des lieux en annexe*),
- suivre les entretiens et les réparations de la machine.

## **AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX**

La Commission Environnement et Travaux qui s'est réunie le 11 juin 2018, a **émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- d'adopter le principe de mise à disposition de cette machine de désherbage thermique,
- d'adopter les termes de la convention « type » de mise à disposition ci-annexée,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C077**

---

# **RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

---

### **INTRODUCTION**

La **loi Barnier**, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets ménagers est obligatoire et répond aux articles L2224-17-1 et L5211-39 du **Code Général des Collectivités Territoriales**.

Le service de prévention et de gestion des déchets comprend :

- les actions de prévention menées dans le cadre du plan local de prévention
- la pré-collecte, la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées (en bacs poubelles et bornes d'apport volontaire),
- l'enlèvement et le traitement des encombrants et déchets verts en porte à porte,
- l'enlèvement et le traitement des carcasses de voitures des particuliers,
- la gestion des déchèteries,
- la sensibilisation des usagers à une bonne gestion de leurs déchets par la brigade des ambassadeurs du tri,
- la participation à la définition de nouvelles filières de déchets.

La traduction opérationnelle de ces compétences repose sur une complémentarité de services privatisés et de prestations réalisées en régie.

### **LES ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017**

L'année de 2017 a surtout été marquée par :

- la mise en œuvre des nouvelles prestations de collecte (nouveaux prestataires et passage en C1 pour les ordures ménagères)
- la finalisation de l'extension du réseau des bornes à verre avec la phase de sensibilisation et l'apposition des graff sur les anciennes bornes
- la signature d'une convention cadre avec l'Etat pour la lutte contre l'errance animale

Dans la continuité des actions conduites en 2017, s'inscrivent :

- le contrôle quotidien des prestations de collecte,
- la sensibilisation des usagers à la prévention, au tri et au compostage individuel au travers d'opérations d'animation grand public ou d'interventions scolaires
- La continuité des collectes de D3E en apport volontaire par la mise en place de caissons dans les quartiers éloignés des déchèteries existantes.

## **QUELQUES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Les principales composantes de l'exercice 2017 sont les suivantes :

- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
  - **78 222 tonnes de déchets** pris en charge
  - un coût global de gestion de **15 898 383 €** (hors frais de structure)
- La lutte contre la divagation des animaux:
  - **2079 chiens et chats** pris en charge pour un budget de fonctionnement de 76 520 € (hors salaires des agents CIREST)
  - une campagne de stérilisation : **974 animaux femelles stérilisés** et 66 mâles identifiés pour un budget de **124 250 €**

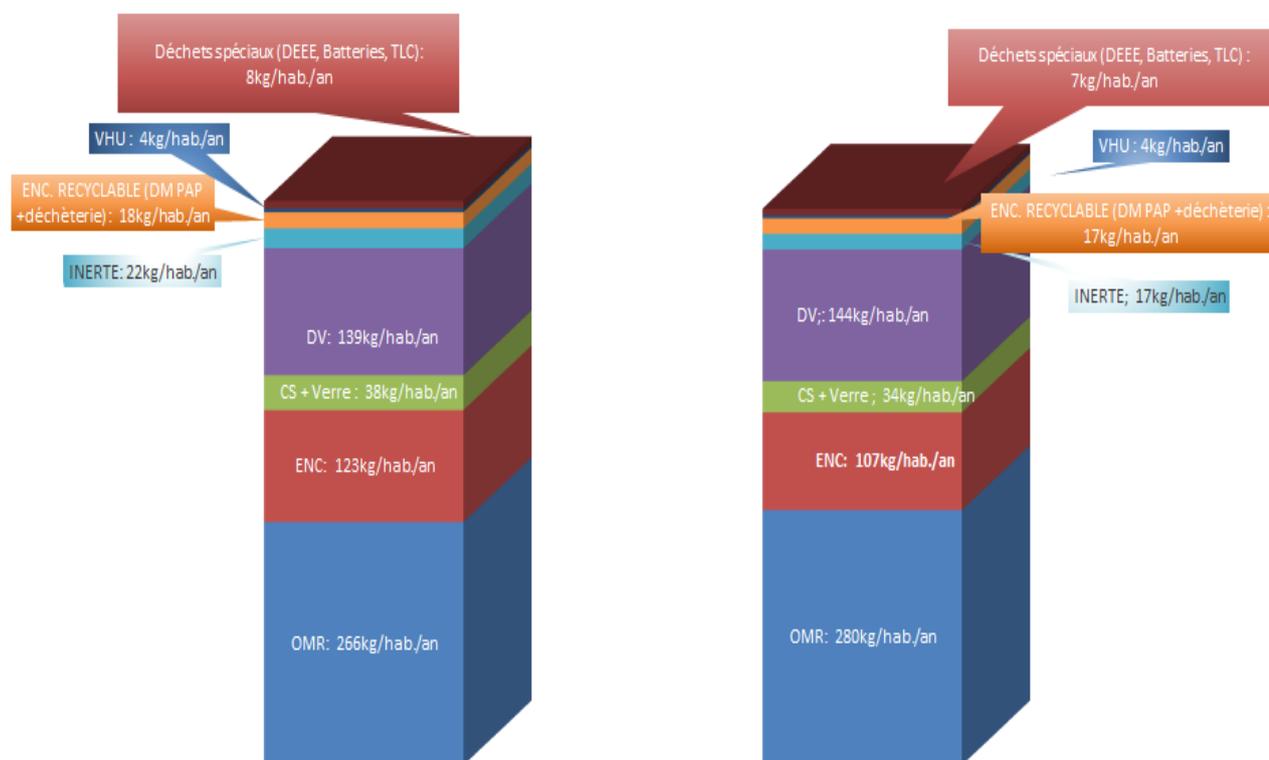
### **❖ Bilan des déchets traités**

**En 2017**, pour une population de 126 567 habitants (population municipale), ce sont **78 222 tonnes** de déchets qui ont été collectés en porte à porte ou en apport volontaire avant d'être orientés vers les filières de traitement, selon la répartition suivante :

Population (chiffres INSEE connus)	2016 : 126 329 hab.		2017 : 126 567 hab.		Variation 2017/2016 (en ratio)	Variation globale sur 4 ans (en ratio)
Type de déchets	TONNAGE	Ratio global kg/hab./an	TONNAGE	Ratio global kg/hab./an		
OMR (bacs gris)	35 312	280kg/hab./an	33 726	266kg/hab./an	-4.49%	-2.20%
EMR/JRM PAP (bacs jaune +AV)	3 381	27kg/hab./an	3 772	30kg/hab./an	+11.52%	+13.27%
Verre	908	7kg/hab./an	1 047	8kg/hab./an	+15.31%	+40.92%
<b>TOTAL (1) Ordures ménagères (OM)</b>	<b>39 601</b>	<b>313kg/hab./an</b>	<b>38 544</b>	<b>305kg/hab./an</b>	<b>-2.67%</b>	<b>+1.83%</b>
Encombrants PAP, déchèteries et caissons	13 515	107kg/hab./an	15 518	123kg/hab./an	+14.82%	-5.91%
Encombrants recyclables : Ferrailles en vrac, métaux et cartons déchèteries, DEEE, piles et batteries	3 058	24kg/hab./an	3 232	26kg/hab./an	+5.70%	+17.36%
Valorisation inerte	2 151	17kg/hab./an	2 755	22kg/hab./an	+28.12%	Valorisation des Inertes à partir de 2015
Déchets verts PAP, déchèteries, caissons etapports communaux	18 231	144kg/hab./an	17 632	139kg/hab./an	-3.29%	-15.94%
<b>TOTAL (2) Encombrants ménagères</b>	<b>36 955</b>	<b>293kg/hab./an</b>	<b>39 138</b>	<b>309kg/hab./an</b>	+5.91%	<b>-2.70%</b>
<b>VHU (3)</b>	<b>549</b>	<b>4kg/hab./an</b>	<b>540</b>	<b>4kg/hab./an</b>	<b>-1.71%</b>	97.65%
<b>TOTAL GENERAL DMA (1)+(2)+(3)</b>	<b>77 105</b>	<b>610kg/hab./an</b>	<b>78 222</b>	<b>618kg/hab./an</b>	+1.45%	+0.16%

Il est à noter qu'en 2017, le tonnage global des déchets produits est en augmentation de 1 117 tonnes par rapport à 2016 (+1,45%), notamment au niveau des encombrants non recyclables. Toutefois les OMR sont en baisse de 1 586T soit - 4.49% Le taux de valorisation est de 35 %.

## Décomposition du gisement par flux (kg/hab./an)



2017 : 618 kg/hab./an

2016 : 610 kg/hab./an

### Le coût de gestion

#### ❖ Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2016-2017

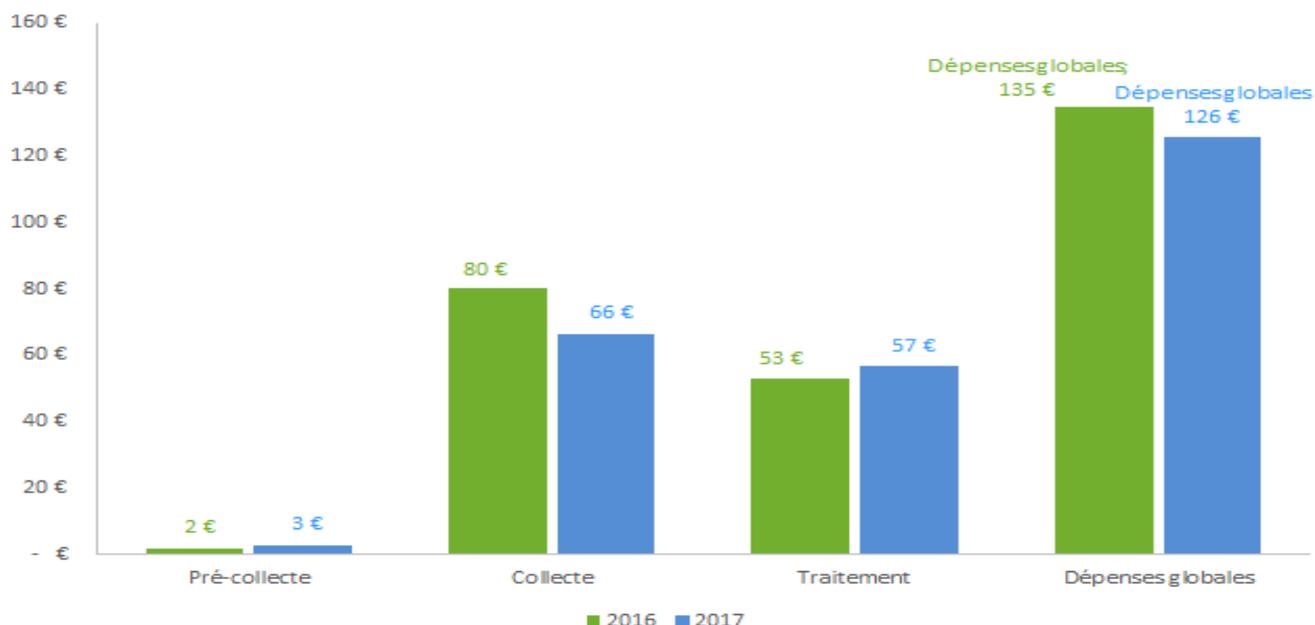
Section de fonctionnement	2016	2017	Variation 2017/2016
<b>Pré-collecte :</b>			
Maintenance des bacs poubelles OMR et CS	232 339	341 642	47.04%
Collecte (porte à porte + déchèteries + BAV)	10 126 837	8 386 290	-17.19%
Traitement :	6 539 261	7 040 134	+7.66%
Autres dépenses (PLPD, communication...)	131 315	130 317	-0.76%
<b>Coût global de fonctionnement (€TTC)</b>	<b>17 029 753 €</b>	<b>15 898 383 €</b>	<b>-6.64%</b>
Coût €/tonne	221€/t	203€/t	-7.98%
Coût €/hab	135€/hab	126€/hab	-6.82%

## ➤ CONCLUSIONS

Le coût global de gestion qui s'élève à 15 898 383 € est en baisse de 6.64% par rapport à 2016. Le coût par habitant qui s'élève à 126 €/hab. (hors frais de structure), est en baisse de 6.82 % par rapport à 2016.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 126 €/hab. et se décomposent comme suit :

### Répartition des dépenses de fonctionnement en € /hab.



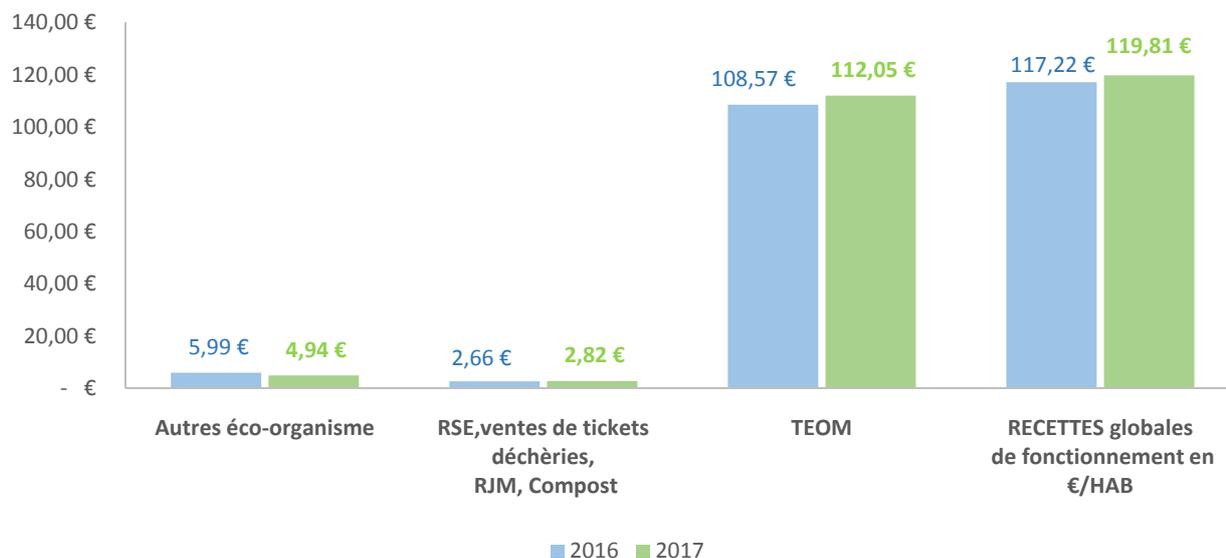
### ❖ Evolution des recettes de fonctionnement entre 2016 et 2017

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 119.81€/hab. et se décomposent comme suit :

Section de recette	2016	2017	Variation 2016/2017
TEOM	13 715 617 €	14 181 862	+3,40
RSE, ventes de tickets déchèteries, Compost	336 180 €	356 380	+6.01
Autres éco-organisme	756 749 €	625 647	-3.40
Recettes globales de fonctionnement	14 808 456 €	15 163 889	+2.40%
Recette €/Tonne	192.06 €	193.86	+0.94%
Recette €/hab	117.22 €	119.81	+2.21%

➤ **CONCLUSION** :: En 2017, les recettes ont progressé de 2.40 %, notamment en raison d'une augmentation des recettes de TEOM .

## Répartitions des recettes de fonctionnement en €/hab

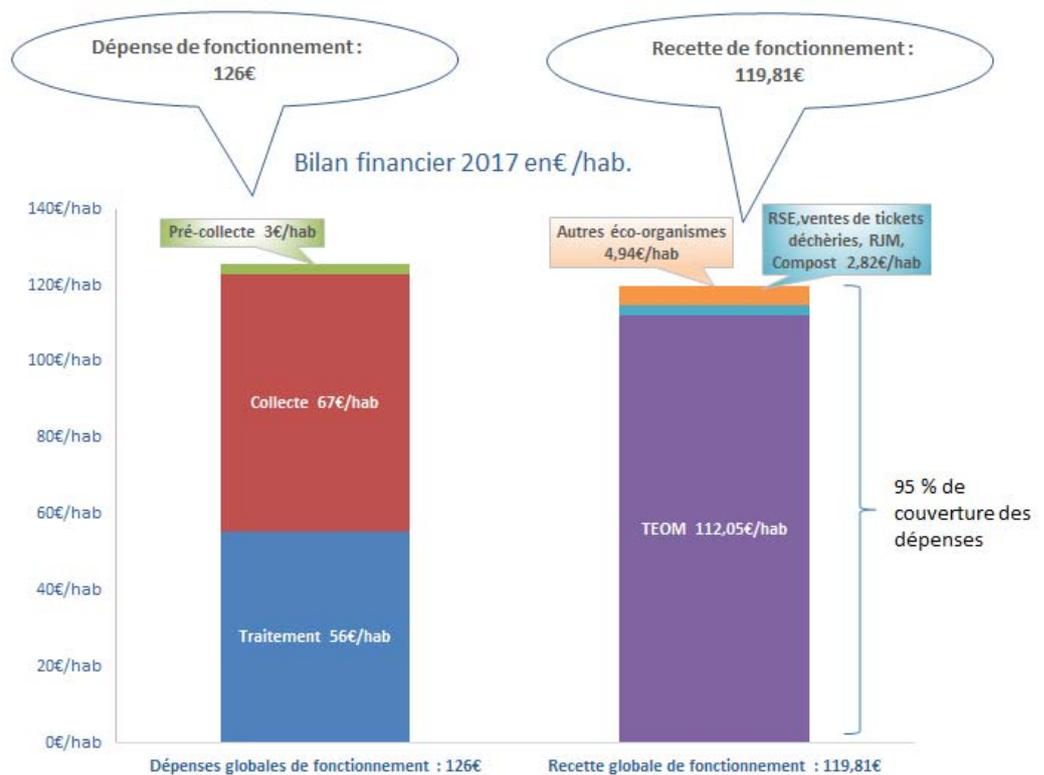


## Résultat d'exploitation

	2016	2017	Variation 2017/2016
Dépense de fonctionnement	17 029 753 €	15 898 383 €	-6.64%
Ratio €/hab	135 €/hab.	126 €/hab	-6.82%
Recette de fonctionnement	14 808 546 €	15 163 889 €	+2.40%
Ratio €/hab	117.22 €	119.81€	+2.21%
BILAN (dépenses - recettes)	- 2 221 206 €	- 734 494	-66.93%
Taux de couverture	87%	95%	+9.69%

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 6.64% pour atteindre 15 898 383€. Les recettes de fonctionnement représentent un montant total de 15 163 889€ (soit en augmentation de 2.40%).

**Le bilan global dépenses/recettes du service est représenté dans le diagramme ci-dessous :**



En raison de la réduction des coûts liés à la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères, le taux de couverture des dépenses hors charges de structures est passé à 95% en 2017 contre 87 % en 2016.

## AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX

La Commission Environnement et Travaux qui s'est réunie le 11 juin 2018, a pris acte :

- des évolutions positives à la fois en matière d'augmentation du taux de recyclage et de baisse des coûts. Les efforts à faire restent encore néanmoins conséquents par rapport aux objectifs nationaux de valorisation matière de 45 % en 2015 (grenelle 1) et 55 % en 2020 (loi LTE). Seuls des dispositifs tels que les consignes semblent suffisamment efficaces dans le domaine du tri sélectif.

**Aussi, je vous propose :**

- de prendre acte, au vu de ces éléments et conformément aux dispositions de l'article L 2224-17-1 du CGCT.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C078

---

### LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire. Il regroupe l'ensemble des actions coordonnées visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets ménagers et assimilés (DMA). Pour rappel, la Loi de Transition Energétique fixe les objectifs à atteindre entre 2010 et 2020 : réduire de 10% de DMA produits par habitant et stabiliser, puis réduire la production des déchets d'activités économiques (DAE), notamment dans le secteur du BTP.

De 2011 à 2017, la CIREST a mené à bien son PLPDMA avec le soutien financier et technique de l'ADEME. Le PLPDMA regroupait 13 actions qui ont permis de réduire de 5% les ordures ménagères et assimilés (bac gris, bac jaune et borne à verre) et de 8,3% les déchets ménagers et assimilés (tous flux confondus).

En 2018, la CIREST doit réviser ce Programme, en respectant le contenu et les modalités d'élaboration précisés dans le décret du 10 juin 2015.

En effet, le PLPDMA doit comporter les éléments suivants :

- Un état des lieux du territoire,
- Des objectifs de réduction des DMA,
- Un plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec notamment des moyens techniques, humains et financiers nécessaires,
- Des indicateurs et des modalités d'évaluation et de suivi du PLPDMA.

De plus, le PLPDMA devra être compatible avec le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Au niveau national, 35 actions sont déclinées en 10 axes :

<b>3 AXES TRANSVERSAUX</b>	<b>3 AXES THEMATIQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Etre éco-exemplaire</li><li>• Sensibiliser</li><li>• Utiliser les instruments économiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lutter contre le gaspillage alimentaire</li><li>• Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets</li><li>• Augmenter la durée de vie des produits</li><li>• Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable</li><li>• Réduire les déchets des entreprises</li><li>• Réduire les déchets du BTP</li><li>• Réduire les déchets marins</li></ul>

Au préalable, la CIREST doit constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui émettra un avis sur le projet de PLPDMA. Le projet sera ensuite arrêté par le Président de la CIREST puis soumis à la consultation du public pendant un délai minimum de 21 jours. Le PLPDMA sera alors adopté par le Conseil Communautaire de la CIREST et accessible au public au siège et sur le site Internet de la CIREST. Dans les 2 mois suivant la délibération, la CIREST devra informer le Préfet et l'ADEME de l'adoption de son PLPDMA.

Le Programme devra faire l'objet d'un bilan annuel soumis à l'avis de la CCES, puis au Conseil Communautaire avant mise à disposition du public.

Tous les 6 ans, la CCES fera une évaluation du PLPDMA. Le Président de la CIREST transmettra cette évaluation au Conseil Communautaire qui pourra se prononcer sur une éventuelle révision partielle ou totale du programme.

Aussi, il est proposé de composer la CCES comme suit :

<b>STRUCTURES</b>	<b>MEMBRES DE LA CCES</b>
CIREST	La Présidente et 6 élus communautaires L'animateur du PLPDMA et l'équipe projet Le DGS 1 représentant de chaque direction générale adjointe
Communes membres	2 représentants par commune élus ou administratifs
Conseil Régional	1 représentant
SYDNE	1 représentant
ADEME	1 représentant
DAAF	1 représentant
Conseil Départemental	1 représentant
Chambres consulaires	1 représentant par chambre (CMA, CCI et CA)
Réunion nature Environnement (ex SREPEN)	1 représentant
Zéro Déchet La Réunion	1 représentant
Ecologie Réunion	1 représentant

D'autres acteurs qui seront identifiés au moment de l'état des lieux pourront être associés à la CCES. Il est également proposé de nommer la Vice-Présidente

déléguée à l'Environnement Présidente de la CCES. Le secrétariat de la CCES est assuré par les services de la CIREST.

### **AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX**

La Commission Environnement et Travaux qui s'est réunie le 11 juin 2018, a **émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- d'approuver le principe d'élaboration du Programme de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) tel qu'il vient de vous être présenté,
- d'approuver la composition et la présidence de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA,
- de nommer la Vice-Présidente déléguée à l'Environnement Présidente de la CCES
- de désigner les représentants de la CIREST
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C079

### REGLEMENT POUR LES USAGERS DE LA FOURRIERE ANIMALE DE LA CIREST - MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES

Dans le cadre de la gestion de la compétence « lutte contre la divagation des animaux errants », la CIREST assure depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2000 :

- Le ramassage des animaux errants sur le domaine public,
- Le gardiennage de ces animaux dans la Fourrière animale,
- L'euthanasie de ces derniers, s'ils n'ont pas été réclamés par leur propriétaire ou leur cession à la Société Protection des Animaux.

Pour mémoire, la délibération en date du 14 juin 2014 a entériné le règlement des usagers de la fourrière animale avec la tarification des services ainsi que la prise en charge des frais vétérinaires.

Suite à une réunion sur l'errance animale organisée par la CIREST le 27 mars dernier avec l'ensemble des Polices municipales et services administratifs de nos communes membres, il a été proposé unanimement d'acter une tarification supplémentaire aux frais de garde de 50 euros en cas de seconde capture ou plus d'un animal en divagation.

Cette mesure vise à responsabiliser davantage les propriétaires d'animaux domestiques. L'affichage en mairie des modalités d'accueil en fourrière sera prochainement renouvelé en intégrant cette modification.

#### AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX

La Commission Environnement et Travaux qui s'est réunie le 11 juin 2018, a **émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- d'approuver les termes du règlement des usagers de la fourrière animale
- de l'autoriser à signer ce règlement et d'en assurer à sa diffusion.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

# **Fourrière Animale Intercommunale Règlement des Usagers**

## **Préambule**

Le présent règlement a pour objet de présenter aux usagers les règles de fonctionnement et les conditions d'accès au site de la fourrière animale intercommunale située au :

**10 Zone Artisanale  
Champ Borne  
97 440 Saint-André**

Les règles de politesse, de courtoisie et de respect de chacun s'appliquent à tous.

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET**

Le présent règlement a pour but de définir les conditions d'accès au service de la fourrière animale intercommunale.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCES**

L'accueil du public se fait dans les locaux de la fourrière animale intercommunale du lundi au vendredi  
de 8H30 à 12H00 et de 13H à 15H30  
Ou par téléphone au 0262.46.06.49.

En dehors de ces horaires, ou en cas d'urgence, il est nécessaire d'appeler les services de sécurité ou de secours :

Police Nationale : 17

Pompiers : 18

Gendarmerie de Saint-Benoît : 0262.50.33.82

Gendarmerie de Sainte-Rose : 0262.47.20.20

Gendarmerie de La Plaine-Des-Palmistes : 0262.51.30.04

Gendarmerie de Bras-Panon : 0262.51.63.64

Gendarmerie de Salazie : 0262.47.80.03

## **ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT**

La fourrière est destinée à accueillir des chiens et chats trouvés errants ou capturés en état de divagation sur le territoire de la Cirest, dans les conditions fixées par les dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment l'article L211-20. Les animaux trouvés en état de divagation ou errants seront transportés dans les locaux de la fourrière animale intercommunale.

## **ARTICLE 4 : DELAIS DE GARDE DES ANIMAUX**

Une fois l'animal errant ou en état de divagation gardienné à la fourrière animale intercommunale, le gestionnaire de la fourrière s'attèle à la recherche du propriétaire

de l'animal, et ce par quelque moyen que ce soit (conformément à l'article L211-25 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Un délai de garde est alors ouvert.

Ce délai varie en fonction de l'existence d'un propriétaire :

- Si l'animal est identifié, par quelque moyen que ce soit, le délai de garde est de **8 jours ouvrés**
- Si l'animal est non identifié, le délai de garde est de **4 jours ouvrés**

Si, à l'issue de ce délai, l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer.

Le gestionnaire de la fourrière peut mettre à disposition d'une association conventionnée tout animal qu'il juge apte à l'adoption. En cas d'absence de place pour l'adoption, l'animal est destiné à l'euthanasie.

### **ARTICLE 5 : TARIFICATION**

Les conditions tarifaires fixées par délibération du Conseil Communautaire sont les suivantes :

- Animal non identifié (ne disposant pas de tatouage ou puce électronique)
  - Un forfait de 70,00 € TTC s'applique pour couvrir les frais de capture, d'hébergement (de 1 à 8 jours) et d'identification.
  - Un forfait de 3,50 € TTC par jour de garde supplémentaire s'applique si le propriétaire récupère son animal au-delà de huit (8) jours.
  - Les éventuels frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire (y compris dans le cas des visites obligatoires pour le suivi d'un animal mordeur)
  - Dans le cas où le propriétaire souhaite récupérer son animal, ce dernier ne pourra lui être restitué qu'après le paiement de l'ensemble des frais sus-mentionnés.
  - Dans le cas où le propriétaire souhaite abandonner son animal, les frais supplémentaires d'abandon seront de 10,00 € TTC.
  
- Animal identifié (présence d'un tatouage ou d'une puce électronique)
  - En cas de première capture, un forfait de 20,00 € TTC s'applique pour couvrir les frais de capture et d'hébergement
  - En cas de seconde capture ou plus, un forfait de 50,00 € TTC s'applique pour les frais de capture et d'hébergement.
  - Un forfait de 3,50 € TTC par jour de garde supplémentaire s'applique si le propriétaire récupère son animal au-delà de deux (2) jours.
  - Les éventuels frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire (y compris dans le cas des visites obligatoires pour le suivi d'un animal mordeur)
  - Dans le cas où le propriétaire souhaite récupérer son animal, ce dernier ne pourra lui être restitué qu'après le paiement des frais de capture et de garde en fourrière.
  - Dans le cas où le propriétaire souhaite abandonner son animal, les frais supplémentaires d'abandon seront de 10,00 € TTC.

- Abandon d'un animal

Face à la demande importante des administrés pour abandonner leur animal, une participation forfaitaire de 10,00 € TTC par animal est demandée au propriétaire pour les dix (10) premiers abandons. A partir du onzième animal, il est demandé une participation de 5,00 € TTC par animal.

Concernant l'abandon d'un animal mordeur ou d'un chien de catégorie, une participation forfaitaire de 50,00 € TTC par animal est demandée au propriétaire.

Ces montants permettent de responsabiliser les propriétaires et de couvrir en partie les frais garde et d'euthanasie.

#### **ARTICLE 6 : PROCEDURE D'ABANDON**

Le propriétaire de l'animal devra prendre rendez-vous avec les agents de la fourrière pour venir déposer son animal sur site.

Seules les personnes âgées ou à mobilité réduites pourront bénéficier d'une récupération de leur animal à domicile.

Les animaux malades ou mourants ne sont pas acceptés en fourrière : il appartient à chaque propriétaire de se rapprocher des services d'un vétérinaire.

#### **ARTICLE 7 : PUBLICATION**

Conformément à l'article R211-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime, un affichage permanent du présent règlement est publié dans les locaux de la Fourrière animale Intercommunale.

Chacune des Mairies des communes-membres est également invitée à procéder à un affichage pour information de sa population.

## **AFFAIRE 2018-C080**

---

### **GESTION DE LA RESSOURCERIE INTERCOMMUNALE : BILAN D'ACTIVITE 2017 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADRIE AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

---

En 2016, la CIREST a signé un contrat d'objectifs avec l'Association pour le Développement des Ressourceries, pour l'Insertion et pour l'Environnement (ADRIE) pour la gestion d'une ressourcerie intercommunale sur une période de 3 ans. En juillet 2016, la Ressourcerie « Lé La » de Bras Fusil a ouvert ses portes dans un local de 900m<sup>2</sup> loué par la CIREST et mis à disposition de l'ADRIE.

Pour rappel, la ressourcerie assure 4 fonctions qui sont complémentaires :

- Collecte des objets (déchèteries, rendez-vous ou apport volontaire sur site),
- Valorisation des objets récupérés : contrôle, nettoyage, réparation, relooking, ou recyclage des objets non réutilisables.
- Vente d'occasion à prix modeste,
- Sensibilisation et animation sur des thèmes liés à l'environnement.

Dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion labellisé par la DIECCTE, la ressourcerie embauche 12 salariés (6 femmes et 6 hommes) en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion d'une durée de 1 an. Les salariés suivent une formation CléA permettant d'obtenir un Certificat de connaissances et de compétences professionnelles. L'accompagnement socio-professionnel est assuré par Bac Réunion.

L'année 2017 a été la première année d'activité complète, avec la majorité des équipements opérationnels, notamment un véhicule pour la collecte. En 2017, l'ADRIE a ainsi collecté 31,5 tonnes de déchets issus principalement des déchèteries et d'apports volontaires. La ressourcerie a pu réutiliser 10,7 tonnes d'objets, soit un taux de valorisation de 34,2% en 2017. L'ADRIE a organisé 2 ventes en 2017 qui ont permis de générer 3 400 € de recettes pour l'association.

Au regard du contrat d'objectifs 2016-2019, il est proposé d'attribuer à l'ADRIE pour 2018 une subvention de fonctionnement de 31.885 € pour la gestion de la ressourcerie intercommunale.

Cette dépense prévue au budget primitif 2018 de la CIREST s'inscrit au chapitre 65 compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

## **AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX**

La Commission Environnement et Travaux qui s'est réunie le 11 juin 2018, a **émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- d'approuver le bilan d'activité de l'ADRIE pour la gestion de la ressourcerie intercommunale au titre de l'année 2017,
- de valider l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 31.885 € à l'ADRIE pour la gestion de la ressourcerie intercommunale au titre de l'année 2018,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-081**

---

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CULTURES, EXPRESSIONS DE L'OCEAN INDIEN - ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT-ANDRE**

---

L'Association Cultures et Expressions de l'Océan indien - Ecole de Musique de Saint-André (ACEOI) a été fondée en 1994 pour l'enseignement spécialisé de la musique classique, traditionnelle, d'ensemble ainsi que la promotion de la culture à destination de tout public. Elle propose pour l'année 2018 un programme d'activités dont deux projets d'action artistique pour lesquels elle sollicite le soutien de la CIREST.

Les projets d'actions ci-avant évoqués se déclinent de la façon suivante :

- La mise en place d'ateliers pédagogiques de proximité qui consistent à initier les enfants à la musique au sein de quatre établissements scolaires (Ecole Lacaussage, Paul Hermann, Cityses, Félicienne JEAN), ainsi que la création du Petit Orchestre des écoliers dans une école primaire pilote en direction des classes CE2-CM2,

- L'organisation des journées musicales sur le Territoire Est (Salazie, Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît), sur la période 2018-2019 en lien avec les écoles de musique existantes ou autres structures d'apprentissage de la musique.

La mise en place de ces nouveaux projets artistiques fait écho à l'intérêt manifesté conjointement par les ministères de l'Education Nationale et de la Culture et de la Communication en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle depuis 2011, aux conclusions du Schéma Directeur Culture et la stratégie d'intervention de la Communauté d'agglomération CIREST en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans le milieu scolaire et les enseignements artistiques en lien avec les écoles de musique (formation et pratique musicale, pratique vocale et chorale).

Pour rappel, la musique est la première expression artistique sur le bassin Est et dans un contexte territorial marqué par les difficultés scolaires. Elle permet souvent d'influer sur les résultats scolaires de manière positive, sans compter qu'elle impacte fortement le développement cognitif des jeunes publics à travers l'acquisition notamment de compétences transversales (attention, écoute, concentration, rigueur, mémoire, l'agilité manuelle, la confiance en soi, capacité d'expression personnelle, capacité d'explorer et de faire preuve d'originalité, aptitude à supporter la tension...).

Ces projets se dérouleront à la rentrée scolaire 2018/2019 (août) dans les établissements scolaires de Saint-André (cités ci-dessus), à l'école de musique de Saint-André en lien avec les autres structures d'apprentissage musical du territoire Est (Salazie, Plaine des Palmistes...)

Le coût de l'opération s'élève à 35 000,00 € HT. La participation de la CIREST est sollicitée à hauteur de 8 000.00 €.

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

### **AVIS DE LA COMMISSION SPORT ET CULTURE**

La Commission Culture et Sport qui s'est réunie en date du 06 juin **2018** a **émis un avis favorable pour un montant de 8 000 €**

Aussi, je vous propose :

- d'approuver les termes du rapport,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000.00 € à l'Association Cultures et Expressions de l'Océan indien - Ecole de Musique de Saint-André (ACEOI),
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-082

---

### DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE LA REUNION (CRPR) « FETE DE LA RANDONNEE PEDESTRE »

---

La richesse du patrimoine naturel du territoire Est et la variété de ses paysages en font un espace de pratique par excellence des sports de nature : randonnée, VTT, canoë-kayak, escalade, plongée paddle stand up, vol libre, équitation, etc...

Ces activités, accessibles à un large public, contribuent à l'attractivité du territoire et s'inscrivent dans une dynamique de développement durable car elles permettent d'éduquer au respect de l'environnement et favorisent la santé.

La CIREST dans le cadre du Schéma Est de développement des sports de nature, a fait le choix de promouvoir la randonnée pédestre (versant loisirs et sportif) sur son territoire aux côtés du parapente, du cyclisme, du canyoning, de l'escalade, du nautisme et de la plongée sous-marine. Cette dernière compte également parmi les filières prioritaires de l'île de la Réunion Tourisme.

Dans ce contexte et par courrier en date du 09 janvier 2018, le Comité de la Randonnée Pédestre de la Réunion (CRPR) a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Randonnée à Saint-André (Site de la Maison Familiale Rurale en remplacement du Site du Colosse fermé pour cause de travaux), pour un montant de 5 000.00€.

L'organisation de la manifestation est décrite ci-dessous :

- L'Organisation de 3 circuits de Randonnée de niveau différent avec accompagnement par des animateurs brevetés fédéraux (1 sportive de 20km, 1 moyenne de 10km, 1 familiale de 5kms & accessible aux personnes à mobilité réduite en joëttes) qui allient la marche, la découverte de la faune, flore et paysage, la sensibilisation à la protection de l'environnement, l'histoire de la ville ou lieux dits.... Quatre départs seront donnés :

- trois en marche tonique mais chacun adoptant son rythme et ils concerneront la Grande Rando d'environ 20kms, la Rando moyenne de 10kms et la Rando Marche Nordique de 10kms. Des signaleurs seront présents aux points stratégiques et/ou bifurcations importantes ;

- le dernier se rapportant à la marche familiale pour tous de 5km sera intégralement accompagné par des animateurs brevetés fédéraux.

- Une ou deux autres marches de découverte du Patrimoine de la ville de Saint-André seront envisagées avec la collaboration de l'Office de Tourisme de l'Est ;

- Rassemblement de tous les acteurs de ce secteur d'activité et de la Commune sur le site de la Maison Familiale Rurale autour d'un mini salon de la Randonnée Pédestre afin de mettre en avant les savoirs et savoirs-faire propres à chacun ;

- Consolider ou créer des liens à travers la mise en place d'un déjeuner partage : pique-nique tiré du sac au son d'une animation musicale. Possibilité de vendre des repas par un prestataire du coin pour les personnes ne désirant pas s'encombrer avant la marche.

Cette manifestation est ouverte à tout public : randonneurs des associations, randonneurs lambda, habitants de Saint André, touristes de passage, personnes âgées, enfants, adolescents, familles, personnes porteuses d'handicap divers, personnes sédentaires. Sont attendues, entre 800 et 1000 personnes.

Elle se déroulera le 16 septembre 2018 toute la journée sur la commune de Saint-André (Maison Familiale Rurale, Sentier Littoral Est, Ville de Saint-André...)

Le coût de l'opération s'élève à 23 110,00 € HT (budget en annexe). La participation de la CIREST est sollicitée à hauteur de 5 000.00 €.

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### **AVIS DE LA COMMISSION SPORT ET CULTURE**

La Commission Culture et Sport qui s'est réunie en date du 06 juin 2018 a **émis un avis favorable pour un montant de 5 000 €**

Aussi, je vous propose :

- d'approuver les termes du rapport,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000.00€ au Comité de la Randonnée Pédestre de la Réunion (CRPR),
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

# Annexe 1

## Budget prévisionnel de l'action - Exercice 2018

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b> (Hors centimes d'€)	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b> (Hors centimes d'€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Produits directs affectés à l'action</b>	
<b>60- Achat</b>		<b>70- Vente de produits finis, prestations de services</b>	4410
Prestation de services Petit Dej repas bénévoles	1200		
Achats matières et fournitures bureau	850	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Autres fournitures frais organisation ravito	500		
<b>61- Services extérieurs</b>			Cirest 5000
Locations bus, Ambulance,	1400		Etat
Entretien et réparation			Région 500
Assurance			Département 500
Documentation			Communes : 4000
<b>62- Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires investissement mairie Matériel,	4000		
Publicité, publication 300 flyers + 1200 Tee-shirts	7110		-
Déplacements, missions	400		-
Services bancaires, autres			-
<b>63- Impôts et taxes</b>			Sponsors : 2000
Impôts et taxes sur rémunération			-
			-
Autres impôts et taxes			Fonds européens
<b>64- Charges de personnel</b>		Subventions Etat pour emplois aidés	
Rémunération du personnel	600	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Charges sociales	300		
Autres charges de personnel		<b>Report subvention exercice antérieur</b>	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	50	<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>68-Dotations aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements</b>	
<b>Sous-total charges directes (1)</b>	<b>16410</b>	<b>Sous-total produits directs (2)</b>	<b>16410</b>

Charges indirectes affectées à l'action		Produits indirects affectés à l'action	
Charges fixes de fonctionnement		Fonds propres de l'association	
Frais financiers			
Autres			
<b>Sous-total charges indirectes (2)</b>		<b>Sous-total produits indirects (2)</b>	

<b>Sous-total CHARGES (1 + 2)</b>		<b>Sous-total PRODUITS (1 + 2)</b>	
-----------------------------------	--	------------------------------------	--

86 - Contributions volontaires en nature (3)		87- Contributions volontaires en nature (3)	
Prestations en nature		Prestations en nature	
Bénévolat	6750	Bénévolat	6750

<b>TOTAL CHARGES (1 + 2 + 3)</b>	23110	<b>TOTAL PRODUITS (1 + 2 + 3)</b>	23110
----------------------------------	-------	-----------------------------------	-------

## **Annexe 2**

# **9<sup>e</sup> Fête de la Randonnée Pédestre - 16 septembre 2018**

## **Pourquoi avoir choisi la Ville de SAINT-ANDRE ?**

### **La ville.**

Porte d'entrée de la micro-région de l'Est, la ville de Saint-André est une ville dynamique au cœur d'espaces verdoyants. Semi-urbaine et semi-rurale, elle compte à la fois des entreprises dans le domaine du BTP et de vastes champs de cannes à sucre transformées par l'Usine de Bois-Rouge qui traite environ 100 000 tonnes de sucre chaque année. Elle offre à ses habitants un lieu de vie agréable qui se modernise et s'embellit grâce aux nombreux projets de rénovation globale entrepris par la municipalité. Sur le plan culturel et touristique, la ville de Saint-André se démarque par sa diversité : temples tamouls, églises, mosquée, fête chinoise des Lanternes, Fête de l'an tamoul, Dipavali, 20 Désanm...

### **Culture et Tourisme**

Située au nord-est de l'île, Saint-André est devenue commune en 1741. A 15 minutes seulement de Saint-Denis et de l'aéroport, elle se place comme étant résolument la porte d'entrée de la micro-région Est. Entre le bleu de la mer et le vert des montagnes, la ville vit au rythme des expressions culturelles de sa population métissée : temples tamouls, églises chrétiennes, célébration du ramadan, fête chinoise des lanternes, Dipavali, fête du 20 décembre...

### **Sport et loisirs**

Dans le cadre de sa politique d'encouragement du sport à Saint-André, la municipalité a créé le Service Direction des Sports dans le but de promouvoir et valoriser le sport, encourager et soutenir les initiatives des dirigeants des clubs et associations. Au-delà de l'aspect compétitif, la municipalité accorde une place privilégiée au sport à l'épanouissement de sa population. Dans l'optique de sensibiliser le plus grand nombre à pratiquer une discipline, elle organise chaque année des grandes manifestations sportives. Car le Sport est à la portée de tous !

### **Cadre de vie**

La ville de Saint-André attache une particulière attention à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie des habitants : respect de l'environnement avec la mise en place d'une politique de développement durable, plan communal de sauvegarde, urbanisme maîtrisé, transports adaptés... Les associations ne sont pas oubliées, car ce sont elles qui créent un lien entre les habitants, contribuant ainsi à l'élaboration d'une véritable solidarité autour de l'environnement.



La Randonnée Pédestre : Une activité accessible à tous, à partager

Le Comité de la Randonnée Pédestre de La Réunion organise avec ses partenaires une grande manifestation à caractère régional pour la promotion de la randonnée pédestre et ses types de pratiques.

L'essentiel est la convivialité qui va rassembler, sur une journée, le monde de la randonnée pédestre et ceux qui ne la connaissent pas encore.

« Un jour de sentier, huit jours de santé ».

Dans la société moderne, la santé occupe une place prépondérante dans la vie quotidienne, la marche et son prolongement naturel, la randonnée pédestre, s'inscrivent dans une volonté de retour à une vie saine et équilibrée.

La pratique régulière de cette activité dès le plus jeune âge permet d'acquérir de bonnes habitudes. C'est également le moyen de se constituer un capital santé dont les bienfaits se feront sentir tout au long de la vie, à condition bien sûr, qu'il soit entretenu et ne soit pas négligé à l'âge adulte. Être actif à chaque étape de la vie est un gage de longévité. Ainsi la randonnée pédestre, activité de pleine nature très conviviale, sans esprit de compétition est conseillée à tous les publics.

« Marche et tu seras libre » *Proverbe Touareg*

Vien marche **ek Nou...**

## AFFAIRE 2018-C083

---

### NOUVELLE DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

---

Il est rappelé que la Communauté d'agglomération dispose de la compétence optionnelle en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire depuis 2001. Celle-ci s'établit comme suit :

**« Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »**

L'exercice de cette compétence a été subordonné à la définition de l'intérêt communautaire de ces équipements par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Par délibération de son Conseil Communautaire en date du 27 juillet 2006, la Communauté d'agglomération a défini l'intérêt communautaire pour ces équipements, conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Une redéfinition de l'intérêt communautaire est par la suite intervenue par délibération du Conseil Communautaire le 7 septembre 2017.

L'intérêt communautaire pour les équipements sportifs est actuellement défini comme suit :

**« La compétence Sport consiste à développer les activités et les espaces, sites et itinéraires (ESI) permettant la pratique des sports de pleine nature.**

**En matière sportive, pourront être déclarés d'intérêt communautaire les espaces, sites et itinéraires (ESI) communaux de pleine nature du territoire de la CIREST inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ou présentant un intérêt majeur, en étant connectés ou en ayant une logique de maillage avec d'autres espaces, sites ou itinéraires, en matière de développement des sports de pleine nature.**

Compte tenu de non validation du PDESI par le Conseil Départemental, la Cirest souhaite modifier le libellé de sa compétence afin de faire progresser les dossiers en cours.

Il vous est proposé de redéfinir le caractère d'intérêt communautaire des équipements sportifs comme suit :

***« En matière sportive, pourront être déclarés d'intérêt communautaire les projets d'équipements permettant la pratique d'activités de pleine nature sur le territoire de la Cirest présentant un intérêt majeur et stratégique (selon les critères cumulatifs d'impact, de fréquentation, de dimension et d'implantation).».***

Définition des critères (cumulatifs) :

**Le critère d'impact et de fréquentation** : fait référence aux équipements nouveaux permettant d'organiser une ou des pratique(s) sportive(s) de pleine nature dont l'intérêt notamment en terme d'usage et de fréquentation dépasse celui exclusivement de la commune hôte ;

**Le critère de dimension** : renvoie à la possibilité de pratiquer à la fois une activité sportive de haut niveau et tout public ;

**Le critère d'implantation** : il devra prendre en compte la destination de l'équipement (spécialisé et/ou multi-activités) et être corrélé à un ou plusieurs intérêts suivants : économique (potentiel de retombées économiques, proximité des structures d'hébergement, de restauration...), écologique, scientifique, esthétique (sites remarquables), social (proximité des établissements scolaires, connexions des quartiers,...) ou encore culturel (centre culturel, lieux de mémoire,...). De même, cet équipement devra aussi être connecté ou présenter une logique de maillage avec d'autres espaces ou équipements du territoire de la Cirest.

#### **AVIS DE LA COMMISSION SPORT ET CULTURE**

La Commission Culture et Sport qui s'est réunie en date du 06 juin 2018 a **émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- de valider les termes du présent rapport ;
- d'approuver la nouvelle définition de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs ;
- de m'autoriser à signer tous les actes afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C084

---

### ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA CIREST LANCLEMENT DE LA DEMARCHE

---

La transition énergétique dans les territoires, encadrée depuis 2010 par la loi Grenelle 2, a été précisée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

La loi Grenelle 2 invitait les collectivités de plus de 50 000 habitants à élaborer des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).

Par son article n°188, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré les **Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)**, 2<sup>ème</sup> génération des PCET. Le PCAET intègre la problématique de la qualité de l'air et inscrit résolument la planification territoriale climat-air-énergie à un échelon intercommunal, représentatif des enjeux de mobilité et d'activité.

En effet, leur élaboration est confiée aux seuls EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et concerne tout le territoire de l'intercommunalité.

Le rôle des EPCI est ainsi renforcé, ces collectivités devenant de vrais coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

Le PCAET a introduit les thématiques suivantes : le développement coordonné des réseaux d'alimentation et de distribution énergétique, le stockage d'énergie, le développement de la séquestration de carbone et la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Le PCAET c'est une stratégie de territoire visant à :

- Lutter contre le changement climatique et s'adapter aux modifications climatiques;
- Baisser les consommations énergétiques, en priorité les énergies fossiles ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Améliorer la qualité de l'air.

C'est également un programme d'actions co-construit et porté avec les acteurs du territoire.

Une stratégie air-climat-énergie cohérente et ambitieuse est synonyme de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie.

Par délibération du 8 novembre 2012, le conseil communautaire a approuvé le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la CIREST.

La CIREST souhaite poursuivre ces efforts à l'adaptation au changement climatique en répondant à la Loi du 17 août 2015 de la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Dans la continuité de cette démarche de réalisation de son PCET, la présente délibération a pour objet d'engager la CIREST dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette dépense fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget 2018 de la Cirest au chapitre 20, compte 2031 « Frais d'études ».

<p style="text-align: center;"><b>AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET HABITAT</b></p>
--

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'engager la CIREST dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C085

---

### ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA CIREST ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE LA SPL ENERGIES REUNION

---

La CIREST souhaite répondre à la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte en engageant l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), continuité du Plan Climat Energie Territorial (PCET) adopté en 2012.

Le PCAET se compose des éléments suivants :

- un diagnostic ;
- une stratégie territoriale ;
- un programme d'actions ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats et du pilotage ;
- un rapport environnemental.

La SPL Energies Réunion est un acteur reconnu à la Réunion dans le domaine de l'énergie et la CIREST, en tant qu'actionnaire, peut bénéficier de son expertise par le biais de Contrats de Prestations Intégrées (CPI) passés sans mise en concurrence préalable.

Ainsi, la SPL Energies Réunion propose de prendre en charge l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Plan Climat Air Energie Territorial de la CIREST au travers de deux missions principales :

1. Un **audit du Plan Climat Energie Territorial (PCET)** de la CIREST adopté en 2012 afin d'évaluer les actions conduites et l'atteinte des objectifs du PCET. A travers l'analyse détaillée des documents et des fiches actions constituant le PCET, la SPL évaluera le pourcentage de réalisation des actions et proposera des éléments pour les mettre à jour et éventuellement les réorienter.
2. Une **action de soutien pour l'élaboration du PCAET** avec la rédaction des cahiers des charges pour le recrutement de bureaux d'études, l'analyse des offres reçues et l'aide à la décision pour le choix des candidats. Cette mission comprend également le suivi des travaux des bureaux d'études, la participation aux réunions ainsi que la relecture des documents produits en fournissant expertise et avis technique.

Le délai d'exécution de la prestation est de 18 mois (jusqu'à adoption du PCAET par le conseil communautaire de la CIREST).

Le prix total de la prestation est fixé à 35 154 euros TTC.

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, la présente délibération a pour objet de confier à la SPL Energies Réunion l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CIREST à travers la signature d'un contrat de prestation intégrée.

Cette dépense fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget 2018 de la CIREST au chapitre 20, compte 2031 « Frais d'études ».

<b>AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET HABITAT</b>
---

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- de confier à la SPL ENERGIES REUNION l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CIREST à travers la signature d'un contrat de prestation intégrée d'un montant de 35 154 € TTC passé en quasi régie.
- de m'autoriser à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C086**

---

### **SUBVENTION POUR L'ANNE 2018 A L'AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE « SOLEIL »**

---

L'Agence Immobilière SOLidarité Et Investissement Locatif (AI. SOLEIL) a été créée en décembre 2005, et a pour objet d'apporter son concours à la mise en œuvre du droit au logement dans le département de la Réunion.

A cette fin, elle mobilise une offre de logements décents dans le parc privé et dans le parc public, destinée à répondre aux besoins des personnes qui ne parviennent pas à accéder aux logements par les circuits d'attribution classique.

L'AI. SOLEIL fait partie d'un réseau de 44 AI.V.S (Agence Immobilière à Vocation Sociale) sur la métropole et les DOM, les plus anciennes existant depuis 20 ans. Ces agences sont fédérées au sein de la FAPIL, la Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement.

Le public ciblé est représenté notamment par des demandeurs de logement en difficulté, relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), qui sont hébergés et susceptibles d'occuper un logement autonome, qui sont en mesure de payer un loyer, mais qui ne sont pas à même d'apporter les garanties exigées par les bailleurs.

A sa création il y a maintenant 10 ans, l'AI. SOLEIL s'était fixée comme objectif la gestion de 200 logements sur l'île.

Au 31 décembre 2017, elle en gérait 357 dont 40 sur l'Est (soit environ 11 % du parc), un parc constitué de villas neuves ayant bénéficié des dispositifs de défiscalisation et de logements anciens.

Le constat de l'AIVS sur l'Est dans le cadre de ses missions est le suivant : les prix du marché locatif ont augmenté sur le territoire de la CIREST et les propriétaires préfèrent louer en direct. Il est difficile pour l'Agence Soleil de capter des logements sur le territoire.

Compte tenu de ses compétences en matière « d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire » et du premier programme d'action du PLH intercommunal approuvé le 24 février 2005, la CIREST avait adhéré historiquement à l'Agence SOLEIL. Aussi, je vous propose d'apporter un soutien financier d'un montant de 10 000€ à la structure pour lui permettre d'assurer ses missions. L'objectif de l'Agence est aujourd'hui de stabiliser ce parc en gestion et de pérenniser l'accompagnement social des ménages bénéficiaires du dispositif.

Cette dépense est prévue au budget primitif 2018 de la CIREST au chapitre 65, article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé ».

**AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE ET HABITAT**

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis..... pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 10000 € à l'Agence SOLEIL.

Aussi je vous propose :

- de valider les termes du présent rapport,
- de valider la Convention jointe en annexe et d'autoriser sa signature par le Président;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'exercice 2018 à l'Association Agence Immobilière à Vocation Sociale « SOLEIL »,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C087

---

### CONVENTION D'ACQUISITION FONCIERE ET DE PORTAGE N° 02 13 02 ENTRE LA COMMUNE, LA CIREST, L'EPF REUNION ET LA SEMAC.

---

### AVENANT N°1 A LA CONVENTION : CHANGEMENT DE DESTINATION, REPRISE DU PORTAGE PAR LA COMMUNE ET REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION DE LA CIREST.

---

Par délibération du conseil communautaire en date du 20 juin 2013, affaire 2013-C054, une convention opérationnelle d'acquisition foncière N° 02 13 02, conclue entre la Commune de BRAS-PANON, la CIREST, l'EPF Réunion et la SEMAC, a été adoptée.

Dans le cadre de cette convention, il a été convenu :

- De l'acquisition par l'EPF Réunion de la parcelle suivante :

Référence. Cadastrale	PLU	Surface	Propriétaire Initial	Prix d'acquisition	Date d'acquisition
AH 1766	UA UB	2 897 m <sup>2</sup>	Cts BEURARD Léo Jean Michel	450 000 €	25/02/2014

- Des conditions de portage et de rétrocession desdits immeubles à la commune dans un délai de **5 ans** à dater de leur acquisition, en vue de la réalisation **d'une opération de logements aidés rue du 20 décembre**
- De la possibilité pour la Commune, conformément à l'article 2 de la convention 02 13 02 de désigner un repreneur,
- De la désignation de la SEMAC en qualité de repreneur à la convention,
- De l'octroi d'une subvention par la CIREST au titre du dispositif de bonification foncière CIREST/EPFR, d'un montant de 20% du prix d'acquisition par l'EPFR,

Ladite parcelle de terrain a été acquise par l'EPF Réunion en date du 25 février 2014

Le bien à l'origine était édifié de diverses constructions à l'état de ruines et l'EPF Réunion a procédé à leur démolition en janvier 2015.

Par courrier du 3 avril 2018, la Commune a fait connaître son intention de modifier la destination de ce foncier, qui ne serait désormais plus destiné à recevoir une opération comportant à minima 60% de logements aidés.

Par courrier du 20 avril 2018, la SEMAC a fait connaître à la Commune de Bras-Panon sa volonté de se retirer de la convention de portage. Par ailleurs, elle a proposé à la Commune d'opter pour un portage foncier à plus long terme au profit de la Commune.

La Commune de Bras-Panon souhaite valider cette option et souhaite que le portage soit désormais assuré par la Commune pour une durée de 10 ans, en vue de la constitution d'une réserve foncière dans l'attente de la définition d'un nouveau projet d'aménagement ;

Pour entériner cette décision, l'Etablissement Public Foncier de la Réunion a transmis un projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle d'acquisition foncière n° 02 13 02 dont les principaux éléments sont repris ci-après :

- Le coût d'acquisition initial à rembourser par la Commune est de **450 000 euros**.
- La nouvelle durée de portage est de **10 ans**,
- Le différé de paiement est de **4 ans**, à compter de février 2014, soit à l'issue de ce délai, **7 échéances de 71 035,71 € HT**, plus les frais de portage, au taux de **1.50%l'an**, de 2018 à 2024.
- la nouvelle destination prévue est **la constitution d'une réserve foncière dans l'attente de la définition du projet d'aménagement**.
- La Commune n'est donc plus en mesure de respecter l'engagement ferme de réaliser une opération respectant une proportion d'au moins 60% de logements aidés en application de la convention cadre signée entre la CIREST et l'EPFR, et dès lors, il est fait application des dispositions figurant à l'article 7 de la convention 02 13 02, qui dispose :

*« En cas de non-respect par la Commune ou son repreneur de leur engagement relatif à la mise en œuvre d'une politique de l'habitat comprenant à minima la destination prévue ainsi que prévue aux présentes devra faire l'objet d'un remboursement à l'EPCI par le dernier contribuable de cette contribution*

*Dans ce cas, le montant de la subvention accordée par l'EPCI sera réintégré dans le prix de revient de l'immeuble augmenté des frais de portage correspondants et ce depuis la date d'acquisition jusqu'à la date de rachat de l'immeuble par la Commune ou son repreneur à l'EPF réunion » ;*

En conséquence, la subvention de 90 000 € octroyée par la CIREST ayant bénéficié à cette opération, sera donc remboursée par l'EPFR à l'EPCI et ce montant sera réintégré dans le prix de revient de l'immeuble dans les conditions visées ci-dessus.

**AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE ET HABITAT**

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi je vous propose :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention n° 02 13 02 joint annexe, à intervenir entre la Commune, la CIREST, la SEMAC et l'E.P.F. Réunion.
- de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention d'acquisition foncière et de portage n° 02 13 02 annexée à la présente.
- d'établir le titre de recette d'un montant de 90 000.00€ à l'EPFR.
- de m'autoriser à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire,

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C088

---

### AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS

---

Par délibération n°2018-C053 du 29 mars 2018, le Conseil Communautaire avait approuvé la passation de l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public de transports urbains et le réajustement de la contribution financière de la CIREST au profit du GME CAR EST.

Des corrections de calcul ayant été apportées dans l'avenant n°5 après délibération sur certains postes notamment dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé mais sans incidence sur le montant de la contribution financière de la CIREST, il vous est proposé de délibérer par principe de transparence à nouveau sur le projet d'avenant n°5 et ses annexes.

Pour rappel, l'avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public a pour objets :

- *Les adaptations et des renforcements des lignes suivantes :*
  - o *La ligne 43 sur la commune de Saint-André (ligne desservant : Gare routière – Balance – Chemin du centre - ZAC FAYARD – Brunet – RD 47 – Lagourgue) traduite par une augmentation de l'offre kilométrique (+12,17%) en rajoutant deux rotations supplémentaires pour répondre ainsi aux demandes récurrentes des usagers sur cette ligne ;*
  - o *La ligne 16 sur la commune de Saint-Benoît (ligne desservant : La Confiance - Gare de Saint-Benoît) traduite par une adaptation d'horaires sans incidence sur l'offre kilométrique ;*
  - o *La ligne 20 sur la commune de Saint-Benoît (ligne desservant : Beauvallon - Gare de Saint-Benoît) traduite par une adaptation d'horaire sans incidence sur l'offre kilométrique ;*
  - o *La ligne 1 : Ligne intercommunale (ligne desservant : Pôle Sanitaire – Gare de Saint-Benoît – Marché – Gare de Saint-André – Ecole Quartier Français) traduite par le renforcement des services par un 6<sup>ème</sup> véhicule et une augmentation de l'offre kilométrique (+18,19%) en rajoutant quatre rotations supplémentaires ;*
  - o *L'intégration de la reconfiguration des lignes de transport sur la commune de Salazie traduite par la suppression de ligne 80 (Mairie – gare routière de Saint-André) et une extension des lignes 82 (Bélier – Gare de Saint-André) et 83 (Ilet à Vidot – Gare de Saint-André), le renforcement et l'adaptation des horaires de ligne 82C (Grand Ilet - Col des Bœufs), l'adaptation des horaires des lignes 81 (Be cabot – Grand Ilet) et 84 (Mare à goyaves – Mairie de Salazie) pour l'amélioration des correspondances ;*

- *La mise en service du transport à la carte (TAC) et adaptation de la ligne 2 (Bellevue – Rivière des Roches) sur la commune de Bras-Panon traduite par la réadaptation de la ligne 2 et le remplacement de la ligne 3 (Bellevue les hauts – Centre ville de Bras-Panon) par un transport à la carte (sur les secteurs de Bellevue les hauts et Libéria les hauts).*
- *La modification de l'affectation des lignes 16 (Confiance – Gare de Saint-Benoît) et 20 (Beauvallon – Gare routière de Saint-Benoît) entre le mandataire SEM ESTIVAL qui assure actuellement ces deux lignes et un des cotraitants la société STOI pour la répartition des coûts d'exploitation traduite par une exploitation partagée de la ligne 20 entre la SEM ESTIVAL et la société STOI et l'exploitation de la ligne 16 exclusivement par la société STOI.*

*La contribution financière de la CIREST en année pleine sur l'année 2018, pour tenir compte de ces adaptations, renforcements et de la modification d'affectation de lignes, s'élève à 8 000 000 € et correspond par rapport à la contribution financière l'année 2017 (7 600 000 €) à une augmentation de 5,26 % (400 000 €).*

*La Commission de Délégation de Service Public qui s'était réunie le 19 mars 2018, avait émis un avis favorable.*

Le présent rapport avec les modifications de forme apportées a été représenté en Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat.

<b>AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET HABITAT</b>
---

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'approuver le projet d'avenant n°5 actualisé à la convention de délégation de service public de transports urbains ci-annexé ;
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C089**

---

### **AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - INDEXATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE DE L'ANNEE 2017**

---

Dans la convention de délégation de service public conclue entre la CIREST et le GME CAR'EST, il est prévu l'application d'une formule d'indexation au montant de la contribution financière au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

Du fait de la suppression de cinq indices contractuels utilisés pour l'indexation de la contribution financière de l'année 2017, il n'a pas été possible d'effectuer l'indexation. Aussi, l'avenant n°6 à la convention annexé au présent rapport a pour objet de procéder à leur remplacement par de nouveaux indices rapprochés et ce, conformément à l'application des dispositions de l'article 39 du contrat de délégation de service public sur la base des valeurs de référence de l'annexe 19.

L'application de ces nouveaux indices entraînant une augmentation du coefficient d'actualisation plus important que celui avec les anciens indices disparus, la CIREST et le GME CAR EST ont aussi convenu d'arrêter une nouvelle formule d'indexation avec un plafonnement à compter de l'année 2018. Dans ce cadre, les échanges entre les deux entités sont actuellement en cours et devront donner lieu à la passation d'un nouvel avenant sur l'indexation de la contribution financière forfaitaire après approbation à un prochain Conseil Communautaire.

<p><b>AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET HABITAT</b></p>
--

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'approuver le projet d'avenant n°6 à la convention de délégation de service public de transports urbains ci-annexé ;
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C090

### CONVENTION DE FINANCEMENT PARTENARIAL FONCTIONNEMENT DU SYSTEME BILLETTIQUE DU RESEAU ESTIVAL

Dans le courant de l'année 2017, la CIREST, en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité et la SEM ESTIVAL, en qualité de mandataire du GME CAR'EST ont entrepris une réflexion commune sur la nécessité de moderniser le système billettique du réseau ESTIVAL pour améliorer la qualité de service offerte aux usagers.

Dans cette démarche, la CIREST avait acquis un nouveau système billettique légère en ayant recours à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) qui a été ensuite mis à disposition du délégataire GME CAR EST.

Dans le cadre de la consultation auprès du CATP, les paiements des charges d'investissement et de fonctionnement de cette nouvelle billettique légère sont versés directement par la CIREST auprès du prestataire retenu.

Au niveau de l'exploitation sur le réseau de transports urbains ESTIVAL, celle-ci s'est traduite par la mise en place d'un système de billettique légère sans contact généralisé à l'ensemble des lignes urbaines à compter du 15 janvier 2018, à travers notamment la création de la carte ESTI'PASS (carte sans contact).

En ce qui concerne les charges de fonctionnement du fait de l'accès en direct aux données d'exploitation en totale transparence sur le logiciel billettique par la CIREST mis à disposition au délégataire de transports urbains, il a été arrêté entre la CIREST et le mandataire du GME CAR EST que la part des charges de fonctionnements revenant au GME CAR EST serait à 80% du total des charges de fonctionnement.

Le tableau de répartition des charges de fonctionnement (en TTC) de la nouvelle billettique légère est présenté ci-après :

		2018	2019	2020	2021	2022
<b>GME CAR EST</b>	<b>80%</b>	46 060,25 €	46 060,25 €	46 060,25 €	46 060,25 €	3 838,36 €
<b>CIREST</b>	<b>20%</b>	11 515,06 €	11 515,06 €	11 515,06 €	11 515,06 €	959,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>57 575,31 €</b>	<b>57 575,31 €</b>	<b>57 575,31 €</b>	<b>57 575,31 €</b>	<b>4 797,95 €</b>

Ainsi, la présente convention a pour objet de définir la clé de répartition sur les coûts de fonctionnement entre la CIREST et le GME CAR EST et les modalités de versements trimestriels du GME CAR'EST à la CIREST sur une période de 49 mois, elle vous est présentée en annexe.

**AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE ET HABITAT**

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- de valider le projet de convention de financement partenarial sur les coûts de fonctionnement de la billettique légère de la CIREST mis à disposition au GME CAR EST ci-annexé ;
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C091**

---

### **AVENANT N°10 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST**

---

Par délibération en date du 22 septembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre sur le territoire de la CIREST et a autorisé par anticipation la signature du marché, attribué au groupement :

INGEROP (mandataire)/LEU REUNION/RICHEZ& ASSOCIES /REMOUE&  
ASSOCIATS, pour un montant de 4 724 915.00 € HT

Ce marché est un marché de maîtrise d'œuvre générale pour la mise en œuvre d'un transport en commun en site propre qui devait initialement relier Saint André (secteur de Quartier Français, limite communale de Ste Suzanne, afin d'assurer la connexion avec le réseau de transport en commun de la CINOR), Bras Panon et Saint Benoît (secteur du Pôle Sanitaire Est le long de la RN3).

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre unique pour l'ensemble de l'opération. Le Maître d'œuvre a ainsi en charge la réalisation de l'ensemble des études opérationnelles relatives à la mise en œuvre du projet ESTI+, la supervision des travaux et des missions complémentaires.

Le marché est décomposé en une tranche ferme et plusieurs tranches conditionnelles. L'exécution des tranches conditionnelles est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur, notifiée au Maître d'Œuvre par ordre de service. Chaque tranche conditionnelle pouvant être affermie dans un délai de 18 mois à compter de la fin de la tranche ferme.

Le marché a été notifié le 14 mai 2012. Les avenants successifs ci-après ont été passés au marché de Maîtrise d'œuvre ;

Un avenant n°1, ayant pour objet la réalisation d'enquêtes et d'études nécessaires à la bonne définition du projet de TCSP, ainsi que la réalisation d'une étude complémentaire portant sur un éventuel TCSP vers le secteur de Champ Borne, a été notifié le 3 juillet 2012, pour un montant de 198 590.00 € HT.

Un avenant n°2, relatif à un redécoupage des tranches conditionnelles initialement prévues au marché, sans incidence financière, a été notifié le 8 février 2013.

Un avenant 3, d'un montant de 50 460,00 € HT a été notifié le 30 mai 2013. Il a pour objet :

- la rédaction et suivi du marché d'échantillonnage ayant pour but de faire réaliser par une entreprise, sur un site d'essai, les échantillons et prototypes de matériaux nécessitant une validation grandeur nature avant le lancement des marchés de travaux, par la CIREST.

- l'établissement d'un protocole de transplantation d'orchidées au niveau du pont de la Rivière du Mat, la rédaction d'un dossier CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) et le suivi de la transplantation

Un avenant n°4, relatif à la modification des délais de réalisation des missions PRO et DCE, sans incidence financière, a été notifié le 16 octobre 2013.

Un avenant n°5, fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre suite à l'arrêt du coût prévisionnel des travaux post AVP, d'un montant de 44 280,00 € HT a été notifié le 26 novembre 2013.

Un avenant n°6, modifiant le découpage de l'opération, en cohérence avec le planning des travaux défini durant les études avec les partenaires et notamment les communes traversées, a été notifié le 16 juillet 2014. Cet avenant est sans incidence financière.

Un avenant n°7, relatif à la reprise de l'étude d'insertion du TCSP sur le secteur Rivière des Roches au niveau de la future station Snook, d'un montant de 6 650,00 € HT, a été notifié le 16 juillet 2014.

Un avenant n°8, relatif à la prise en compte de l'effet sur la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre de la modification de la répartition des honoraires de la TC4 entre les cotraitants et des modifications du projet de la phase travaux, d'un montant de 48 910,00 € HT, a été notifié le 17 juin 2015.

Un avenant n°9, relatif à la modification de la répartition du montant du marché par tranche afin de s'adapter à la nouvelle configuration du projet ESTI+, d'un montant de - 551 008,92 € HT, a été notifié le 13 juin 2017.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre intégrant les avenants n°1 à 9 est actuellement de 4 586 199,46 € HT.

Aussi, un marché complémentaire pour un montant de 194 277,50 € HT n'ayant pas d'incidence financière sur le marché initial, a été notifié le 07 février 2014. Il avait pour objet la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du Pont Auguste sur la commune de Saint-André, l'étude d'aménagement du secteur « Giratoire des Plaines – Giratoire Bras Canot » et l'étude d'aménagement alternatif sur la RN3 afin de répondre à la demande de la Région, gestionnaire de la voirie.

Les adaptations d'études de la maîtrise d'œuvre en lien avec les projets communaux de Saint-André et Bras-Panon ainsi qu'un ajustement en lien avec les avenants n°1, n°7 et n°9 nécessitent d'un point de vue administratif la passation d'un avenant n°10 au marché de maîtrise d'œuvre.

1) A Saint-André, au cours de la reprise du projet ESTI+ sur le secteur du pôle d'échanges, la commune a souhaité l'étude de deux scénarios supplémentaires afin de confirmer la complémentarité du pôle d'échanges avec le Nouveau Programme de Renouveau Urbain de la Ville.

La présentation de ces scénarios au groupe majoritaire de la commune au mois de décembre 2017 a ensuite conduit la CIREST à élargir le périmètre projet initialement défini. L'ajout de deux parking complémentaires a été acté afin d'améliorer les mesures compensatoires à la réduction de l'offre de stationnement. Compte-tenu de la reprise potentielle du réseau d'eaux pluviales de l'Avenue de la République, une prévision d'ajustement est aussi prise en compte dans le rémunération du maître d'oeuvre. Les missions de celui-ci sont donc abondées pour les phases Etude et Travaux.

2) A Bras-Panon, la commune souhaite réaliser à l'issue des travaux du pôle d'échanges sur la période 2017-2018 la rénovation complète de la place de la mairie. Les missions du maître d'oeuvre sont aussi abondées pour la phase d'étude de cet aménagement. La maîtrise d'oeuvre des travaux devra ensuite être portée par la commune.

Financièrement, la rémunération du maître d'oeuvre pour ces prestations supplémentaires sur Saint-André et Bras-Panon est déduite du solde disponible dans le marché pour les phases d'Etude et Travaux. Ces prestations sont donc sans incidence financière sur le montant global du marché.

Dans le cadre de cet avenant n°10 au marché de maîtrise d'oeuvre, une régularisation administrative est aussi à apporter en lien avec les avenants n°1, n°7 et n°9 :

- Avenant n°1 : retrait d'un solde relatif à une étude complémentaire portant sur un éventuel TCSP vers le secteur de Champ Borne dont les études ont été réalisées en partie ;
- Avenant n°7 : ajustement d'un montant ;
- Avenant n°9 : prise en compte de modifications financières relatives à l'avenant n°5 dans la tranche conditionnelle « a » et la tranche conditionnelle 4', sans incidence financière.

Il en ressort une incidence financière de ces modifications à l'avenant n°10 de maîtrise d'oeuvre un montant de **(-) 25 779,50 € HT**.

Aussi, le montant du marché de l'avenant n°10 s'élève à 4 560 449,96 € HT, soit une baisse de 25 779,50 € HT (-0,6%) par rapport au montant du marché en cours (4 586 199,46 €) et par rapport au marché initial de 4 724 915,00 € HT une baisse de 164 495 € HT (-3,48 %). Cet avenant ne modifie pas les délais prévus au marché.

**AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE ET HABITAT**

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'approuver l'avenant n°10 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet ESTI+ de la CIREST ci-annexé ;
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C092**

---

### **PROJET ESTI+ DEMANDE DE PROROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

---

L'arrêté préfectoral n° 13-2364/SG/DRCTCV4 du 4 décembre 2013 déclarait d'utilité publique les acquisitions et travaux nécessaires au projet du Transport en Commun en Site Propre (TCSP CIREST Esti+) sur le territoire de Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît.

Initialement prévue sur 3 ans, de 2014 à 2017, la réalisation du projet ESTI+ sur les communes de Saint-Benoit, Bras-Panon et Saint-André, du fait de contraintes budgétaires de la CIREST et de l'insuffisance des subventions plafonnées de l'Europe et de la Région Réunion sur le Programme Opérationnel Européen 2014-2020, est axée sur les secteurs prioritaires urbaines en lien avec les projets d'aménagement des communes de Saint-Benoit, Bras-Panon et Saint-André.

Ainsi dans ce contexte, les travaux ESTI+ afférents sont amenés à se poursuivre au delà de l'année 2018.

Pour rappel, le projet ESTI+ a été engagé avec une première opération livrée sur la rue Albany à Saint-André en 2015 et une deuxième opération concernant le pôle d'échange de Bras-Panon engagée dans le courant du second semestre 2017 est à livrer en juillet 2018.

Dans cette continuité, une troisième opération située à Saint-André sur la rue du lycée, le pôle d'échange et l'avenue de la République est prévue au début de l'année 2019 jusqu'en 2020. Aussi, des opportunités de travaux ESTI+ sont en cours d'identification avec la commune de Saint-Benoît notamment dans le cadre de son projet NPNRU.

Les acquisitions foncières et les travaux prévus sur la commune de Saint-André ne pouvant pas être achevés dans le délai de validité de la D.U.P qui arrive à échéance le 3 décembre 2018 (durée de 5 ans), il est donc nécessaire de proroger la durée de la D.U.P.

En ce sens, l'article L 121-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique dispose qu'un acte pris dans la même forme peut proroger une fois les effets de la déclaration d'utilité publique pour une durée au plus égale à la durée initialement fixée, lorsque celle-ci n'est pas supérieure à cinq ans. Cette prorogation peut être accordée sans nouvelle enquête préalable, en l'absence de circonstances nouvelles.

**AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE ET HABITAT**

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- de m'autoriser à solliciter Monsieur le Préfet de la Réunion en vue de la prorogation des effets de l'arrêté de DUP n° 13-2364/SG/DRCTCV4 du 4 décembre 2013 pour une durée supplémentaire de 5 ans, soit jusqu'au 3 décembre 2023.
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C093

### GESTION DU PARC VEHICULES DE LA CIREST RETRAIT DE L'ACTIF ET VENTE

La CIREST dispose dans son parc automobile d'une part, d'autocars et d'autobus et de véhicules mis à disposition du GME CAR EST dans la cadre de la convention de délégation de service public de transports urbains et d'autre part, de véhicules pour le fonctionnement de ses services.

Le parc d'autocars-autobus et de véhicules de la CIREST mis à disposition du délégataire GME CAR EST depuis le démarrage de l'exécution de la délégation de service publique de transports urbains en février 2014 avec des acquisitions successives sur les années suivantes en ce qui concerne les autocars, est composé de 49 véhicules dont 7 autobus, 34 autocars pour l'exploitation des lignes urbaines et de 8 véhicules pour le fonctionnement des services de la SEM ESTIVAL (mandataire du GME CAR EST - ces derniers étant mis à disposition suite au transfert des biens de la Régie de Transport de l'Est).

En ce qui concerne le parc de véhicules de la CIREST pour les besoins de ses services, il est composé actuellement de 25 véhicules en location longue durée et de 29 véhicules en acquisition.

Du fait des coûts d'entretien devenus trop élevés et de pannes de plus en plus fréquentes de quatre autocars-autobus, d'un véhicule mis à disposition du GME CAR EST et de 10 véhicules de la CIREST pour le fonctionnement de ses services, il est proposé de retirer ces biens de l'actif de la CIREST en procédant à la vente aux enchères sur la base des informations suivantes :

#### AUTOCARS-AUTOBUS MIS A DISPOSITION DU GME CAR EST

Marque	Type	Immatriculation	Date de mise en circulation	Etat du véhicule	Valeur à l'actif CIREST
Mercedes Médiano	autobus 40 places	AP-008-BN	16/07/2007	en service	
Renault MASTER	autocar 9 places	DL-460-VD	23/12/2008	Hors service moteur à remplacer	
Solaris URBINO	autobus 100 places	BA-706-QF	21/11/2013	en service	
Solaris URBINO	autobus 100 places	CL-254-LE	04/10/2012	Hors service dysfonctionnements mécaniques et électroniques	

#### VEHICULE MIS A DISPOSITION DE LA SEM ESTIVAL (MANDATAIRE GME CAR EST) POUR LE FONCTIONNEMENT DE SES SERVICES

Marque	Type	Immatriculation	Date de mise en circulation	Etat du véhicule	Valeur à l'actif CIREST
Peugeot BOXER	Camion à benne	DL-458-VD	24/08/2005	en service	

## VEHICULES DE LA CIREST POUR LE FONCTIONNEMENT DE SES SERVICES

Marque	Type	Immatriculation	Date de mise en circulation	Etat du véhicule	Valeur à l'actif CIREST
Nissan CABSTAR	Camion à benne	CK-741-NE	17/06/2008	en service	
Nissan Primaster	Fourgon	CJ-131-MG	17/06/2008	en service	
Peugeot 206+	VL	BM-639-LV	26/04/2011	en service	
Renault Clio	VL	AW-833-ZL	19/07/2010	en service	
Renault Master	Fourgon	CK-713-NE	17/01/2007	en service	
Renault Master	Fourgon	BJ-731-MG	25/01/2007	en service	
Renault Master	Camion à benne	AD-630-EX	02/10/2009	en service	
Renault Master	Fourgon	CK-726-NE	10/07/2007	en service	
Renault Symbol	VL	AC-819-ZC	22/09/2009	en service	
Renault Symbol	VL	AC-208-ZC	28/09/2009	en service	

### AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET HABITAT

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- de valider le retrait des véhicules sus mentionnés du parc automobile de la CIREST ;
- d'approuver les modalités de la vente aux enchères publiques sur internet en ligne ou le cas échéant sous l'office d'huissier de justice ;
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C094

---

### ETUDES PRE-OPERATIONNELLES POUR LA MODERNISATION DES ZAE INTERCOMMUNALES

---

#### CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE :

La SPL « Est Réunion Développement » a été créée lors de l'assemblée générale constitutive et de son premier conseil d'Administration en date du 14 novembre 2011. La SPL « Est Réunion Développement » permet aux collectivités membres de faire réaliser des missions d'études et de réalisation d'opérations dans le cadre de contrats « en quasi régie ». Par délibération de son Conseil Communautaire en date du 11/12/2014, la CIREST a approuvé son entrée au capital de la SPL « Est Réunion Développement » à hauteur de 150 000 €.

Par ailleurs, la loi n° 20156995 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle supprime la notion d'intérêt communautaire et prévoit notamment le transfert obligatoire de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La gestion des 9 zones d'activités communales suivantes a ainsi été transférée à la CIREST :

#### Saint-André :

- Zone artisanale Maunier ;
- Zone artisanale de Grand Canal ;
- Zone artisanale de Ravine Creuse.

#### Bras-panon :

- Zone artisanale de BRAS-PANON ;
- Zone industrielle de BRAS-PANON ;
- Parc artisanal du Refuge.

#### Saint-Benoît :

- Zone industrielle n°1
- Zone industrielle n°2

#### Plaine-des-Palmistes :

- Zone activité économique de la Ravine Pavé

Ces zones représentent une surface approximative d'environ 40 hectares et concernent plus de 200 parcelles.

#### LES CARACTERISTIQUES DU PROJET :

L'objectif général poursuivi est de mettre en œuvre une politique de développement économique volontariste, coordonnée et cohérente à l'échelle de son territoire et d'engager dans cette perspective une modernisation de ces zones d'activités tout en prévoyant la mise en place de conditions qui permettront une gestion plus dynamique et structurée des ZA recensées.

Le projet consiste, afin de pouvoir se doter d'un plan d'actions répondant à un scénario de développement économique qui sera retenu parmi plusieurs options proposées et débouchant notamment sur un programme de travaux de remise en état et de modernisation ainsi que des propositions de modalités de gestion, à confier à la SPL ERD l'élaboration d'un diagnostic complet portant sur les volets foncier et immobilier (uniquement sur les parcelles en friche ou vacantes à la demande de la CIREST), volet réglementaire en matière d'urbanisme et volet technique.

Les objectifs prévisionnels de l'opération et les missions du mandataire consisteront à réaliser les 4 Phases suivantes d'étude :

### **Réalisation des études pré-opérationnelles de modernisation des ZAE ayant fait l'objet du transfert de compétence**

- Diagnostic réglementaire en matière d'urbanisme, foncier pour les parcelles en friche et technique
- Proposition d'un plan d'action sur la base de plusieurs scénarii dans le cadre d'une analyse prospective d'ensemble
- Programme de travaux de remise en état et/ou de modernisation des ZA selon le plan d'actions retenu
- Proposition d'une organisation de gestion dynamique des ZA

Il est donc demandé à la SPL ERD d'assurer la réalisation, la coordination et le suivi de ces différentes missions d'études dans le cadre d'un mandat.

Le contrat a pour objet de confier au mandataire la représentation du Mandant, la CIREST, pour l'accomplissement en son nom et pour son compte de tous les actes juridiques nécessaires, dans la limite des attributions définies ci-dessous, en vue de faire réaliser des études telles que définies ci-après.

▪ **Passation des marchés d'études** : Le Mandataire assistera le Mandant dans le cadre de la procédure de mise en concurrence prévues par l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 pour la passation des différents marchés nécessaires à la réalisation des dites études.

▪ **Gestion des marchés** : Le Mandataire assurera la gestion des marchés au nom et pour le compte du Mandant dans les conditions prévues par l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016, de manière à garantir les intérêts du Mandant.

▪ **Suivi des études** : Le Mandataire représentera si nécessaire le Mandant dans toutes réunions, visites, etc, ... relatives au suivi des études. Il veillera à ce que la coordination des prestataires aboutisse à la réalisation des études dans le respect des délais, de la qualité des prestations. Il constituera le dossier de demande de financement, en lien avec la direction du développement économique de la CIREST.

## L'ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION :

Le délai prévisionnel de réalisation de cette mission est de 10 mois, hors délais de validation.

## LE COUT PREVISIONNEL DU PROJET :

Le montant estimatif de l'enveloppe globale, études et honoraires du mandataire compris s'élève à 215 275 € HT avec un financement prévisionnel possible dans le cadre du dispositif FEDER, mesure 3.18 de 109 827 € du FEDER et 27 456 € de la Région.

Le coût prévisionnel de la mission du mandataire est de 50 275 € HT, soit 54 548 € TTC. Ce montant total représente la rémunération prévisionnelle du mandataire pour l'accomplissement des missions d'assistance et de conseil du maître d'ouvrage.

## LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL:

Les dépenses d'étude et mandat de l'opération visées sont éligibles à la mobilisation de subventions au titre de la mesure 3.18 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

POSTES	BUDGET PREVISIONNEL		PLAN DE FINANCEMENT (€ HT)	
	€ HT	€ TTC		
<b>DIAGNOCTICS</b>	<b>80 000</b>	<b>86 800</b>		
Réglementaire	40 000	43 400	<b>FEDER</b>	<b>109 824</b>
Technique	40 000	43 400	Mesure 3.18	
<b>ANALYSE PROSPECTIVE ET SCENARII</b>	<b>15 000</b>	<b>16 275</b>	<b>REGION</b>	<b>27 456</b>
Analyse prospective	10 000	10 850	Mesure 3.18	
Scénarii et plans d'action	5 000	5 425		
<b>PLAN DE TRAVAUX REHAB &amp; MODERNISATION</b>	<b>55 000</b>	<b>59 675</b>	<b>CIREST</b>	<b>77 995</b>
AVP	35 000	37 975	(Maître d'ouvrage)	
PRO	20 000	21 700		
<b>DEFINITION D'UN PLAN DE GESTION</b>	<b>15 000</b>	<b>16 275</b>		
Modalités d'organisation et gestion dynamique ZA	15 000	16 275		
<b>Rém MANDATAIRE</b>	<b>50 275</b>	<b>54 548</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>215 275</b>	<b>233 573</b>		<b>215 275</b>

**AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
TOURISME ET TIC**

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- de valider le lancement des études pré-opérationnelles décrites,
- d'approuver le coût prévisionnel du projet et la rémunération du mandataire ;
- d'imputer la dépense correspondante au budget de la CIREST, dans la limite des crédits votés par la Collectivité ;
- de m'autoriser à signer le mandat avec la SPL ERD et de solliciter les financements du FEDER et de la Région Réunion.
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous propose de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C095**

---

# **ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITES SUR LES COMMUNES DE SAINTE-ROSE ET DE SALAZIE**

---

### **CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE :**

La SPL « Est Réunion Développement » a été créée lors de l'assemblée générale constitutive et de son premier conseil d'Administration en date du 14 novembre 2011. La SPL « Est Réunion Développement » permet aux collectivités membres de faire réaliser des missions d'études et de réalisation d'opérations dans le cadre de contrats « en quasi régie ».

Par délibération de son Conseil Communautaire en date du 11/12/2014, la CIREST a approuvé son entrée au capital de la SPL « Est Réunion Développement » à hauteur de 150 000 €.

Par ailleurs, la loi n° 20156995 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle supprime la notion d'intérêt communautaire et prévoit notamment le transfert obligatoire de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **LES CARACTERISTIQUES DU PROJET :**

Le projet consiste à ce que la CIREST, le Mandant, confie à la SPL ERD, le Mandataire, la mission de mener une étude l'opportunité et la faisabilité d'aménager des zones d'activités économiques sur les territoires des communes de SAINTE-ROSE et SALAZIE.

A cet égard, il est nécessaire de recenser et mesurer le besoin d'espace voués à l'activité économique, de préciser le type d'entreprises pouvant être demandeuses et intéressées par une telle offre et localiser le cas échéant les sites d'implantation possibles sur les territoires de ces communes et les principales caractéristiques que devront présenter les espaces ciblés tant en termes de principes généraux d'aménagement que de gestion.

La mission de la SPL consistera à assurer la réalisation, la coordination des différentes phases et le suivi de ces différentes missions d'études, à constituer le dossier de demande de financement, en lien avec la Direction du développement économique de la CIREST.

Le contrat a pour objet de confier au Mandataire la représentation du Mandant pour l'accomplissement en son nom et pour son compte de tous les actes juridiques nécessaires, dans la limite des attributions définies ci-dessous, en vue de faire réaliser des études préalables telles que définies ci-après.

## **Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement des zones artisanales sur les communes de SAINTE-ROSE et de SALAZIE**

Les objectifs prévisionnels de l'opération et les missions du mandataire consisteront à réaliser les 4 Phases suivantes d'étude :

- Analyse d'opportunité pour la mise en place de ZA sur les communes de SAINTE-ROSE et de SALAZIE au regard de l'existant de la Micro-Région Est,
- Mesure et analyse du besoin sur les 2 communes,
- Localisation possible d'une ZA à privilégier le cas échéant,
- Définition des principales caractéristiques des ZA, le cas échéant, en termes programmatiques

### **CONTENU DE LA MISSION DU MANDATAIRE :**

Il est proposé à la SPL ERD d'assurer la réalisation, la coordination et le suivi de ces différentes missions d'études dans le cadre d'un mandat.

- **Passation du ou des marchés d'études :** Le Mandataire assistera le mandant dans le cadres procédure de mise en concurrence prévues par l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 pour la passation des différents marchés nécessaires à la réalisation des dites études
- **Gestion du ou des marchés :** Le Mandataire assurera la gestion des marchés au nom et pour le compte du Mandant dans les conditions prévues par l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016, de manière à garantir les intérêts du Mandant.
- **Suivi des études :** Le Mandataire représentera si nécessaire le Mandant dans toutes réunions, visites, ... relatives au suivi des études. Il veillera à ce que la coordination des prestataires aboutisse à la réalisation des études dans le respect des délais, de la qualité des prestations. Il constituera le dossier de demande de financement, en lien avec la Direction du développement économique de la CIREST.

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL DELAI DE REALISATION :**

Le délai prévisionnel de réalisation de cette mission est de 3 mois, hors délais de validation.

### **COUT PREVISIONNEL :**

Le montant estimatif de l'enveloppe globale, études et honoraires du Mandataire compris s'élève à **25 538 €HT**.

Le coût prévisionnel de la mission du mandataire est de 6 788 € HT. Ce montant total représente la rémunération prévisionnelle du mandataire pour l'accomplissement des missions d'assistance et de conseil du maître d'ouvrage.

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Les dépenses d'étude et mandat de l'opération visées sont éligibles à la mobilisation de subventions au titre de la mesure 8.01 du POE FEDER 2014-2020, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

POSTES	BUDGET PREVISIONNEL		PLAN DE FINANCEMENT (€ HT)	
	€ HT	€ TTC		
DIAGNOCTICS	3 750	4 069	FEDER	7 020
ANALYSE PROSPECTIVE ET SCENARII	6 250	6 781	REGION	1 755
PLAN DE TRAVAUX REHAB & MODERNISATION	5 000	5 425	CIREST MOA	16 763
DEFINITION D'UN PLAN DE GESTION	3 750	4 069		
Rém MANDATAIRE	6 788	7 365		
<b>TOTAL</b>	<b>25 538</b>	<b>27 709</b>	<b>30 064</b>	<b>25 538</b>

### **AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET TIC**

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- de valider le lancement des études pré-opérationnelles décrites,
- d'approuver le coût prévisionnel du projet et la rémunération du mandataire;
- d'imputer la dépense correspondante au budget de la CIREST, dans la limite des crédits votés par la Collectivité;
- de m'autoriser à signer le mandat avec la SPL ERD et de solliciter les financements du FEDER et de la Région Réunion;
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents;

**Je vous propose de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C096**

---

### **ZAE DE PANIANDY CESSION DE LA PARCELLE AD932 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION**

---

#### **CONTEXTE DU PROJET :**

Le Département de la Réunion s'investit depuis plusieurs décennies, dans une politique de gestion globale de l'eau avec la réalisation d'aménagements hydrauliques structurants destinés à satisfaire les besoins en eau agricoles, économiques ou encore domestiques du territoire.

Le périmètre d'irrigation de Champ Borne, localisé sur la commune de Saint-André entre dans le champ de ces réflexions, s'étend sur une superficie de 1 488 ha, dont 800 ha effectivement irrigués et permet de desservir 150 irrigants, ce périmètre fait partie des grands aménagements d'irrigation réalisés par l'Etat au cours des années 1960. La gestion du périmètre de Champ Borne a été confiée au Département de La Réunion en novembre 2012 après avoir été géré par la Commune de Saint-André.

Initialement assuré par le barrage Bengalis en rivière du Mât, l'alimentation en eau de ce périmètre est depuis février 2011 réalisée par un dispositif de pompage rétractable dans la rivière du Mât d'une capacité de 2 x 120 m<sup>3</sup>/h et par les eaux résiduelles issues du barrage du Bras des Lianes. Ces ouvrages sensibles aux aléas climatiques ne permettent pas d'assurer l'alimentation du périmètre lors des épisodes de crues ou de sécheresse. Le Département a ainsi lancé une étude en 2012 afin d'identifier le scénario optimal d'alimentation du réseau hydro-agricole.

Cette étude a montré que l'utilisation d'un forage comme source alternative d'alimentation était la solution la plus pertinente. Du fait de sa proximité et de ses caractéristiques, le forage Bengalis devrait être l'ouvrage le plus adéquat pour l'alimentation du périmètre.

L'objectif de l'opération est donc de sécuriser l'alimentation en eau du périmètre de Champ Borne par l'équipement et le raccordement du forage Bengalis au réseau.

Le forage Bengalis est situé sur la commune de Bras Panon en rive droite de la Rivière du Mât, compte-tenu de sa proximité de la ZAC Paniandy et des habitations, il ne peut être utilisé pour la consommation humaine, mais pour l'irrigation.

L'ouvrage a été réalisé en 1992 dans le cadre du Programme Départemental de Recherche en Eau (PDRE). Compte-tenu de son ancienneté, un diagnostic préalable a été réalisé en mars 2016 afin de vérifier le bon état de son équipement (tubages, crépines) et ses capacités hydrogéologiques.

Les résultats des essais de pompage réalisés en avril 2016 ont permis d'évaluer un débit d'exploitation d'environ 300 m<sup>3</sup>/h. Ce débit serait suffisant pour se soustraire du système de pompage en rivière.

L'opération consiste en l'équipement et le raccordement au périmètre irrigué de Champ Borne du forage Bengalis. Le raccordement du forage se fera au niveau du réservoir de tête du périmètre situé en rive gauche de la Rivière du Mât à Saint-André.

Le raccordement du forage Bengalis comprendra notamment les aménagements suivants :

- Equipement du forage : l'installation du groupe électro-pompe et l'installation des appareillages de suivi et de contrôle de la ressource souterraine ;
- Création d'une chambre de vannes ;
- Pose des canalisations et divers équipements hydrauliques pour permettre l'alimentation directe du réservoir de tête du périmètre irrigué ;
- Mise en œuvre d'un franchissement de la Rivière du Mât en favorisant le passage près de l'ancien pont du CFR (Chemin de Fer Réunionnais)

Le forage Bengalis est situé sur la parcelle AD 932 (Bras Panon), dans la ZAE de Paniandy, propriété de la CIREST ;

Compte-tenu des différents équipements nécessaires à l'exploitation et afin de garantir la protection du forage, le Département souhaite acquérir cette parcelle, d'une surface de 501 m<sup>2</sup>.

Il est rappelé que par délibération en date du 30 Aout 2012, le Conseil communautaire de la CIREST a fixé le prix de cession des parcelles de la Zone d'Activités Economiques de Paniandy située à Bras-Panon à 80 Euros HT par mètre carré.

J'attire toutefois l'attention sur l'intérêt de ce projet du Conseil départemental pour le développement économique du secteur agricole de Saint-André et, pour ce motif, propose donc au Conseil communautaire de céder cette parcelle au coût de revient des travaux d'aménagement engagés par la CIREST, soit 40 € HT du m<sup>2</sup>, soit 20 040 € HT.

**AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
TOURISME ET TIC**

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis défavorable et demande que ce dossier soit retiré de l'ordre du jour.**

Aussi, je vous propose :

- de m'autoriser la cession de la parcelle AD 932 au Conseil départemental de La Réunion au prix de 20 040 € HT,
- de m'autoriser à signer l'acte notarié de cession,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous propose de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C097

---

### MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL EN 2018

---

En complémentarité des moyens existants sur le territoire, la CIREST, qui porte le Plan Local pour l'Insertion et l'emploi (PLIE) de l'Est, a lancé en 2018 un appel à projets pour la mise en place d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sur son territoire. Les domaines d'activité prioritairement attendus sont les suivants : la valorisation et le développement de sites touristiques et de sites de pratique des sports de nature d'intérêt communautaire, en respectant les éléments de la Charte du Parc National de la Réunion et de l'inscription des cirques, pitons, remparts réunionnais au Patrimoine mondial de l'Unesco, la valorisation et le recyclage des déchets et la réhabilitation de bâtiments communaux ou intercommunaux à vocation sociale.

#### **Les caractéristiques du projet :**

L'intervention du PLIE porte sur :

- L'accompagnement socioprofessionnel de ses bénéficiaires participant aux Chantiers et qui représenteront au minimum 50 % des effectifs des actions,
- La prise en charge de l'encadrement technique et/ou au coût pédagogique de l'action de formation obligatoirement prévue dans les projets (dans la limite de 12 salariés).

Par ailleurs, dans le cadre de ses interventions sectorielles, pour les projets situés dans les domaines prioritaires de l'appel à projet, l'intervention de la CIREST est susceptible de financer :

- les investissements matériels nécessaires à la réalisation des supports techniques des ACI, à hauteur de 40 000 € maximum.
- les dépenses de fonctionnement correspondant notamment à la part résiduelle des bénéficiaires de l'action pour un montant de 55 000€ maximum.

#### **Les projets cibles :**

Pour être intégrés à la programmation du PLIE de l'Est, les projets doivent notamment obtenir la labellisation « Atelier Chantier d'Insertion » délivrée par le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) présidé par la DIECCTE.

La présente action consiste à soutenir les structures porteuses d'ACI ayant répondu à cet appel à projets. La mobilisation des moyens du PLIE de l'Est a pour vocation de favoriser, l'insertion socio professionnelle durable des bénéficiaires de ces actions. L'intervention du PLIE de l'Est est soutenue par le Fonds social européen (FSE).

**Echéancier prévisionnel :**

Les projets proposés, déjà labellisés ou en cours de labellisation devront démarrer avant le 1<sup>er</sup> Décembre 2018.

**Coût de l'opération :**

Les projets ainsi que les coûts prévisionnels sont les suivants

**Commune de Salazie**

<b>Association</b>	<b>APAS</b>	<b>AIER</b>
<b>Présidence</b>	MANORO Patrick	SAUTRON Lucile
<b>Projet</b>	« Santié maronaz »	« Paille passion »
<b>Lieu du projet</b>	hell-bourg	Mare à citrons
<b>Activités</b>	-recherche et documentation patrimoine naturel, matériel et immatériel -fabrication instruments de musiques et objets artisanaux traditionnels -atelier cuisine traditionnelle -ferblanterie -guidage touristique -rédaction de produits touristiques (com.)	-construction abri (bois, maçonnerie, clôture) -création de cheminements -végétalisation de l'espace
<b>Formation</b>	CLEA	CLEA
<b>Accompagnement</b>	IRFD	IRFD
<b>Date démarrage</b>	inconnue	05 septembre
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	non/juillet	non/22 juin
<b>Financement fonctionnement (CIREST et/ou PLIE)</b>	55 000€	54 750€
<b>Financement matériaux (CIREST)</b>	37 433€	40 000€
<b>Financement mairie</b>	5 800€	5 511.71€
<b>Observations</b>		-terrain MAD par APAS -salle de formation MAD par la mairie -animation d'atelier vétiver par l'APAS

**Commune de Saint-Benoit**

<b>Association</b>	<b>ARDIE</b>	<b>ABDESS</b>
<b>Présidence</b>	SMITH Jacky	VIDOT Didier
<b>Projet</b>	« pépinière sociale »	« les jardins de l'espoir »
<b>Lieu du projet</b>	CFPPA	CFPPA
<b>Activités</b>	-production de semis et de plants de culture maraichères -production de plants de plante ornementale -production de plants de plantes endémiques, indigènes et de papam -production de plants d'arbres fruitiers locaux -production de plants de cacao	-préparation du sol -plantation (maraichage) -suivi des cultures -récolte, préparation et conditionnement -commercialisation -ateliers pédagogiques
<b>Formation</b>	CLEA + prépa aux métiers de l'agriculture/	capa agricole/CFPPA
<b>Accompagnement</b>	IRFD	ABDESS (interne)
<b>Date démarrage</b>	inconnue	1 <sup>er</sup> octobre
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	non/inconnue	non/inconnue
<b>Financement fonctionnement (CIREST et/ou PLIE)</b>	55 000€	42 241€
<b>Financement matériaux (CIRE)</b>	40 000€	24 849€
<b>Financement mairie</b>	0€	financement du CCAS pour 16 363€
<b>Observations</b>	CFPPA de SB, APLAMEDOM, ARMEFLHOR, cacao Pei, MLE, agriculteurs et jardinerie	-location d'un terrain de 1320 m2 avec le CFPPA de SB

### Commune de Bras-Panon

<b>Association</b>	<b>ARDIE</b>	<b>APMNEST</b>
<b>Présidence</b>	SMITH Jacky	Roger Tong Yette
<b>Projet</b>	« informatique panonaise »	« jardin créole »
<b>Lieu du projet</b>	lotissement bengali	Ma pensée
<b>Activités</b>	-réparation d'ordinateurs fixes et portables -animation d'un cyber-espace	Construction d'un kiosque de convivialité - Travaux de maçonnerie - Travaux de moellonnage - Travaux de clôture - Travaux de métallerie - Aménagement de cheminement - Travaux de menuiserie
<b>formation</b>	médiateur du numérique avec le CRIJ	CLEA
<b>Accompagnement</b>	IRFD	IRFD
<b>Date démarrage</b>	inconnue	Août 2018
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	non/aout	non/aout
<b>Financement fonctionnement (CIREST et/ou PLIE)</b>	55 000€	55 000€
<b>financement matériaux (CIREST)</b>	40 000€	40 000€
<b>Financement mairie</b>	21 040€	16 644,82 €
<b>Observations</b>	des travaux à réaliser ans le local	

**Commune de Sainte-Rose**

<b>Association</b>	<b>CCAS</b>	<b>CCAS</b>
<b>Présidence</b>	VERGOZ Michel	VERGOZ Michel
<b>Lieu du projet</b>	terrain	chemin fruit à pain
<b>Projet</b>	« accompagnateurs touristiques »	« jardin fruit à pain »
<b>Activités</b>	-recherche et documentation sur le patrimoine -réalisation support de com. et signalétiques -apprentissage techniques d'accueil et guidage	-travaux horticoles -plantation de légumes et aromates -construction d'un kiosque de convivialité (bois, maçonnerie, clôture) -création d'un cheminement
<b>Formation</b>	CLEA	CLEA
<b>Accompagnement</b>	IRFD	IRFD
<b>Date démarrage</b>	03 décembre	1 <sup>er</sup> aout
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	non/22 juin	non/22 juin
<b>Financement fonctionnement (CIREST et/ou PLIE)</b>	48 516,17€	44 585,28€
<b>Financement matériaux (CIREST)</b>	31 201,90€	40 000€
<b>Financement mairie</b>	29 085€	44 585,28€
<b>Observations</b>	MAD mairie de la salle de formation Partenariat Service Régional de l'Inventaire	MAD par la mairie du terrain, compteur de chantier, engins de chantier et salle de formation

**Commune de Saint-André :**

<b>Association</b>	<b>3i</b>	<b>IMVEC</b>
<b>Présidence</b>	LAVALLE Eric	MALBROUCK Patrick
<b>Lieu du projet</b>	fayard	Cambuston
<b>Projet</b>	« far far » connecté	jardin d'insertion
<b>Activités</b>	fabrication de jardinières	agriculture biologique
<b>Formation</b>	CLEA	ouvrier agricole spécialisé en maraichage/Nilgiriss formation
<b>Accompagnement</b>	interne +aec	interne
<b>Date démarrage</b>	juillet	-
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	non/ ?	oui/1 <sup>er</sup> mars 2018
<b>Financement fonctionnement (CIREST et/ou PLIE)</b>	55 000€	55 000€
<b>Financement matériaux (CIREST)</b>	40 000€	40 000€
<b>Financement mairie</b>	26 085€	25 000€
<b>Observations</b>	- sur un QPV (fayard) - partenariat SIMPLON+ chambre d'agriculture	

**Commune de la Plaine des palmistes :**

<b>Association</b>	<b>PR2P</b>	<b>PR2P</b>
<b>Présidence</b>	ROBERT Jean-Noël	ROBERT Jean-Noël
<b>Projet</b>	« parc botanique »	site de loisir de pleine nature
<b>Lieu du projet</b>	route magistrale PDP	route oméga
<b>Activités</b>	-défrichage -aménagement des entrées -aménagement paysager et réalisation des gradins (amphithéâtre naturel) -réalisation de cheminements -construction et pose de mobilier en pierre volcanique	-aménagement du sentier historique ligne 500 -construction aire d'accueil (banc, kiosques) -tracé du sentier botanique -aménagement d'un parking -signalétique
<b>Formation</b>	CLEA	CLEA
<b>Accompagnement</b>	IRFD	IRFD
<b>date démarrage</b>	inconnue	01 <sup>er</sup> aout
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	non/22 juin	non/22 juin
<b>Financement fonctionnement (CIREST et/ou PLIE)</b>	55 000€	55 000€
<b>Financement matériaux (CIREST)</b>	40 000€	40 000€
<b>Financement mairie</b>	6 451.71€	6 451.71€
<b>Observations</b>	MAD mairie des engins de chantiers Partenariat parc national, ONF	MAD mairie des engins de chantiers Partenariat parc national, ONF

Ces opérations ont fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 (subventions d'investissement) et au chapitre 65 (subventions de fonctionnement).

**AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
TOURISME ET TIC**

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

**Aussi, je vous propose :**

- de valider le présent rapport,
- m'autoriser à prélever les montants sur les lignes correspondantes,
- m'autoriser à signer tous les actes y afférents, sous réserve que les projets soient labellisés ACI.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C098

### **SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE PAR LE PUBLIC ACCOMPAGNE PAR LE PLIE ET LA COUVEUSE D'ENTREPRISES: DISPOSITIF BOURSE A LA CREATION D'ENTREPRISES (BCE)**

Le Conseil communautaire de la CIREST, par délibération en date du 01<sup>er</sup> Mars 2018, a décidé la poursuite du dispositif Bourse à la Création d'Entreprise (BCE).

#### **Les caractéristiques du projet :**

L'objectif est d'attribuer, au minimum, 30 Bourses à la Création d'Entreprises (BCE), dès l'immatriculation de l'entreprise, sous forme d'une aide unique à l'investissement, d'un montant maximal de 2000 €, aux bénéficiaires du PLIE à l'issue de leur parcours d'insertion et accompagnés dans leurs démarches de création par le Service d'Amorçage de Projet (SAP) ou la couveuse d'entreprises de l'Est ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans suivis par le SAP.

#### **Les publics cibles :**

L'objet du présent rapport consiste à valider l'attribution de 6 Bourses à la création d'entreprise (BCE) pour un montant total de 12 000€.

#### **Echéancier prévisionnel :**

La liste et le montant des aides proposées au Conseil communautaire sont annexés au présent rapport.

#### **Coût de l'opération :**

Le coût de cette opération de subventionnement est de 12 000 €.

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 12 000 €.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204, article 20421 (subventions d'investissement) de la CIREST.

### **AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET TIC**

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- de valider les termes du présent rapport,
- d'attribuer aux porteurs de projets les subventions correspondantes,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C099

### VALORISATION DES SITES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE DE L'EST ACHAT DE NOUVEAUX ECO COMPTEURS AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CIREST/IRT

Dans le cadre de la valorisation des sites touristiques de l'Est, par délibération en date du 07 septembre 2017 (Affaire 2017-C113), le Conseil communautaire a approuvé la convention de partenariat entre la CIREST et l'IRT pour la pose de trois éco-compteurs sur les sites suivants du Sentier Littoral Est :

- Rivière des roches à Bras-Panon,
- Chemin cent gaulettes à Saint-André,
- Bourbier les rails à Saint-Benoît.

Concernant le site de la Rivière des Roches, en raison de la faible fréquentation de la zone « entonnoir » située au Nord de la passerelle, il a été préconisé de ne pas déplacer l'éco-compteur actuel mais d'installer un nouvel éco-compteur sur ce site. Ce dernier sera posé sur le sentier parallèle au chemin bétonné sur le même alignement du compteur existant.

En ce sens, un avenant n°1 à la convention initiale est venu modifier les modalités financières, l'engagement des parties ainsi que la durée de la convention (cf. annexe).

A ce titre, le plan de financement pour l'achat de ce nouvel appareil est réparti de la manière suivante :

COUT ET EXPLOITATION		REPARTITION		
Désignation	Montant (€)	Participation	Montant (€)	%
1 × Eco-compteur	3 800.00	IRT	1 230.00	30
1 × abonnement annuel (télétransmission des données)	300.00	CIREST	2 870.00	70
<b>Total</b>	<b>4 100.00</b>	<b>Total</b>	<b>4 100.00</b>	<b>100</b>

Par ailleurs, dans le cadre du suivi des sites touristiques de l'Est (Bassin bleu, PK 12...) notamment pour les deux projets d'Interprétation et de Valorisation Eco touristique (PIVE) de Salazie et de la Plaine des Palmistes, il est opportun de prévoir dès maintenant d'autres éco compteurs qui seront utilisés pour le comptage de la fréquentation des différents sites. A cet effet, il est proposé de valider l'achat de deux éco-compteurs en partenariat avec l'IRT. **L'acquisition de ces deux appareils sera lancée, en cas de besoin.**

Le plan de financement pour l'achat futur de deux nouveaux éco compteurs est détaillé comme suite :

COUT ET EXPLOITATION		REPARTITION		
Désignation	Montant (€)	Participation	Montant (€)	%
2× Eco-compteur	7 600.00	IRT	2 460.00	30
2 × abonnement annuel (télétransmission des données)	600.00	CIREST	5 740.00	70
<b>Total</b>	<b>8 200.00</b>	<b>Total</b>	<b>8 200.00</b>	<b>100</b>

La subvention à l'IRT pour l'acquisition du premier éco compteur est inscrite au budget supplémentaire 2018 chapitre 204, article 20421 « subventions d'équipement versées aux associations et organismes de droit privé ».

**AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
TOURISME ET TIC**

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- de valider les termes du présent rapport,
- d'approuver le plan de financement mis en place pour l'achat d'un nouvel éco compteur pour le site de la Rivière des Roches à Bras-Panon,
- d'approuver le plan de financement pour l'achat ultérieur de deux éco compteurs pour d'autres sites touristiques de l'Est,
- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la CIREST et l'IRT
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C100

---

# ELABORATION DU PLAN D'INTERPRETATION ET DE VALORISATION ECOTOURISTIQUE DE LA PLAINE DES PALMISTES - PLAN DE FINANCEMENT

---

Afin d'offrir à la découverte les particularités de l'Est, une réflexion partenariale a été menée pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de cette partie de l'île. Cette démarche s'appuie sur le concept d'interprétation, tel que vulgarisé en France par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN). Elle vise à faire découvrir le patrimoine et les enjeux qui lui sont associés par l'éveil des sens et l'émotion. Elle a abouti sur la production de deux **Schémas d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique de l'Est** (SIVE) sur le territoire de la CIREST, en l'occurrence celui du Grand Est Salazie, réalisé en 2008 par l'Office National des Forêts (ONF), et celui du Massif du Piton de la Fournaise réalisé en 2007 également par l'ONF.

Dans ces Schémas, plusieurs axes structurent des unités d'interprétation couvrant les sites naturels de la Plaine des Palmistes, accessibles par la RN3, le CD55 et la boucle Frémicourt Perrault / Bras des Calumets. La Plaine des Palmistes est à la croisée de deux espaces géo thématiques ayant pour fil conducteur respectif : le feu pour le SIVE du Massif du Piton de la Fournaise et l'eau pour le SIVE Grand Est, dont l'objectif est de faire découvrir l'originalité du territoire et d'une société ayant adopté le volcan comme un lieu de vie et ayant façonné un monde difficile pour en faire un monde d'harmonie.

La Plaine des Palmistes, commune des hauts de l'Est de l'île, est située au cœur du Parc National de La Réunion. Elle fait ainsi partie du patrimoine mondial de l'UNESCO qui reconnaît sa grande valeur patrimoniale. La commune est caractérisée par son histoire rurale et agricole, par son cadre de vie de « village à la campagne » entouré de remparts et ponctué de Pitons. Classée Village Créole en 2011, elle se caractérise par la nature luxuriante et exceptionnelle qui l'entoure et dans laquelle elle se développe, la qualité du patrimoine bâti qui jalonne la route nationale des Plaines et l'offre de vie agréable dont bénéficient ses habitants.

Eu égard à ces richesses patrimoniales mises en exergue par les SIVE, et compte tenu de sa position géographique privilégiée, la CIREST affirme sa volonté de structurer l'offre touristique de son territoire en s'appuyant sur la valorisation des itinéraires de découvertes de la Plaine des Palmistes et la porte d'accès au cœur du Parc National.

De ce fait, la CIREST décide de se doter d'un **Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique** (PIVE) de la Plaine des Palmistes, en vue d'enrichir globalement l'offre de découverte. Il sera une déclinaison des Schémas d'interprétation ; il s'attachera à définir de façon opérationnelle les aménagements et les produits qui seront réalisés autour de la RN3, du CD55 et de la boucle Frémicourt Perrault / Bras des Calumets ; à prescrire des règles de gestion garantissant de façon durable le respect du caractère des lieux, et à évaluer les retombées socioéconomiques du projet.

**Le PIVE devra permettre d'identifier pour la Plaine des Palmistes le thème central d'interprétation à décliner en sous thématiques sur les différents itinéraires et sites du territoire.**

Les objectifs principaux du PIVE est donc de faire émerger une identité touristique territoriale, de bâtir les fondements et de définir un positionnement touristique pour la Plaine des Palmistes sur le territoire de la CIREST, et plus généralement de la Réunion.

Plus qu'une déclinaison des SIVE, le PIVE constituera le document communal cadre en termes de mise en scène du territoire en lien avec les objectifs et la vision de la Commune et de l'intercommunalité de l'Est. Il définira de façon opérationnelle les aménagements et les produits qui seront réalisés sur le territoire, à prescrire des règles de gestion garantissant de façon durable le respect du caractère des lieux et à évaluer les retombées socioéconomiques des projets. Pour ce qui concerne le territoire de projet de la Plaine des Palmistes, le PIVE devra révéler toute la valeur et la capacité de la Plaine des Palmistes à se développer notamment dans le domaine du tourisme de découverte et expérientiel.

Le projet visera à créer une attractivité éco touristique complémentaire aux autres territoires de l'île en valorisant l'identité du territoire de la Plaine des Palmistes par la mise en exergue de ses richesses, en créant à l'intérieur du territoire des logiques de découverte permettant de révéler la diversité des ressources au regard du thème central qui sera défini, et ainsi faire en sorte que les visiteurs, s'y arrêtent, y séjournent plus longtemps et y reviennent.

Ce projet s'articulera autour de cinq volets :

- Patrimoine,
- Paysage et l'urbanisation,
- Itinéraires d'accès,
- Socio-économie,
- Accueil.

Par ailleurs, en lien avec la démarche d'interprétation, seront définies des orientations pour que les acteurs du territoire s'organisent en réseau et s'approprient ou se réapproprient la notion de patrimoine en lui donnant l'occasion de révéler l'esprit des lieux. La démarche devra les inviter à prendre conscience de la valeur de ce patrimoine grâce à la valorisation des sites et itinéraires, affichée au travers de mises en scène. En ciblant les publics, le projet devra permettre une offre structurée et déclinée.

Enfin, en termes d'accueil, le PIVE veillera à une meilleure diffusion des visiteurs sur le territoire en initiant par l'attrait thématique et le réexamen des usages, une meilleure gestion des flux. En conséquence le PIVE de la Plaine des Palmistes a pour objectifs de :

- Définir en concertation avec les acteurs une identité touristique cohérente et partagée sur l'ensemble du territoire,
- Définir et valoriser le caractère et l'esprit des lieux de chaque site et itinéraire, ses atteintes réelles ou potentielles,

- Révéler aux visiteurs la forte valeur patrimoniale de la Commune de la Plaine des Palmistes et en faire un atout pour le développement local,
- Enrichir et organiser la découverte de la Plaine des Palmistes en s'appuyant sur les principaux itinéraires (RN3, CD55 et boucle Frémicourt Perrault/Bras des Calumets) pour la création de véritables produits touristiques, attractifs et innovants, accessibles à tout type de public,
- Proposer une mise en scène originale de découverte répondant aux critères de l'interprétation, entre les itinéraires, les portes d'entrées, le cœur de ville et les sites touristiques y compris les sentiers.

Une attention particulière sera apportée sur les portes d'accès au cœur du Parc, en raison de leur caractère exceptionnel et de leur fort attrait sans compromettre l'esprit de la démarche globale d'interprétation.

L'étude d'élaboration du PIVE a pour objectif la détermination du programme des travaux et actions à réaliser, et le plan des financements y afférents.

L'ensemble des opérations relatives au PIVE de la Plaine des Palmistes sont éligibles aux financements de la **fiche mesure 7.5.4 « Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial » du Programme de Développement Rural Européen 2014-2020.**

Le montant estimatif global des études s'élève à 150 000.00 € HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
Etude d'élaboration du PIVE	150 000	FEADER (75%) (Fiche action 7-5- 4)	112 500
		CONTREPARTIE NATIONALE (CPN) (5%)	7 500
		CIREST (20%)	30 000
		TOTAL HT	150 000
TVA 8.5 %	12 750	TVA 8.5 %	12 750
MONTANT TTC	162 750	MONTANT TTC	162 750

Cette dépense fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiements sont inscrits au budget 2018 au chapitre 20 article 2031 « frais d'études ».

**AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
TOURISME ET TIC**

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- d'approuver l'élaboration du Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique de la Plaine des Palmistes,
- d'approuver le plan de financement correspondant, éligible à la fiche mesure 7.5.4 « Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial » du Programme de Développement Rural Européen 2014-2020 ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEADER et des contreparties nationales,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C101**

---

### **TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ANTENNE DE SAINT-BENOIT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST DE LA REUNION**

---

L'EPIC Office de tourisme de l'Est de la Réunion a été institué par délibération du Conseil communautaire de la CIREST du 22 septembre 2011.

Dans le cadre du Schéma Touristique et d'Aménagement Global de l'Est (STAGE), l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) doit pour le compte de la CIREST, contribuer au management de la fonction touristique, et a pour objectifs de :

- recentrer la compétence de gestion de l'accueil du public,
- développer des compétences de l'office de tourisme,
- professionnaliser la production événementielle,
- rationaliser la maîtrise d'ouvrage des projets,
- faciliter l'émergence des projets, accompagner les porteurs de projets et rechercher les investisseurs.

Les actions de managements de la fonction touristique menées par l'OTI sur le territoire de l'Est concernent les moyens à mettre en place pour la mise en œuvre du programme de développement, voire la gestion de certains équipements. Elles permettent également une meilleure conjugaison et répartition des compétences en vue d'optimiser les ressources et les moyens des acteurs du tourisme, des loisirs et de la culture. Enfin, ces actions de management doivent permettre à la CIREST de développer son offre marchande touristique et patrimoniale.

Pour mener à bien toutes ces missions, l'OTI Est dispose de cinq antennes sur le territoire, dont une à : Saint-André, Bras-Panon, Saint-Benoît, la Plaine des Palmistes et Salazie.

L'antenne de Saint-Benoît située à côté de l'Eglise de Sainte-Anne (église située au niveau du parking en amont), ne répond plus aux conditions de sécurité des personnes et aux conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

En 2014, ces locaux ont fait l'objet d'un diagnostic relatif à la solidité des ouvrages, à la sécurité contre les risques d'incendie, à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux installations électriques.

Dans le cadre de la mise en place cette année de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR), la CIREST a sollicité auprès de la Préfecture de la Réunion, une subvention pour le financement de ces travaux, notamment ceux relevant des opérations prioritaires financées par l'Etat, en l'occurrence : la sécurité des personnes et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les autres travaux complémentaires n'entrant pas dans ce plan de financement seront pris en charge par la CIREST.

La rénovation du bâtiment de l'OTI doit lui permettre dans le cadre de ses missions :

- d'améliorer les accès PMR (parkings et escalier),
- d'améliorer l'accès des PMR aux sanitaires,
- d'améliorer le confort thermique du bâtiment,
- de réaliser des travaux complémentaires.

L'échéancier de réalisation de l'opération et les dépenses correspondantes sont définis de la manière suivante :

- Décomposition de la nature des travaux

Nature des travaux	Montant (€) HT	Montant (€) TTC	Financement
<b>Accessibilité PMR et ERP :</b>			
- Parkings et escaliers	28 475.00	30 895.37	<b>DETR</b>
- Réfection électrique extérieur	13 900.00	15 081.50	
- Sanitaires	7 920.00	8 593.20	
	50 295.00	54 570.07	
<b>Confort thermique</b>			
- Couverture tôle aluminium avec isolation intégrée en sous face	112 500.00	122 062.50	<b>DETR</b>
	112 500.00	122 062.50	
<b>Travaux complémentaires</b>			
- Démolition	30 600.00	33 201.00	<b>CIREST</b>
- Charpente métallique	59 580.00	64 644.30	
- Travaux de peinture	13 782.50	14 954.01	
	103 962.50	112 799.31	
<b>Montant Total</b>	<b>266 757.50</b>	<b>289 431.89</b>	

Le montant de la subvention demandée s'élève à **162 795.00 € HT**.

- Début des travaux

Ce projet fera l'objet d'un marché public (travaux) d'un montant de **266 757.50 € HT**. Le marché sera lancé dès la réception de l'avis favorable de la Préfecture de la Réunion. En fonction de cette réponse, les travaux pourraient commencer au cours de l'année 2018.

- Fin des travaux

Le délai prévisionnel des travaux du projet est évalué à quatre mois environ.

- Plan de financement

Ce projet fera fait l'objet d'une demande de financement auprès de la Préfecture de la Réunion dans le cadre des opérations prioritaires pour la répartition de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018). Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux dont éligible DETR	266 757.50 € 162 795.00 €	ETAT (DETR) CIREST HT CIREST dont TVA	162 795.00 € 103 962.50 € 126 636.89 €
Total HT	266 757.50 €		
TVA	22 674.39 €		
Total TTC	289 431.89 €	Total TTC	289 431.89 €

Le montant du financement sollicité auprès de la Préfecture de la Réunion (DETR) est de **162 795.00 €**

En date du 12 mars 2018, la CIREST a signé avec la Commune de Saint-Benoît une convention de mise à disposition des locaux de l'Antenne de Sainte-Anne.

**AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
TOURISME ET TIC**

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- de valider les termes du présent rapport,
- d'approuver le plan de financement dans le cadre des opérations prioritaires pour la répartition de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018),
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C102

---

### DESIGNATION D'UN MEMBRE DE L'ILE DE LA REUNION TOURISME POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

---

L'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI) fonctionne sous l'autorité politique d'un comité de direction composé de membres élus représentant la Communauté d'Agglomération CIREST et de membres élus représentant les organismes socio-professionnels.

Par courrier en date du 16 avril 2018, la Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est, a informé la CIREST de la proposition de candidature de Monsieur Régis RAMSAMY, Trésorier Adjoint de l'IRT, en tant que Suppléant de Monsieur Stéphane FOUASSIN, Titulaire au sein du Comité de Direction de l'OTI Est.

Aussi, il appartient au Conseil communautaire de valider la candidature de Monsieur Régis RAMSAMY, au Comité de Direction de l'OTI Est.

<b>AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET TIC</b>
---

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'approuver la candidature de Monsieur Régis RAMSAMY, Trésorier Adjoint de l'IRT pour siéger au sein du Comité de direction de l'OTI Est, en qualité de Suppléant de Monsieur Stéphane FOUASSIN
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C103

---

### CANDIDATURE DE LA CIREST A L'APPEL A PROJETS DE LA COMMISSION EUROPEENNE « WIFI4EU »

---

#### LE CONTEXTE :

La Commission européenne a lancé le 15 mai 2018, l'opération WiFi4EU (« du Wi-Fi pour l'Europe »), dotée de 120 millions d'euros. Ce projet consiste en une aide de 15 000 euros par commune pour installer un accès sans fil en haut débit dans les espaces publics, dès lors que la circonscription ne dispose pas déjà d'une liaison sans fil. Dans cet appel à candidatures, le premier d'une série de cinq annoncés, la Commission européenne prévoit de distribuer des bons de 15 000 euros à une première vague de 1 183 municipalités au sein de l'Union.

Afin d'assurer une répartition géographique équilibrée entre les États membres, chaque pays recevra entre 15 et 95 bons, de façon à ce que chacun puisse en obtenir un minimum. Par ailleurs, l'accès à cette aide financière est assorti de quelques conditions : à la réception du bon, les municipalités devront offrir des services Wi-Fi sécurisés, gratuits et sans publicité pendant au moins 3 ans. En outre, pour être retenues, elles devront être dépourvues de hotspots Wi-Fi, y compris ceux gérés par un opérateur privé. Il s'agit en effet d'apporter une liaison sans fil là où il n'existe aucune offre, afin d'éviter des doublons.

Ainsi, lors du lancement de l'appel à projet le 15 mai 2018, la Commission européenne a reçu plus de 17 000 candidatures et a fermé le site destiné à les recevoir dès la première heure. Elle précise toutefois que d'autres appels à candidatures seront étalés jusqu'en 2020.

#### LES CARACTERISTIQUES DU PROJET :

Dès lors, la CIREST envisage de soumettre sa candidature dès la réouverture éventuelle de l'appel à projets initialement ouvert pour la période du 15 mai au 30 juin 2018 ou lors d'un prochain appel à projets que lancera la Commission, en proposant de développer un réseau wifi sur différents sites de son territoire. Pour mener à bien ce projet, la CIREST Pour mener à bien ce projet, la CIREST lancerait une consultation relative à l'exécution d'une mission d'assistance à Maitre d'Ouvrage dans le déploiement WIFI4EU dont les objectifs seraient les suivants :

- Disposer d'une couverture réseau la plus large possible et la plus diversifiée sur l'ensemble du territoire de la CIREST,
- Permettre à différentes typologies de population d'avoir un accès numérique sécurisé et rapide sur des lieux publics, des sites de services publics ou recevant du public,
- Equiper en WIFI (accès gratuit) les sites touristiques et culturels d'intérêts majeurs,

- Equiper en point d'accès WIFI gratuit les centres urbains et autres espaces socio culturels.

Cette dépense est inscrite au budget 2018 au chapitre 011 article 611 « contrats de prestations de service avec les entreprises ».

**AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
TOURISME ET TIC**

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- de valider le principe de la candidature de la CIREST,
- de valider le principe du lancement d'une consultation relative à l'exécution d'une mission d'assistance à Maitre d'Ouvrage dans le déploiement WIFI4EU,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous propose de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C104

---

### AVENANT N°1 MODIFIANT LE CONTRAT TERRITORIAL « INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE » (I.T.I.)

---

Lors de la délibération en date du 23 avril 2015, l'assemblée délibérante a décidé d'engager la Communauté Intercommunale Réunion EST (CIREST) dans la définition d'une stratégie urbaine intégrée de développement durable et dans la gouvernance d'un programme ITI dans la microrégion Est, en tant qu'Autorité urbaine.

Ainsi, le contrat territorial ITI a été signé entre la CIREST et la Région Réunion le 28 décembre 2016, et détermine notamment les modalités de l'investissement territorial intégré sur le territoire de la CIREST, au titre du POE FEDER Réunion 2014-2020.

La Région Réunion, Autorité de Gestion et la CIREST, Autorité Urbaine, souhaitent apporter des modifications au contrat territorial ITI. Le projet consiste à modifier par voie d'avenant le contrat. Ces modifications du contrat ont pour objet de prolonger la réservation des crédits 2015-2017 jusqu'au 31 juillet 2018 et de prioriser les projets qui démarreront avant le 31/12/2019 en ce qui concerne l'enveloppe 2018-2020.

Les modifications apportées au contrat sont les suivantes :

- Modification de l'article 2 du contrat « **Durée du contrat territorial** » :
  - Le 3<sup>ème</sup> paragraphe « *Les investissements concernés par les indicateurs de performance devront être engagés **avant le 31 décembre 2017*** ».  
  
Est remplacé par :  
  
« *Les investissements concernés par les indicateurs de performance devront être engagés **avant le 31 décembre 2019***. »
  - Entre le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> paragraphe est ajouté le paragraphe suivant :  
  
« *Les dispositions de la présente période 2015-2017 s'appliqueront aux projets déposés avant le **31 décembre 2017**, sous réserve d'un dossier de demande FEDER complet (au plus tard au 30 avril 2018) et de travaux prêts à démarrer.* »
  - Le 5<sup>ème</sup> paragraphe « *En outre, les montants du contrat territorial non programmés au **31 décembre 2017** seront ouverts à la programmation à l'ensemble des contrats territoriaux pour la période 2018-2020.* »

Est remplacé par :

*« En outre, les montants du contrat territorial non programmés au **31 juillet 2018** seront ouverts à la programmation à l'ensemble des contrats territoriaux pour la période 2018-2020. »*

- Modification de l'article 4 du contrat « **Missions** » :

La dernière phrase de la section 4.3 de l'article 4 du contrat susvisé est supprimée :

*« Les montants du contrat territorial non programmés au 31 décembre 2017 seront ouverts à la programmation à l'ensemble des ITI dans ce cadre ».*

- Modification de l'article 9 du contrat « **Contributions à la bonne exécution du POE 2014-2020** » :

Le quatrième alinéa *« Prioriser, lors de la sélection des projets par l'EPCI en qualité d'Autorité Urbaine dans le cadre de la procédure de programmation, les opérations dont le démarrage est prévu avant le **31 décembre 2017** » ;*

Est remplacé par :

*« Prioriser, lors de la sélection des projets opérée par l'EPCI en qualité d'Autorité Urbaine dans le cadre de la procédure de programmation, les opérations dont le démarrage est prévu avant le **31 décembre 2019** ».*

Toutes les autres dispositions du contrat susvisé demeurent inchangées.

<p align="center"><b>AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET TIC</b></p>
---

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- de valider les modifications du contrat territorial investissement territorial intégré (ITI),
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C105

---

### **ZI 3 DE BRAS-FUSIL –POLE BOIS LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DU LOT BD 536 A LA SCI KTNISS**

---

La CIREST a aménagé à partir de 2009 la zone d'activité économique intercommunale de Bras-Fusil. Dans ce cadre, elle est propriétaire de la parcelle de terrain référencée au cadastre BD 536, d'une superficie de 2 234 m<sup>2</sup> et qui constitue le lot n°19 de la ZI3.

#### **Les caractéristiques du projet :**

La société SA MENUISERIE, représentée par M. DURAND Stéphane souhaite mener un projet de développement de son activité de conception et réalisation des ouvrages menuiserie (atelier et bureaux) au sein de la zone industrielle n°3 de Bras-Fusil sur la commune de Saint-Benoit.

Dans l'objectif de démarrer sa production, l'entreprise se porte candidate auprès de la CIREST pour la mise à disposition de la parcelle BD 536, lot n°19 de la ZI3.

Compte tenu de la qualité du projet présenté et de la nécessité de ne pas fragiliser le démarrage de l'entreprise par une mobilisation financière trop importante pour une acquisition foncière, au détriment de ses investissements productifs, il est proposé de un bail à construction avec la société SA MENUISERIE, représentée par M. Stéphane DURAND.

Aussi, je vous propose d'approuver le principe du bail à construction, pour une durée de 25 ans, avec option d'achat de ladite parcelle de terrain BD 536 et de permettre au Président de la CIREST de signer ledit bail avec la SCI « SCI KTNISS », SCI exclusivement dédiée à l'opération immobilière afférente à l'installation de SA MENUISERIE au sein de la ZI 3 de Bras-Fusil.

<p align="center"><b>AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET TIC</b></p>
---

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable.**

Aussi, je vous propose :

- d'autoriser la location avec option d'achat du lot BD 536, au prix de 2.30€/m<sup>2</sup>/an, conformément à l'avis des domaines en date du 16 février 2018
- de m'autoriser à signer le bail à construction avec option d'achat y afférent.
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous propose de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C106

---

### **COFINANCEMENT DES ETUDES PORTEES PAR LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC – POLE PORTUAIRE INDUSTRIEL ET ENERGETIQUE DE BOIS-ROUGE**

---

Le Groupement d'Intérêt Public du Pôle Portuaire Industriel et Energétique de Bois Rouge (GIP PPIEBR) a été créé le 30 octobre 2015 pour construire et mettre en œuvre un Pôle industriel de dimension internationale, intégrant un équipement portuaire bicéphale sur le site de Bois Rouge de la commune de Saint-André.

En complémentarité avec Port Réunion, ce projet d'envergure en matière économique et de création d'emplois pour la micro-région Est, devra permettre à La Réunion de se positionner comme véritable porte d'entrée de l'Europe dans l'Océan Indien.

Constitué de trois membres fondateurs, que sont la Commune de Saint-André, la Région Réunion et la CIREST, le GIP PPIEBR a pour objet de contribuer à la mise en place du PPIEBR avec pour perspective la concrétisation des orientations suivantes :

- Une stratégie portuaire de la Région Réunion à 30 ans (vrac, importation de véhicules, ravitaillement en gaz naturel liquéfié (GNL), carénage, exportations variées)
  - Un territoire à énergie positive (notamment Energie Thermique des mers, valorisation énergétique de la chaleur des unités industrielles, stockage du GNL, production de bio-éthanol...)
  - Un site respectueux de l'environnement et des enjeux de développement durable (notamment usine de valorisation énergétique des déchets, valorisation de l'eau océanique profonde...)
  - Un site inscrit dans l'ère numérique (Green Data-center)
  - Un Centre de recherche et de perfectionnement permanent et évolutif lié aux activités du Pôle.

Le GIP a établi un programme d'actions sur la période 2015-2025, dont le budget prévisionnel estimé à 1,0265 milliards d'euros se décline comme suit :

- une première tranche de 2015 à 2017 correspondant à la phase études relatives aux aspects économiques, techniques, fonciers, environnementaux, réglementaires et financiers du projet, pour un montant global estimé à 1,5 million d'euros ; est notamment prévue la réalisation d'une étude stratégique de développement portuaire à la Réunion intégrant la faisabilité du PPIEBR. Cette tranche a été engagée en 2016 et les rendus des études précitées sont prévus pour le second semestre de l'année 2018.

- une seconde tranche de 2018 à 2025 pour un budget prévisionnel de 1,025 milliard d'euros, incluant :
  - \* les études pré-opérationnelles d'aménagement portuaire et arrière portuaire (25 M€),
  - \* les travaux d'aménagement du site (quai portuaire, desserte, exondement, ...) et la création d'unités industrielles (1 milliard d'euros).

La CIREST, comme les deux autres membres, participe au financement de la part résiduelle des dépenses d'investissement, après déduction des subventions des divers partenaires (fonds FEDER, ADEME, CDC, Région au titre de la Contrepartie nationale des fonds européens). A ce titre, le montant de la participation intercommunale prévue pour 2018 s'élève à 196 654,69 €.

Cette participation permettra la poursuite de la première tranche comprenant l'étude stratégique de développement portuaire et l'engagement de la seconde tranche comprenant notamment les études de faisabilité pour la création d'une centrale ORC-ETM, pour la création d'un terminal GNL et la création d'un Green Data Center. L'ensemble des dépenses financées sont retracées dans le budget 2018 du GIP PPIEBR approuvé par son conseil d'administration de mars 2018 joint en annexe au présent rapport.

Ce montant sera versé par imputation sur le chapitre 204 – article 2041 581 « Subvention d'équipement aux organismes publics », du budget de la CIREST.

#### **AVIS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET TIC**

La Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC de la CIREST qui s'est réunie le 11 juin 2018, **a émis un avis favorable, sous réserve que les études complémentaires (DATA CENTER, GNL,...) soient lancées au regard des résultats de l'étude stratégique.**

Aussi, je vous propose :

- de valider le présent rapport,
- d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 196 654,69 € au GIP-PPIEBR et à prélever la somme sur les lignes budgétaires correspondantes,
- de confirmer notre contribution financière aux dépenses de fonctionnement du GIP-PPIEBR tel que retracée dans le Budget Primitif 2018 de la CIREST,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## AFFAIRE 2018-C107

---

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CIREST ET LA FONDATION SOPHIA ANTIPOLIS

---

La CIREST souhaite développer, accompagner et structurer l'écosystème d'innovation sur son territoire avec notamment la création de la technopole Est et l'écotechnopole de Bois Rouge.

Dans ce cadre, la fondation Sophia Antipolis souhaite engager un partenariat avec l'intercommunalité, la Région Réunion et le Conseil Départemental afin définir ces projets et apporter son appui via le réseau des entreprises de la première technopole d'Europe.

Le programme d'actions proposé serait le suivant :

Sur le territoire intercommunal :

- mettre en place un accompagnement stratégique pour la définition de la technopole Est et Technoport
- analyser et définir une stratégie de développement (Road map) sur 24 mois
- mise en Œuvre d'outils de développement/gouvernance niveau opérationnel, Ingénierie de projet/KPI (Key performance Indicators)
- contribuer au développement et à la gestion efficace d'un portefeuille de projets définis en collaboration.
- conférer un cadre dédié au développement stratégique technologique ainsi qu'à l'évaluation de projets et à l'alignement des stratégies existantes sur le territoire de La Réunion
- organiser l'écosystème
- définir des partenariats en réseaux (clusters)
- définir une identité technopolitaine

Au-delà du territoire intercommunal :

- mise en réseau avec l'écosystème de Sophia Antipolis
- en fonction des atouts de la Réunion par rapport à sa situation géographique et de son appartenance à l'Europe en tant que RUP ( la Réunion est sur la route maritime Asie, Afrique, Amérique latine), définir les conditions/facteurs clés de succès lui permettant de constituer la porte maritime de l'Europe dans l'océan Indien.
- définir et mettre en œuvre des partenariats économiques (filière plantes médicinales, eau de Sainte Rose, valorisation de l'eau océanique profonde...)
- mettre en œuvre des partenariats recherche/développement.

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Juin 2018

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Juin 2021

**Budget Prévisionnel sur 3 ans :**

<b>Financement</b>		<b>Cout total de l'action</b>
CIREST Dont 34 000,00€ pour 2018	100 000	300 000 euros
Conseil Régional	100 000	
Conseil Départemental	100 000	

Les termes de cette action et de ce partenariat sont détaillés dans la convention jointe au présent rapport.

<b>AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET HABITAT</b>
---

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- de valider les termes du présent rapport,
- d'attribuer à la fondation Sophia Antipolis une subvention d'un montant de 34 000.00€ pour l'exercice 2018
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## **AFFAIRE 2018-C108**

---

### **OPERATION GROUPEE D'AMELIORATION LEGERE DE L'HABITAT (OGRAL) PROJET D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE (ARA) AVEC LES COMPAGNONS BATISSEURS AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CIREST ET LES COMPAGNONS BATISSEURS**

---

Par délibération du 23 juin 2017, le Conseil Communautaire a décidé :

- d'approuver le lancement de l'Opération Groupée d'Amélioration Légère de l'Habitat (OGRAL) avec les Compagnons Bâisseurs de la Réunion sur le projet d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) ;
- de valider la Convention Cadre
- d'attribuer aux Compagnons Bâisseurs de la Réunion une subvention de 30 000 € au titre de la participation de la CIREST
- de valider la Convention d'Objectifs et de Moyens
- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les cofinancements tels que présentés dans le plan de financement prévisionnel

Une OGRAL a été lancée sur les communes de St Benoit et de St André qui concernent au total 10 familles (5 familles sur chaque territoire communal). L'étude pré-opérationnelle a identifié les 10 familles bénéficiaires du dispositif OGRAL. Celui-ci entrera prochainement dans sa phase opérationnelle correspondant à l'acquisition des matériaux et réalisation des travaux par les familles.

La CIREST, maître d'ouvrage de l'opération, est chargée :

- d'assurer l'engagement financier des communes de St Benoit et de St André
- d'assurer l'engagement financier de l'ETAT (DEAL)

L'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la CIREST et les Compagnons Bâisseurs modifie la contribution financière de la CIREST.

Une participation d'un montant de 124 000 € (cent-vingt-quatre mille euros) sera versée directement par la CIREST aux Compagnons Bâisseurs au lieu des 30 000 € (trente mille euros) initialement prévus dans la convention d'Objectifs et de Moyens signée le 13 novembre 2017.

La CIREST, maître d'ouvrage de l'action, se chargera de réaliser auprès des communes de St Benoit, de St André et de l'Etat (DEAL) les demandes de subventions telles que définies dans la convention cadre relative au projet d'Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA) de la CIREST pour l'attribution de subventions et de dotations, approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2017 (affaire n° 2017-C048).

Partenaires financiers	Montant de la subvention
Commune de St Benoit	15 000 €
Commune de St André	15 000 €
ETAT (DEAL)	64 000 €
CIREST	30 000 €
Total	124 000 €

La dépense de 30 000 € initialement adoptée est inscrite au budget principal 2017 de la CIREST au chapitre 204, article 20421 « Subvention d'équipement aux organismes de droit privé ».

Au budget supplémentaire 2018, la dépense à inscrire est de 94 000,00 € (quatre-vingt-quatorze mille euros) au chapitre 204 article 20421 « subventions d'équipement aux organismes de droit public ».

**AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE ET HABITAT**

La Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et Habitat qui s'est réunie le 13 juin 2018, a émis un avis.....

Aussi, je vous propose :

- d'adopter les termes de l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs et des Moyens entre la Cirest et les Compagnons Bâisseurs ci-annexée,
- d'adopter l'inscription en dépense au budget supplémentaire 2018 d'un montant de 94 000 € au chapitre 204 article 20421 « subventions d'équipement aux organismes de droit public »
- 
- de m'autoriser à faire l'avance des fonds aux Compagnons Bâisseurs de la Réunion
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

## NOTE D'INFORMATION

---

### GESTION DES DECHETS GENERES PAR LE PASSAGE DE LA TEMPETE « FAKIR » / BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

---

Le passage de la tempête FAKIR sur l'île de la réunion en date du 24 Avril 2018 a causé des dégâts importants sur notre territoire.

La CIREST a pris en charge en urgence les déchets végétaux issus des élagages/abatages réalisés par les services communaux et par les administrés.

Au regard du volume exceptionnel de déchets à récupérer, la CIREST a pris des mesures rapides essentiellement dédiée aux déchets verts :

- déclenchement de 2 marchés de collecte exceptionnelle exécutés par la société HCE, avec des moyens agricoles (Tracteurs/ Bell / Farmy)
  - déclenchement des collectes supplémentaires en camions grappins (HCE/NICOLLIN)
  - suspension des collectes d'encombrants prévues dans le calendrier jusqu'au 22 Mai
- collecte ponctuelle des dépôts d'encombrants sensibles sur demande des services communaux (danger, gênes, issus de maisons inondées,.....)

Au final, le coût global de cette opération exceptionnelle s'élève à **233 585 euros** pour un tonnage estimé à **3 800 tonnes** (soit 3 fois le gisement habituellement collecté).

Les interventions en déchets verts ont été réalisées sur la quasi-totalité du territoire entre le 26 Avril et le 31 Mai. Certains quartiers ou voies étroites n'ont pas pu être desservies au cours de cette période au vu des volumes et des moyens disponibles (Collecte effectuées dans le cadre de la reprise normale du planning en Juin 2018).

Le rendement des intervenants agricoles a été amoindri pour les raisons suivantes :

- dépôts récurrents de déchets verts après le passage des tracteurs dans le planning (plusieurs passages nécessaires dans des même rues)
- temps d'attente allongé aux plateformes de broyages (réduisant le temps de collecte)
- éloignement des plateformes de broyages avec les zones de collectes (réduisant le temps de collecte)
- difficultés de collecte dans les voies à fortes circulation

Le bilan financier et technique de la gestion des déchets de l'après « FAKIR » est présenté avec un comparatif avec le précédent événement climatique de même ampleur (le cyclone « BEJISA » en janvier 2014)

	FAKIR			BEJISA
Coût collecte	moyens agricoles	171 106 €	224 691 €	291 668,39 €
	grappins	53 585 €		
Coût gestion des sites transit	8 894 € (+ 40 000 € pour l'évacuation des sites de transit*)			81 000 €
Coût total	273 585 €			372 668,39 €

\* estimation

	FAKIR	BEJISA
tonnage	3 880 **	3 375

\*\* : Estimation (en attente des données exutoires avec SYDNE)

GESTION DE LA COLLECTE (DECHETS VERTS)		
	FAKIR	BEJISA
Période	du 26 avril 2018 au 28 mai 2018	du 3 au 28 janvier 2014
Nombre de Jours ateliers	96	130
matériels (transport et chargement)	290	357
Localisation des sites de transit	Chemin lagourgue st-André / ancienne décharge de st benoit	Chemin lagourgue st-André / ancienne décharge de st-benoit / place des fêtes Piton Ste rose

## REPARTITION PAR COMMUNE

	<b>Nombre de Jours ateliers</b>	<b>matériels (transport et chargement)</b>
<b>Saint-André</b>	50	151
<b>Saint-Benoît</b>	29	87
<b>Bras Panon</b>	10	31
<b>Sainte Rose</b>	7	21
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>290</b>

# NOTE D'INFORMATION

## CONTRAT POUR LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS GRAPHIQUES AVEC CITEO – ETAT DES NEGOCIATIONS ET PRISE DE DECISION

### CONTEXTE

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 30 novembre 2017, la CIREST, ainsi que la majorité des EPCI de la Réunion et des autres DOM se sont opposés à la signature en l'état du contrat proposé par CITEO (ex ECO-EMBALLAGES), en raison du manque de soutien financier de cette filière REP. Ils ont sollicité AMORCE pour les représenter dans le cadre de négociations qui se sont tenues au niveau national de mars à mai 2018.

Une rencontre entre CITEO et la CIREST s'est tenue le 6 juin dernier.

### RAPPEL DE L'ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE COUTS SUR LA FILIERE EMBALLAGES

#### ANALYSE FINANCIERE DE LA GESTION DES RECYCLABLES (bacs jaunes + BAV verre)

\*

	national 2015	CIREST comptacout 2016	moyenne Réunion (source AMORCE)
couts précollecte + collecte + traitement + charges structure	23,70 €/hab	28,63 €/hab	28,53 €/hab
ventes de matériaux	4,70 €/hab 20%	0,30 €/hab 1%	0,12 €/hab 0%
aides diverses (emploi, investissements...)	0,00 €/hab 0%	3,00 €/hab 10%	2,57 €/hab 9%
SOUTIEN CITEO	8,30 €/hab 35%	4,42 €/hab 15%	4,03 €/hab 14%
cout net à la charge de la collectivité	10,70 €/hab 45%	20,91 €/hab 73%	21,81 €/hab 76%
taux de prise en charge par CITEO du cout (-recettes de vente - aides)	44%	17%	16%

\* données complètes y compris charges de structure

	national 2015	CIREST comptacout 2016	moyenne Réunion (source AMORCE)
soutien théorique de CITEO pour atteindre 44 % taux de couverture	8,30 €/hab	12,38 €/hab	12,41 €/hab

En Métropole le cout moyen de 23,7 €/hab est financé à 20 % par les recettes de ventes de matériaux et 35 % par le soutien de CITEO. A la CIREST le cout moyen de 28,6 €/hab est financé à 1 % par les recettes de ventes de matériaux, 10 % par les aides (*subventions d'investissements non pérennes*) et 15 % par le soutien de CITEO.

## COMPTE RENDU DE L'AVANCEE DES NEGOCIATIONS

### RAPPEL DES DEMANDES FORMULEES LORS DES NEGOCIATIONS

- un taux de couverture de cette filière REP similaire à la Métropole;
- la mise en œuvre de la solidarité nationale prévue au code de l'environnement sur la repris
- 
- 
- 
- e des matériaux triés à un tarif identique à celui de la Métropole (application stricte de l'article R543-59 du code de l'environnement);
- une incitation forte au développement de filières de recyclage locales, pourvoyeuses d'emploi et limitant les impacts environnementaux liés au transport.

### PROPOSITION DE CITEO :

- un **premier contrat sur 18 mois** (jusqu'en juin 2019) avec un assouplissement des critères pour le maintien des soutiens au niveau de 2016 ;
- le versement d'un **soutien supplémentaire de 2 €/hab, soit 250 000 € par an** par rapport aux subventions actuelles de 4,5 €/hab/an (550 000 €/ an), pour un cout global (pré-collecte+ collecte + tri + charges de structures) de 29 €/hab, soit 3 600 000 €/an ;
- réaliser et financer un diagnostic des performances techniques, environnementales et économiques de la collecte sélective sur nos territoires en vue d'une optimisation voire une refonte des modalités actuelles ;
- transmission d'une lettre d'intention de la CIREST avant le 30 juin. A défaut ils envisagent d'arrêter la reprise des matériaux qu'ils ont mise en place depuis janvier sans contrat.

## **AVIS DU SERVICE ENVIRONNEMENT CIREST**

La proposition de CITEO, même si elle représente une avancée de l'ordre de 2€ par habitant par rapport au contrat initial, ne semble pas acceptable dans la mesure où les collectivités domiennes resteraient toujours les principaux financeurs de cette filière ce qui est par essence même, contraire à l'esprit des lois sur toutes les filières REP.

Le cout résiduel à la charge des collectivités est actuellement de 10,7 €/hab en Métropole (45 % du cout global) contre 21 €/hab à la CIREST (73 % du cout global). Avec une majoration de 2 €/hab, il resterait 19 € à la charge de la CIREST (66% du cout global). €

Pour avoir un taux de prise en charge similaire à la Métropole (44%), le soutien de CITEO devrait atteindre 12 €/habitant, soit le double de la proposition actuelle.

En tout état de cause la proposition de CITEO à 6€/hab n'atteint même pas leur niveau d'intervention sur la Métropole (de 8 €/hab).

Concernant le diagnostic de la collecte sélective dans nos territoires, il paraîtrait plus opportun que ce dernier soit porté par un organisme d'état tel que l'ADEME et qu'il permette de définir un cout optimisé dans les DOM qui permettrait de refonder des modalités de soutiens de CITEO sur les réalités de nos territoires. Ca permettrait de rester dans le parallélisme des formes avec la procédure menée au niveau hexagonal (définition par les services de l'état du cout optimisé)

### **ECHEANCE DU 30 JUIN :**

Le contrat type mentionne comme date limite pour délibérer en vue de la signature du contrat, le 30 juin 2018.

Néanmoins, ce délai n'étant pas réglementaire, nous souhaitons pouvoir poursuivre les négociations jusqu'en septembre, et avoir une nouvelle proposition contractuelle adaptée à la situation des DOM.

### **RISQUES POUR LA CIREST DE NE PAS SIGNER DE CONTRAT EN 2018**

En cas de blocage des négociations, le risque pour la CIREST serait de perdre en 2018 les recettes de 600 000 €, et d'assumer elle-même avec SYDNE la vente des matériaux en direct (et donc les couts de transit qui vont avec).

En synthèse sur ce dossier :

- la négociation actuelle entre les DOM et CITEO présente une avancée de l'ordre de 2€/habitant/an par rapport aux subventions actuelles de 4,5 €/hab/an, pour un cout global (pré-collecte+ collecte + tri + charges de structures) de 29 €/hab.

- la demande des collectivités Domiennes porte sur un taux d'intervention global de prise en charge similaire à la Métropole ce qui reviendrait à augmenter les soutiens de CITEO à 12 €/hab
- les recettes de vente des matériaux au même tarif que la Métropole font parties intégrantes des négociations comme prévu au code de l'environnement (article R 543-59)
- la date butoir du 30 juin 2018 pour la signature du contrat risque d'être un frein pour la poursuite des négociations. Cette échéance est mentionnée dans les contrats types.

Nous avons sollicité l'intervention du ministère de la transition écologique en vue

- d'une médiation entre les collectivités domiennes et CITEO dans le cadre de la négociation en cours, sur les modalités financières du contrat actuel défavorables aux DOM ;
- une révision du cahier des charges de l'agrément pour le mettre en conformité avec le code de l'environnement sur la vente des matériaux dans le cadre de la garantie de reprise ;
- la poursuite des négociations au-delà du 30 juin 2018 avec maintien de la garantie de reprise sur les matériaux triés.

#### **AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX**

La Commission Environnement et Travaux qui s'est réunie le 11 juin 2018, a **demandé à ce qu'un courrier d'intention soit transmis avant le 30 juin à CITEO si aucune évolution n'est obtenue suite à l'intervention de la CIREST et des autres collectivités des autres mers auprès du ministère de la transition écologique.**

## **AFFAIRE 2018-C109**

---

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

---

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre connaissance du rapport ci-joint relatif au bilan annuel d'activité des services de la CIREST pour l'année 2017.

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE LA CIREST  
ANNEE 2017**

# Sommaire

## **A/ MOYENS GENERAUX**

<b>I/ FINANCES</b> .....	147
II - AFFAIRES JURIDIQUES / COMMANDE PUBLIQUE .....	158
III - RESSOURCES HUMAINES.....	165
IV - COMMUNICATION .....	170

## **B/ ACTIONS DANS LES DOMAINES DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

I - ENVIRONNEMENT .....	178
II - TRANSPORT – DEPLACEMENTS - ACCESSIBILITE.....	214
III1 - L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	220
III2 - CARTOGRAPHIE .....	233
V – TOURISME, SPORT, CULTURE .....	237
VI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AFFAIRES EUROPENNES...	252
VII – DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET INSERTION .....	256

# **A/ MOYENS GENERAUX**

## I/ FINANCES

La Direction des finances de la CIREST est composée d'une directrice, d'une adjointe à la directrice des finances, d'une référente fiscale et comptable (budgets annexes) et de trois agents affectés au service comptabilité.

Les missions courantes assurées tout au long de l'année pour la CIREST ont principalement concerné la préparation budgétaire, l'exécution budgétaire, le suivi de l'exécution budgétaire à travers la mise en place de tableaux de bord, la gestion des assurances, de la dette et de la trésorerie, de la fiscalité, la préparation et de l'animation des commissions finances et affaires générales, le contrôle a priori et posteriori des rapports à soumettre au conseil communautaire de la CIREST, et la rédaction des rapports à caractère financier à soumettre à l'assemblée délibérante.

En 2017, la CIREST a repris la gestion de la zone d'activité du Pôle Bois, auparavant assurée par la SEMAC dans le cadre d'une concession d'aménagement qui est arrivée à échéance au 31/12/2016. L'année 2017 a donc constitué le premier exercice budgétaire et a été consacrée à l'émission de titres de recettes de régularisation de janvier à octobre compte-tenu de la reprise effective par les services de la CIREST en novembre 2017, ainsi qu'à l'émission de titres de recettes relatifs aux loyers à l'encontre des locataires de la zone pour novembre et décembre. L'ensemble des écritures comptables de cette zone est retracé dans un budget annexe soumis à la comptabilité de stock créé spécifiquement à cet effet en 2017.

A la fin de l'exercice, la Direction des Finances et le service comptabilité se sont principalement consacrés aux écritures de clôture d'exercice 2017 en ce qui concerne les trois budgets : celui de la CIREST, du budget annexe de la zone d'activité de Paniandy et du premier budget du budget annexe de la ZI3 Bras Fusil dit « Pôle Bois » (vérification des engagements non soldés dans le cadre de la procédure de rattachement des dépenses et recettes à l'exercice précédent, en conformité avec le compte de gestion du receveur, établissement du compte administratif et vérification de sa conformité avec le compte de gestion, etc.).

En 2017, ce sont 3545 Mandats de dépenses et 1186 Titres de recettes qui ont été émis par le service comptabilité, dont :

- 3 525 mandats et 811 titres sur le budget de la Cirest,
- 18 mandats et 54 titres sur le budget annexe ZA Paniandy,
- 2 mandats et 321 titres sur le budget annexe ZI3 Bras Fusil (Pôle Bois).

Au-delà de ces activités récurrentes, la direction des finances a traité les dossiers suivants:

### ❖ Suivi et récupération du FCTVA

Les services ont procédé aux réclamations trimestrielles de versement de FCTVA (Fonds de Compensation à la Taxe sur la Valeur Ajoutée) dont les sommes perçues se sont élevées à 349 993.76€ en 2017, correspondant aux trimestres suivants :

- 3 trimestre 2016 = 110 867,41€
- 4 trimestre 2016 = 129 091,08€
- 1e trimestre 2017 = 52 232,20€
- 2e trimestre 2017 = 57 803,07

#### ❖ **Gestion de la dette et de la trésorerie**

En 2017, la CIREST n'a contracté aucun emprunt compte-tenu de la reprise d'un résultat 2016 excédentaire en investissement de 1 410 345,94€.

Enfin, les services ont procédé au remboursement de la seconde moitié de l'emprunt à taux zéro contracté auprès de la CDC en 2015, soit un million d'euros remboursé en avril 2017 (1<sup>er</sup> remboursement effectué en décembre 2016). Ce prêt avait été mobilisé pour faire face aux délais importants de versement des subventions d'investissement par nos financeurs, ainsi que de FCTVA.

#### ❖ **Intégrations et inventaire comptable**

La CIREST ayant l'obligation d'une tenue rigoureuse de l'inventaire, elle doit donner une image fidèle, complète et sincère de la situation patrimoniale de la collectivité.

En 2017, la CIREST a donc intégré des études pour un montant de 381 755,56 €. En effet, lorsque les frais d'études enregistrés au compte 2031 sont suivis de travaux, ils sont donc virés à la subdivision du compte 23 « Immobilisations en cours » dès lors du lancement des travaux.

De plus, des frais d'études non suivis de travaux, amortis en totalité, ont fait l'objet d'une sortie du patrimoine pour un montant de 257 260,37 €.

A ce jour, l'inventaire comptable de la CIREST est en conformité avec celui du comptable public.

#### ❖ **Mobilisation des subventions à percevoir**

Chaque agent du service comptabilité a en charge le suivi des dépenses et des recettes d'une ou plusieurs directions associées. En terme de recettes, le service comptabilité s'est appliqué à la réclamation des fonds dus auprès des différents cofinanceurs de la communauté, en particulier à la constitution des dossiers de solde des subventions européennes et régionales. Ces recettes font l'objet d'un suivi particulier, et d'un recensement dans le tableau de synthèse suivant qui détaille, par direction et par projet, les subventions perçues ou à percevoir (avances, acomptes, soldes).

Au total, la CIREST a perçu des subventions à hauteur de 1 055 488.20€ en 2017 provenant de :

- |   |        |               |
|---|--------|---------------|
| - | Région | : 821 813.67€ |
| - | Etat   | : 105 634.00€ |
| - | Autres | : 113 040.53€ |

## SUIVI DES SUBVENTIONS A PERCEVOIR

Opération	Coût éligible HT	CIREST HT	Financier	CV n° ... du	Taux	Montant subv	Eligibilité dépenses (Date de paiement)	Délai CV	Démarche comptable				Montant réalisé HT	% réalisé
									Nature	Date dde	Montant versé	Date versement		
<b>Service Environnement</b>														
Bacs jaunes 2012 E101090	360 000,00	72 000,00	ADEME	1246C0069 DU 09/07/2012	10,00%	36 000,00	09/07/2012- 09/01/2017	Rapport final au plus tard le 15/05/2015	versement unique à la fin de l'opération	14/11/2016	36 000,00	18/08/2017	399 655,41	111%
			FEDER	2012.33193 DU 02/08/2012	60,00%	216 000,00	01/02/2012- 31/08/2015	31/10/2015	acompte n°1 (55,8%)	11/07/2014	117 703,97	04/09/2014		
			Département	Décision n°229,03 du 26/09/2012	10,00%	36 000,00	01/01/2016	10/04/2016	Acompte 25% sur présentation acte d'engagement	faite par le service environnement déc 2012	9 000,00	déc. 2012		
									solde	22/02/2016	21 446,95	26/05/2016		
Acquisition de Bornes d'Apport Volontaire (BAV)	270 000,00		ADEME	CV N° 1546C0057 du 05/06/2015	20,00%	54 000	05/06/2015- 05/06/2017		Versement unique	07/06/2017	53 634,00	06/10/2017	268 170,00	99,32%
Réalisation de la campagne de stérilisation 2017	122 000,00	90 000,00	Préfecture de la Réunion	ARRETE N° 1368	26,00%	32 000,00	A la notification		Solde(32 000)	23/06/2017				

Opération	Coût éligible HT	CIREST HT	Financier	CV n°... du	Taux	Montant subv	Eligibilité dépenses (Date de paiement)	Délai CV	Démarche comptable				Montant réalisé HT	% réalisé
									Nature	Date dde	Montant versé	Date versement		
<b>Service Tourisme</b>														
TCSP Travaux St-André Albany Tranche 1 (D305030)	7 328 340,00	1 019 196,00	FEDER	Cv n°2014.34207 du 16/04/2014 + avenant n°1 du 18/09/2015	60,00%	4397004	01/01/2007-31/12/2015		Acompte 1 - 80%	09/09/2015	2 018 224,97	16/12/2015	7 197 863,87	98%
									Acompte 2 - 80%	09/12/2015	1 499 378,23	12/04/2016		
									Solde	16/02/2016	622 581,31	08/06/2016		
			REGION	CV n°20140906 du 19/09/2014	8,30%	608252,22	01/01/2007-31/12/2015		Avance 20%	06/11/2014	84 593,27	10/12/2014		
									Acompte 1 - 80%	09/09/2015	488 132,25	08/06/2016		
									Acompte 2 - 80%	09/12/2015				
			solde	16/02/2016										
			Office de l'eau	Décision n°2015/003 du 25/02/2015		74040,53			Solde	03/08/2016	74 040,56	27/04/2017		
			Locaux SEGPA Collège Mille Roche Saint André	590 897,26	336 216,16	Département	-		254 681,10	néant	néant	Acompte 1 (43,10%)		
Solde (383913,59)	02/11/2016													
Acquisition de bus D308050	3 210 000,00	1 059 300,00	Région	CV n°20141607 du 11/02/2015	67,00%	2 150 700,00	01/10/2014-31/12/2015	31/12/2015	20% du bon de commande	09/12/2015	225 385,11	28/11/2016	1 667 908,56	52%
									70% à la livraison	12/12/2016	780 363,75	21/07/2017		
									Solde 10%					
Abris voyageurs - Programme 2015	293 286,00	117 314,40	Région	CV n°20151333	60,00%	175 971,60	25/11/2015-25/11/2020	25/11/2020	Acompte 1	12/12/2016	41 449,92	21/07/2017	86 354,00	29%

Opération	Coût éligible HT	CIREST HT	Financier	CV n°... du	Taux	Montant subv	Eligibilité dépenses (Date de paiement)	Délai CV	Démarche comptable				Montant réalisé HT	% réalisé		
									Nature	Date dde	Montant versé	Date versement				
<b>Service EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI</b>																
Gestion Intégrée de la Rivière du Mât	25 000,00	5 000,00	Préfecture de la Réunion	ETAT - CIREST	80,00%	20 000,00	27/12/2016 - 27/12/2017	27/04/2018	Avance de 30%	12/07/2017	6 000,00	21/07/2017				
									Acompte 50%	17/07/2017	10 000,00					
									Solde 20%							
Etude organisationnelle Transfert de compétence Eau et Assainissement Reunion	250 000,00	50 000,00	AFB	2017/59 du 08/09/2017	52,00%	130 000,00	30/09/2017-30/09/2020	30/09/2020	Avance de 30%							
									Acompte 50%							
									Solde 20%							
			Office de l'eau				28,00%	70 000,00			Avance de 30%					
											Acompte 50%					
											Solde 20%					

## ❖ Poursuite du soutien en faveur des communes membres : le FIIS

La CIREST a poursuivi son dispositif de fonds de concours en faveur de ses communes membres, destiné à les soutenir dans le financement de leurs investissements : le Fonds d'investissement intercommunal de solidarité (FIIS).

Cette mesure initiée en 2012 avec un fonds de 3 millions d'euros réparti à part égale entre les communes membres, soit 500 000.00€ par commune, était destinée à subventionner un équipement présentant un intérêt commun, dépassant le seul intérêt communal. L'intervention de la CIREST intégrait les études de maîtrise d'œuvre jusqu'à la réalisation des travaux (hors acquisitions foncières et dépenses de fonctionnement liées).

En 2017, une nouvelle enveloppe de 1.8 millions d'euros, répartie entre les six communes du territoire soit 300 000.00€ par commune, a été programmée pour la période 2017-2020, avec des assouplissements (suppression de la notion d'intérêt commun, et ouverture de l'éligibilité à tous domaines d'intervention).

La direction des finances/ service comptabilité a assuré la gestion de l'ensemble des dossiers financés au titre du FIIS :

- Rédaction des rapports et des conventions de financement à soumettre à l'assemblée,
- Transmission aux communes bénéficiaires
- Suivi financier des demandes, des paiements, etc.

Au 31/12/2017, les projets suivants ont reçu un accord de financement de la CIREST :

### • Au titre du FIIS 2012-2014 :

Opération	Montant de l'opération	Montant Affecté	Délibération n°... du ...	Montant Versé	Solde dû	Reste à Affecter
Complexe sportif de Mille Roches	1 535 599,00 €	263 625,80 €	N°2012-C0100 du 08/11/2012	52 725,16 €	210 900,64 €	0,00 €
			N°2015-C0128 du 05/11/2015			
			N°2018-C008 du 01/03/2018			
Réhabilitation du Complexe Sportif SARDA GARRIGA	3 281 871,00 €	236 374,20 €	N°2012-C0101 du 08/11/2012	47 274,84 €	122 661,35 €	
				66 438,01 €		
<b>SAINT ANDRE</b>		<b>500 000,00 €</b>		<b>166 438,01 €</b>	<b>333 561,99 €</b>	
Renforcement des berges de la rivière Bras-Panon _ Tranche II	1 185 732,00 €	500 000,00 €	N°2013-C37 du 18/04/2013	100 000,00 €	-	0,00 €
				295 000,00 €	105 000,00 €	
<b>BRAS PANON</b>		<b>500 000,00 €</b>		<b>395 000,00 €</b>	<b>105 000,00 €</b>	

Opération	Montant de l'opération	Montant Affecté	Délibération n°... du ...	Montant Versé	Solde dû	Reste à Affecter
Aménagement du champ de foire de Hell-Bourg Fête du chou chou	50 000,00 €	25 000,00 €	N°2013-C064 du 20/06/2013	20 904,36 €	0,00 €	32 169,80 €
Réhabilitation de la canalisation plaine des merles	79 100,00 €	39 550,00 €	N°2013-C065 du 20/06/2013	39 550,00 €	0,00 €	
Remise en état des dégradations causées aux infrastructures communales suite au passage du cyclone Béjisa : Confortement de la route de bois pommes	600 000,00 €	141 522,00 €	N°2014-C049 du 17/06/2014	28 304,40 €	113 217,60 €	
Remise en état des dégradations causées aux infrastructures communales suite au passage du cyclone Béjisa : Extension et amélioration du Champ de Foire de HELL-BOURG	141 000,00 €	70 500,00 €	N°2014-C050 du 17/06/2014	70 500,00 €	0,00 €	
Remise en état des dégradations causées aux infrastructures communales suite au passage du cyclone Béjisa : Mairie de la Mare a Vieille Place	15 000,00 €	7 500,00 €	N°2014-C051 du 17/06/2014	0,00 €	7 500,00 €	
Remise en état des dégradations causées aux infrastructures communales suite au passage du cyclone Béjisa : Salle Paul Irigoyen	78 400,00 €	15 680,00 €	N°2014-C053 du 17/06/2014	0,00 €	15 680,00 €	
	9 600,00 €	28 320,00 €	N°2014-C152 du 11/12/2014		28 320,00 €	
			2016-C053 du 26/05/2016			
Construction d'un point multiservices - Information touristique et agence postale communale de Grand ilet - Station trail	63 000,00 €	31 500,00 €	N°2014-C132 du 02/10/2014	30 767,09 €	0,00 €	
Construction d'un point multiservices - Information touristique et agence postale communale de Grand ilet - Station trail - Travaux supplémentaires	71 835,10 €	35 917,55 €	N°2016-C024 du 24/03/2016		35 917,55 €	
Construction de deux kiosques à Salazie Village	310 584,46 €	65 355,78 €	N°2014-C0149 du 11/12/2014	61 824,21 €	0,00 €	
Réfection de trottoirs à Hell-Bourg	30 690,00 €	15 345,00 €	N°2014-C0150 du 11/12/2014 2015-C0127 du 05/11/2015	15 345,00 €	0,00 €	
<b>SALAZIE</b>		<b>476 190,33 €</b>		<b>267 195,06 €</b>	<b>200 635,15 €</b>	
Réhabilitation des voiries communales (soldée en l'état)	1 397 274,00 €	500 000,00 €	N°2013-C100 du 31/10/2013	100 000,00 €	-	0,00 €
				290 000,00 €	0,00 €	
			2016-C083			
			2017-C006 DU 22/02/2017			

Opération	Montant de l'opération	Montant Affecté	Délibération n°... du ...	Montant Versé	Solde dû	Reste à Affecter
Extension du cimetière	635 900,00 €	110 000,00 €	CCOM juin 2018			
<b>SAINTE ROSE</b>		<b>500 000,00 €</b>		<b>390 000,00 €</b>	<b>110 000,00 €</b>	
Construction d'un local commercial sur le site de Bras des Calumets	100 000,00 €	50 000,00 €	N°2013-C141 du 12/12/2013	10 000,00 €	-	111 126,72 €
				30 000,00 €	-	
				8 778,28 €	-	
Réhabilitation des commerces à la place du Souvenir	186830,00 €	93 415,00 €	N°2014-C0153 du 11/12/2014	18 683,00 €	-	
			N° 2018-C031 du 29/03/2018	32 695,25 €	42 036,75 €	
Restructuration de l'annexe rue Dureau	407 500,00 €	203 750,00 €	N°2014-C0154 du 11/12/2014	40 750,00 €		
			N°2018-C029 du 29/03/2018	112 062,50 €	50 937,50 €	
Etude extension du cimetière communal	60 000,00 €	30 000,00 €	N°2015-C061 du 25/06/2015	6 000,00 €	24 000,00 €	
			2018-C030 du 29/03/2018			
Etude de création des nouveaux vestiaires au stade Adrien Robert (opération annulée)	129 300,00 €	64 650,00 €	N°2015-C062 du 25/06/2015	12 930,00 €	0,00 €	
			2018-C032 du 29/03/2018			
<b>PLAINE DES PALMISTES</b>		<b>441 815,00 €</b>		<b>271 899,03 €</b>	<b>116 974,25 €</b>	
Réhabilitation de la piscine de la Gare Tranche 2	636 700,00 €	127 340,00 €	N°2014-C0155 du 11/12/2014	25 468,00 €	51 190,68 €	0,00 €
			N°2017-C005 du 22/02/2017	50 681,32 €		
Réhabilitation du pôle insertion de Sainte-Anne	1 360 156,21 €	372 660,00 €	N°2014-C0156 du 11/12/2014		372 660,00 €	
			N°2016-C107 du 08/09/2016			
<b>SAINT BENOIT</b>		<b>500 000,00 €</b>		<b>76 149,32 €</b>	<b>423 850,68 €</b>	
<b>TOTAL FIIS 2012-2014</b>		<b>2 918 005,33 €</b>		<b>1 566 681,42 €</b>	<b>1 290 022,07 €</b>	<b>143 296,52 €</b>

- **Au titre du FIIS 2017-2020 :**

Opération	Montant de l'opération	Montant Affecté	Délibération n°... du ...	Montant Versé	Solde dû	Reste à Affecter 2017-2020
Création de la piste bicross de la Cressonnière	1 400 000,00 €	300 000,00 €	N°2018-C007		300 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL SAINT-ANDRE</b>		<b>300 000,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	
Réfection et aménagement du chemin La Giroday	500 000,00 €	250 000,00 €	CCOM juin 2018		250 000,00 €	0,00 €
Aménagement du chemin Verlainé	200 000,00 €	50 000,00 €	CCOM juin 2018		50 000,00 €	
<b>TOTAL BRAS-PANON</b>		<b>300 000,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	
Désenclavement de mare d'Affouches	60 000,00 €	12 000,00 €	N°2017-C086 du 07/09/2017		12 000,00 €	11 102,38 €
Désenclavement de mare d'Affouches-etudes techniques (avenant n°1)	13 590,00 €	6 795,00 €	CCOM juin 2018		6 795,00 €	
Evaluation environnementale des espaces boisés classés	32 000,00 €	16 000,00 €	N°2017-C087 du 07/09/2017		16 000,00 €	
Renouvellement du matériel informatique, audiovisuel et téléphonique	69 600,00 €	27 300,00 €	N°2017-C088 du 07/09/2017		27 300,00 €	
Renouvellement de 6 véhicules du parc auto	250 000,00 €	125 000,00 €	N°2018-C005 du 01/03/2018		125 000,00 €	
Renouvellement des resaux de distribution d'eau potable	518 377,00 €	33 270,00 €	N°2018-C006 du 01/03/2018		33 270,00 €	
Renouvellement des resaux de distribution d'eau potable - avenant n°01	518 377,00 €	35 202,42 €	CCOM juin 2018		35 202,42 €	
Aménagement du champ de foire de Hell-Bourg	50 000,00 €	25 000,00 €	N°2018-C035 du 29/03/2018		25 000,00 €	
Démateralisation et renouvellement du matériel informatique	81 000,00 €	40 500,00 €	CCOM juin 2018		40 500,00 €	
RELIQUAT FIIS 2012-2014					32 169,80 €	
<b>TOTAL SALAZIE</b>	<b>1 592 944,00 €</b>	<b>321 067,42 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>353 237,22 €</b>	
					0,00 €	300 000,00 €
<b>TOTAL SAINTE-ROSE</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Opération	Montant de l'opération	Montant Affecté	Délibération n°... du ...	Montant Versé	Solde dû	Reste à Affecter 2017-2020
Etude de création des nouveaux vestiaires au stade Adrien Robert	Annulation de la subvention et demande de remboursement de l'acompte versé	-12 930,00 €	juin 2018		-12 930,00 €	3 273,02 €
Aménagement et refection de diverses voiries communales (secteur déchetterie/Cascavelle/Arzal Adolphe/rue Marc Henri Pinot)	187 460,40 €	93 730,20 €	N°2018-C034 du 29/03/2018		93 730,20 €	
Aménagement du chemin Dureau/tranche 1	187 214,00 €	93 607,00 €	N°2018-C033 du 29/03/2018		93 607,00 €	
Création voie de bouclage ligne 4000 au CD55 à la Petite Plaine	241 567,00 €	120 783,50 €	N°2017-C085 du 07/09/2017		120 783,50 €	
Renouvellement du parc automobile	225 326,00 €	112 663,00 €	CCOM juin 2018		112 663,00 €	
RELIQUAT FIIS 2012-2014					111 126,72 €	
<b>TOTAL PLAINE DES PALMISTES</b>		<b>407 853,70 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>407 853,70 €</b>	
					0,00 €	300 000,00 €
<b>TOTAL SAINT-BENOIT</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL FIIS 2017-2020</b>		<b>1 328 921,12 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 328 921,12 €</b>	<b>614 375,40 €</b>

### ❖ Observatoire fiscal

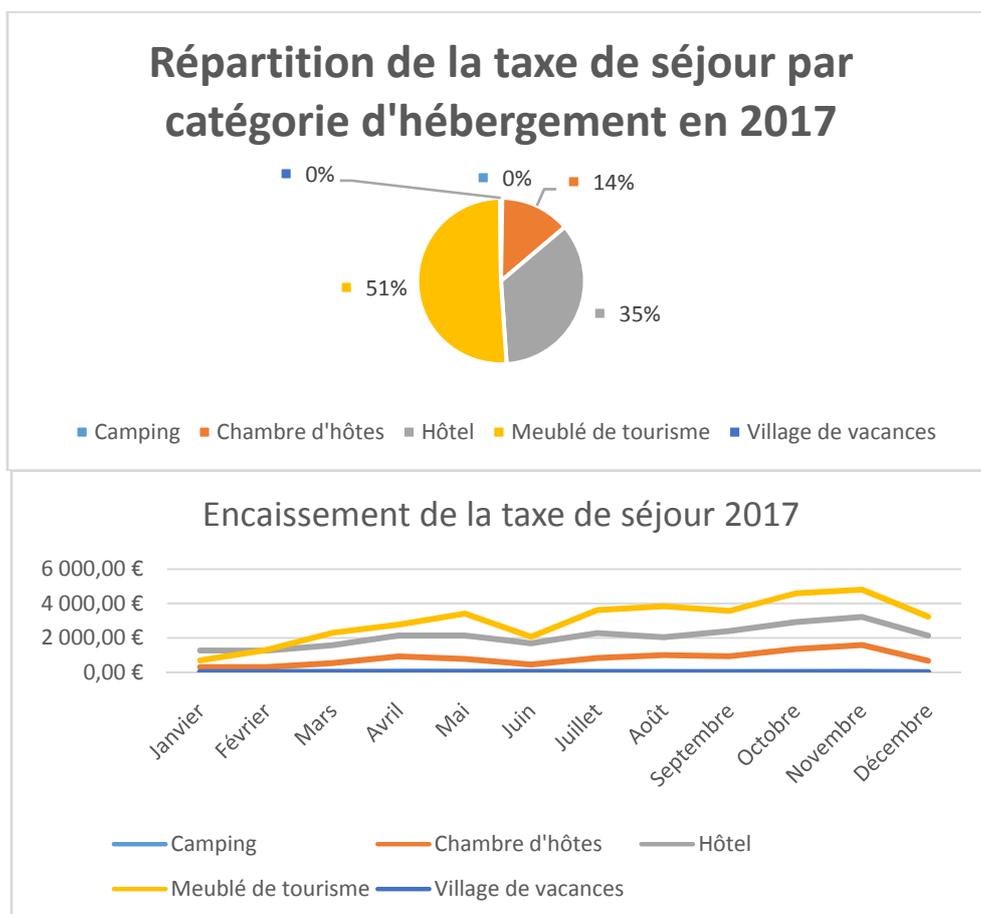
Au cours de l'année 2017, dans le cadre de l'observatoire fiscal, la CIREST a rencontré les agents des cellules fiscales des communes afin de connaître leurs modes de fonctionnement ainsi que leurs relations avec les services fiscaux de l'Etat. De plus, une session de formation a été organisée avec la société Finindev pour présenter le module « enquête terrain » du logiciel et de faire une mise à jour pour les agents communaux et ceux de la CIREST.

Par ailleurs, au 1ère janvier 2017, la CIREST a institué la taxe de séjour sur son territoire. Pour cette première année de mise en œuvre, 71 184,20 € de taxe de séjour ont été déclarés sur la plateforme taxe de séjour de la CIREST. Bien que les chiffres soient inférieurs aux prévisions, qui étaient de 90 000€, ils sont néanmoins encourageants pour une année de démarrage. Pour parvenir à ce montant de déclaration, une importante information et un accompagnement ont été menés téléphoniquement auprès des prestataires. Aussi, de la documentation a été envoyée par courrier et de nombreuses relances ont été faites régulièrement par mails, courriers et téléphone.

En 2017, la taxe de séjour s'est décomposée comme ci-après :

	Camping	Chambre d'hôtes	Hôtel	Meublé de tourisme	Village de vacances	Total
Janvier	13,20 €	302,00 €	1 269,10 €	687,60 €	10,20 €	2 282,10 €
Février	5,40 €	306,00 €	1 256,00 €	1 289,40 €	12,00 €	2 868,80 €
Mars	7,20 €	536,50 €	1 569,70 €	2 296,80 €	14,40 €	4 424,60 €
Avril	19,00 €	921,00 €	2 141,90 €	2 772,60 €	18,00 €	5 872,50 €
Mai	15,30 €	770,00 €	2 143,50 €	3 414,30 €	20,10 €	6 363,20 €
Juin	8,00 €	449,00 €	1 686,10 €	2 069,20 €	19,20 €	4 231,50 €
Juillet	31,20 €	833,00 €	2 280,50 €	3 618,40 €	8,40 €	6 771,50 €
Août	18,20 €	998,00 €	2 034,10 €	3 839,70 €	0,00 €	6 890,00 €
Septembre	7,80 €	932,50 €	2 404,60 €	3 570,30 €	8,00 €	6 923,20 €
Octobre	12,00 €	1 346,50 €	2 921,40 €	4 592,90 €	0,00 €	8 872,80 €
Novembre	8,40 €	1 579,50 €	3 221,30 €	4 809,60 €	16,80 €	9 635,60 €
Décembre	7,20 €	662,50 €	2 134,40 €	3 240,10 €	4,20 €	6 048,40 €
TOTAL	152,90 €	9 636,50 €	25 062,60 €	36 200,90 €	131,30 €	71 184,20 €

Sur les 71 184.20€ déclarés, **69 676,90€ ont été recouvrés**, soit environ 98%, répartis comme suit selon la catégorie d'hébergement :



## **II - AFFAIRES JURIDIQUES / COMMANDE PUBLIQUE**

### **❖ ORGANISATION DU SERVICE**

En 2017, la structure du service n'a pas évolué.

Le service commande publique est toujours composé de deux gestionnaires de marchés et une assistante administrative (en arrêt depuis mai 2016).

Le service juridique compte deux chargés de conseil juridique et de contentieux qui ont la charge principalement du conseil juridique et de la gestion des contentieux.

Le directeur encadre cette équipe de 5 personnes.

### **❖ ACTIVITES ESSENTIELLES : Marchés / Conseils juridiques / Questure / Contentieux**

#### **→ Marchés publics**

La mission essentielle du service de la commande publique consiste conseiller les services et procéder auxancements des procédures de marché. La liste détaillée des procédures notifiée en 2017 est jointe en annexe du présent rapport d'activité.

Au total sur l'année 2017, le service a notifié 46 marchés. L'activité a également été complétée par la mise en œuvre des marchés de l'Office du Tourisme Intercommunal et par l'assistance à la passation d'un marché de prestations intellectuelles pour le GIP PPIEBR.

Afin d'optimiser la gestion financière du service, le service de la commande publique a repris en 2017 la saisie des marchés dans le logiciel de la comptabilité.

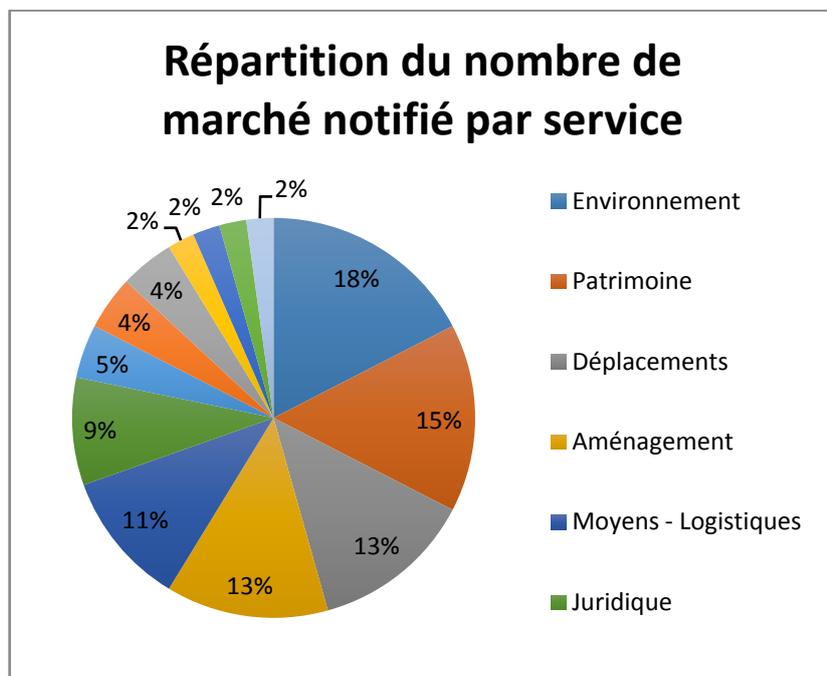
Le service a également terminé la mise en œuvre de la nomenclature d'achat. L'exploitation de cette nomenclature permet désormais une analyse plus fine de l'analyse des besoins et l'appréciation des seuils de marchés en matière de fournitures et services.

Avec la mise en œuvre de la Gestion Electronique des Documents (GED), les gestionnaires ont également commencé le transfert de l'ensemble des marchés de ce nouvel outil.

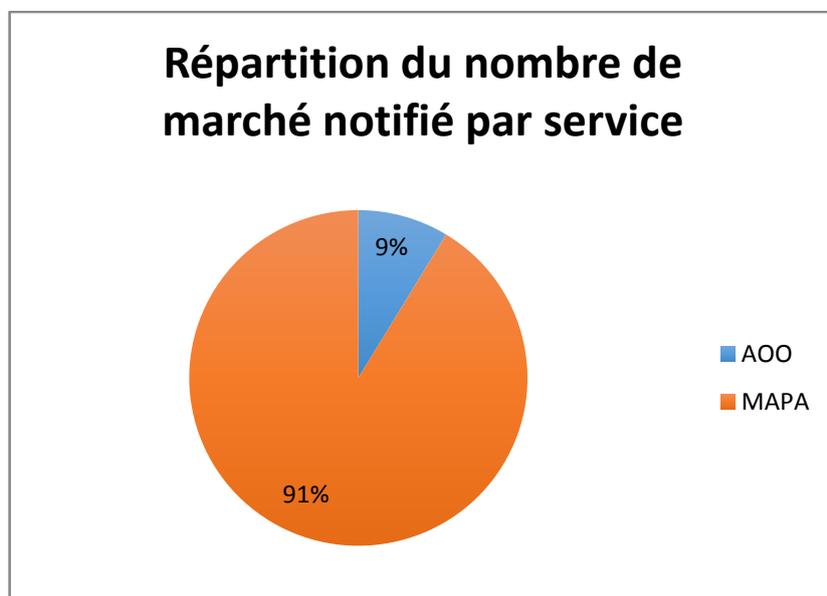
Le service a également assisté l'ensemble des directions dans la passation des procédures de type « 3 devis » et « MAPA simplifiées ».

4.2 millions d'euros

C'est le montant des estimations d'engagement des marchés sur leur période d'exécution.



Sur l'année 2017, 18 % des marchés ont été passé dans le domaine de l'environnement, 15 % pour le patrimoine et 13 % pour les déplacements. Ces trois directions représentent 46 % des marchés notifiés.



Compte tenu des seuils des Marchés à procédure adaptée (209 000 € HT pour les Fournitures courantes et services et 5 225 000 € HT pour les travaux), c'est cette modalité de passation qui a été privilégié à 91 %.

**ANNEXE**  
**LISTE ANNUELLE DES MARCHES CONCLUS**  
**CIREST**  
**1 janvier 2017 au 31 décembre 2017**

N° Marché		Intitulé du marché	Montant du marché en € HT	Durée du marché
Année	N°			
2017	01	PRESTATION ROPOGRAPHIQUES ET FONCIERES POUR L'AMENAGEMENT DE LA 3ème TRANCHE D'EXTENSION DE LA ZAE DE PANIANDY A BRAS PANON	4 900,00 € HT selon le CDPGF	à compter de la notification de l'OS de démarrage et la réception de la dernière mission confiée
2017	02	SERVICE DE GARDIENNAGE DE LA DECHETERIE MOBILE SUR LA COMMUNE DE SALAZIE	15 361,50 € HT selon le DQE Sans minimum et avec un maximum de 40 000,00 € HT	1 AN
2017	03	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PNEUMATIQUES ET DE BATTERIES	7 988,50 € HT selon le DQE Sans minimum et avec un maximum annuel de 10 000,00 € HT	1 An à compter de la notification du premier bon de commande, renouvelable 3 fois pour 1 an
2017	04	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PNEUMATIQUES ET DE BATTERIES	1 968,96 € HT selon le DQE Sans minimum et avec un maximum annuel de 2 000,00 € HT	1 An à compter de la notification du premier bon de commande, renouvelable 3 fois pour 1 an
2017	05	ACHAT ET LIVRAISON DE TABLETTES NUMERIQUES	6 880,00 € HT selon le DQE + offre variante "prestation supplémentaire éventuelle" : 1 172,00 € HT	durée de garantie du matériel soit 2 ans, à compter de la livraison du matériel
2017	06	ACHAT ET LIVRAISON DE TABLETTES NUMERIQUES	9 342,00 € HT selon le DQE	durée de garantie du matériel soit 2 ans, à compter de la livraison du matériel
2017	07	lutte contre l'errance animale : opérations d'euthanasies et soins des animaux accidentés	Sans montant minimum Montant max annuel : 50 000 € HT soit 200 000 € HT sur 4 ans en cas de reconduction	1 AN renouvelable 3 fois, soit 4 ANS maximum
2017	08	FOURNITURE ET SERVICE DE TELECOMMUNICATION EN TELEPHONIE MOBILE	Montant minimum : 16 000,00€ HT Montant maximum : 70 000,00€ HT	1 AN renouvelable 1 fois, soit 2 ans
2017	09	FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS EN METAL DE GRANDE CAPACITE	63 580,00 € HT selon le DQE	1 AN à compter de la notification
2018	10	ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS HYBRIDES RECHARGEABLES	68 948,00 € HT	2 ANS (durée de la garantie)
2017	11	Accompagnement et appui au développement économique de la CIREST	13 825,00 € HT	1 AN
2017	12	Etude pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire de la CIREST à compter du 1er janvier 2018	69982,50 € HT	250 jours

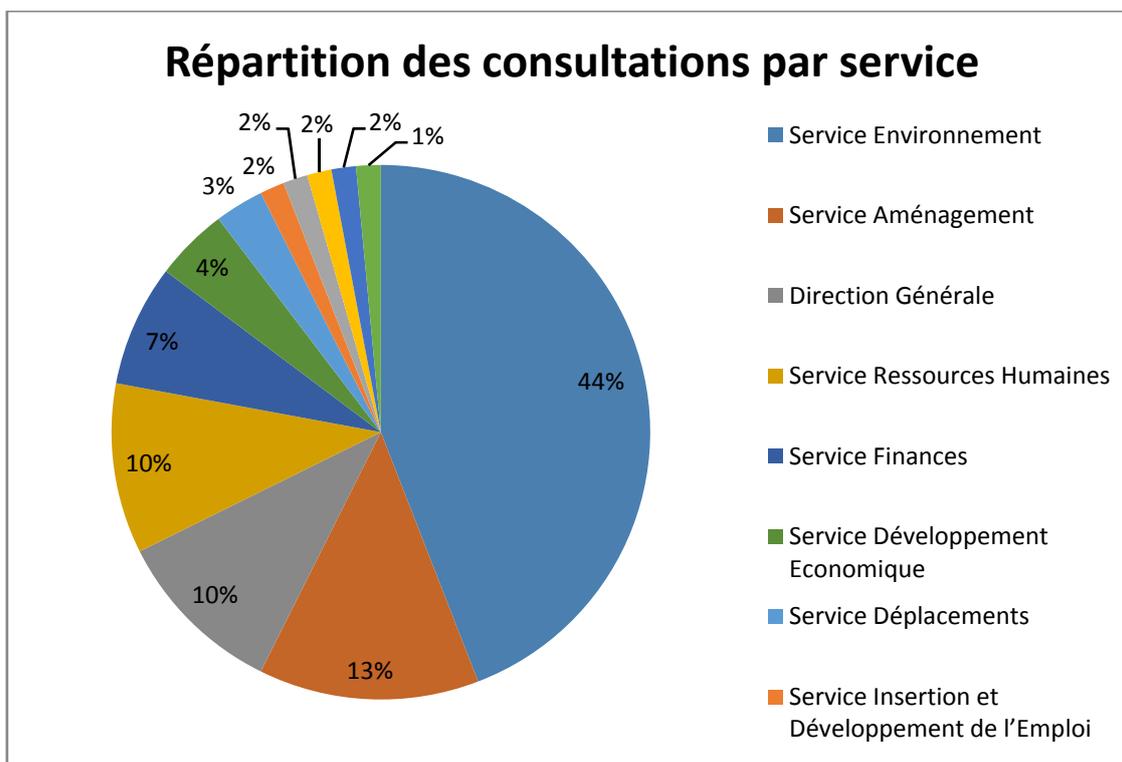
2017	13	<b>PRESTATION DE SERVICE EN ASSURANCE - PREVOYANCE DU RISQUE STATUTAIRE DU PERSONNEL AFFILIE A LA CNRACL</b>	Options retenues: décé à 0,24% et LM-MLD à 2,34% (66 108,88 € TTC prime annuelle)	à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2020
2017	14	<b>PRESTATION ATELIER CUISINE</b>	2 547,60 € anuel	1 An à compter de la notification, renouvelable 3 fois pour 1 an
2017	15	<b>MISE A JOUR, ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET</b>	12 400 € HT	4 ANS
2017	16	<b>Révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal de la CIREST</b>	75 900,00 € HT	De la notification du marché à la validation de la dernière phase par la CIREST
2017	17	<b>Maintenance préventive et curative des véhicules légers du parc automobile de la CIREST</b>	Sans montant minimum Montant max annuel : 60 000 € HT soit 180 000 € HT sur 3 ans en cas de reconduction	1 An à compter de la notification du marché, renouvelable 3 fois pour 1 an
2017	18	<b>TCSP CIREST - Aménagement du Pôle d'échange bus de Bras-Panon : Marché de travaux VRD, Stations et Espaces verts</b>	Tferme 1 821 347,53 € HT Topt. : 26652,47 € HT	16 mois à compter de la notification du marché
2017	19	<b>AMENAGEMENT DU FOURGON DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE</b>	8 720,00 €	1 AN correspondant à la durée de garantie
2017	20	<b>MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES BUREAUX BLANCS</b>	58 500,00 €	14 semaines à compter de la notification
2017	21	<b>ACQUISITION DE TABLETTES NUMERIQUES</b>	38 380,85 €	2 ans correspondant à la durée de garatnie
2017	22	<b>Fourniture, livraison et installation d'un conteneur frigorifique à la fourrière animale</b>	35 300,00 €	4 MOIS + 1 AN DE GARANTIE
2017	23	<b>IMPRESSION D'AUTOCOLLANT POUR LES DIFFERENTES BAV DE LA CIREST</b>	7 000,00 € HT annuel	1 an renouvelable 1 fois, soit 2 ans
2017	24	<b>MAINTENANCE SYSTÈME ANTI INTRUSION CONTRÔLE D'ACCES DES LOCAUX ET VIDEOSURVEILLANCE</b>	9 687,10 € selon le total DPGF et BPU	1 an renouvelable 2 fois, soit 3 ans
2017	25	<b>MAINTENANCE SYSTÈME ANTI INTRUSION CONTRÔLE D'ACCES DES LOCAUX ET VIDEOSURVEILLANCE</b>	20 096,37 € selon le total DPGF et BPU	1 an renouvelable 2 fois, soit 3 ans
2017	26	<b>Elaboration du Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique de la route de Salazie (PIVE)</b>	105 525,00 €	De la notification du marché à la validation de la dernière phase par la CIREST
2017	27	<b>Levés topographiques par la technique LIDAR aéroportée pour la réalisation d'études hydrauliques et hydromorphologiques du bassin versant de la Rivière du Mât</b>	35 950 € HT (Solution de base AVEC PSE)	De la notification du marché à la validation du rendu par la CIREST
2017	28	<b>AMO pour la préparation du marché de maintenance des infrastructures Haut Débit sur le territoire de la CIREST</b>	18 200,00 €	De la notification du marché à l'exécution globale des prestations décrites au CCTP
2017	29	<b>Travaux de peinture pour les sanitaires publics et le club house du bassin bleu à Saint Benoit</b>		

2017	30	ETUDE DE DEFINITION D'UN RESEAU DE REPERES DE CRUE SUR LES TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE LA CIREST (SAINT ANDRE et SAINT BENOIT)	14 520,00	De la notification à la validation de la dernière phase de la mission
2017	31	AMENAGEMENT DE DEUX FOURGON DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE	17 440,00	durée de garantie du matériel soit 1 an, à compter de la livraison du matériel
2017	32	ACQUISITION DE 3 VEHICULES ELECTRIQUES	76618,17	
2017	33	Réparation des conteneurs de grande capacité en métal de la CIREST	Sans montant minimum Montant max annuel : 60 000 € HT soit 180 000 € HT sur 3 ans en cas de reconduction	1 An à compter de la notification du premier bon de commande, renouvelable 3 fois pour 1 an
2017	34	BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES	9 277,00 €	durée de garantie du matériel soit 1 an, à compter de la livraison du matériel
2017	35	ORGANISATION DU REPAS DE FIN D'ANNEE 2017	12 500,00 €	1 jour
2017	36	Acquisition d'un matériel de désherbage thermique avec remorque	38 390 € HT	12 mois à compter de la date de livraison du matériel
2017	37	Acquisition dun système de billettique autonome portable et des matériels accessoires	217 252,70 € HT	Exécution 16 semaines + période de garantie contractuelle
2017	38	Travaux d'aménagement de la 3è tranche d'extension de la ZAE de Paniandy à Bras-Panon	123 036 € HT	Fin de GPA
2017	39	Travaux d'aménagement de la 3è tranche d'extension de la ZAE de Paniandy à Bras-Panon	41 149,50 € HT	Fin de GPA
2017	40	Travaux d'aménagement de la 3è tranche d'extension de la ZAE de Paniandy à Bras-Panon	23 153,80 € HT	Fin de GPA
2017	41	Etudes de faisabilité et pré-opérationnelles de la ZAE de Paniandy à Bras-Panon	TF : 152 075,00 € HT TO : 24 250,00 € HT Total : 176 325,00 € HT	TF : 9 mois TO : 2 mois
2017	42	Prestations de services d'assurances pour les besoins de la Collectivité	19 861,03 € TTC	4 ans
2017	43	Accompagnement socio-professionnel des publics participant au PLIE de l'Est	201450,00 € HT annuel	1 an, renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an, soit 3 ans
2017	44	Prestations de services d'assurances pour les besoins de la Collectivité	14 565,27 € TTC	4 ans
	45		12 806,33 € TTC	
	46		549,12 € TTC	

## → Conseils Juridiques, traitements de réclamations

Sur le plan de l'activité de conseil juridique, des notes et courriels de conseils ont pu être adressés aux directions et également directement au directeur général des services et au Président de la CIREST, en lien pour certains dossiers avec les avocats de la CIREST.

Sur l'année 2017, le service de la DAJ a répondu à **68 demandes**.



44 % des consultations émanaient du service environnement, 13 % du service aménagement, 10 % de la direction générale et 10 % pour les services des ressources humaine. Les 23 % restants regroupent les consultations des autres services.

## → Consultations d'avocat

En 2017, la Cirest a fait appel aux services d'avocat à 5 reprises. Le total cumulé de frais de consultation se sont élevé à 22 950 €.

## → Contrôle de documents

La Direction des Affaires Juridiques a participé au contrôle a priori et a posteriori des rapports soumis au Conseil communautaire. Dans le cadre des dossiers qu'elle suit en propre, la Direction a pu rédiger divers rapports. Les gestionnaires ont été associées, de manière ponctuelle et en fonction de leur direction de rattachement, à ces missions.

Elle est également intervenue dans l'élaboration de modèle de document ou d'avis au bénéfice des services.

→ Les contentieux terminés :

Sur l'année 2017, 4 contentieux se sont terminés.

Un contentieux s'est solutionné grâce à un protocole transactionnel, deux gagnés et deux autres ont été perdus dans le domaine des ressources humaines et de la fiscalité.

Nom du contentieux	Domaine	Date d'ouverture	Commentaire
Affaire CLOLUS	DP	04/06/2008	Protocole transactionnel
Affaire CARPAYE	MP	27/02/2013	Contentieux gagné
Affaire TASCOM	FISC	23/04/2015	Contentieux Perdu
Affaire BOYER c/ SEM ESTIVAL	RH	17/03/2016	Contentieux gagné

→ Les contentieux en cours :

En 2017, 7 contentieux sont encore en cours.

Nom du contentieux	Date d'ouverture	Commentaires
Affaire NAGOUE	01/04/2013	Mémoire en réponse de la CIREST déposé le 21 février 2018 devant la Cour de Cassation
Affaire MARIANNE	10/12/2015	Renvoi sur intérêts civils à l'audience du 25 juin 2018
Affaire CAZAMBO	24/05/2016	renvoi à l'audience du 11 décembre 2018
Affaire PARIS	15/07/2016	Mémoire en défense réceptionné par le TA le 16 Août 2016
Affaire SOLARIS	13/02/2017	Poursuite de la procédure devant le TA
Affaire CIREST c/ SYDNE	12/12/2017	En cours
Affaire FONDATION PERE FAVRON	27/12/2017	Attente désistement

### **III - RESSOURCES HUMAINES**

La direction des ressources humaines comporte depuis la réorganisation des services intervenue mi-2017 :

- 1 directrice de ressources humaines,
- 1 adjoint à la directrice
- 1 gestionnaire de paie et carrière
- 1 agent polyvalent en gestion de ressources humaines
- 1 assistante de direction
- 1 référent formation/ recrutement/communication
- 1 référent santé/ bien-être au travail

La mise en place du prélèvement à la source en 2019, nécessitera des formations complémentaires pour les agents ayant accès au logiciel paye  
Des formations en paie, carrière, retraite prévues en interne et en externe depuis 2016 et 2017 n'ont pu être mises en place en raison d'un problème de calendrier du prestataire.

#### **A - RECRUTEMENT ET MOBILITE**

La Direction des Ressources Humaines a lancé en 2017 des recrutements en externe. :

##### **1-Recrutements externes par voie de mutation :**

##### **Titulaires**

###### *Direction de l'aménagement et de l'espace communautaire*

- 1 ingénieur – Responsable du Service Habitat et développement durable

##### **En contrat à durée déterminée**

###### *Direction générale*

- 1 Coursier – (remplacement fonctionnaire en arrêt maladie)
- 1 secrétaire - (remplacement fonctionnaire en congé de maternité)

###### *Direction des déplacements*

- 2 Contrôleurs en transport scolaire et urbain

##### **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

###### *Direction de l'environnement*

- 3 ambassadeurs de tri
- 1 agent de déchèterie

###### *Direction du patrimoine*

- 1 Equipier polyvalent

###### *Direction des déplacements*

- 1 Contrôleur – Déplacements

## **2- Mutations internes/ changement d'affectation**

### **Pour les titulaires**

- Affectation d'un agent de la direction des déplacements à la Direction Générale et à la Direction des Ressources Humaines (50 %)
- Affectation d'un agent gestionnaire paye/carrière en tant d'adjoint à la DRH
- Affectation d'un agent administratif au secrétariat du PILHI
- Affectation d'un agent des Ressources humaines à la direction du Tourisme, sport et culture

### **Pour les agents en Contrat à durée déterminée**

- Affectation d'un agent du Cabinet à la Direction de l'Insertion et du Développement de l'Emploi

## **3- Mutations externes**

- 1 agent de catégorie C, déjà mis a disposition du SYDNE a demandé sa mutation.

## **4- Mise à disposition et détachement :**

- 1 agent des Ressources humaines a prolongé la durée de sa fonction par voie de détachement à la SEM ESTIVAL

## **B - FORMATION**

En 2017, les agents de la CIREST ont suivi les formations inscrites dans le catalogue du CNFPT.

La direction des ressources humaines a signé une convention partenariale avec le CNFPT afin de bénéficier de formations au sein même de l'Etablissement.

Un plan de formation a été rédigé en partenariat avec le CNFPT pour compléter les formations des agents CIREST. Suite à une surcharge de travail, ce plan pluri annuel débutera en 2018 et ce jusqu'à 2021

Des ajustements seront prévus chaque année.

## C- REMUNERATIONS/INDEMNITES/CARRIERE

### 1- Rémunération- Indemnités : Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, RIFSEEP

Suite aux décrets 2014-513 du 20 mai 2014 et 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatifs à la mise en place du nouveau régime indemnitaire, la CIREST a fait appel à un prestataire externe, le cabinet BOURRELI Consultant pour travailler sur ce régime de primes : le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), a été voté en décembre 2017.

Ce régime se compose de deux éléments :

- l'Indemnité Fonction et de Sujétions et d'expertise liées aux fonctions exercées par l'agent (IFSE)
- et le complément indemnitaire tenant compte de l'Engagement Professionnel (CIA)

Cette nouvelle indemnité sera versée en tenant en compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par l'agent. Chaque emploi est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- 1) Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- 2) Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- 3) Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Toutefois, le RIFSEEP devait être appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais suite à des problèmes techniques de mise en place sur le logiciel de paye, celui-ci a été décalé en mars. Néanmoins, les agents de la CIREST ont bénéficié durant cette période de l'ancien régime qui a été appliqué jusqu'au 28 février 2018.

### 1- Carrière : Avancement de grade/promotion interne et concours/examen professionnel

Pour les avancements de grade : les agents de catégorie C (filiale administrative et technique) rencontraient depuis plusieurs années des difficultés dans leur avancement car les textes législatifs conditionnaient la nomination à l'ancienneté dans le grade supérieur, à la réussite d'autres agents à l'examen professionnel.

Le décret n° 2017-715 du 2 mai 2017, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale supprime le blocage réglementaire et permet l'accès des agents du premier grade (C1) au grade supérieur (C2). Les adjoints territoriaux pourront désormais avancer au grade d'adjoint principal de deuxième classe soit par examen professionnel, soit après nomination par leur employeur s'ils ont au moins un an d'ancienneté dans le 5ème échelon et comptent au moins huit ans de services effectifs dans ce grade.

Malgré les difficultés d'avancement rencontrées avant la parution du décret susmentionné, les agents se sont investis dans leur fonction, en prenant des missions supplémentaires ou des responsabilités au sein des équipes. Pour ces raisons, les fonctions assumées actuellement sont en adéquation avec les avancements proposés.

Cependant, au regard du nombre d'agents promouvables à la CIREST, compte tenu des contraintes budgétaires de la Collectivité et des conséquences financières qu'entraînerait la nomination de tous les agents concernés sur une même année, l'autorité territoriale a proposé en 2017 de mettre en place un plan pluriannuel afin de permettre l'avancement de tous les agents concernés. Ce plan a pour objectif chaque année de faire permettre à 5 à 6 agents de chaque filière (technique et administrative) d'avancer de grade. Le critère objectif choisi est l'ancienneté dans l'Etablissement.

#### Pour la Promotion interne :

- 1 agent de catégorie B a été nommé par la promotion interne dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux ;
- 1 agent de maîtrise a été admis par promotion interne dans le cadre d'emploi des techniciens, au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, après examen professionnel.

#### Concours :

- 1 agent de catégorie B a été admis au concours d'attaché.

#### Examen professionnel :

- 1 agents du cadre d'emploi des attachés territoriaux, a été admis au grade d'attaché principal après examen professionnel ;
- 7 agents du cadre d'emploi des adjoints administratifs ont été admis au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe après examen professionnel.

#### Nomination :

2 stagiairisations : 1 adjoint administratif, 1 ingénieur territorial

## Risques Psycho sociaux – RPS – mise en place d'un diagnostic

En 2015, il a été constaté à la CIREST des risques pour la santé des agents, en lien avec l'exposition des risques psychosociaux.

Plusieurs indicateurs étaient révélateurs de cette situation :

- Augmentation importante de l'absentéisme au travail,
- Survenue d'accidents ou d'incidents sur le lieu de travail (« malaises », violence verbale au sein des équipes, agressions internes et externes, ...)
- Augmentation du nombre de demandes de RDV par les agents à la médecine du travail et auprès du psychologue du Centre de gestion...

Le président, préoccupé par les difficultés que rencontrent les agents de la CIREST, leur qualité de vie au travail pour réaliser leurs missions, a proposé un diagnostic des risques psychosociaux, qui débouchera sur la réalisation d'un plan d'actions.

Cette action a débuté courant 2016, la CIREST a été accompagnée dans cette démarche par le Centre de gestion (médecin, psychologue...) en collaboration avec les services de la CIREST et de son CHSCT. Fin 2016, des questionnaires ont été distribués aux agents afin de récolter des informations. Des entretiens oraux individuels ou par groupe ont débutés fin 2016.

Le diagnostic s'est poursuivi en 2017 avec des ateliers composés d'agents intéressés par des thématiques. Ces ateliers ont eu pour objectif de trouver des solutions et de les proposer afin d'améliorer les conditions et relations au travail des agents.

2018 devrait voir apparaître la mise en place d'actions.

## Mutuelle : Participation de la CIREST à la protection sociale complémentaire

Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions de vie de ses agents, la CIREST a décidé en 2016 de participer financièrement à la protection sociale complémentaire du personnel. Au regard des contraintes budgétaires, il a été décidé de débiter par un montant minimum qui devrait augmenter sur les 2 années à venir, de la manière suivante :

2016 : 20 €

2017 : 25 €

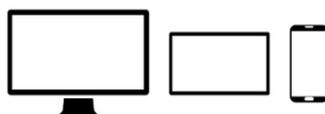
2018 : 30 €

## IV - COMMUNICATION



*My Cirest*

www.cirest.fr



Afin de promouvoir les actions et les projets de la Cirest, le service Communication a **accompagné les différents services de la collectivité en 2017 pour la stratégie de communication de leurs différentes opérations et la réalisation d'outils dédiés et adaptés.**

Le service Communication est composé de 2 personnes : un responsable de service, une chargée de communication.

Le rapport ci-dessous est détaillé par pôle d'intervention pour une meilleure lisibilité des actions de communication entreprises en 2017.

### ❖ COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE



#### → RELATIONS PRESSE :

Le service Communication a été le **relais direct de la presse** dans le cadre de la **médiatisation des actions de la Cirest.**

Des invitations pour la presse ont été faites pour chaque conseil communautaire, suivi de phoning et de relations presse (transmission de données, photos, ...), ainsi que pour les actions de communications médiatisées mises en place par les services.

Le service a également été le **relais entre les journalistes et les services** dans le cadre de demande d'informations ponctuelles par les médias sur les actions et les actualités de la collectivité.

## → ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNICATION SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES SERVICES

Le service Communication a **accompagné les opérations de communication des services par la réalisation de supports dédiés** : maquettes, affiches, communiqués, plaquettes d'informations, encarts presse ...

La Communication est également intervenue auprès des services de la collectivité afin de les **conseiller sur la stratégie de communication** à mettre en place et affiner les opérations à venir (définition des besoins, supports ...).

## → SITE INTERNET DE LA CIREST

Le service Communication assure la gestion du site internet de la Cirest : rédaction et mise en lignes d'articles, de photos, actualisation des pages thématiques du site, mise en ligne de différents documents pdf téléchargeable, gestion des données pour les applications de géolocalisation ...

Le service assure également le suivi de la maintenance du site et de l'hébergement avec le prestataire retenu pour ce marché, l'assistance technique aux services pour la mise en ligne de données et la réalisation de nouvelles pages thématiques.

Gestion des courriels arrivants : Les courriels postés sur le site internet via une application baptisée « fiche de contact » sont gérés et redirigés vers les services par le service Communication. La gestion est quotidienne.

## → AGENDA CIREST 2018

**Le suivi de fabrication de l'agenda 2018** est assuré par le service Communication : rédaction et transmission des textes, photos, suivi de production des maquettes ...

Le service Communication a également assisté le prestataire pour la commercialisation des espaces publicitaires de l'agenda, qui contribue au financement de celui-ci.

## → CARTE DE VŒUX 2018

Dans le cadre des traditionnels vœux pour la nouvelle année, **le service Communication a conçu et réalisé une carte de vœux** pour les vœux institutionnels de la collectivité, en collaboration avec le Cabinet.

La carte de vœux 2018 a été déclinée en version digitale pour les réseaux sociaux, mailings et affichage dynamique (écran accueil).

## ❖ RESEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE



### →PAGE FACEBOOK :

La page Facebook de la Cirest (+ de 4 000 fans fin 2017) est administrée, gérée, et animée par le service Communication.

La conception et la mise en place de vignettes d'informations est faite directement par le service : collecte DEEE, déchèterie mobile de Salazie, diverses informations de vulgarisation des missions de la Cirest.

Des jeux sont régulièrement proposés aux internautes afin de les informer de façon ludique sur les missions, les actions, les compétences et les projets de la Cirest. Deux principaux rendez-vous sont proposés régulièrement au public :

- « Game of tri » : jeux sur le tri des déchets et le développement durable en général,
- « Oussa i lé » : découverte du territoire,

La page Facebook de la Cirest a pour vocation d'être le « lien digital » entre la Cirest et les internautes. Un accent particulier est porté sur le traitement des doléances des usagers, via l'application Messenger.

La page Facebook est aujourd'hui un des principaux supports de communication de la Cirest : réactivité, gestion en directe et à distance ...

### →AUTRES RESEAUX SOCIAUX :

La Cirest dispose de trois autres réseaux sociaux :

- **Page Youtube** : sous-exploitée car le service ne bénéficie pas de cellule vidéo en interne pour permettre d'alimenter régulièrement ce support,
- **Compte Instagram** : des vignettes adaptées à ce type de support sont créées et publiées régulièrement ; il s'agit de déclinaisons ou d'adaptations de vignettes publiées également sur Facebook,
- **Compte Twitter** : compte tenu de l'impopularité du réseau à La Réunion, le compte n'a quasiment pas été alimenté en 2017.

## →MY CIREST :

La mise à jour de l'application est gérée par la Communication : actualités, agenda. MyCirest est un outil complémentaire aux supports de communication existants de la Cirest : l'application, outre l'actualité et l'agenda, dispose des modules suivants :

- Calendriers de collecte des déchets : calendrier de collecte généré directement à partir du semainier digital de l'application,
- Modules de géolocalisation des différents sites de la Cirest (déchèteries, fourrière animale) et des bornes à verre.

## →AFFICHAGE DYNAMIQUE ACCUEIL DE LA CIREST

**Le service Communication a créé du contenu et actualisé les informations** sur l'écran qui se trouve à l'accueil de la Cirest.

De même, 12 nouveaux films de présentation de 1 minute, 1,30 minute ont été réalisés pour la promotion des 6 communes du territoire.

### ❖ COMMUNICATION ENVIRONNEMENT



De façon globale, **le service Communication produit une multitude de supports de communication pour la Direction de l'Environnement** : édition de flyers, actualisation des infos sur le site Internet, création de contenu pour la page Facebook, etc.

Certains outils sont réalisés en interne, d'autres en externe, via des marchés d'exécution, lancés par le Service Communication.

## →CALENDRIERS DE COLLECTE

**Le service Communication a conçu et assuré le suivi de fabrication du calendrier** de collecte 2018.

L'exécution et la fabrication des différents supports ont été réalisés par le service en lien avec les différents prestataires et la Direction de l'Environnement : production de maquettes pour les magnets et les pochettes (enveloppes kraft) de distribution.

## →AUTRES OUTILS

Le service Communication a **accompagné les différentes opérations de sensibilisation** des ambassadeurs et de la cellule « Réduction des déchets » (Tri en immeuble, Allons Composter) par la réalisation d'outils et de supports de communication adaptés à leurs différents publics (scolaires, grands publics, administrés) et à leurs différentes missions (flyers ...).

**Le service Communication a mis en place un marché annuel** pour la commande d'objets publicitaires : stylos, tee-shirts, divers goodies. Suivi de marché et élaboration des visuels à sérigraphier.

Enfin, le service a réalisé des briefs et assuré le suivi de fabrication des différentes déclinaisons (dessins) de la mascotte Kitritou et de plusieurs visuels pour illustrer les différents supports de communication.

## ❖ COMMUNICATION TRANSPORTS



Le service Communication a conçu et réalisé des **mailings d'informations pour l'inscription aux transports scolaires** (mailing de pré-rentrée et document facture avec coupon détachable) à l'attention des élèves usagers du réseau : Edition de plus de 10 000 mailings. Conception et réalisation de mailings d'informations : fiche d'inscription, règlement des transports scolaires, ..., suivi de la fabrication de ces différents supports avec la Direction du Déplacement, gestion des doléances des internautes concernant les problèmes liés aux transports scolaires pour la rentrée 2017-2018.

## →RESEAU ESTIVAL

Le service a assuré la **mise à jour des guides horaires** sur le site internet à partir des informations transmises par la SEM Estival et relayé les informations liées au trafic sur la page Facebook de la Cirest.

Le service accompagne de façon globale la SEM Estival sur les actions de communication mises en place concernant les informations voyageurs.

## →EQUIPEMENTS URBAINS DU RESEAU ESTIVAL

Le service Communication a assuré le suivi de marché pour l'habillage des caissons publicitaires du réseau Estival, ainsi que la réalisation des maquettes des différentes têtes de poteaux d'arrêts du réseau Estival.

### ❖ COMMUNICATION TOURISME – SPORT – CULTURE



## →TOURISME

La signalétique de l'aire de loisirs de Bassin Bleu a été mise place par le service Communication : choix des matériaux, conception des visuels et des maquettes, suivi de réalisation et d'implantation de la signalétique sur le site.

Le service Communication a conçu et assuré le suivi de fabrication (y compris création maquette) de mâts de jalonnement sur les obligations de publicité (Europe) dans le cadre de la mise en place de l'éclairage public.

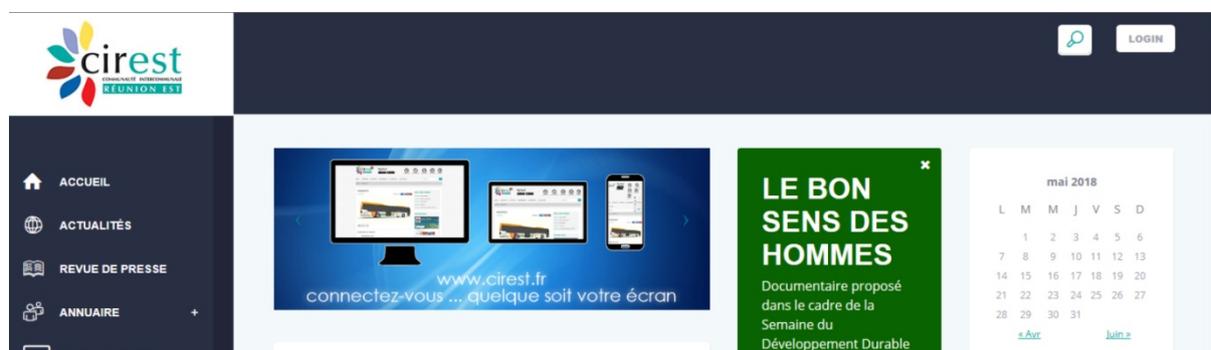
## →SPORT

Le service Communication a réalisé et assuré le suivi de fabrication de deux panneaux concernant les consignes de sécurité pour la pratique des eaux vives pour Bassin La Paix – Bassin La Mer.

## →CULTURE

Le service Communication a accompagné le musée des Musiques de l'océan Indien (Hell-Bourg) pour la conception, le suivi de fabrication et la pose de leur signalétique de jalonnement.

## ❖ COMMUNICATION INTERNE



### →SITE INTRANET :

L'année 2017 a été marquée par la mise en place d'un marché pour le nouveau site intranet de la Cirest : évolution graphique et évolution des contenus du site existant. Edition d'une nouvelle interface, plus ergonomique, avec de nouveaux modules et une nouvelle arborescence.

La mise à jour du site intranet de la Cirest est assurée par le service, qui rédige les articles et administre le site. La rédaction de la revue de presse est gérée quotidiennement, avec une veille presse assurée régulièrement.

**B/ ACTIONS DANS LES  
DOMAINES DE  
COMPETENCES DE LA  
COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION**

## **I - ENVIRONNEMENT**

La direction de l'environnement qui était composée en 2017 de **63 agents**, assure :

- la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- la lutte contre la divagation des animaux,
- l'information et la sensibilisation des administrés sur les thématiques liées à la gestion des déchets et à l'errance animale.

Pour mémoire, depuis 2015 la compétence traitement des déchets a été transférée à SYDNE.

### **LES ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017**

L'année de 2017 a surtout été marquée par :

- la mise en œuvre des nouvelles prestations de collecte (nouveaux prestataires et passage en C1 pour les ordures ménagères)
- la finalisation de l'extension du réseau des bornes à verre avec la phase de sensibilisation et l'apposition des graf sur les anciennes bornes
- la signature d'une convention cadre avec l'Etat pour la lutte contre l'errance animale

Dans la continuité des actions conduites en 2017, s'inscrivent :

- le contrôle quotidien des prestations de collecte,
- la sensibilisation des usagers à la prévention, au tri et au compostage individuel au travers d'opérations d'animation grand public ou d'interventions scolaires
- La continuité des collectes de D3E en apport volontaire par la mise en place de caissons dans les quartiers éloignés des déchèteries existantes.

### **QUELQUES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Les principales composantes de l'exercice 2017 sont les suivantes :

- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
  - **78 222 tonnes de déchets** pris en charge
  - un coût global de gestion de **15 898 383 €** (hors frais de structure)
- La lutte contre la divagation des animaux:
  - **2079 chiens et chats** pris en charge pour un budget de fonctionnement de 76 520 € (hors salaires des agents CIREST)
  - une campagne de stérilisation : **974 animaux femelles stérilisés** et 66 mâles identifiés pour un budget de **124 250 €**

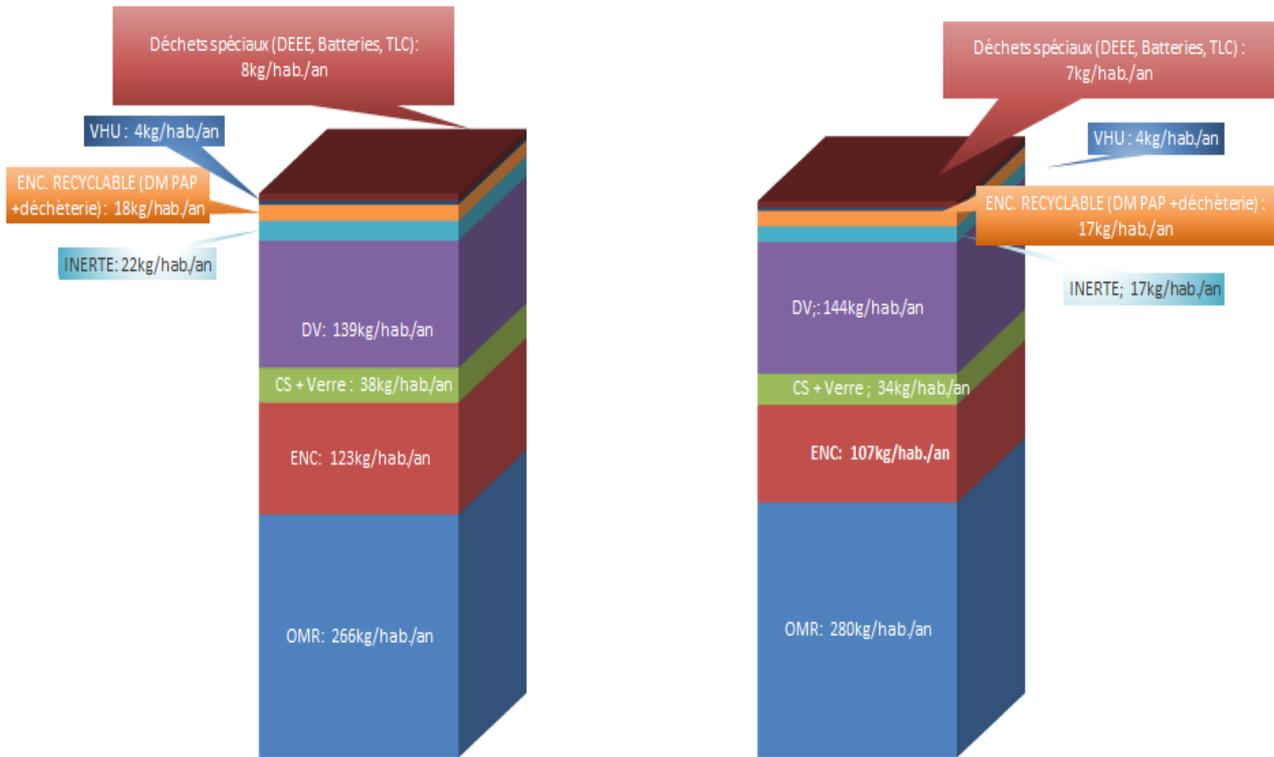
## ❖ Bilan des déchets traités

En 2017, pour une population de 126 567 habitants (population municipale), ce sont **78 222 tonnes** de déchets qui ont été collectés en porte à porte ou en apport volontaire avant d'être orientés vers les filières de traitement, selon la répartition suivante :

Population (chiffres INSEE connus)	2016 : 126 329 hab.		2017 : 126 567 hab.		Variation 2017/2016 (en ratio)	Variation globale sur 4 ans (en ratio)
Type de déchets	TONNAGE	Ratio global kg/hab./an	TONNAGE	Ratio global kg/hab./an		
OMR (bacs gris)	35 312	280kg/hab./an	33 726	266kg/hab./an	-4.49%	-2.20%
EMR/JRM PAP (bacs jaune +AV)	3 381	27kg/hab./an	3 772	30kg/hab./an	+11.52%	+13.27%
Verre	908	7kg/hab./an	1 047	8kg/hab./an	+15.31%	+40.92%
<b>TOTAL (1) Ordures ménagères (OM)</b>	<b>39 601</b>	<b>313kg/hab./an</b>	<b>38 544</b>	<b>305kg/hab./an</b>	<b>-2.67%</b>	<b>+1.83%</b>
Encombrants PAP, déchèteries et caissons	13 515	107kg/hab./an	15 518	123kg/hab./an	+14.82%	-5.91%
Encombrants recyclables : Ferrailles en vrac, métaux et cartons déchèteries, DEEE, piles et batteries	3 058	24kg/hab./an	3 232	26kg/hab./an	+5.70%	+17.36%
Valorisation inerte	2 151	17kg/hab./an	2 755	22kg/hab./an	+28.12%	Valorisation des Inertes à partir de 2015
Déchets verts PAP, déchèteries, caissons et apports communaux	18 231	144kg/hab./an	17 632	139kg/hab./an	-3.29%	-15.94%
<b>TOTAL (2) Encombrants ménagers</b>	<b>36 955</b>	<b>293kg/hab./an</b>	<b>39 138</b>	<b>309kg/hab./an</b>	<b>+5.91%</b>	<b>-2.70%</b>
VHU (3)	549	4kg/hab./an	540	4kg/hab./an	-1.71%	97.65%
<b>TOTAL GENERAL DMA (1)+(2)+(3)</b>	<b>77 105</b>	<b>610kg/hab./an</b>	<b>78 222</b>	<b>618kg/hab./an</b>	<b>+1.45%</b>	<b>+0.16%</b>

Il est à noter qu'en 2017, le tonnage global des déchets produits est en augmentation de 1 117 tonnes par rapport à 2016 (+1,45%), notamment au niveau des encombrants non recyclables. Toutefois les OMR sont en baisse de 1 586T soit -4.49% Le taux de valorisation est de 35 %.

## Décomposition du gisement par flux (kg/hab./an)



2017 : 618 kg/hab./an

2016 : 610 kg/hab./an

## Le coût de gestion

### ❖ Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2016-2017

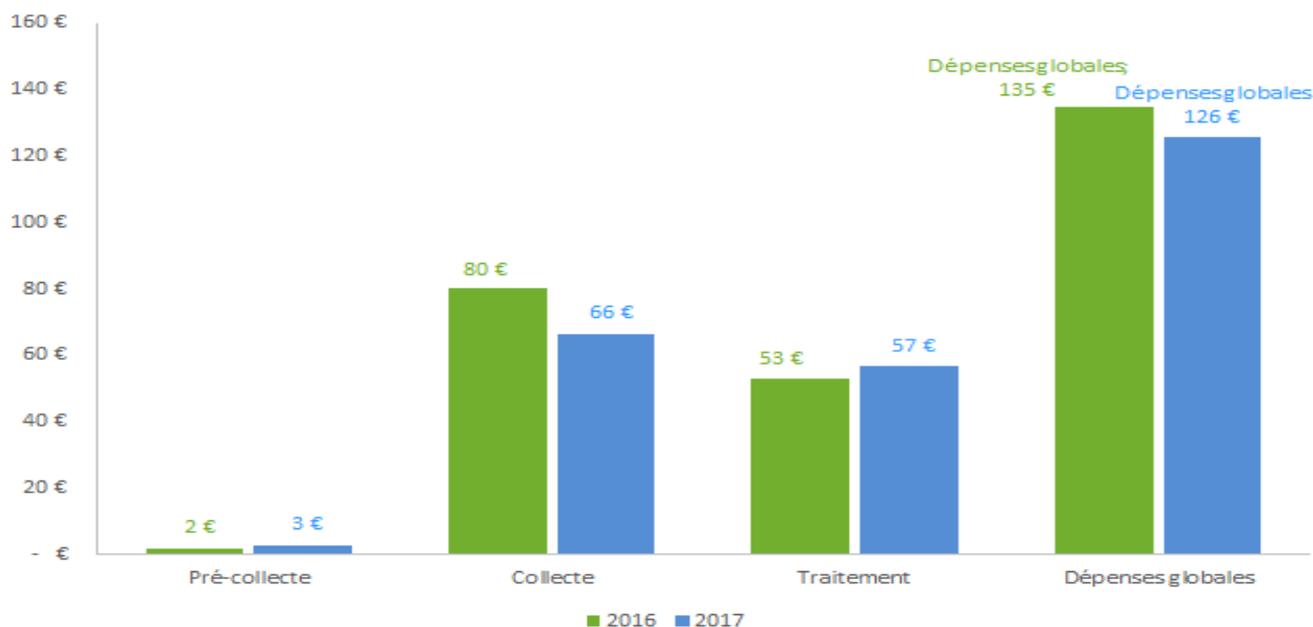
Section de fonctionnement	2016	2017	Variation 2017/2016
<b>Pré-collecte :</b>			
Maintenance des bacs poubelles OMR et CS	232 339	341 642	47.04%
Collecte (porte à porte + déchèteries + BAV)	10 126 837	8 386 290	-17.19%
Traitement :	6 539 261	7 040 134	+7.66%
Autres dépenses (PLPD, communication...)	131 315	130 317	-0.76%
<b>Coût global de fonctionnement (€TTC)</b>	<b>17 029 753 €</b>	<b>15 898 383 €</b>	<b>-6.64%</b>
Coût €/tonne	221€/t	203€/t	-7.98%
Coût €/hab	135€/hab	126€/hab	-6.82%

### ➤ CONCLUSIONS

Le coût global de gestion qui s'élève à 15 898 383 € est en baisse de 6.64% par rapport à 2016. Le coût par habitant qui s'élève à 126 €/hab. (hors frais de structure), est en baisse de 6.82 % par rapport à 2016.

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 126 €/hab. et se décomposent**

### Répartition des dépenses de fonctionnement en € /hab.



comme suit :

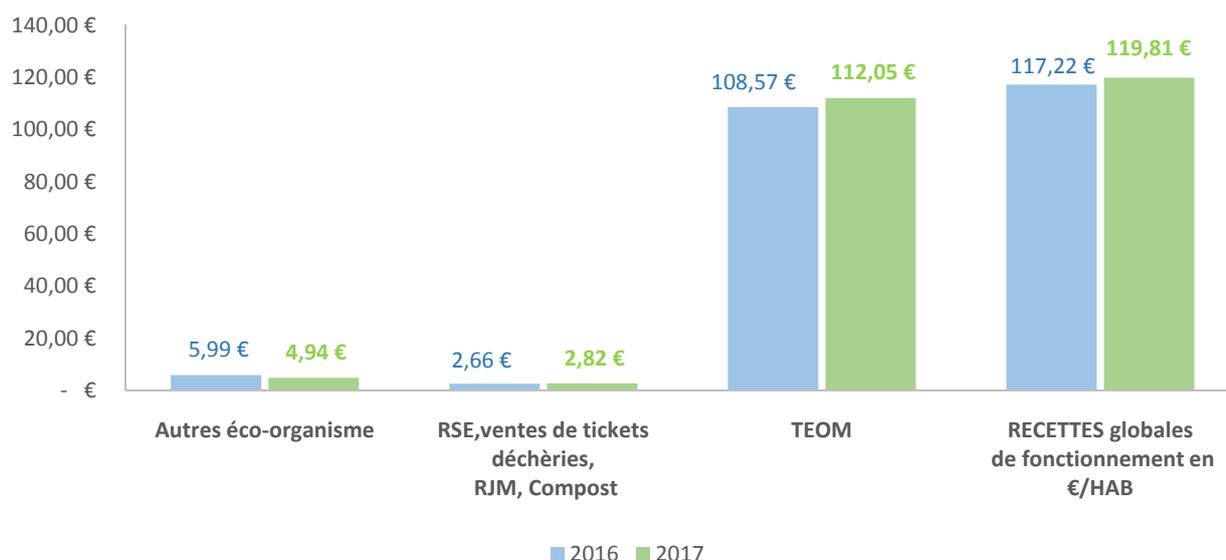
## ❖ Evolution des recettes de fonctionnement entre 2016 et 2017

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 119.81€/hab. et se décomposent comme suit

Section de recette	2016	2017	Variation 2016/2017
TEOM	13 715 617 €	14 181 862	+3,40
RSE, ventes de tickets déchèteries, Compost	336 180 €	356 380	+6.01
Autres éco-organisme	756 749 €	625 647	-3.40
Recettes globales de fonctionnement	14 808 456 €	15 163 889	+2.40%
Recette € /Tonne	192.06 €	193.86	+0.94%
Recette € /hab	117.22 €	119.81	+2.21%

➤ **CONCLUSION** : En 2017, les recettes ont progressé de 2.40 %, notamment en raison d'une augmentation des recettes de TEOM

### Répartitions des recettes de fonctionnement en €/hab

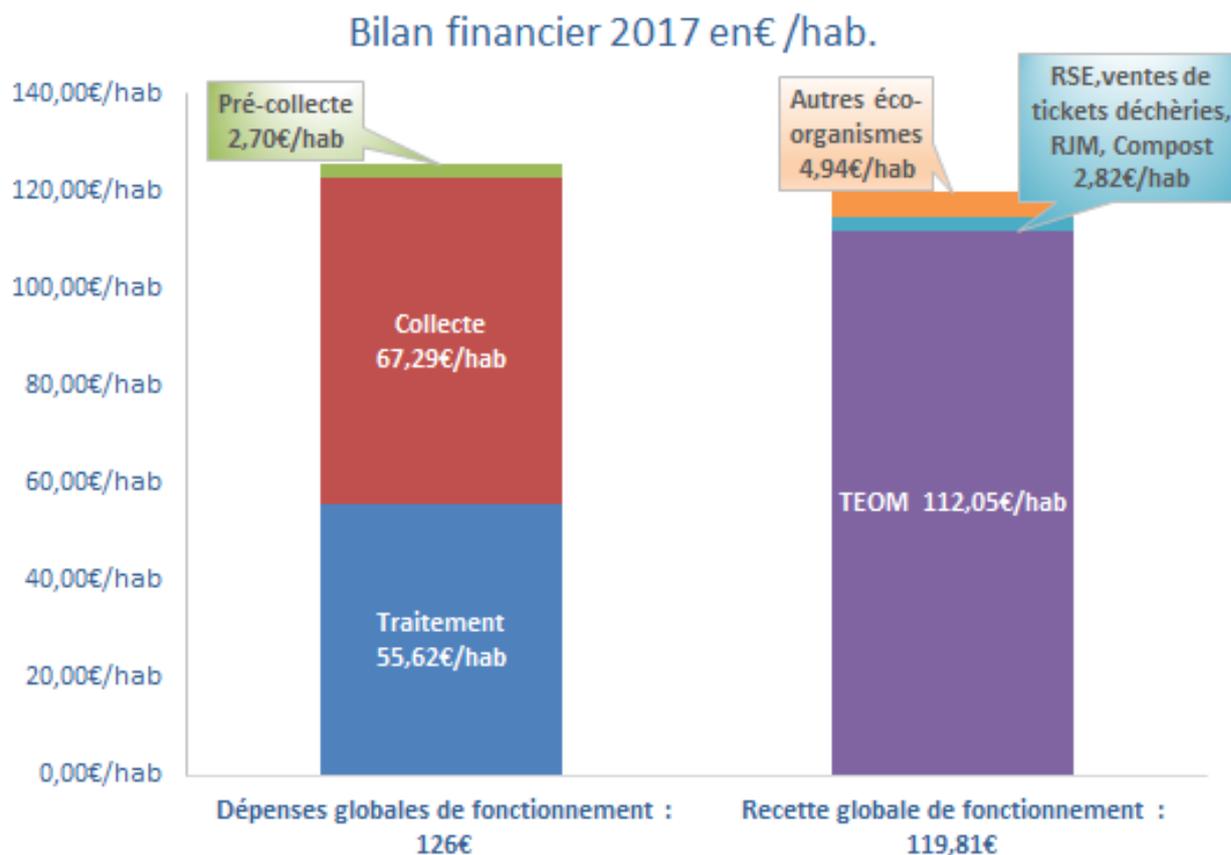


### Résultat d'exploitation

	2016	2017	Variation 2017/2016
Dépense de fonctionnement	17 029 753 €	15 898 383 €	-6.64%
Ratio €/hab	135 €/hab.	126 €/hab	-6.82%
Recette de fonctionnement	14 808 546 €	15 163 889 €	+2.40%
Ratio €/hab	117.22 €	119.81€	+2.21%
BILAN (dépenses – recettes)	- 2 221 206 €	- 734 494	-66.93%
Taux de couverture	87%	95%	+9.69%

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 6.64% pour atteindre 15 898 383€. Les recettes de fonctionnement représentent un montant total de 15 163 889€ (soit en augmentation de 2.40%).

**Le bilan global dépenses/recettes du service est représenté dans le diagramme ci-dessous :**



En raison de la réduction des coûts liés à la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères, le taux de couverture des dépenses hors charges de structures est passé à 95% en 2017 contre 87 % en 2016.

# RAPPORT D'ACTIVITE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

(Année 2017)



## A/ Les actions de prévention en 2017

L'année 2017 marque la fin de l'accord-cadre CIREST/ADEME pour la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). On peut retenir les éléments suivants :

- **Action n°1 – Promotion des achats éco-responsables en grandes surfaces**

Initiée dès 2012, cette action vise à sensibiliser les usagers sur leurs comportements d'achat et de consommation. L'opération a été conduite lors de 5 demi-journées d'animation, qui ont permis de toucher environ 800 personnes (distribution du guide « Achats Malins »). En 2017, l'accent a été mis sur la comparaison des prix en fonction du conditionnement.



- **Action n°2 – Education des primaires à la prévention des déchets**

En 2017, la CIREST a réalisé 41 interventions sur le thème de la réduction des déchets pour le cycle 3.

L'appel à candidature « Création d'un jardin potager à l'école » a été reconduite au cours de l'année 2017/2018. Une école par commune bénéficie de 6 ateliers de 2 heures : 5 sont accompagnées par le CFPPA et le GAB Réunion, et 1 école est directement suivie par les agents du service Prévention-sensibilisation.



- **Action n°3 – Dématérialisation des documents chez les habitants**

Cette action de sensibilisation comporte 2 campagnes de communication par an pour encourager les usagers à adhérer aux services en ligne proposés par les entreprises : téléphonie mobile, banque, fournisseur d'eau ou d'électricité... En 2017, la CIREST a poursuivi son partenariat avec la CISE et VEOLIA Eau pour installer des kakémonos dans les agences du territoire Est valorisant la dématérialisation.

- **Action n°4 – Réduction des déchets de bureau dans les administrations**

En matière d'éco-exemplarité, la CIREST a initié une démarche avec le GHER qui a constitué un « Groupe déchets » pour mieux gérer les déchets du site.

- **Action n°5 – Compostage sur les sites publics**

Sur les écoles, la pratique du compostage concerne essentiellement les déchets verts issus de la cours. Sur les cuisines scolaires, il s'agit plutôt des restes de préparation de repas.

Au 31 décembre 2017, le détail des sites publics équipés est le suivant :

Tableau 11 :

Sites	Nb de sites équipés	Nb de bacs en place	Taux d'équipement
Ecoles	58	72	73%
Collèges	14	37	93%
Lycées	5	6	63%
Cuisines scolaires	10	10	91%
Cimetières	9	40	82%

Sur les cimetières, le respect des consignes de compostage restent difficile, malgré différents échanges avec les services municipaux concernés. Sur les 9 cimetières équipés, seuls 3 sites ont des résultats satisfaisants. De manière générale, sur les sites publics, la motivation du ou des agents référents apparait comme la clé de la réussite.

Globalement, le compostage sur les sites publics permet d'éviter la production de 185 kg/bac de biodéchets par an.



- **Action n°6 – Réduction des imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres**

En 2017, un réapprovisionnement des autocollants Stop Pub a été réalisé dans les 45 points de dépôts répartis sur le territoire Est : mairies, déchèteries, cases, bibliothèques...

- **Action n°7 – Généralisation du compostage chez les particuliers**

En 2017, plus de 1300 bacs ont été livrés et 20 animations ont été organisées dans les jardinerie, les déchèteries et lors de manifestations du territoire.

**Nbre des bacs à compost sur les communes 2017**

Tableau 12 :

Communes	BP	PLP	STA	STB	STR	SAL	TOTAL
Nb de bacs 345 L livrés	108	71	388	312	56	60	<b>995</b>
Nb de bacs 900 L livrés	23	51	116	107	16	25	<b>338</b>
Nb de bacs pédagogiques 345 L livrés			3		1		<b>4</b>
Nb de bacs pédagogiques 900 L livrés			2	8		1	<b>11</b>
TOTAL nb de bacs livrés en 2017	131	122	509	427	73	86	<b>1 348</b>
TOTAL nb de bacs en place au 31.12.2017	1 799	1 849	5 603	408	1 331	1 680	<b>16 670</b>

- **Action n°8 – Lutte contre le gaspillage alimentaire au collège**

Chaque année, la CIREST accompagne 2 collèges pour sensibiliser et mettre en œuvre des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire. La démarche associe les adultes et les élèves à chaque étape : état des lieux, réflexion sur les enjeux, concertation, mise en œuvre de mesures concrètes, évaluation et communication.

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, la CIREST a travaillé avec le collège Gaston Crochet (Plaine des Palmistes) et Mile Roches (St André). Pour ces établissements, le taux de gaspillage alimentaire a été réduit globalement de 25%. Les actions de réduction portent généralement sur 3 axes : la production (matières premières, recettes, menus, grammages...), le service (quantité servie, disposition sur le self, affichage, aspect visuel...) et l'ambiance du restaurant scolaire (bruit, agencement des tables, nombre de places assises, vaisselle...).



En 2017, la CIREST a bénéficié d'un cofinancement de la DAAF pour cette action. La CIREST a reconduit l'action avec le collège Bassin Bleu (Sainte Anne) et Thérésien Cadet (Sainte Rose) pour l'année scolaire 2017/2018.

- **Action n°9 – Développement des circuits de réemploi**

En novembre 2017, la CIREST a signé 2 conventions pour la récupération de matériels électriques et électroniques en déchèteries. L'entreprise Multiservices a donc accès à la déchèterie de la Plaine des Palmistes et l'association APQ (Association de Proximité de Quartier) aux 2 déchèteries de St André. L'objectif est d'encourager la réparation et la revente du matériel d'occasion plutôt que le démantèlement pour recyclage.

- **Action n°10 – Création d'une ressourcerie intercommunale**

La Ressourcerie Lé La de Bras Fusil ayant ouvert ses portes en juillet 2016, l'année 2017 a été la première année d'activité complète, avec la majorité des équipements (notamment véhicule pour la collecte) opérationnelle.

Pour 2017, la CIREST a accordé à l'ADRIE (association pour le développement des ressourceries, l'insertion et l'environnement) une subvention de fonctionnement de 38.885 €, en plus de la prise en charge du loyer du local (48.000 €/an). En 2017, la ressourcerie a pu collecter 31.5 tonnes de déchets (déchèteries et apports volontaires) et valoriser 10.7 tonnes d'objets. L'ADRIE a organisé 2 ventes en 2017 qui ont permis de générer 3 400 € de recettes pour l'association.

- **Action n°11 – Utilisation des couches lavables en crèches**

En 2017, aucune crèche n'a sollicité la CIREST pour s'équiper en couches lavables ou renouveler son stock.

- **Action n°12 – Réduction des biodéchets chez les professionnels de la restauration et du tourisme**



L'action Ti Barket lancé en 2016 vise à encourager les restaurateurs de l'Est à recourir au « Doggy Bag » pour éviter de jeter de la nourriture encore comestible. Pour ce faire, la CIREST met à disposition des professionnels qui le souhaitent un kit de communication pour démocratiser cette pratique. En 2017, 23 restaurateurs ont répondu favorablement à cette initiative en récupérant un kit de communication.

- **Action n°13 – Pratiques de jardinage au naturel et zéro phyto**

Suite à la convention signée en 2016, le CFPPA (antenne du lycée agricole de St Paul) a démarré en 2017 l'accompagnement des communes de Ste Rose et de Bras Panon dans une démarche de réduction et de sécurisation des produits phytosanitaires dans les zones non agricole. En effet, si la loi interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier l'utilisation de ces produits sur une grande partie des espaces publics, il reste néanmoins des sites où le recours aux produits chimiques est encore autorisé : les cimetières, les pépinières, les plateaux sportifs...

# **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CELLULE COLLECTE**

**(Année 2017)**



## COMPOSITION ET MISSIONS DU SERVICE COLLECTE

Le Service Collecte était composé en 2017 de **14 agents** :

- le responsable de collecte
- un adjoint du responsable collecte
- 7 contrôleurs
- 2 chargés de missions
- 2 secrétaires
- 2 agents au numéro vert (dont 1 seul agent entre janvier et mai 2017)

Le Service Collecte a en charge l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des opérations de pré-collecte et de collecte des déchets ainsi que la gestion de la redevance spéciale. (Gestion administrative et financière des marchés, suivi technique des prestations)

### INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS DES PRESTATIONS SUIVIES PAR LE SERVICE

#### I - Bacs poubelles

##### Etat du parc des bacs au 31 Décembre 2017:

	TOTAL 2016	TOTAL 2017	Variation 16/17
bacs OMR	51 321	51 410	+0,17%
bacs CS	44 982	45 889	+2,02%
total	96 303	97 299	+1,03%

*Le nombre de bacs en place sur le territoire reste stable.*

##### Dispositif de prêts de bacs poubelles

- Manifestations organisées par les communes et les associations culturelles :

Mise à disposition gratuite temporaire (bacs livrés par le prestataire LRVP)

En 2017 LRVP a réalisé **37** interventions pour **430 bacs** livrés (dont 50 pour le tri sélectif)

- Cérémonies privées organisées par des particuliers

Mise à disposition gratuite temporaire (bacs livrés à domicile par certains services communaux ou à récupérer au siège de la CIREST)

Remarque : Les usagers peuvent également prétendre à un accès gratuit à l'exutoire (ISDND de Sainte Suzanne) avec le transport des déchets à leur charge (service très peu utilisé en 2017)

## II – Bilans des collectes en porte à porte (collecte sélective, collecte des OM, collecte des encombrants et des déchets verts)

### Rappel des modalités de collecte du bac gris

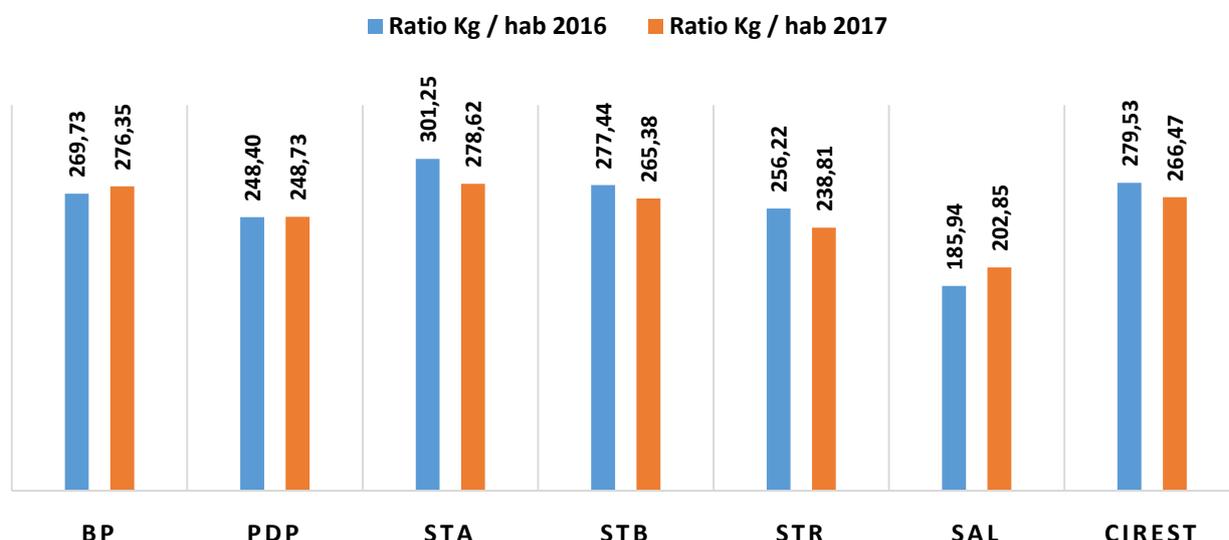
La collecte des ordures ménagères est réalisée **une fois par semaine** sur tout le territoire à l'exception d'un circuit C2 (constitué des métiers de bouches, des établissements scolaires, des structures médico-sociales et des immeubles de plus de 20 logements)



### Bilan de la collecte du bac gris 2017

OM	BP	PDP	STA	STB	STR	SAL	CIREST
Ratio Kg / hab 2016	269,73	248,40	301,25	277,44	256,22	185,94	<b>279,53</b>
Ratio Kg / hab 2017	276,35	248,73	278,62	265,38	238,81	202,85	<b>266,47</b>
Taux d'évolution (%)	<b>+2,46</b>	<b>+0,13</b>	<b>-7,51</b>	<b>-4,35</b>	<b>-6,80</b>	<b>+9,10</b>	<b>-4,67</b>

*Le ratio pour la CIREST est en baisse de 4,67% suite au passage en fréquence C1. Les ratios par communes sont en diminution sauf pour Bras Panon, la Plaine des*



Palmistes et Salazie.



### Bilan de la collecte du bac jaune 2017

CS	BP	PDP	STA	STB	STR	SAL	CIREST
Ratio Kg / hab 2016	26,33	34,21	26,29	24,32	21,94	22,50	25,63
Ratio Kg / hab 2017	32,75	34,99	29,66	27,36	25,66	27,48	29,21
Taux d'évolution (%)	+24,39	+2,29	+12,82	+12,49	+16,95	+22,13	+13,97

Les performances sont en progression entre 2016 et 2017 sur toutes les communes

■ Ratio Kg / hab 2016    ■ Ratio Kg / hab 2017



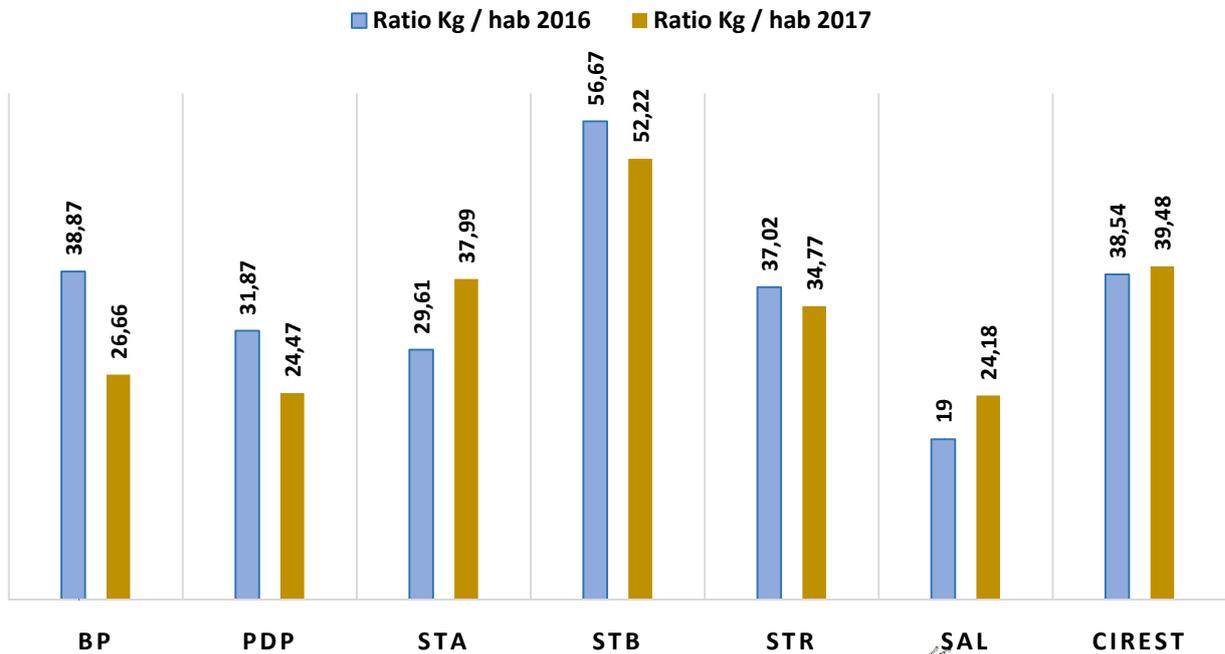
(+13,97%).

### Bilan de la collecte des encombrants 2017



ENC	BP	PDP	STA	STB	STR	SAL	CIREST
Ratio Kg / hab 2016	38,87	31,87	29,61	56,67	37,02	19,00	38,54
Ratio Kg / hab 2017	26,66	24,47	37,99	52,22	34,77	24,18	39,48
Taux d'évolution	-31,41	-23,42	+28,30	-7,85	-6,10	+27,26	+2,44

Le ratio pour la CIREST est en légère hausse de 2,44% Les ratios par communes sont variables avec une hausse pour Saint-André et Salazie et une baisse pour les autres communes.

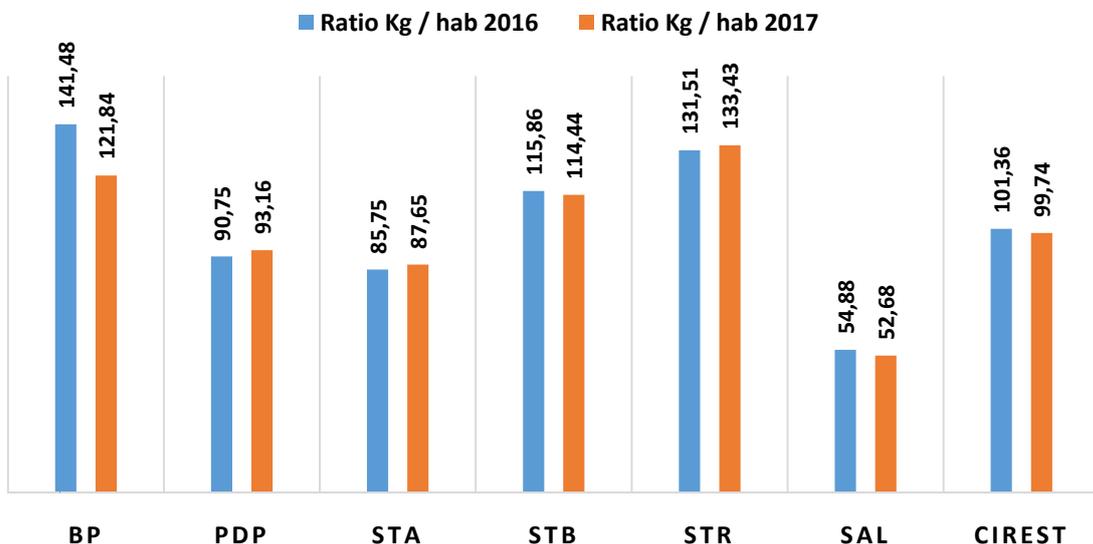


### Bilan de la collecte des déchets verts 2017



DV	BP	PDP	STA	STB	STR	SAL	CIREST
Ratio Kg / hab 2016	141,48	90,75	85,75	115,86	131,51	54,88	<b>101,36</b>
Ratio Kg / hab 2017	121,84	93,16	87,65	114,44	133,43	52,68	<b>99,74</b>
Taux d'évolution	<b>-13,88</b>	<b>+2,66</b>	<b>+2,22</b>	<b>-1,23</b>	<b>+1,46</b>	<b>-4,01</b>	<b>-1.60</b>

*Le ratio pour la CIREST est en légère diminution de 1.60%. Les ratios par communes sont stables sauf pour Bras Panon, Saint Benoit et sainte Rose qui diminuent..*



### III – Bilan de la collecte des véhicules hors d'usage (VHU) et des déchets métalliques

#### - VHU

Commune	Nombre de VHU collecté		Variation 17/16
	2016	2017	
BP	86	61	-29,07 %
PDP	25	44	76,00 %
STA	221	256	15,84 %
STB	178	142	-20,22 %
STR	60	81	35,00 %
SAL	23	40	73,91 %
<b>TOTAL</b>	<b>593</b>	<b>624</b>	<b>5 %</b>

Le nombre de VHU collecté a augmenté de **5%** en 2017 par rapport à 2016.

Le prestataire a collecté **540tonnes** de VHU (contre 549 en 2016) s'expliquant par une part plus importante de VHU découpés en 2017.

Le service a rencontré des difficultés dans la gestion des VHU car la destruction administrative ne peut pas être réalisée avec des cartes grises non transférées au nom de la personne demandant la destruction.

#### - Déchets Métalliques :

Le prestataire a collecté **272tonnes** de déchets métalliques contre 289 tonnes en 2016 soit une diminution de 5,88%.

### IV – Redevance Spéciale en 2017

Au 31 décembre 2017, le nombre de redevables est de **303** (299 en 2016) pour une recette de l'ordre de **336 000 €**(contre 314 000 € en 2016)

Entre 2016 et 2017 le nombre d'adhérents est resté stable avec une augmentation des recettes de 7 %.

Cela s'explique notamment par des résiliations plus nombreuses et une mise à jour du fichier des adhérents (suppression des entreprises liquidées).

## V - Bornes d'Apport Volontaires (BAV)

Le nombre de bornes total (verre, emballage et papier) est de **384** en 2017 contre 382 en 2016.

Communes	2017					
	Bornes à Verre en métal	Bornes à Verre en Plastique	Total des Bornes à Verre	Emballages Recyclables	Papiers / Cartons	Total Général
<b>BP</b>	7	37	<b>44</b>	2	2	<b>48</b>
<b>PDP</b>	4	40	<b>44</b>	2	2	<b>48</b>
<b>SAL</b>	3	21	<b>24</b>	0	0	<b>24</b>
<b>STA</b>	66	61	<b>127</b>	5	5	<b>137</b>
<b>STB</b>	29	58	<b>87</b>	2	4	<b>93</b>
<b>STR</b>	5	27	<b>32</b>	1	1	<b>34</b>

Pour le verre, le tonnage a augmenté de 15,31 % (avec **1047 tonnes** collectées en 2017 contre 908 tonnes en 2016). Cela s'explique en partie par l'installation des bornes neuves supplémentaires en cours d'année et une communication de proximité menée par les ambassadeurs.

## VI- La collecte des caissons occasionnels et permanents

Les caissons permanents sont disposés aux abords des cimetières et des services techniques des communes.

Les caissons occasionnels sont disposés dans le cadre des manifestations diverses (cultuelles, culturelles, sportives.....)

Le nombre de vidages effectué par le prestataire est resté stable (**1671** vidages en 2017 contre 1661 en 2016)

## VII- Bilan de l'application des pénalités

Les manquements relevés par le service en 2017 ont donné lieu à des pénalités uniquement pour le prestataire CITEVA en charge de la collecte des déchets en apport volontaire (Bornes et Caissons)

Type de Manquement	Infractions	Nombre
Tout véhicule défectueux, mal entretenu (fuite d'huiles, joints usagés...) ou al fermé	4	1
Tout véhicule dépourvu d'un ou de plusieurs équipements obligatoires (notamment pelles, balais gyrophare, GPS, absorbant...)	5	1
Non respect du délai de réparation du système de géo localisation des véhicules et de la remise en service du logiciel, à compter du signalement de la CIREST	6	1
Tout incident de collecte non signalé à la collectivité (tels que mentionnés au CCTP)	39	2
Dépôt des déchets en dehors de l'exutoire défini	49	1
Non vidage d'un conteneur d'apport volontaire plein au point de ne plus pouvoir accueillir de déchet	55	31
Retard dans le vidage d'un caisson, par heure de retard au-delà de 3 heures à compter de la transmission de la demande	63	22
<b>NOMBRE TOTAL DES MANQUEMENTS</b>		<b>59</b>

### VIII- Lutte contre des dépôts sauvages

En 2017, le service patrimoine a installé **14** panneaux et aménagé **5** points complet (fleur + terre) sur demande des administrés et des mairies.



### IV- Les points Noirs

Le service applique la réglementation en matière de sécurité (R437) pour résorber de manière progressive les points noirs de collecte. Les points noirs sont des situations dangereuses dont les conséquences, en cas d'accidents pourraient mettre en péril l'intégrité physique des salariés et des usagers (principalement les Marches arrière)

Le bilan des actions sur les points noirs est arrêté au 1<sup>er</sup> mars 2018.

<b>COMMUNE</b>	<b>Nbre de points noirs recensé</b>	<b>Nbre de points noirs résolus en 2017</b>	<b>Nbre de rues en Point de Regroupement en 2018</b>	<b>Nbre de points résolus (du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 1<sup>er</sup> mars 2018)</b>
Bras Panon	28	3	16	<b>19</b>
Plaine des Palmistes	32	3	9	<b>12</b>
Saint Benoît	64	4	13	<b>17</b>
Sainte Rose	19	4	8	<b>12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>14</b>	<b>46</b>	<b>60</b>

En 2017, le service a mis en place une procédure pour traiter les difficultés de collectes causées par les l'élagage non faits des usagers (envoi de courriers types, mis en demeure....)

En 2018, la résorption des points noirs se poursuit sur les communes de Saint-André et Salazie.

### **LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNE 2017**

Ci-après un historique des événements marquants:

#### **Janvier 2017 :**

Mise en application des nouveaux contrats RSE (différencié selon la fréquence de collecte des OM)

#### **Juin 2017 :**

Mise en œuvre du Plan d'amélioration de la Collecte (PAC) avec deux actions subventionnées par l'organisme Eco-emballages :

- Mise en place de 14 nouvelles bornes neuves (en métal), destinées au tri du verre
- Habillage des plus anciennes bornes à verre avec des panneaux type « Graff » réalisé par un artiste



### **Septembre 2017**

Une collecte de pneus a été organisée pour récupérer le stock dans les déchèteries (y compris les pneus ramassage en régies par les services communaux)

Gestion des déchets carnés dans le cadre de la fête QOURBANI sur le site de la Pépinière de saint André (mise à disposition de caisson spécifiques + suivi du bon déroulement sur site (plusieurs agents de la CIREST et de la commune de st André)

Opération « **Grand Met Prop** » menée au lieu dit « grand brulé » en partenariat avec le Parc National, la Gendarmerie, les services de l'Etat, la Mairie de Sainte-Rose, et la CIREST

Un nettoyage de dépôts sauvages aux abords de la RN2 de Sainte-Rose a été réalisé par le prestataire HCE (3,62 Tonnes de déchets collectés)

### **Octobre 2017**

- suivi de la gestion des déchets mis en place dans le cadre du Grand Raid 2017 (site plaine aux merles et Bélouve)

### **Novembre 2017 :**

Opération **route des laves** (suite de l'opération « Grand Met Prop ») : les agents du service ont participé à la surveillance des abords du lieu-dit « grand brulé » en partenariat avec le Parc national.

Résultat : plusieurs contrevenants identifiés

---

# **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CELLULE EXPLOITATION GESTION DES DECHETERIES ET LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE**

(Année 2017)



### ❖ Evènements marquants :

En 2017, les évènements marquants ont été :

- La signature d'une convention cadre avec l'Etat pour la lutte contre l'errance animale
- L'acquisition d'un conteneur frigorifique pour le stockage des animaux euthanasiés
- L'acquisition de deux véhicules aménagés pour le service de capture de la fourrière
- Travaux d'extension de locaux sur les déchèteries en vue de stocker séparément les gisements destinés au réemploi.

## DECHETERIES

### ❖ Fonctionnement du service

La CIREST dispose de sept déchèteries sur son territoire :

Déchèteries	HORAIRES
<b>St-André Centre-Ville, Saint-André Grand Canal, Bras-Panon, Ste-Anne</b>	Lundi au Samedi de 8h00 / 12h00 et 13h00 / 17h00
<b>Plaine des Palmistes, Ste-Rose</b>	Lundi au Samedi de 8h00 / 12h00 et 13h15 / 16h30
<b>Salazie (déchèterie mobile)</b>	Vendredi De 8h00 / 12h00 et 12h30 / 16h30 Samedi De 8h30 / 12h00 et 12h30 / 16h30

Le nouveau règlement intérieur en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, rappelle les modalités tarifaires en déchèteries à savoir :

Pour les PROFESSIONNELS (administrations et entreprises),  
L'accès est payant à raison de **5 euros pour 2.5 m<sup>3</sup> d'apport.**

Pour les PARTICULIERS

Le seuil au-delà duquel les apports sont payants est fixé à **2.5 m<sup>3</sup> par semaine ou 10 m<sup>3</sup> par mois.**

## Synthèse de l'activité des déchèteries

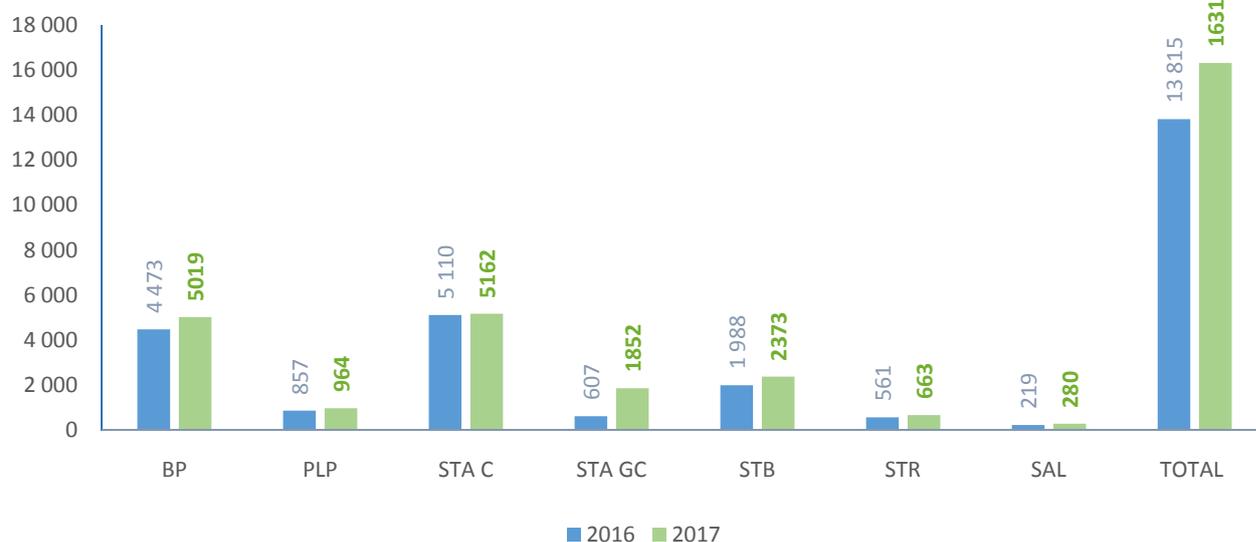
BILAN DECHETERIES 2017										
Communes	BP	PLP	STA C	STA GC	STB	STR	SAL	2017	2016	Variation 17/16
Déchets verts	1444	149	1535	642	608	112		4491	4813	-6,70%
Bois et Encombrants	1529	460	1979	665	831	244	173	5881	4825	21,88%
Gravats et inertes	1333	112	615	250	333	113		2755	2151	28,10%
Métaux ferreux et non ferreux	410	140	485	188	331	116	107	1777	1662	6,91%
Cartons	48	16	66		33	8		172	158	8,96%
Placoplatre	65		67	32	63			227	206	9,96%
DEEE	183	71	356	76	149	56		889	818	8,69%
TLC	8	9	25		6	5		54	55	-1,60%
Batterie	0	8	33		18	8		67	76	-11,19%
Tonnage total	5019	964	5162	1852	2373	663	280	16313	14764	10,49%
Ratio kg/hab.	39,65	7,62	40,79	14,63	18,75	5,24	2,21	128,89	116,87	10,28%
Coût de maintenance des caissons								47 386,08 €	62 878,61 €	-24,64%
Coût de transfert et gardiennage								81 220,28 €	84 305,46 €	-3,66%
Coût global (transport+maintenance)								342 301,65 €	641 318,61 €	-46,63%
Coût global								470 908,01 €	788 502,68 €	-40,28%
C/tonne								28,87	53,41 €	-45,95%
C/hab.								3,72 €	3,73 €	-0,19%
Recettes tickets déchèteries								20 380,00 €	21 640,00 €	-5,82%

### Bilan Technique 2017

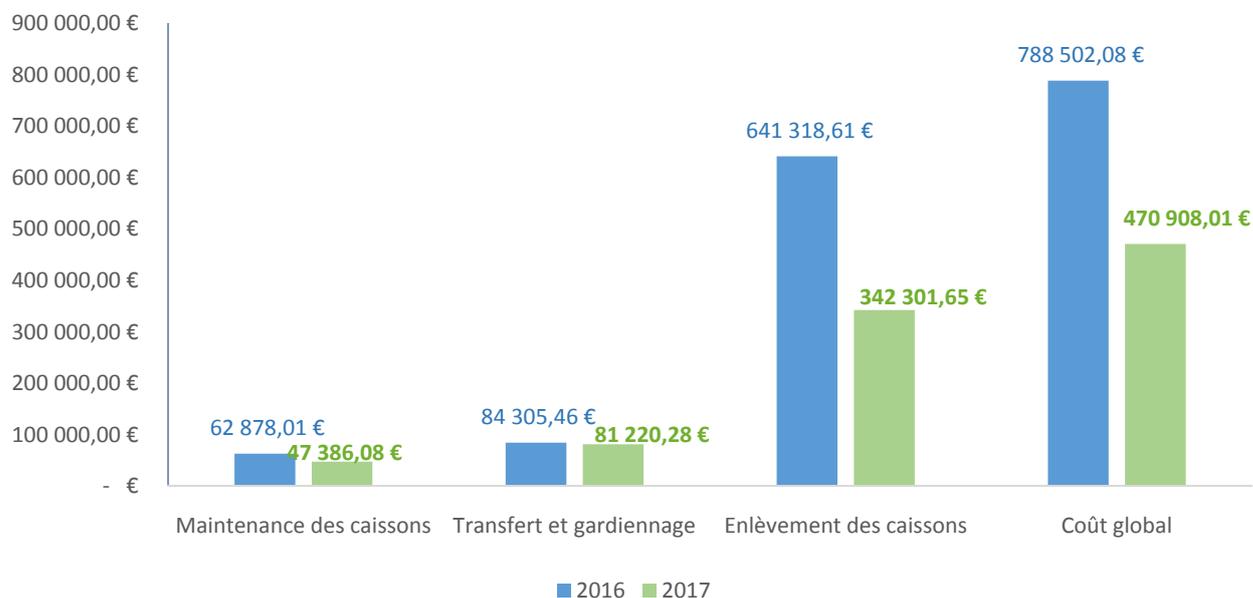
L'année 2017 a été marquée par une légère baisse des tonnages de déchets verts et des apports de Textile ainsi qu'une baisse des tonnages de batteries en déchèteries. Globalement, le tonnage apporté par les usagers sur l'ensemble des flux est en hausse de 10.49%.

Une baisse des ventes de 5.82 % est constatée.

### Evolution du tonnage des déchèteries 2016-2017



## Evolution coût des déchèteries 2016-2017



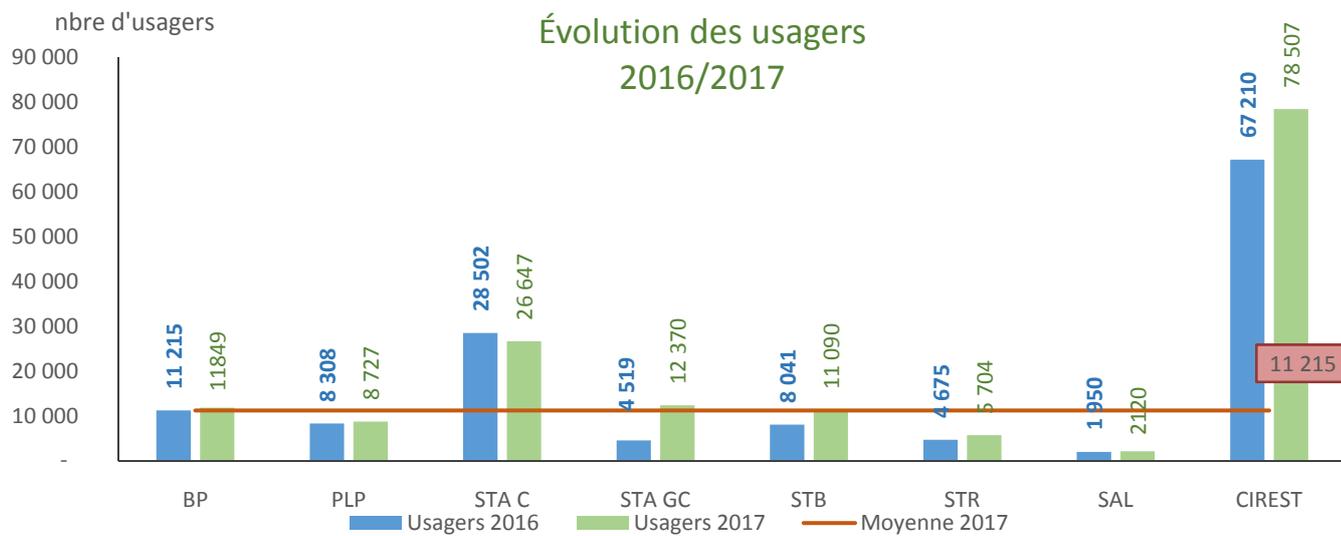
### Bilan financier 2017

Coût globalement en baisse en raison notamment des Prix Unitaires plus faibles du nouveau marché d'enlèvement et vidage des conteneurs de déchèteries passé avec la société CITEVA. Cette prestation a fait l'objet de nombreux retards dans l'exécution des vidages et a donné lieu à 12 100.00€ de pénalités pour 2017.

### Bilan de la fréquentation déchèteries en 2017

On constate une baisse de fréquentation des professionnels et une augmentation des particuliers de 18 % sur les sites de la CIREST.

Villes	BP	PLP	STA C	STA GC	STB	STR	SAL	2017	2016	Variation 2017/2016
Particuliers	11 225	8 665	25 396	1 757	10 661	5 593	2 079	75 376	63 713	+18%
Professionnels	624	62	1 251	613	429	111	41	3 131	3 497	-10%
Total Usagers	11 849	8 727	26 647	12 370	11 090	5 704	2 120	78 507	67 210	+17%



# LUTTE CONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX



## I. Service de ramassage, transport et gardiennage des animaux

La CIREST dispose de cinq véhicules dont deux acquis et équipés en 2017.

En 2017 la gestion de la fourrière et les captures ont été réalisées par 4 agents dont le responsable de la fourrière. La fourrière dispose également d'une assistante administrative qui se trouve sur le site.

Leurs horaires de fonctionnement sont :

- lundi au vendredi : 8h00-12h30/ 13h30-18h00
- un service d'astreinte mis en place pour les soirs et les Week-end (les sorties ne se font que sur demande des services de secours et de sécurité : Police Municipale, Police Nationale, Gendarmerie, SDIS).
- Les horaires d'accueil du public sont :
  - Lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h00-15h30

Le service organise des tournées régulières sur les 6 communes membres selon le planning suivant et répond aux demandes arrivées au service.

• JOUR DE PASSAGE	• COMMUNE
• Lundi	• Sainte-Rose et Saint-Benoît
• Mardi	• Saint-André
• Mercredi	• Plaine des Palmistes
• Jeudi	• Bras-Panon
• Vendredi	• Salazie

La compétence « cadavres des animaux » pour le ramassage des animaux écrasés sur le domaine public reste de la responsabilité de chacune des communes-membres.

### **Prestations ponctuelles de capture**

Un marché de prestations ponctuelles de capture et de gestion de la fourrière a été mis en place pour permettre une continuité de service pendant les congés et repos des agents de capture. L'entreprise retenue pour cette prestation de service est la SEMRRE.

Dès la capture des animaux errants, ces derniers sont transférés à la fourrière intercommunale (gérée en régie par la CIREST depuis août 2006), située sur la zone d'activité de Grand-Canal- Champ Borne à Saint-André.

La fourrière intercommunale présente une capacité maximale de 49 chiens et 20 chats.

En 2017, la CIREST a fait l'acquisition d'un conteneur frigorifique pour une mise en service en 2018

### **Bilan et gestion des captures**

2 079 animaux (1 732 chiens et 347 chats) sont entrés en fourrière.

Parmi ces 1732 chiens, il y a 4 chiens de catégorie 1 et 2 chiens de catégorie 2.

9 chiens mordeurs sont entrés en fourrière dont 6 chiens abandonnés par le propriétaire

Détail :

	chiens	chats	TOTAL
capture	1 268	220	<b>1 488</b>
Abandon	260	30	<b>290</b>
Dépôt	163	83	<b>246</b>
Né en fourrière	41	14	<b>55</b>
<b>TOTAL 2017</b>	<b>1 732</b>	<b>347</b>	<b>2 079</b>
<b>TOTAL 2016</b>	<b>1 618</b>	<b>267</b>	<b>1 885</b>
<b>Evolution %</b>	<b>7.04%</b>	<b>29.96 %</b>	<b>10.29 %</b>

Dont Catégorie 1	4	-	4
Dont Catégorie 2	2	-	2

DCD	59	16	75
Enfui ou autre	-	2	2
Euthanasie	1 484	317	1 801
Repris propriétaire	74	1	75
Cession a un refuge (SPA)	86	7	93

### Gestion des animaux en fourrière

	Nombre	Coût fourrière (frais de logistique + Prestations occasionnelles SEMRRE) € TTC	Coût euthanasie € TTC	TOTAL € TTC
Bras-Panon	184	26 191.50€	50 329.31€	76 520,81€
Plaine des Palmistes	131			
Saint-André	1 010			
Saint-Benoît	522			
Sainte-Rose	122			
Salazie	55			
Nés en fourrière	65			
*Animaux de catégorie	4			
<b>TOTAL CIREST 2017</b>	<b>2 079</b>			

<b>TOTAL CIREST en 2016</b>	<b>1885</b>	<b>24 217.89€</b>	40 590.40 €	64 808.29 €
-----------------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------

\* animaux comptabilisés dans les 6 communes

Les abandons et les restitutions d'animaux étant payant, voici les recettes perçues pour l'année 2017

	nombre	Coût € TTC
Abandon	290	3 462,00
Restitution d'un animal à son propriétaire au-delà de un jour.	75	4 026.5 €
<b>TOTAL 2017</b>		<b>7 488,50 €</b>
<b>TOTAL 2016</b>		<b>6 389.50 €</b>
	Evolution°%	<b>+ 17.20 %</b>

## **Gestion des cessions d'animaux**

La CIREST ne disposant de refuge a signé une convention avec la SPA (La Société Protectrice des Animaux) du Refuge du Grand Prado pour la récupération gratuite des animaux en vue d'une adoption.

93 animaux ont été cédés à la SPA en 2017

## **Interventions spécifiques**

Des interventions de captures de chiens ont été réalisées en partenariat avec Le Parc National et la CASUD sur le secteur touristique du Grand Brûlé à Sainte-Rose depuis le mois de juin 2017.

Bilan : 4 chiens récupérés par les équipes de la fourrière CIREST compte tenu des difficultés rencontrées sur le terrain (espace boisé et dense, chiens très méfiants, nourrissage des animaux par certains usagers).

## **II Campagne de stérilisation et d'identification**

Parallèlement à ce service de ramassage et de gardiennage des animaux errants ou en état de divagation, une campagne de stérilisation et d'identification des chiens et chats a été mise en place.

Cette campagne permet de prendre en charge les frais de stérilisation et d'identification des animaux femelles, (possibilité d'identification d'un mâle par foyer par an) appartenant à des particuliers non imposables et de diminuer ainsi la prolifération de ces animaux.

La CIREST a passé un marché avec le GEVEC (Groupement d'Etudes Vétérinaires sur l'Errance Carnivores à la Réunion) pour la pratique des actes vétérinaires.

Pour les femelles, sur la période 2017, 974 animaux femelles ont été stérilisés et 916 animaux identifiés par puce électronique.

66 mâles ont été identifiés.

Une subvention de 32 000 € est allouée par l'Etat pour aider la CIREST à stériliser plus d'animaux et éviter la prolifération d'animaux errants.

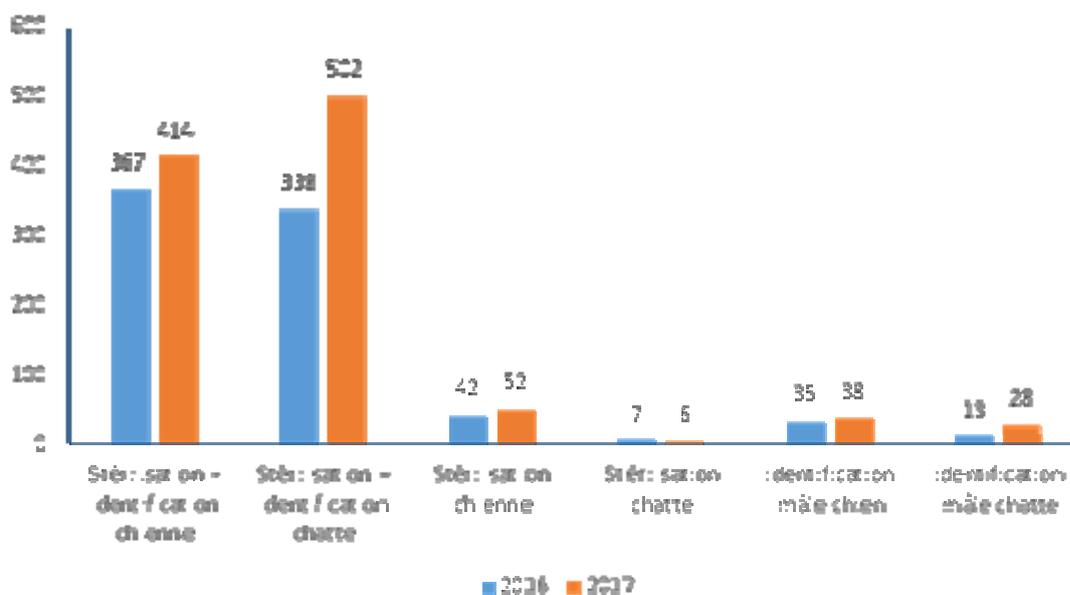
Campagne de stérilisation et d'identification des animaux				
		Nombre		Coût € TTC
		Stérilisation	Identification	Stérilisation et identification
Chienne		466	414	<b>121 610,30€</b>
Chatte		508	502	
<b>TOTAL 2017</b>		<b>974</b>	<b>916</b>	

<b>TOTAL femelles 2016</b>		<b>754</b>	<b>705</b>	<b>96 182,02 €</b>
----------------------------	--	------------	------------	--------------------

Campagne d'identification des mâles			
		Nombre	Coût € TTC
Chien		38	<b>2 640,00€</b>
Chat		28	
<b>TOTAL 2017</b>		<b>66</b>	

<b>TOTAL mâles 2016</b>		<b>48</b>	<b>2 172,00 €</b>
-------------------------	--	-----------	-------------------

### Stérilisations et identifications 2016-2017



# **RAPPORT D'ACTIVITE CELLULE AMBASSADEURS**

(Année 2017)



## A/ SENSIBILISATION DES USAGERS AU TRI ET AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.

### A I/ BAV Verre

Une sensibilisation auprès des foyers résidants à proximité des nouvelles bornes à verre a été réalisée entre février et juin 2017. Elle a touché 2500 foyers.

#### Sensibilisation sur le verre - février à juin 2017

Communes	Administrés (par quartier)		Totaux	Distribution	
	Présents	Absents		Sac	caissette
Bras-Panon	81	51	132	20	24
Plaine des Palmistes	124	129	253	61	64
Saint-André	1 562	1 563	3 125	59	1 285
Saint-Benoît	426	483	909	-	201
Sainte-Rose	114	48	162	67	36
Salazie	110	84	194	-	110
<b>Totaux</b>	<b>2 417</b>	<b>2 358</b>	<b>4 775</b>	<b>207</b>	<b>1 720</b>

### A II/ Tri sélectif en bacs jaunes.

Une sensibilisation a été menée toute l'année 2017 pour diminuer les refus de collecte concernant les poubelles jaunes.

#### Sensibilisation au refus des bacs jaunes 2017

Communes	Administrés		Totaux	Demande de bac
	PRESENT	ABSENT		
BRAS PANON	41	19	60	6
PLAINE DES PALMISTES	8	123	131	0
SAINT ANDRE	358	317	675	20
SAINT BENOIT	151	133	284	20
SAINTE ROSE	16	12	28	1
SALAZIE	13	6	19	0
<b>TOTAL</b>	<b>587</b>	<b>610</b>	<b>1197</b>	<b>47</b>

#### Campagne de sensibilisation sur le tri 2017

Communes	Administrés		TOTAL
	PRESENT	ABSENT	
SAINT ANDRE	528	752	1280
SAINT BENOIT	862	1249	2111
<b>TOTAL</b>	<b>1390</b>	<b>2001</b>	<b>3391</b>

### A III/ Tri en immeuble.

Le « tri en immeuble » est une animation spécifique pour la sensibilisation sur la bonne utilisation de la poubelle jaune par les résidents des immeubles sociaux. En 2017, 5 opérations ont été menées.

COMMUNE	RESIDENCE	BAILLEUR	ANIMATION	CONCLUSION
ST BENOIT	PREVOISY	SEMAC	JEU PEDAGOGIQUE, ATELIER ET REALISATION DE FRESQUE	AMELIORATION DU TRI
BRAS PANON	PAVILLON	SEMAC	JEU PEDAGOGIQUE ET ATELIER	RETRAIT DU TRI
ST BENOIT	GARE ROUTIERE	SHLMR	JEU PEDAGOGIQUE, ATELIER ET REALISATION DE FRESQUE	AMELIORATION DU TRI
BRAS PANON	RYAN	SIDR	JEU PEDAGOGIQUE ET ATELIER	SANS AMELIORATION
ST ANDRE	FOUGERE	SODIAC	JEU PEDAGOGIQUE, ATELIER ET REALISATION DE FRESQUE	AMELIORATION DU TRI



#### A IV/ DEEE

#### Sensibilisation sur les dépôts de DEEE et benne DEEE.

Une sensibilisation a été effectuée sur les dépôts de DEEE sur le territoire. Nous avons touché un peu plus de 200 foyers.

Au courant de l'année 2017, 42 bennes dédiées à la collecte des DEEE ont été posées sur le territoire de la CIREST.

**La collecte des DEEE en caisson occasionnel**

Communes	Petits Appareils Electro-ménagers	Gros Electro-ménagers (froid)	Gros Electro-ménagers (hors-froid)	Ecrans	Totaux
Bras-Panon	143	18	27	6	194
Plaine des Palmistes					-
Saint-André	753	63	83	107	1 006
Saint-Benoît	905	72	60	91	1 128
Sainte-Rose	34	3	3	3	43
Salazie	Déchèterie mobile				
	<b>1 835</b>	<b>156</b>	<b>173</b>	<b>207</b>	<b>2 371</b>

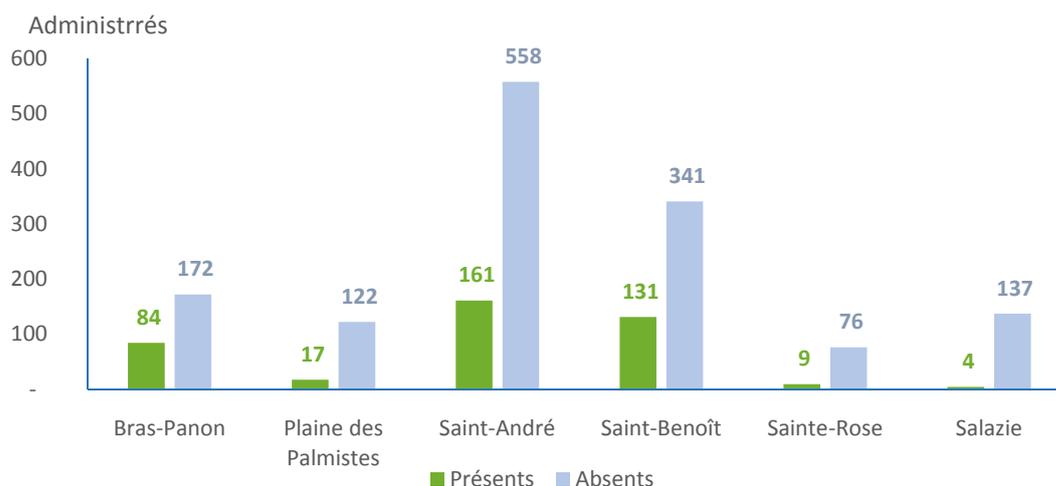
#### A V/ Sensibilisation ponctuelle.

Suite aux demandes arrivées au Service Environnement (via service contrôle ou N° vert) 755 foyers présents ont été visités. Cela concerne des sensibilisations sur le respect des calendriers de collecte et des arrêts de collecte en porte à porte nécessitant la mise en place de point de regroupement pour les bacs.

#### A VI/ Les dépôts sauvages (encombrants, déchets verts...).

Une sensibilisation a été effectuée sur les dépôts sauvages sur le territoire. Nous avons visité un peu plus de 1812 foyers.

**Sensibilisation sur les dépôts sauvages (enc. DV...) 2017**



## B / ANIMATIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

### B I/ Les petits génies de l'environnement

Les « Petits Génies de l'Environnement » est un jeu/concours modélisé sur le mythique « Question pour un champion » ; avec pour thème le respect de l'Environnement, les déchets, l'énergie le transport, le changement climatique...

L'objectif était de faire prendre conscience aux écoles l'importance du respect de l'Environnement.

On a pu sensibiliser environ une centaine d'enfants. Toutes les communes ont participés à l'exception de la Plaine des Palmistes. C'est l'école Edmond Albius de Saint-Benoit qui a remporté le concours.

### B II/ Interventions scolaire et périscolaires

Sur l'année 2017, 66 interventions en école primaire et élémentaire (les petits génies de l'environnement compris), 5 animations à l'IME de Saint-Benoît, 1 animation à Nespresso de Bras Panon, 1 animation au cross académique à la Plaine des Palmistes, 2 animations au cross des collèges et 1 animation sur le site du bassin bleu ont été réalisées.

Communes	INTERVENTIONS					Totaux
	MILIEU SCOLAIRE				AUTRES	
	TRI	LES GESTE ECO-CITOYENS	MON ANIMAL ET MOI	PETIT GENIE DE L'ENVIRONNEMENT	TRI	
BRAS PANON	4	4	0	3	1 à Nespresso	12
PLAINE DES PALMISTES	0	0	0	0	1 cross académique	1
ST ANDRE	7	8	0	9		24
ST BENOIT	2	4	5	8	5 à l'IME + 1 Bassin Bleu	25
STE ROSE	3	1	0	3		7
SALAZIE	4	2	0	2		8
<b>Totaux</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>77</b>



## II - TRANSPORT – DEPLACEMENTS - ACCESSIBILITE

### ❖ LE PROJET D'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour rappel, un marché européen de Maîtrise d'œuvre a été lancé dans le courant de l'année 2011, et a été notifié le 14 mai 2012 au groupement INGEROP (mandataire)/LEU REUNION/RICHEZ&ASSOCIES/REMOUE&ASSOCIATS, pour un montant de 4 724 915 € H.T.

Après un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre notifié le 03 juillet 2012 pour des études complémentaires d'un montant de 198 590 € HT, un avenant n° 2 relatif au redécoupage des tranches conditionnelles initialement prévues au marché, sans incidence financière, a été notifié le 08 février 2013.

Un avenant n°3 pour un montant de 50 460 € HT et notifié le 31 mai 2013 avait porté sur :

- la rédaction et le suivi du marché d'échantillonnage (réalisation par une entreprise sur un site d'essai, les échantillons et prototypes de matériaux nécessitant une validation grandeur nature avant le lancement des marchés de travaux par la CIREST) ;
- et, l'établissement d'un protocole de transplantation d'orchidées au niveau du pont de la Rivière du Mât, la rédaction d'un dossier CNPN et le suivi de la transplantation.

Un avenant n°4 relatif à la modification des délais de réalisation des missions PRO et DCE, sans incidence financière, a été notifié le 06 novembre 2013.

Un **avenant n°5**, fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre, suite à l'arrêt du coût prévisionnel des travaux post AVP, d'un montant de 44 280 € HT a été notifié le 26/11/2013.

Un **marché complémentaire** pour un montant de 194 277,50 HT et notifié le 07 février 2014 avait porté sur la réalisation des prestations suivantes :

- Maîtrise d'œuvre relative à la reconstruction du Pont Auguste sur la commune de Saint André, l'ouvrage actuel n'étant pas compatible avec les écoulements hydrauliques (besoin d'augmenter la section hydraulique d'environ 15 m<sup>2</sup>) et mettant en péril les aménagements du TCSP envisagés en aval de cet ouvrage.

- Etude d'aménagement du secteur « Giratoire des Plaines – Giratoire Bras Canot », afin de déterminer les aménagements qui devront être réalisés sur le Giratoire des Plaines dans le cadre du TCSP, permettant une fluidification du trafic routier sur le secteur.

- Etude d'aménagement alternative sur la RN3 afin de répondre à la demande de la Région, gestionnaire de la voirie.

Un **avenant n°6**, sans incidence financière, a été notifié le 16/07/2014. Cet avenant modifiant le découpage de l'opération, en cohérence avec le planning des travaux défini durant les études avec les partenaires et notamment les communes traversées. Le projet a été décomposé en 7 tranches de travaux et deux phases de travaux :

Phase 1 :

- Tranche 1 : RN3 à Saint Benoît, entre le Pôle Sanitaire Est et le Giratoire des Plaines
- Tranche 2 : RN2002 à Bras Panon, entre l'impasse Mussard et le chemin Ma Pensée
- Tranche 3 : à Saint André, Secteur « mille roche / Albany », entre l'avenue de Bourbon et la rue du Lycée, en passant par la rue Albany

Phase 2 :

- Tranche 4 : à Saint Benoît, depuis le Giratoire des Plaines jusqu'au pont de la rivière des Roches
- Tranche 5 : à Bras Panon, entre l'impasse Mussard et l'échangeur de Paniandy
- Tranche 6 : à Bras Panon et Saint André, entre l'échangeur de Paniandy et la station citronnelle, incluant le nouveau pont sur la rivière du Mat
- Tranche 7 : à Saint André, depuis la rue du lycée jusqu'au pont de la grande rivière Saint Jean.

Un **avenant n°7**, relatif à la reprise de l'étude d'insertion du TCSP sur le secteur Rivière des Roches au niveau de la future station Snook, d'un montant de 6 650 € HT, a été notifié le 16/07/2014.

Un **avenant n°8**, relatif aux modifications de la répartition des honoraires de la TC4 entre les cotraitants et du projet de la phase travaux, d'un montant de 48 910 € HT, a été notifié le 17/06/2015.

Aussi, du fait de l'insuffisance des crédits FEDER et Région pour financer le projet dans son intégralité et par suite de la nécessité de réviser à la baisse les prestations de la MOE, un différend sur la mobilisation de l'équipe a dû être traité administrativement sous la forme d'un **protocole transactionnel** entre les deux parties (signé le 17/06/2015). Le montant de l'indemnisation qui a été versé à la MOE dans le cadre de cette transaction s'est élevé à 242 683,96 € HT. Les dépenses de l'année 2015 pour la MOE en lien avec les travaux du secteur Mille Roches - Albany se sont élevées à 615 055 € HT.

**Sur l'année 2017**, les dépenses pour la MOE dans la continuité des prestations afférentes notamment aux travaux du Pôle d'échange de Bras-Panon se sont élevées à 91 054 € HT.

En ce qui concerne le marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (notifié le 28 décembre 2011 pour un montant de 3 399 990 € HT au groupement TRANSAMO (mandataire)/CITEC/SEMAC), un premier avenant au marché a été notifié le 29 mai 2012 pour un montant de 161 840 € HT Cet avenant au marché d'AMO avait porté sur les missions suivantes :

- Mission foncière, pour un nombre prévisionnel de 100 parcelles à acquérir dans le cadre du projet ;

- Mission de communication, comprenant notamment la définition de la stratégie et du plan de communication autour du projet.

Suite à l'avancement du projet, un avenant n°2 au marché d'AMO a été notifié le 21 mai 2013 pour un montant de 211 320 € HT correspondant à la réévaluation du montant de la mission foncière sur une base de 200 parcelles (+136 320 € HT) et l'intégration d'actions supplémentaires au marché d'AMO dans le cadre de sa mission communication (+75 000 € HT). Les dépenses afférentes à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage se sont élevées en 2015 à 249 810 € HT.

Un avenant n°3 au marché d'AMO signé le 08 juin 2017 dû être passé en raison de la diminution de l'assiette des subventions intégrée au plan de financement initial et de la décision de la CIREST de réduire le volume des réalisations à certains secteurs de Saint-André, Saint-Benoît et au pôle d'échange de Bras-Panon. Dans ce cadre, les missions de l'AMO ont été réduites à (-) 1 184 040 € HT (tranche ferme, tranches conditionnelles 1 et 2) ramenant ainsi le montant total de la prestation à 2 589 110 € HT (-23,85% par rapport au montant initial du marché).

**Sur l'année 2017**, les dépenses pour l'AMO dans la continuité des prestations afférentes notamment aux travaux du Pôle d'échange de Bras-Panon se sont élevées à 79 284 € HT.

Pour les travaux d'amélioration de transport en commun sur le secteur du Pôle d'échange de Bras-Panon, les dépenses afférentes versées **sur l'année 2017** aux prestataires se sont élevées 594 430 € HT.

## ❖ LES INFRASTRUCTURES

Pour rappel, la Cirest a attribué le marché de fourniture et pose d'abris voyageurs et de poteaux d'arrêt sur son territoire à la société MDOI RM (lots 1 « abris voyageurs » et 2 « poteaux d'arrêt ») suite à un appel d'offres ouvert à bons de commande d'un montant maximum de 700 000 € HT pour les abris voyageurs et de 750 000 € HT pour les poteaux d'arrêt pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification le 01 août 2013.

Un avenant n°2 au marché du lot n°1 « abris voyageurs » a été passé en octobre 2014 pour augmenter le seuil maximum dans la limite réglementaire autorisée (de 750 000 € HT à 805 000 € HT).

Dans cette continuité au terme du marché de fourniture et pose d'abris voyageurs, un nouveau marché d'appel d'offre ouvert à bon de commande a été lancé par la CIREST en cours d'année 2016 pour l'installation de nouveaux abris voyageurs en trois lots (4 modèles) pour un montant maximum de 525 000 € HT pour le lot1(2 trames et 3 trames), de 750 000 € HT pour le lot2 (6 trames) et de 312 500 € HT pour le lot3 (9 trames). Les lots 1 et 2 de ces marchés ont été attribués à la société SELF SIGNAL et le lot 3 à la société MDOI RM.

Les prestations payées sur l'année 2017 se sont élevées à 99 652 € HT (MDOI RM – abris 9 trames et accessoires) et à 54 530 € HT (SELF SIGNAL – abris 2&3 trames, abris 6 trames et accessoires) pour les abris voyageurs. Pour les poteaux d'arrêt, le montant des fournitures et pose s'est élevé sur l'année 2017 à 135 058 € HT (MDOI RM).

## ❖ LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

Un marché d'étude en procédure adaptée pour l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain de la CIREST a été lancé le 25 janvier 2012 et a été notifié à la société Municipalité Service Réunion le 12 juin 2012 pour un montant global de 125 000 € H.T. comprenant une tranche ferme : 79 500 € H.T et une tranche conditionnelle : 15 600 € H.T. (enquêtes de stationnements) 29 900 € H.T. (enquêtes dans les transports en commun). La durée de l'étude a été arrêtée à un an hors période de validation.

Un avenant n°1 au marché a été validé le 06 novembre 2012 pour la réalisation d'enquête de stationnement sur 500 places supplémentaires dans la tranche conditionnelle (TC1) affermie par la CIREST dans le cadre de la phase 1 de l'étude (diagnostic), pour un montant de 2 200 € HT.

Suite au Comité de Pilotage du 29 août 2013 portant sur les propositions de solutions pour le choix du scénario (phase 2) et la déclinaison des actions (phase 3), l'exécution du marché a été suspendue à compter du 02 septembre 2013 principalement pour tenir compte des échanges nécessaires avec l'ensemble des partenaires sur les propositions d'actions avant le lancement de la phase 4 (Processus de suivi et d'évaluation du PDU).

A la reprise de l'étude au cours de l'année 2014, il a été rendu nécessaire de reprendre la phase 3 de l'étude (déclinaison des actions) afin de prendre en compte les nouvelles orientations des communes et de procéder à l'actualisation de la politique de déplacement de la CIREST.

Par la suite, il a été envisagé en 2015 de procéder à l'arrêt de projet de PDU en Conseil Communautaire pour entrer dans la phase d'approbation. Du fait des difficultés financières de la CIREST en lien avec la baisse des dotations de l'Etat nécessitant entre autres l'optimisation des coûts des transports scolaires et urbains, il a été décidé de suspendre les prestations du Bureau d'étude pour permettre d'afficher dans le PDU les actions pouvant être réalisables à moyen terme avec l'optimisation des coûts de transports.

Sur l'année 2016, les études du projet PDU de la Cirest ont repris dans le cadre de l'arrêt du projet. Les prestations du bureau d'étude payées sur l'année 2016 se sont élevées à 2 126 € HT.

Sur l'année 2017, les études du projet PDU se sont poursuivies et ont été suspendues en cours d'année dans l'attente d'un retour sur les projets NPNRU des communes de Saint-André et de Saint-Benoît sur le volet des déplacements. Les prestations du bureau d'étude payées sur l'année 2017 se sont élevées à 3 893 € HT et à 20 000 € HT pour ATMO Réunion dans le cadre de l'analyse de la qualité de l'air sur le territoire de la CIREST pour le projet PDU.

## ❖ TRANSPORT URBAIN - RESEAU ESTIVAL

Pour rappel, par délibération du 12 décembre 2013, le Conseil Communautaire de la CIREST a validé le choix du délégataire sur son territoire pour une durée de 8 ans (période 2014-2021) et retenu le groupement CAR'EST comme délégataire à compter du 01 février 2014.

Il en avait résulté d'une offre négociée sur la durée du contrat de 78 728 K€ avec une offre prévisionnelle de 24 261 466 kilomètres et d'un engagement sur les recettes commerciales de 11 937 K€.

La contribution de la CIREST en transport urbain sur l'année 2014 s'est élevée à 7 247 293 € HT dans le cadre de la nouvelle délégation de service public et à 91 300 HT en dehors de la nouvelle délégation de service public.

La contribution de la CIREST en transport urbain a été revue à la baisse en 2015 par voie d'avenant en raison des difficultés financières. La contribution de la CIREST versée au délégataire sur l'année 2015 s'était élevée à 7 517 494 € HT.

Pour l'année 2016, la contribution de la CIREST en transport urbain a été ramenée avec l'optimisation des lignes urbaines à 7 402 220 € HT. La CIREST a aussi versé à la SEM ESTIVAL pour la libération du capital un montant de 167 500 €.

**Pour l'année 2017**, la contribution de la CIREST en transport urbain versée au délégataire (GME CAR EST) s'est élevée 7 663 331 € HT. La révision à la hausse de la contribution de la CIREST résulte de la mise en place par voie d'avenant à la convention de DSP de l'adaptation d'une ligne sur la Commune de Saint-Benoît (ligne 15) et de la création d'une ligne expresse (1E) reliant les communes de Saint-Benoît, Bras-Panon et Saint-André en empruntant la route nationale 2.

En recettes, la CIREST a perçu sur l'année 2017 pour le versement transport un montant de 7 712 985 € et pour la taxe sur les carburants un montant de 1 006 049 €.

## ❖ TRANSPORTS SCOLAIRES

**Pour l'année 2017**, Les dépenses en transports scolaires se sont élevées à 6 101 122€ HT (avec des paiements pour des prestations en transports scolaires en rattachement).

En recettes, la dotation générale de décentralisation pour les transports scolaires et la participation du Département de la Réunion et de la Région Réunion pour le transport des élèves extra-muraux perçues par la CIREST pour 2017 sont respectivement de 1 871 308 € et de 281 400 €.

Pour rappel, la CIREST avait décidé de mettre en place une nouvelle tarification pour l'accès des élèves aux transports scolaires à partir de la rentrée d'août 2015 avec une prise en compte du quotient familial suivant un coefficient inférieur à 250 et un coefficient supérieur ou égal à 250. Les **recettes obtenues sur l'année 2017** se sont élevées à 509 050 €.

Aussi, la CIREST a reversé au GME CAR EST un montant de 16 870 € sur le nouveau titre de transports scolaires ESTI JEUNES mis en place à la rentrée d'août 2016 qui offre la possibilité aux élèves d'utiliser les transports scolaires et urbain ESTIVAL.

#### ❖ SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT DE LA REUNION (SMTR)

La CIREST en tant que membre adhérent au sein du SMTR a versé une subvention **pour l'année 2017** de 140 000 €.

#### ❖ PARC DE VEHICULES DE LA CIREST

Pour l'année 2017, le parc automobile de la CIREST comptabilise au total 48 véhicules (29 véhicules en acquisition et 19 véhicules en location longue durée).

**Les dépenses 2017** en acquisition de véhicules pour le fonctionnement de ses services se sont élevées à 177 602.41 € HT (1 camion à benne et 4 véhicules électriques) et en location longue durée à 117 020 € HT.

Les dépenses de carburant **sur l'année 2017** pour les services de la CIREST se sont élevées à 50 704 € et les dépenses en entretien et réparation à 43 200 € HT.

Aussi, la CIREST a acquis **sur l'année 2017** trois autocars pour un montant de 592 131 € HT qui ont été mis à disposition du délégataire pour l'exploitation des lignes urbaines.

## III1 - L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### ❖ L'HABITAT

#### **- Mise en révision du Plan Local de l'Habitat Intercommunal :**

Le PLH est le principal dispositif en matière de politique de logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition, et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle du territoire. Il est l'échelon pertinent retenu par la loi pour la programmation et l'évaluation de l'habitat.

Le PLH a pour ambition de rassembler les acteurs de l'habitat autour d'un projet commun visant à organiser des réponses concrètes aux problèmes de l'habitat de l'ensemble des habitants de l'EPCI.

Le présent PLHI de la CIREST arrivant à son terme, il a été mis en révision par délibération en date du 24 mars 2016.

Le marché d'élaboration du PLH ayant été attribué au bureau d'étude CODRA au second semestre 2017, l'élaboration du PLHI 2019-2024 a débuté en septembre 2017, par la rencontre des communes avec le bureau d'études et le service Habitat de la CIREST. La procédure se poursuivra en 2018, par un bilan du précédent PLH et la réalisation du diagnostic, puis la validation des objectifs de production de logement, qui amèneront aux orientations et au plan d'actions du PLH, au premier semestre 2019.

De plus, fin septembre 2017, s'est concrétisé le recrutement d'un responsable pour le service Habitat.

#### **-Mise en œuvre des actions du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI).**

La permanence de l'insalubrité met en évidence la nécessité d'adapter et de coordonner les modes de lutte. Dans ce contexte, les services de l'Etat par l'intermédiaire de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL), et de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST), ont élaboré un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) à l'échelle du territoire, approuvé le 15 décembre 2015.

Ce plan intercommunal doit constituer une véritable feuille de route pour les collectivités locales, CIREST et communes membres, et l'Etat. Il doit permettre :

- d'éradiquer l'insalubrité sous toutes ses formes, notamment l'insalubrité diffuse ;
- de mettre en œuvre un programme pluriannuel d'intervention sur 6 ans, éventuellement reconductible sur une même période, assorti des moyens financiers et réglementaires nécessaires et adaptés.

Une équipe chargée de la coordination, de l'animation et du suivi du PILHI a été préconisée par le groupement mandaté par la CIREST pour rendre le dispositif opérationnel.

Cette équipe pluridisciplinaire est placée sous l'égide de la CIREST et devra piloter le dispositif global. Elle rassemblera des compétences techniques et sociales pour accompagner les communes et les habitants, et sera l'interface avec l'ensemble des partenaires et des institutions.

L'équipe projet a été proposée sous la forme suivante par le groupement :

- 1 chef de projet coordonnateur du PILHI ;
- 1 technicien chargé du suivi technique/bâti ;
- 1 technicien chargé du suivi foncier ;
- 1 chargé d'affaires sociales ;
- 1 assistante administrative.

Au vu des faits exposés et pour la première mise en œuvre du plan, il a été proposé de constituer progressivement l'équipe projet du PILHI de la CIREST.

Dans un premier temps, une équipe de préfiguration composée d'un chef de projet coordonnateur et d'une chargée d'affaires sociales ont été recrutés en novembre 2016 et ont pour mission de constituer l'équipe opérationnelle complète et de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif. Le coût opérationnel pour l'équipe de préfiguration pour 3 ans est de 419 877€, avec une subvention de l'Etat à hauteur de 80% d'un montant de 335 901€.

En 2017, la priorisation des actions du PILHI à mener a été réalisée.

Tout d'abord, une présentation du plan d'actions du PILHI a été faite aux six communes en mars 2017, suivie d'une validation de celui-ci. Puis cette année a été riche de mise en œuvre, de validation et de premières opérationnalités.

### **Convention Cadre 2017-2019 équipe complète**

La contractualisation avec l'Etat et les six communes de la **convention cadre 2017-2019**, permettant l'engagement des financements, pour le recrutement de l'équipe complète, pour un coût de 284 970€, avec une subvention de l'Etat à hauteur de 80% d'un montant de 227 976 €. Cette convention a été signée le 9 octobre 2017.

	2016	2017	2018	Total
Technicien Bâtiment	0	51 871 €	51 871 €	103 742 €
Technicien Foncier	0	51 871 €	51 871 €	103 742 €
Assistante administrative	0	38 743 €	38 743 €	77 486 €
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>142 485 €</b>	<b>142 485 €</b>	<b>284 970 €</b>
Etat (80%)	0	113 988 €	113 988 €	227 976 €
Cirest (20%)	0	28 497 €	28 497 €	56 994 €

L'année 2017 aura permis de réaliser la demande d'engagement de financement auprès de l'Etat, de l'équipe complète, qui a été accordée, le recrutement de l'assistante administrative de l'équipe, le lancement des appels à candidature, pour les postes de technicien bâtiment et technicien foncier.

## **Opération Groupée d'Amélioration Légère de l'Habitat (OGRAL), validation du démarrage de l'action.**

L'identification des Habitats Indignes (HI) relevée dans le diagnostic du PILHI en 2013 fait ressortir un certain nombre de familles ne pouvant pas bénéficier des aides de droit commun (LBU, Conseil Département, Conseil Régional, CAF) permettant l'amélioration de l'habitat ou la construction neuve. Il s'agit de familles en situation d'indivisions ou de familles sans droits ni titres.

Afin d'engager une action expérimentale dès la première année de mise en œuvre du PILHI sur ces types de familles, l'Association Nationale Compagnons Bâisseurs représentée par l'établissement Compagnons Bâisseurs de la Réunion a sollicité la CIREST afin de mettre en place le dispositif appelé Opération Groupée d'Amélioration Légère de l'Habitat (OGRAL) sur une dizaine d'habitats indignes dans un périmètre déterminé.

Dans le cadre de l'instruction du 31 mars 2014 relative au traitement de l'habitat insalubre dans les départements et régions d'Outre-mer, ce dispositif peut être mis en œuvre pour faire face à des situations d'occupation sans droit ni titre ou d'urgence avant la mise en place d'une RHI/RHS.

Après un travail commun entre les services des mairies et ceux de la CIREST sur le territoire de la commune de Saint-Benoit et de Saint-André, il a été proposé de mener cette action sur 10 logements dans les secteurs géographiques prioritaires de ces 2 communes.

Un partenariat est mis en place avec les Compagnons Bâisseurs de la Réunion qui auront la mission de réaliser 10 Auto-Réhabilitation Accompagnées (ARA). Il s'agit de faire réaliser les travaux de sortie d'insalubrité par les occupants du logement et des volontaires au service civique recrutés par l'opérateur avec suivi technique et social par des personnes qualifiées de la structure.

L'opération OGRAL est décomposée en 4 phases:

- Repérage des familles selon les critères d'éligibilités par la commune concernée et l'équipe PILHI puis validation;
- Etude pré-Opérationnelle réalisée par les Compagnons Bâisseurs avec visite sur site, enquête famille, diagnostic du bâti et définition des travaux à réaliser et leurs financements;
- Validation des périmètres d'interventions et des familles motivées satisfaisant aux critères d'éligibilités, concertation avec les habitants;
- Mise en œuvre opérationnelle de l'Auto-Amélioration Accompagnée par les Compagnons Bâisseurs (chantier) avec suivi social et technique (entraide collective pour créer du lien social entre bénéficiaire d'un même quartier ou avec des volontaires au service civique).

Des réunions régulières seront mises en place avec les équipes PILHI de la CIREST et des communes afin de vérifier le bon fonctionnement du dispositif.

Des partenaires et les communes concernées seront sollicités pour mener à bien cette action sur la base d'une convention cadre 2017-2018, avec l'Etat, les communes de St Benoit et de St André, la Fondation Abbé Pierre, la CAF, d'une convention de moyens et d'objectifs entre la Cirest et les Compagnons Bâisseurs.

Ci-dessous le plan de financement de l'action OGRAL:

Charges (en euros)		Produits (en euros)	
<b>Consommation des activités</b>		<b>Matériaux</b>	
Acquisition des matériaux	80 000,00 €	DEAL	40 000,00 €
MOUS (accompagnement social des familles)	10 000,00 €	FAP	30 000,00 €
Etude pré-opérationnelle	20 000,00 €	CAF	5 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>110 000,00 €</b>	Communes	5 000,00 €
<b>Charges de personnel et fixes de fonctionnement</b>		<b>Total Matériaux</b>	<b>80 000,00 €</b>
Achats rapports, conseils et travaux	19 000,00 €	<b>Fonctionnement</b>	
Accompagnement technique	60 563,00 €	FSE	80 000,00 €
Supervision / coordination	4 374,00 €	CIREST	30 000,00 €
Personnel support (admin et direction)	35 729,00 €	DEAL (étude pré op.)	16 000,00 €
Déplacements, missions, publications	6 080,00 €	DEAL (MOUS)	8 000,00 €
Charges fixes de fonctionnement	40 254,00 €	Communes	25 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>166 000,00 €</b>	FAP	18 500,00 €
		CAF	18 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>276 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>276 000,00 €</b>

### 3- La validation d'une étude pré-opérationnelle pour les habitats indignes situés en zone à risque d'aléa fort.

L'une des actions prioritaires du PILHI qui a été définie par l'ensemble des communes concerne les Habitats Indignes (HI) situés en Zone à Risque d'aléa fort.

Sur les 3 010 HI recensés pour le PILHI, 393 logements se situent en zone à risque d'aléa fort dont les 2/3 (267) se situent sur le territoire communal de Salazie.

Il a été décidé que ce volet de HI en zone à risque d'aléa fort doit faire l'objet d'une étude Pré-Opérationnelle qui permettra de déterminer et d'orienter l'action des acteurs vers la procédure juridique et le financement les plus appropriés notamment pour les HI occupés, dans la mise en œuvre du Fond de Prévention des Risques Naturels et Majeurs (FPRNM) institué par l'article 13 de la loi n° 95-101 du 02 février 1995 dite «Loi Barnier » sur des mesures de sauvegarde des populations menacées par certains risques naturels majeurs.

La commune de Salazie étant particulièrement touchée par cet enjeu, celle-ci a fait savoir à la CIREST que la commune mène une procédure au titre du « Fonds Barnier » sur son territoire.

L'étude pré-opérationnelle portera finalement sur 126 HI (hors Salazie représentant 267 HI) pour un coût prévisionnel d'étude de 151 200€ :

<b>Etude PréOp Hi zone à risque</b>	<b>151 200 €</b>
Etat (80%)	120 960 €
Cirest (10%)	15 149 €
St Benoit (4%)	6 131 €
St André (3%)	4 243 €
Plaine des Palmistes (2%)	2 830 €
Bras Panon (1%)	1 415 €
Ste Rose	472 €
<b>Total</b>	<b>151 200 €</b>

Le second semestre 2017 a permis la mise en œuvre de la convention de participation financière des communes (hors Salazie), la rédaction du Cahier des charges de l'étude en collaboration avec différents services de l'Etat.

### **Bilan opérationnel année 1:**

Un comité technique s'est tenu le 14 décembre 2017, afin de préparer le comité de pilotage, qui se tiendra en février 2018.

- une procédure de montage de dossier d'amélioration a été travaillée et retenue avec les CCAS et/ou services Habitat des six communes, le Département, les opérateurs et la CIREST.
- La mise en place d'une base de données observatoire du PILHI, traitant des 3010 HI recensés et apportant des indicateurs nécessaires au suivi des actions engagées dans le plan d'actions, qui nourrit parallèlement l'observatoire régional de l'habitat indigne (ORHI) de l'AGORAH. Cette base de données est en lien avec l'outil SIG QGis de la CIREST, pour la localisation des habitats indignes.
- 214 visites ont été réalisées par le coordonnateur du PILHI et la chargée d'affaires sociales, sur les secteurs prioritaires 1 et 2 des communes pour les HI en mauvais état, dont 23 avis de passage déposés.

Bilan des 214 visites réalisées :

Statut d'occupation			Orientation du dossier		
83	Non renseigné (aucun désordre, démoli, nulle affectation, logt abandonné/inoccupé)	42%	52	Amélioration (8 déjà chez les opérateurs – 14 susceptible d'obtenir un prêt)	28%
49	propriétaire	26%	49	Propriétaire à contacter (34 inoccupés/abandonnés – 4 non coopératifs – 6 ttx en cours/prévus - 5 visites à refaire)	26%
29	indivision	15%	47	Aucun désordre (amélio/const° récente)	25%
9	locataire	5%	20	Statut d'occupation à régler (8 susceptible d'obtenir un prêt)	10%
9	Propriétaire usufruitier	5%	8	Nulle affectation du bâti (hors habitation)	4%
5	Logé gratuit mis à disposition de la famille	3%	4	HI démoli ou en cours	2%
3	OST sur terrain d'autrui privé	2%	4	Insalubrité	2%
2	OST sur terrain d'autrui public	1%	4	Travail social préalable avec la famille	2%
2	Propriétaire du logt uniquement	1%	3	Dossier en doublon	1%
<b>191</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>191</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>
23	Avis de passage				

- Un accompagnement social a été mis en place par la chargée d'affaires sociales et le coordonnateur du PILHI dans leur démarche de relogement

#### ❖ **Autres actions en matière d'habitat :**

La CIREST a poursuivi son action à travers :

##### **L'Agence Départementale pour l'information sur le logement (ADIL),**

L'ADIL offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques ou fiscaux.

L'ADIL a fait le choix de la décentralisation et du rapprochement avec le public en étant présente dans toutes les communes du Département. Les permanences des conseillers-juristes ont lieu en mairie et sont jumelées avec celles des architectes-conseillers du CAUE, afin d'apporter une information complète dans un même lieu à nos consultants. Une excellente coordination est ainsi assurée entre les interventions des deux organismes dont les missions sont complémentaires, notamment dans le domaine de l'accession à la propriété.

Dans ce cadre, le financement de l'ADIL s'élève à hauteur de 7 000 €.

En 2017, une convention de financement a été accordée à l'ADIL, pour le financement de la réalisation d'un observatoire des loyers privés, qui permettra de bénéficier d'une déclinaison des outils de suivi des dynamiques en matière de logement sur le territoire, dans le cadre de la politique de l'habitat communautaire menée au travers du PLH en cours d'élaboration.

L'ADIL travaillera en collaboration et coordination avec l'AGORAH dans le cadre de cette mission. Le financement de la CIREST au titre de cette mission pour 2017 s'élève à 10 000 €.

##### **L'AGORAH – Agence d'Urbanisme à la Réunion**

Dans le cadre de son programme d'actions, la CIREST a souhaité participer au programme d'activités de l'AGORAH pour 2017, considérant que les missions qui intéressent plus particulièrement la CIREST concernant les portraits de quartiers pour le territoire et les données issues des observatoires. A cet effet, la participation financière au programme d'actions 2017 de l'AGORAH, permettant de disposer de l'ensemble des éléments de connaissances, d'observation et d'expertise pour notre territoire, s'élève à 50 000€.

##### **L'AIVS Agence Soleil**

L'Agence Immobilière SOLidarité Et Investissement Locatif (A.I. SOLEIL) a été créée en décembre 2005, et a pour objet d'apporter son concours à la mise en œuvre du droit au logement dans le département de la Réunion.

A cette fin, elle mobilise une offre de logements décents dans le parc privé et dans le parc public, destinée à répondre aux besoins des personnes qui ne parviennent pas à accéder aux logements par les circuits d'attribution classique.

Le public ciblé est représenté notamment par des demandeurs de logement en difficulté, relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui sont hébergés et

susceptibles d'occuper un logement autonome, qui sont en mesure de payer un loyer, mais qui n sont pas à même d'apporter les garanties exigées par les bailleurs. Compte tenu de ses compétences en matière « d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire » depuis 2005, la CIREST avait adhéré historiquement à l'Agence SOLEIL. Un soutien financier d'un montant de 10000 € a été accordé à la structure pour lui permettre d'assurer ses missions. L'objectif de l'Agence est aujourd'hui de stabiliser ce parc en gestion et de pérenniser l'accompagnement social des ménages bénéficiaires du dispositif.

### **Participation aux demandes de garanties d'emprunt des bailleurs :**

Par délibération en date du 18 avril 2013, la compétence de la CIREST a été étendue aux garanties pour les emprunts en faveur des opérations de logements sociaux sur son territoire, et cela à hauteur de 15% maximum. Ainsi, le montage financier des programmes de logements sociaux faisant appel à des prêts entre la Caisse des Dépôts et de Consignations (CdC) et les constructeurs de logements sociaux, et l'intercommunalité étant signataire du protocole d'accord relatif à l'organisation des modalités de garantie des emprunts au logement social contractés par les bailleurs, elle est amenée à délibérer plusieurs fois au cours d'une année pour garantir ces emprunts.

Sur l'année 2017, les membres du Conseil Communautaire de la CIREST ont examiné et validé les opérations suivantes :

Conseil communautaire	COMMUNE	BAILLEUR	NOM OPERATION	NBRE LOGTS	Prêt sollicité CDC	N° Contrat Prêt CDC
22/02/2017	SAINT-ANDRE	SODIAC	Opération La Canopée	60 LLS	5 284 030 €	58056
23/06/2017	SAINT-ANDRE	SIDR	Opération AYAPANA	32 LLTS	4 658 271 €	61373
07/09/2017	SAINT-ANDRE	SODIAC	Opération "Le Centre"	29 LLS	4 863 846 €	63101
07/09/2017	SAINT-ANDRE	SODIAC	Opération La Canopée	40 PLS	5 284 030 €	69106
07/09/2017	SAINT-BENOIT	SEMAC	Opération LES Z'IRONDELLES	19 LLTS	1 980 150 €	65965
07/09/2017	SAINT-BENOIT	SEMAC	Opération LES Z'IRONDELLES Operation Vidot	5 LLTS	797 960 €	65967
07/09/2017	SAINT-ANDRE	SIDR	Opération PONAMA	75 LLTS	7 452 137 €	42271
07/09/2017	SAINT-ANDRE	SIDR	Opération Les Tamariniers	15 LLTS	1 513 182 €	64617
08/09/2017	SAINT-ANDRE	SIDR	Opération les Badamiers	24 LLTS	2 394 574 €	64621
30/11/2017	SAINT-ANDRE	SEMAC	Opération Résidence Juliette	22 LLTS	3 158 688 €	71096
30/11/2017	BRAS-PANON	SEMAC	Opération Perle de Jasmin	39 LLTS	3 830 589 €	71211
<b>Total</b>				<b>360 logements</b>	<b>41 217 457 €</b>	

La CIREST a validé ainsi pour la seule année 2017, une garantie d'emprunt d'un **montant total de 41 217 457,95 euros** pour les opérations susmentionnées, représentant une production de 360 logements.

#### ❖ PARTENARIAT SPL ENERGIE REUNION

la Région Réunion a décidé de créer la Société Publique Locale ENERGIES REUNION par délibération en date du 18 avril 2013.

La CIREST est rentrée comme actionnaire de la SPLER à hauteur de 40 000 € en juin 2013

L'objet de la SPL ENERGIES REUNION est, dans les domaines de la maîtrise de l'énergie (MDE), de la production décentralisée de l'énergie (PDE) et des énergies renouvelables (ENR) et du Climat, d'assurer pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- toutes études techniques ;
- toute maîtrise d'ouvrage et exploitation d'ouvrages nécessaires à des services publics ;
- l'exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général dans ses domaines d'activités.

A ce titre, la SPL assure notamment des missions :

- **de connaissance et d'observation** afin d'assurer à ses actionnaires des bilans et des indicateurs fiables dans les domaines d'intervention de la société ;
- **de structuration des actions** de ses actionnaires à travers notamment l'aide à la définition et au suivi de stratégies dans les domaines d'intervention de la société ;
- **de mise en place d'actions** (études, exploitation, production, gestion, formation externe et interne) destinées à faciliter et concrétiser les projets et les ambitions de ses actionnaires dans les domaines d'intervention de la société ;
- **de communication** sur ses actions et celles de ses actionnaires ;
- **de coopération internationale** dans l'intérêt et pour le compte de ses actionnaires.

Dans ce cadre, par délibération 2016-C013 en date du 18 février 2016, une convention de prestation 2016-2017 a été conclue entre la CIREST et la SPL ER afin de mener à bien 3 actions sur son territoire.

Considérant que le développement de la production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque est une des conditions de la réussite de l'objectif régional fixé par décret d'autonomie électrique à l'horizon 2030, la CIREST a souhaité en 2017 accélérer le développement des énergies renouvelables sur son territoire et notamment la puissance installée en énergie solaire photovoltaïque en y associant le secteur économique privé.

Au regard d'une première analyse succincte du contexte et des potentialités du territoire, la CIREST souhaite créer une société d'économie mixte à opération unique (SEMop) pour répondre à un objectif de développement économique, de protection de l'environnement, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de réalisation d'opérations d'installations solaires photovoltaïques sur le territoire de l'agglomération.

Pour mémoire, l'article L.1541-1 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de créer des sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMop) compétentes pour réaliser « *une opération de construction, de développement du logement ou d'aménagement* » ; pour gérer un « *service public pouvant inclure la construction des ouvrages ou l'acquisition des biens nécessaires au service* » ; réaliser « *toute autre opération d'intérêt général relevant de la compétence de la collectivité* ».

Cette SEMop devra avoir pour objet la fourniture de prestations et de services liées à l'installation de centrales solaires photovoltaïques sur le territoire de la CIREST.

Le champ d'intervention prévue de la SEMop concerne les domaines compétences de la CIREST tels que définis par le Code Général des collectivités territoriales.

Afin de mener à bien l'ensemble des études complémentaires nécessaire à la création de cette structure, il est nécessaire d'approfondir l'approche déjà réalisée et mener une étude technico-économique du potentiel photovoltaïque sur le territoire, et d'une mission d'appui au montage d'une société de projet dédiée pour la valorisation photovoltaïque du territoire.

La CIREST a donc confié en 2017 à la SPL Energie Réunion le soin d'assurer cette prestation et, considérant l'avancement des actions déjà engagées, de conclure un avenant au contrat de prestation intégré précédemment cité, fixant les modalités de mise en œuvre des missions nécessaires.

Le contrat de prestation initial étant conclu pour un montant total de 51 300,00 € HT, cet avenant N°1 a porté le montant global à 63 800,00 € HT et cette étude devrait être rendu au 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

## ❖ LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE L'EST

Le SAGE Est a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°2013-2176 du 21 novembre 2013. Les documents validés comprennent le rapport de présentation, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau, le Règlement, l'évaluation environnementale, la note sur le potentiel hydroélectrique, le rapport du commissaire enquêteur.

Suites aux élections municipales de mars 2014, le renouvellement du premier collège de la CLE EST, ainsi que le siège du représentant des propriétaires fonciers et locataires, au sein du second collège, a été lancé.

Au cours de l'année 2017, la Commission Locale de l'Eau de l'Est s'est ainsi réunie deux fois :

- pour élire sa présidence et constituer le bureau de la CLE Est et compléter les règles de fonctionnement de cette instance,
- pour présenter les études de recherche en eau sur le territoire du SAGE Est et notamment sur Saint Benoit,

Le bureau de la CLE Est reconstitué a ainsi fourni des avis conformément au règlement du SAGE Est sur les dossiers loi sur l'eau présentés (notamment les dossiers d'autorisation de valorisation foncière des andains agricoles).

La présentation des études de recherches en eau sur le territoire du SAGE Est a également permis d'initier des actions partenariales sur la thématique des ressources en eau au niveau des mi-pentes entre la commune de Saint Benoit, le Conseil Départemental et la CIREST.

## ❖ LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

### • Transfert de compétences GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 crée la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) et attribue cette compétence au bloc communal. Avec le vote définitif de la Loi NOTRE, l'obligation d'exercer cette compétence par les Communautés d'Agglomération (dans le contexte réunionnais) est fixée au 1er janvier 2018.

Afin de préparer et anticiper le transfert de compétences GEMAPI des communes vers la CIREST pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collectivité a contracté une mission d'assistance au transfert de compétences avec le groupement ESPELIA/BRL Ingénierie.

Cette mission a été jalonnée tout au long de l'année 2017 de réunions de travail régulières (Comités Techniques, ateliers thématiques et Comités de Pilotage) avec les communes et acteurs concernés pour permettre l'établissement d'un état des lieux des ouvrages et missions affiliées à cette compétence puis à la réalisation d'un diagnostic de ceux-ci.

La définition de l'organisation territoriale de la compétence GEMAPI à l'échelle de la CIREST et sa mise en œuvre pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été temporairement reportée suite aux propositions d'évolutions règlementaires et incertitudes associées sur les modalités d'exercice de cette compétence (notamment la proposition de loi FESNEAU). L'organisation à envisager au sein de l'intercommunalité nécessite notamment la définition précise et concertée :

- des besoins financiers sur les 5 prochaines années
- et des ressources nécessaires associées
- 

qui seront à mobiliser tout en essayant de limiter l'impact financier pour les usagers.

Dans cette attente et pour une période transitoire, la CIREST a conventionné avec les communes de son territoire pour l'exercice des missions GEMAPI pour la période cyclonique 2018 (de janvier à mars 2018).

- **Gestion intégrée de la Rivière du Mât**

La Rivière du Mât concentre de multiples enjeux de gestion sur le territoire des communes de Salazie, Saint-André et Bras-Panon. En matière environnementale, l'atteinte du bon état au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE), le rétablissement de la continuité écologique ou la modification du débit de la rivière qui pourra résulter de la mise en service des prises d'eau ILO à Salazie, mobilisent aujourd'hui un certain nombre d'actions rendues obligatoires au titre de la réglementation nationale et des directives européennes.

La CIREST a de ce fait souhaité établir en concertation avec les services de l'Etat une gestion intégrée du cours d'eau de la Rivière du Mât via une convention bi-partite. Fort de l'expérience acquise en matière d'animation du SAGE et dans le contexte actuel de déploiement de la compétence GEMAPI, la CIREST s'est proposée de piloter l'animation et la coordination de cette démarche de gestion intégrée du bassin versant de la rivière du Mât.

Un Comité de Pilotage de suivi a été mis en place le 23 février 2017 regroupant tous les acteurs impliqués.

Une mission de levé topographique a été confiée au groupement VEYLAND-SINTEGRA en septembre 2017 pour le relevé de la zone étudiée (de l'embouchure de la Rivière du Mât aux prises ILO du cirque de Salazie) pour un rendu prévu en fin d'année 2017 qui a été reporté au début d'année 2018 en raisons de difficultés techniques rencontrées par le groupement.

- **Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) Saint André –Sainte Suzanne**

- La SLGRI du TRI Sainte-Suzanne – Saint-André fait l'objet de l'arrêté préfectoral N°2016-566/SG/DRCTCV/BCLU. La gouvernance pratiquée dans le cadre de l'élaboration de la SLGRI a été formalisée par la signature d'une convention de gouvernance pour la mise en œuvre de la SLGRI et d'un PAPI à l'échelle du TRI. Suite à une participation vive au travail d'élaboration du PAPI Saint André Sainte Suzanne, la CIREST a validé, en conseil communautaire de novembre 2017, le PAPI d'intention proposé et la convention associée.

- **Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) de Saint Benoit**

Compte tenu de la réalisation des travaux d'endiguement de la Rivière des Marsouins par la commune de Saint Benoit au travers du PAPI Saint Benoit de 2007-2013 et la validation de la SLGRI de Saint Benoit, une évaluation et actualisation du programme d'actions de prévention des inondations est apparue essentielle.

Au cours de l'année 2017, la CIREST a participé activement avec la commune de Saint Benoit et les services de la DEAL Réunion (SPRINR) à l'actualisation du PAPI via l'élaboration d'un PAPI d'intention de Saint Benoit en perspective du transfert de compétences GEMAPI et de l'approbation récente des plans de préventions des risques sur la commune de Saint Benoit (PPR inondation et PPR littoral).

- **Repères de crues sur le territoire de la CIREST (Saint Benoit et Saint André)**

Le devoir d'information sur les crues majeures est une obligation légale pour tous les maires des communes soumises au risque d'inondation. Les repères de crue doivent être répartis sur l'ensemble du territoire de la commune exposé aux crues et doivent être visibles depuis la voie publique.

Afin d'accompagner les communes dans la mise en place de ces dispositifs et dans le cadre des PAPI Saint André-Sainte Suzanne et Saint Benoit, la CIREST s'est positionnée en maître d'ouvrage pour cette action de mise en place de repères de crues pour les communes de Saint André et Saint Benoît qui sont les communes les plus exposées au risque inondation selon le PGRI. La première phase d'études a été confiée à ARTELIA en novembre 2017 pour établir ce réseau de repères de crues pour aboutir in fine à la pose de ces repères de crues en 2018.

- **Système d'alerte de crues d'Ilet Coco**

La vulnérabilité des populations sur le territoire Est face aux inondations est importante sur les sites de baignades à fort risque de crues et les zones habitées en lit de rivière (Ilet Coco). Afin d'accompagner les communes dans cette démarche et en lien avec la prise de compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CIREST a souhaité renforcer les actions de prévention de crues auprès des populations par la mise en place d'alertes de crues au travers de la mise en place d'un système d'alerte de crues en premier lieu sur le site de l'Ilet Coco.

Les études ont débuté en mars 2017 avec le concours de la Cellule de Veille Hydrologique de la DEAL Réunion et ont été mises en suspens suite à l'inaccessibilité du site de Takamaka compte tenu de la fermeture de la RD53 en juin 2017.

## ❖ **LA COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

- **Transfert de compétences Eau et Assainissement**

La loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit l'augmentation du nombre de compétences obligatoires et facultatives des EPCI. Parmi ces nouvelles compétences non exercées à ce jour, par la Communauté Intercommunale Réunion Est, les compétences Eau Potable et Assainissement deviennent obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Afin de préparer ce transfert de compétences Eau et Assainissement des communes vers la CIREST pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la collectivité a lancé une consultation par appel d'offres en juin 2017 pour un accompagnement dans cette démarche qui s'est révélé infructueux. Cette infructuosité va nécessiter la réalisation d'une nouvelle consultation en début d'année 2018.

## III2 - CARTOGRAPHIE

### ❖ **Le déploiement continu du Système d'Information Géographique de la CIREST**

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) dispose de compétences propres qui l'amènent à utiliser **une quantité importante d'informations spatialisées** et qui a justifié la mise en place d'un Système d'Information Géographique.

Ce projet de SIG intercommunal ainsi que les projets sectoriels qui en découlent répondent à une double argumentation :

- **Présenter un intérêt stratégique voire politique pour la collectivité.**
- **Répondre à des besoins opérationnels quotidiens et / ou sensibles.**

L'objectif prioritaire du service a été, pendant cette année 2017, de démocratiser l'Information Géographique vers les services internes, les communes, les partenaires et en ligne de mire, le grand public. Pour afficher et tenir ces engagements, il a fallu que la CIREST agisse en matière d'acquisition et surtout de mise à jour des données, en matière de veille technologique et puisse s'appuyer ponctuellement sur des prestations externalisées de développement et de numérisation.

### ❖ **La mise à jour en continu des informations géographiques et des logiciels cartographiques sur le territoire Est**

L'administration des données passe par la création et la **mise à jour de la Banque de Données Cartographiques (B.D.C.)** de la CIREST.

Dans le cadre du développement de son Système d'Information Géographique, la CIREST doit veiller à la bonne validité et qualité des données du SIG. Ainsi le service structure et modélise les informations géographiques de la collectivité, pilote la mise en place d'un système d'information intégrant l'acquisition des données, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion et en contrôle la qualité.

#### **A. ACTUALISATION TRIMESTRIELLE DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE**

Le référentiel cadastre compose actuellement le socle de toutes les autres données numérisées à la CIREST.

Le service SIG est fédérateur dans la gestion de la mise à jour du cadastre et dans sa bonne diffusion auprès des partenaires (communes) et prestataires.

La mise à jour trimestrielle du Plan Cadastral Informatisé sur l'ensemble du territoire CIREST est assurée par le service grâce aux conventions d'échanges entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour le plan graphique et le Conseil Général pour la partie matrice.

## B. ACQUISITION DES MISES A JOUR DES DONNEES GEOGRAPHIQUES DE L'IGN

Le portage de cette actualisation est mutualisé auprès du Département. Les sommes sont engagées par le Département avec remboursement mutualisé des partenaires souhaitant acquérir cette mise à jour, ce qui explique le faible coût pour la CIREST et de la gratuité pour ces communes membres.

- La mise à jour de la BDTopo de 2017
- La BD Adresse de 2017
- Les données France Raster de 2017

## C. ENRICHISSEMENT DES BASES DE DONNEES GEOGRAPHIQUES

La CIREST possède et exploite des données géographiques de référence : le cadastre, la BDTopo, BdOrtho, données INSEE, le PLU...et des données thématiques propres aux compétences de la collectivité : Aménagement, économie, environnement, tourisme, transport...

Le service a donc continué la constitution et la mise à jour des données géographiques permettant une meilleure **gestion et analyse** que cela soit pour nos services avec notamment **les itinéraires de transport, les circuits de collecte des ordures ménagères et les sentiers touristiques** (optimisation, calcul d'itinéraires, repérage GPS sur le terrain...), mais aussi ces actions ont été également menées auprès des communes.

Ceci représente **480** fichiers informatisés supplémentaires avec un volume de près de **670 Go de nouvelles données** qui ont été produites en 2017.

## D. LA PRODUCTION CARTOGRAPHIQUE ET LA DIFFUSION DES DONNEES

Une des premières missions du service SIG est d'assurer une **production cartographique de plans en grand format comme l'A0**.

Production 2017 (Plans de ville) – cartes thématiques – vues 3D – Cartes de secteurs etc....):

**234** plans au format **A3**

**168** plans au format **A0**

En termes de diffusion, une trentaine de bureaux d'études et de différents partenaires travaillant pour le compte de la CIREST ou de ces communes membres peuvent, après signature d'une convention d'utilisation, obtenir les données géographiques au format SIG pour mener à bien leurs missions.

Ceci a généré une diffusion de données pour 17 Bureaux d'études sous acte d'engagement par l'intermédiaire de notre **plateforme de téléchargement sécurisée**.

## ❖ **Poursuite du déploiement de l'outil SIG grâce aux applications métiers et au Géoportail.**

### **A. DEVELOPPEMENT DES APPLICATIONS METIERS (QGIS TERRITOIRE)**

Une des missions du service SIG Intercommunal est de pouvoir analyser la situation actuelle en matière de besoins et d'existant et de poursuivre le déploiement de l'outil SIG avec son organisation afférente pour l'adapter aux demandes des utilisateurs et accroître l'efficacité de l'action et de la communication des services. Il faut donc continuer le déploiement des outils SIG métiers. Ils favorisent la modernisation de la collectivité afin de mettre en place des systèmes de production automatisés d'information géographique (rentabilité).

Actuellement le logiciel utilisé est QGIS et le nombre d'utilisateurs s'élève à 149 en décembre 2017, dont 18 ont le logiciel avec toutes les options.

Ceci implique des interventions (Installation, formation,...) fréquentes chez les utilisateurs, essentiellement communaux.

### **B. LE GEOPORTAIL DE L'EST : UN OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET DU CITOYEN.**

La CIREST a mis en place un portail géographique sur Internet, dédié dans un premier temps, aux professionnels de la CIREST, des communes membres et aux partenaires publics par l'intermédiaire d'un intranet cartographique et d'un extranet sécurisé, et dans un second temps l'ouverture d'un Géoportail de l'Est tourné vers le Grand Public et le citoyen.

La vocation de ce portail est de diffuser de manière simple et pertinente les informations géographiques de référence qui composent le territoire de la CIREST :

- Les plans cadastraux informatisés,
- Les Photographies Aériennes de l'IGN
- Les Plans Locaux d'Urbanisme
- Les Equipements publics et les plans de rues...
- La cartothèque du service SIG

Le nombre de connections au Géoportail de l'Est en moyenne sur l'année 2017 est de 21 connections journalières

En continuel développement, le site cartographique ou le Géoportail de l'Est s'enrichit progressivement de services complémentaires en fonction des besoins et des nouvelles données disponibles sur l'Est.

### **C. ANIMATION, FORMATION, COMMUNICATION.**

Pendant cette année 2017, le service a assuré un appui méthodologique aux communes (formations aux outils SIG avec le logiciel QGIS production cartographique, diverses études...).

Le service SIG a participé à de nombreuses rencontres « géomatique » afin de positionner favorablement l'Est dans les projets d'envergure régionale, avec notamment la participation au Club Géomatique Réunionnais (AGORAH), aux différents cercles d'échanges thématiques : animation, Gestion partenariale des données, SIG-cadastre, Inspire, PLU, comité pilotage de la canne, dématérialisation du cadastre, CDIG etc...

## V – TOURISME, SPORT, CULTURE

Depuis le 2 mai 2017, la réorganisation des services de la CIREST a permis la création de la Direction du Tourisme, Sport et Culture. Cette direction est composée de cinq agents, dont une directrice, deux chargés de projet tourisme, d'un chargé de mission culture et sport et d'une secrétaire, qui sont chargés quotidiennement de mettre en œuvre les actions relevant de ces compétences.

### TOURISME

Concernant **la partie tourisme**, les actions en matière du développement touristique menées par la CIREST sont déterminées dans le cadre du Schéma Touristique d'Aménagement Global de l'Est (STAGE).

Ce document stratégique en matière touristique met en évidence des grands axes, pour lesquels des opérations ont été réalisées sur le territoire de la CIREST depuis 2014, compte tenu des investissements menés par l'Intercommunalité en matière d'aménagements touristiques. Les actions mises en œuvre en matière de tourisme, concernent dans un premier temps, l'aménagement et dans un second temps l'animation et la promotion du territoire.

#### 1) **L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE**

Sur les différents sites touristiques d'intérêt communautaire du territoire de l'Est, plusieurs projets relatifs à l'aménagement touristique, ont été réalisés, et d'autres sont en cours de réalisation, à savoir :

##### **A) - L'aménagement touristique du PK 12 de Takamaka**

La CIREST a aménagé sur ce site des espaces verts, des stationnements, des constructions de kiosques et d'installations des jeux pour enfants en premier lieu. Ensuite, elle a poursuivi ce projet en réaménageant l'aire de jeux (revêtement et reprises), en équipant le site de deux abris pour les bacs poubelle roulants et de deux toilettes sèches.

L'entretien du site a démarré en 2014 par une équipe de la Direction du Patrimoine de la CIREST. Depuis 2016, l'Association Benedictine de Développement Environnemental et Culturel (ABDEC) bénéficie de la CIREST une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour la gestion et l'entretien du site. De plus, cette Association sollicite la participation financière de la CIREST chaque année. Deux conventions de financement ont été approuvées par le Conseil communautaire depuis. En 2016 pour un montant de 6 400 euros et en 2017 pour un montant de 5 000 euros.

## **B) - Aménagement touristique du Bassin bleu à Sainte-Anne**

Le projet d'aménagement du Bassin bleu a permis la végétation du site, la réalisation de coins feux, l'installation de kiosques avec tables et bancs, et la création d'une voie de cheminement. Pour la deuxième tranche, l'Intercommunalité a souhaité effectuer en préambule une étude de maîtrise d'œuvre qui date de 2010, et réalisée en 2011.

L'Appel d'Offres ouvert a été lancé en août 2012, les trois lots ont été attribués en décembre. Une nouvelle consultation en Appel d'offres ouvert avec un nouvel allotissement a été lancée en 2013.

## **C) - Aménagement touristique du site de Bras-des-Calumets à la Plaine des Palmistes**

Les études de maîtrise d'œuvre attribuées en 2010 pour un montant de 22 164 euros, ont été réalisées durant l'année 2011. Les travaux consistaient à l'aménagement paysager sur site au pied du piton, à la réalisation de 48 places de stationnement, de toilettes, et d'un accès sécurisé depuis la RN3.

Une subvention de 638 051 euros a été validée dans le cadre du POE FEDER 2007-2301. La consultation en appel d'offres ouvert a été lancée en 2013 et les quatre lots ont été attribués. Le lot 4 concernant le bâtiment et les sanitaires a été relancé, compte tenu des difficultés financières de l'entreprise E2G. La pose de la première pierre a eu lieu en novembre 2013 et la réalisation du site s'est poursuivie. L'aménagement a été achevé en 2014.

En 2017, la CIREST a assuré toute la gestion des espaces verts de ce site.

## **D) - Aménagement touristique de réhabilitation d'équipements de la Rivière des Roches à Bras-Panon : Maison du Vacoas**

Les travaux réalisés ont permis l'aménagement d'un atelier de Vacoas et la réhabilitation de sanitaires vétustes sur le Sentier Littoral Est. Le marché a été à l'origine traité par la Commune de Bras-Panon, puis transféré à la CIREST. Ce projet a été financé par le FEDER.

En 2013, le dossier de demande de subvention a été déposé à la Région Réunion et les travaux ont été réalisés. Un appel à projet a été lancé en 2014 afin de retenir une association pour l'exploitation et l'entretien du site. Il s'agit de l'Association Culturelle du Vacoas et de l'Artisanat (ACVA) qui a géré le site jusqu'au 21 mars 2018. Une autre Association « Méti-Tress » travaille actuellement avec les services de la CIREST pour la reprise du local.

## **E) - Aménagement du Sentier Littoral Est**

### Implantation de l'éclairage public sur le Sentier Littoral Est

La CIREST a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour l'implantation de l'éclairage public sur certains tronçons, qui a été confié au bureau d'études IRMO CONCEPT

pour l'équipement de ces tronçons mentionnés ci-dessous en éclairage public de trois communes :

- Temple du Colosse sur la Commune de Saint-André (chemin du Petit Etang) au Parc du Colosse soit environ 1 300 m,

—

- Rivière des Roches à Bras-Panon au canal Lavigna soit environ 1 350 m,

- Bourbier les Rails à la Rivière de Roches à Saint-Benoit, soit environ 1 000m.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été effectuées en 2011. En 2012, le dossier de demande de subvention a été déposé à la Région Réunion. La demande d'AOT (avis de principe) a aussi été envoyée à la DEAL et délivrée en 2013. Les phases AVP et PRO ont été réalisées.

En 2014, les études techniques et les procédures règlementaires ont été achevées. Les consultations des entreprises ont été lancées pour un début de travaux en 2015.

L'installation des équipements s'est terminée en mars 2017. L'entreprise de travaux de l'éclairage a été liquidée, et les réserves n'ont pas pu être levées. Le marché a été résilié et relancé pour que les réserves puissent être levées.

De plus, pour l'évaluation de la fréquentation de ces sites touristiques, en 2017, la CIREST en partenariat avec l'IRT a financé la pose de trois écompteurs sur ces sites pour un montant de 16 300 euros, comprenant l'achat des trois éco compteurs (11 400 euros), l'abonnement pour la gestion des données (900 euros) et 4 000 euros pour l'enquête qualitative, menée par l'IRT. L'implantation d'un nouvel écompteur en 2018 est prévue sur le site de la Maison du Vacoa à Bras-Panon.

#### Aménagement et continuité de Sentier Littoral Est

En 2017, sur la base du diagnostic et préconisations formulées par le Conservatoire du Littoral dans son rapport sur la mission lui a été confiée par le Comité d'Orientation Stratégique du Tourisme (COST) « Sentier Littoral Tour de l'île, la CIREST a décidé de lancer une étude MOE partielle niveau Avant-projet pour l'aménagement et la continuité du Sentier Littoral Est. Cette étude permettra de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière du projet de Sentier Littoral Est, permettant d'arrêter précisément le programme des travaux, le phasage de réalisation et de préciser les modalités de réalisation du projet.

Cette mission a été confiée à SPL Maraïna. Le montant des dépenses à engager par cette dernière pour la réalisation des études est évalué à 568 440 € HT, soit 616 757.40 € TTC. Ces dépenses comprennent notamment le coût des études, les dépenses de toute nature se rattachant à la passation du marché et la réalisation des études. Le marché est en cours d'analyse par la SPL Maraïna.

### Aménagement et Equipement des sites touristiques

Il s'agit d'une opération d'aménagement et d'équipements d'accueil du public. Elle a pour but de développer et de structurer une offre touristique et de loisirs diversifiée et de qualité de trois communes du littoral, situées aux abords du Sentier Littoral Est. Cette opération est destinée à la population, aux visiteurs extérieurs et à la clientèle locale. Il s'agit d'équiper et d'aménager des sites touristiques déjà existants des trois communes suivantes :

- Saint-Benoît : Bourbier les Rails et de la Marine,
- Saint-André : Rivière du Mât les Bas,
- Bras-Panon : le Chenil, Boulodrome du bord de la mer Rivière de Roches, et le Belvédère de la cascade du chien.

Ces sites seront aménagés avec les équipements, tels que : kiosques, bancs, tables, réalisation et la pose des panneaux d'information, tables d'orientation, coins feu, équipements de loisirs (réalisation de parcours de santé, et aire de jeu pour enfants...)

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention européenne (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020) auprès de la Région, au titre de la fiche action 5.09 « Aménagement et équipement des sites touristiques publics ». Le montant de la subvention sollicitée est de 320 000 €, dont : 280 000 € de FEDER (70 %), et 40 000 € de la Contrepartie Nationale (5% Région et 5% Etat). La CIREST participe à hauteur de 80 000 euros (20 %).

Le marché est en cours de lancement.

### **F) - Aménagement touristique des communes des hauts**

Dans la même logique que pour les communes du littoral, la CIREST a mené une opération d'aménagement et d'équipement des sites touristiques des communes des hauts, en l'occurrence Salazie et la Plaine des Palmistes.

Il s'agit d'une opération d'aménagement et d'équipements d'accueil du public en espaces naturels et forestiers, qui tient compte de la qualité de l'intégration des équipements dans l'environnement naturel. Cette opération a pour but de développer et de structurer une offre touristique et de loisirs diversifiée et de qualité de ces deux communes des hauts du territoire de l'Est, destinée à la population, aux visiteurs extérieurs et à la clientèle locale.

Il est question d'équiper et d'aménager des sites touristiques déjà existants des communes de la Plaine des Palmistes et de Salazie :

- Plaine des Palmistes : Sites « Terrain de boules », « SHLMR » et « ZAC Clos Renaissance »
- Salazie : Site « Terrain Domenjod » Ilet à Vidot

Ces sites seront aménagés avec les équipements, tels que : kiosques, bancs, tables, réalisation et la pose de panneaux d'information, coins feu, points d'eau, poubelles...).

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention européenne (Programme Opérationnel FEADER 2014-2020) auprès de la Région, au titre de la fiche action 7.05 « Développement et structuration de l'attractivité des hauts ». Le montant de la subvention sollicitée est de 280 000 € dont : 245 000 € de FEDER (70 %), et 35 000 € de la Région (10 %). La CIREST participe à hauteur de 70 000 € (20 %).

Un marché public (travaux) d'un montant de 350 000 euros HT, est en cours d'analyse par les services de la CIREST.

### **G) - Maison de basculement des eaux**

Le projet du basculement des eaux a été mis en place par le Conseil Départemental. Il était intéressant d'étudier la mise en place d'une structure qui valoriserait l'ouvrage ainsi que le travail accompli par tous les acteurs depuis l'origine jusqu'à la finalité de l'action entamée, avec les difficultés rencontrées tout au long de l'exécution de l'opération. En 2013, le marché relatif à l'étude de faisabilité et de programmation a été attribué au groupement Mérimée Conseil/Lucie Lom/Kanopée horwath HTL/Adev Environnement. Les phases rendues 1 et 2 ont été validées. Le dossier de demande de subvention a été instruit auprès de l'AD2R. Celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable pour un financement à hauteur de 80 %.

L'étude a été finalisée et rendue en 2014. Elle a été présentée à l'ensemble des partenaires et des acteurs intéressés par l'opération dans l'objectif de déterminer les modalités futures de réalisation des travaux. Ces modalités sont en attente de décisions auprès de nos partenaires, notamment après du Conseil Départemental.

### **H) - Signalisation d'Information Locale (SIL)**

Après concertation avec les services de la Région Réunion, la CIREST a décidé en 2017 de procéder à l'implantation de la signalisation routière d'information locale sur le territoire, dans le domaine du tourisme. Cette opération permet d'uniformiser les panneaux directionnels touristiques du Territoire de la CIREST, pour les hébergements (hôtels, chambres et tables d'hôtes, locations saisonnières), les restaurants connus du territoire (permanents, fermés et couverts), les activités liées aux produits du terroir (Vacoas, chouchou, vanille...), les sites majeurs et les autres activités (accrobranches, paint-ball...).

Les objectifs visés sont d'un premier temps, d'apporter une réponse aux besoins des professionnels du tourisme en matière de signalisation routière, ensuite de préserver les paysages en luttant contre la publicité sauvage et la pollution visuelle, puis de faciliter l'accès aux activités pour les populations locales et touristiques circulant sur le réseau routier de l'Est, et enfin de mettre en valeur la richesse et la diversité des activités touristiques.

Le marché est en cours de lancement.

Une enveloppe de 50 000 euros a été prévue et sera revue à la hausse pour les études qui seront réalisées dans le courant du deuxième semestre 2018.

## **I) - Elaboration du plan d'interprétation et de valorisation écotouristique (PIVE) de la Route de Salazie**

En 2017, afin d'offrir à la découverte les particularités de l'Est, une réflexion partenariale a été menée pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de cette partie de l'île de la Réunion.

Cette démarche s'appuie sur un concept d'interprétation, qui vise à faire découvrir le patrimoine et les enjeux qui lui sont associés par l'éveil des sens et l'émotion. Elle a abouti sur la production d'un Schéma d'Interprétation et de Valorisation Eco touristique de l'Est (SIVE), réalisé en 2008 par l'Office National des Forêts. Ce schéma a révélé le Territoire Est-Salazie comme étant l'espace privilégié de l'expression de l'élément premier « EAU ». Le Cirque de Salazie est une des trois unités d'interprétation qui composent ce territoire. La thématique de découverte rattachée à cette unité d'interprétation est « vive avec l'eau ».

Par délibération en date du 9 mars 2017 (n°2017-C022), le conseil communautaire de la CIREST a approuvé cette démarche et validé le montant estimatif global des études à hauteur de 90 000 € HT.

Un marché a été lancé, et l'offre économiquement la plus avantageuse pour la CIREST a été proposée par le Groupement ESOI/ESPRIT DU LIEU pour un montant de 105 525 € HT.

L'ensemble de l'opération, les études d'élaboration du PIVE ainsi que les travaux sont éligibles aux financements de la fiche mesure 7.5.4 « mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial », du Programme de développement rural Européen 2014-2020.

L'étude est toujours en cours, en phase 2.

## **2) - L'ANIMATION ET LA PROMOTION TOURISTIQUE**

Chaque année dans le cadre de l'animation et la promotion touristique du territoire, la CIREST apporte son soutien financier aux différents partenaires, dont l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI), les six communes et certaines associations.

### **A) - L'Office du Tourisme de l'Est (OTI)**

Ces opérations ont commencé en septembre 2011, au moment où la CIREST a confié à l'Office du Tourisme Intercommunal des missions tels que l'accueil et l'information des touristes, l'accompagnement des porteurs de projets, la commercialisation de produits touristiques...

Dans ce cadre une somme de 1 053 200 euros a été versée à l'OTI. Depuis la CIREST contribue chaque année au fonctionnement de son Office de tourisme. En 2017, une subvention d'un montant de 667 000 euros a été approuvée par le Conseil communautaire. En 2018, le montant de la subvention s'élève à 850 000 euros. La

Direction du Tourisme de la CIREST travaille en étroite collaboration avec l'OTI et porte un regard particulier sur les actions qu'il met en place. A cet effet, chaque année l'OTI communique à la CIREST, le budget primitif, le programme d'actions de l'année en cours.

Une convention d'attribution de subvention est élaborée, chaque année.

### **B) - Les communes membres du territoire**

Afin de promouvoir le territoire de l'Est, la CIREST accompagne et met en œuvre des animations d'envergure régionale qui caractérisent l'identité de l'Est. Ainsi, les manifestations à rayonnement intercommunal tels que le Dipavali, la Foire agricole, la fête des Goyaviers, la fête du choucho, le Weekend vert bleu et le Marché du Terroir, bénéficient depuis quelques années du soutien financier de la CIREST. En 2017 un montant de 90 000 euros a été voté et réparti entre les six communes, soit 15 000 euros pour chaque commune.

### **C) - Les associations**

Les associations citées ci-dessous, bénéficient de l'aide financière de l'Intercommunalité depuis quelques années, sauf pour l'Association « Club Croisière », nouvellement créée.

Montants attribués en 2017		
<b>Associations</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant (€)</b>
Fédération Réunionnaise du Tourisme FRT	Financement du programme d'action 2017	6 000.00
Club croisière Réunion	Cotisation de la CIREST	1 000.00
Association Bénédicte de Développement Environnemental et Culturel (ABDEC)	Gestion et entretien du site de PK 12 à Takamaka	5 000.00

## **1) - CULTURE**

L'année 2017, si elle s'inscrit dans la continuité des actions réalisées en 2016, se singularise par l'intensité des rencontres partenariales dans le cadre du **Pôle Sentiers Est** visant à dégager des pistes de solution face à la problématique de l'entretien et de la gestion des sentiers sur le territoire de Salazie comme site expérimental avant une possible extension sur les autres communes de la Cirest si les résultats obtenus sont probants. Mais également dans le cadre de la mise en place des **ateliers numériques** dans le Réseau de Lecture Publique Est avec la **Fondation Orange**.

En outre, elle se différencie également par deux innovations majeures dans le programme d'actions de la Cirest qui se matérialise par la mise en place d'une **formation au numérique** en direction du personnel des bibliothèques et médiathèques de l'Est et par la **première coopération du Réseau de Lecture Publique avec les Cases à Lire** lors de la Semaine Créole le 26 octobre 17.

En l'occurrence, c'est la Bibliothèque d'Hell-Bourg qui a joué le rôle de pionnière en accueillant les cases à Lire de Salazie et de la Plaine-des-Palmistes qui se sont rencontrées pour la première fois et ont pu participer à des animations partagées sur le site de la Mare à poule d'eau.

Cette rencontre inter-Cases à Lire et bibliothèque a donné lieu à des échanges d'expériences et de pratiques en matière de lutte contre l'illettrisme et a permis aux participants de la Plaine des Palmistes de visiter la structure de lecture publique et autres sites sur Salazie comme le Musée des instruments de musique de l'Océan Indien, le temps d'une séquence de convivialité.

D'autres initiatives ont pu être initiées et menées dans le sens de la préparation de leur mise en place et elles trouveront leur aboutissement en 2018. Ce fut le cas pour l'action expérimentale « Un Dimanche à la Bibliothèque » à Champ-Borne et Bras-Fusil, l'acquisition d'une plate-forme de prêt numérique ou encore le projet d'équipement de la falaise de Bethléem pour en faire un site d'escalade.

## **2) - SPORT**

Ainsi pour le Sport, l'activité du service a notamment porté sur la participation aux divers travaux ***relatifs à la Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) dans le cadre de la structuration et de la mise en œuvre opérationnelle du prochain Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) : modalités d'inscription d'un Espace Site ou Itinéraire (ESI), ateliers thématiques afférents à la plate-forme collaborative « sports de nature Réunion ».***

De même, l'implication du Service Culture et Sport s'est manifestée dans d'autres travaux comme la création d'un Centre Médico-sportif sur le Territoire Est ou le Plan Régional Vélo.

D'autres actions ont également ponctué l'année 2017. Il en est ainsi de la mise en place de la troisième édition de la **Tropica'Kids**, une extension de la Tropica'Dingue de Saint-André, sur la Commune de Saint-Benoît, du **Rassemblement International du Canyoning (RIC)** à Bras-Panon qui a rassemblé plus de 120 participants locaux, nationaux et internationaux (Japon, Etats-Unis, Brésil...) et la poursuite des travaux relatifs au **Pôle Sentiers Est** dont la finalité est de préfigurer l'amélioration de la gestion opérationnelle des sentiers de randonnée sur le territoire Est, avec comme site pilote, la Commune de Salazie.

Sans compter les premières réunions partenariales avec les services sport des Communes membres et la DJSCS sur la création d'un Pass Sports de Nature Est, ou encore les rencontres avec les responsables de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour examiner la place du sport scolaire dans la politique sportive de la Cirest en faveur des sports de nature (un objectif de démocratisation et de sensibilisation à l'environnement) et favoriser la création de Parcours Permanents d'Orientation (PPO) sur le territoire Est (à ce propos, la première réalisation aura lieu sur le site du Colosse à Saint-André).

Enfin, nous évoquerons comme suite à l'étude d'opportunité et de faisabilité proposée par la Fédération Française de la Montagne et de l'escalade (FFME) concernant le site de Bethléem à Saint-Benoît comme site potentiel majeur d'escalade, la poursuite des consultations auprès des services concernés de la Ville de Saint-Benoît pour faire aboutir ce projet qui aurait l'avantage d'être inscrit dans le topo guide de la Fédération Française d'Escalade.

**En résumé pour la culture**, l'année 2017 a débuté avec des consultations partenariales sur la place et les apports du numérique dans le Réseau de Lecture Publique Est. Ce qui a permis de pointer la nécessité criante de former le personnel des bibliothèques et médiathèques pour bien aborder le virage du numérique et répondre à ses enjeux en termes de médiation auprès de différents publics. De même, elles ont mis en exergue le caractère opportun de l'acquisition d'une plateforme de prêt numérique qui jouerait dans un premier temps le rôle d'un portail commun et d'une mise en réseau des équipements de lecture public pour une meilleure lisibilité et coordination des moyens et actions. Puis, elle s'est poursuivie avec les différentes séances de travail avec la Fondation Orange pour mettre en place des ateliers numériques dans le réseau de lecture publique Est.

Parmi les autres temps forts de cette année 2017, nous pouvons évoquer les travaux de mise en œuvre opérationnelle de **l'opération « Un Auteur à la Bibliothèque »** qui a nécessité, comme l'année précédente d'ailleurs, un investissement conséquent au niveau de la coordination des partenaires impliqués comme la Dac OI, le Rectorat, la Réunion des Livres et le Réseau de lecture Publique Est, du financement du transport pour les écoles excentrées et de l'achat des ouvrages (60 de l'auteur D. DAMBREVILLE cette année).

Cette action qui touche environ **sept cents enfants** a permis d'une part de constater l'enthousiasme du jeune public pour l'univers du livre (*exemple de l'école élémentaire de Grand Ilet qui a reçu Stéphan VALENTIN, un auteur de renom qui a pu déclencher un réflexe livre étonnant chez les enfants en le rendant vivant*) et d'autre part la problématique récurrente du transport qui constitue sur certaines zones un véritable frein pour l'accès à la culture.

Par ailleurs, la CIREST fut aussi partie prenante dans plusieurs actions d'animation autour du livre comme « **Partir en livre** », un dispositif national mis en place par le Ministère de la Culture.

A cette occasion, en plus de soutenir les interventions d'auteurs dans les bibliothèques et médiathèques, la Cirest a fait preuve d'originalité en proposant aux voyageurs du Réseau Estival des livres récupérés mais en bon état pour agrémenter leur temps d'attente. Ce qui fut fort apprécié au vu des commentaires recueillis par le personnel sur place.

Ou encore le **Festival du Livre Jeunesse de l'Océan Indien** en octobre a permis à la Cirest d'inviter des auteurs nationaux pour les amener à rencontrer le jeune public de l'Est et faire en sorte que son territoire ne soit plus ignoré par les organisateurs de ces événements.

Enfin, un autre élément majeur est venu caractériser cette année 2017, il s'agit de la poursuite des travaux pour la mise en place expérimentale des **Classes « Voix et Corps »** dans les écoles éloignées de l'offre d'expression artistique parmi lesquelles celle de Bras-Fusil et de Piton Sainte-Rose.

Grâce à la continuité avec la DAC OI du dispositif national « **Contrat Territoire Lecture** » qui permet de capter des financements sur la période 2015-2017, la Cirest a pu renforcer sa présence dans l'offre d'animations, d'éducation artistique et culturelle et de formation (cf. ci-après) au sein du réseau de lecture publique.

Au demeurant, comme pour les années précédentes, l'activité du Service Culture et Sport s'est structurée autour d'autres actions récurrentes doublées de nouveaux faits. Ils se déclinent de la manière suivante :

- Rencontres avec la Fondation Orange et le Réseau de Lecture publique dans le cadre de la mise en place des ateliers numériques suite à la dotation par ladite Fondation de « **kits d'accompagnement scolaire** » ayant pour finalité l'accès de divers publics à des ressources numériques innovantes et gratuites au sein du Réseau de Lecture Publique Est. Le déploiement des ateliers numériques a nécessité des rencontres avec les acteurs de terrain type Cases et Associations de proximité ;

- Rencontres avec Mr Mario SERVIABLE en lien avec l'élaboration d'un carnet pédagogique Grand Est et la mise en place de la Semaine Créole (centenaire de la naissance de Jean ALBANY);

- Participation à la **Journée Réseau Lecture Publique** avec la DAC OI et au **Séminaire de l'Association des Bibliothèques de France (ABF)** suite au 63<sup>ème</sup> congrès du mois juin à Paris;
- Participation également à la **journée professionnelle de l'Association des Bibliothèques de France (ABF)** en décembre et aux travaux de l'association dans le cadre du renouvellement de ses instances et de sa politique dans le domaine du livre ;
- Participation aux travaux de mise en place avec la Mairie de Saint-André de l'exposition du photographe Jean-Luc ALLEGRE « l'Eau dans tous ses états » à la Maison de la Vanille à Saint-André ;
- Mise en place de la **formation au numérique** en direction du réseau de lecture Est les 21 et 22 septembre 17 avec l'opérateur **La Souris Grise**, basée à Paris ;
- Rencontres partenariales sur les conditions de mise en place et la présentation des fonctionnalités de la plate-forme du prêt numérique ;
- Organisation de la 1<sup>ère</sup> rencontre intercommunautaire du Réseau de Lecture Publique Nord et Est à la Cirest sur les thématiques de l'offre de services et des modalités et formes de partenariat ;
- Travaux préparatoires dans le cadre d'un dispositif national pour la poursuite de l'action expérimentale « **Classes Voix et Corps** » sur Bras-Fusil et Sainte-Rose en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional, la DAC OI et le Rectorat ;
- Mise en place de l'opération « **Un Auteur à la Bibliothèque** » au sein du Réseau de Lecture Publique Est, en partenariat avec la DAC OI et le Rectorat, qui mobilise au moins 25 classes de 25 à 30 élèves soit environ 625 élèves. Dans ce cadre, quatre auteurs de livre jeunesse à forte notoriété ont été retenus pour intervenir dans les bibliothèques/médiathèques de l'Est : *Fabienne JONCA, Teddy IAFARE GANGAMA Isabelle HOAREAU et Dominique DAMBREVILLE* ;
- Participation au **Festival du Livre Jeunesse de l'Océan Indien** en octobre par le biais de l'invitation d'auteurs de renom au sein du Réseau de Lecture Publique et Hors les Murs (cases, centres aérés) ;
- Mise en place au mois de juillet de l'opération « **Partir en Livre** » dans les lieux de lecture improbables comme le site du Colosse ou la Gare Routière de Saint-André... ;
- Animation partenariale : celle-ci se caractérise par **la continuité des relations avec les interlocuteurs déjà identifiés** ( L'Office National des Forêts concernant la fermeture et l'ouverture des sentiers, le Conseil Général dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires et du Sentier littoral unique, le Parc National de la Réunion, le Conseil Régional à propos de l'Agenda 21 du Sport et

du Schéma Régional des équipements sportifs de nature, l'IRT et son pôle ADE, les intercommunalités CINOR et TCO, le Comité Régional du Cyclisme, la DAC OI,.. Et ***l'élargissement à d'autres acteurs culturels*** (comme les éditions Epsilon, la Réunion des Livres, la Compagnie de danse « Dansez Massala qui travaille notamment avec le publics porteurs de handicap, l'Association musicale de l'Abondance, porteuse d'un projet d'animation des sites touristiques de l'Est, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme-ANCIL, les Cases à Lire, le Théâtre des Bambous, le Théâtre des Alberts, la Cie Sakidi...) ***et sportifs*** (comme ADN Réunion, Décathlon, le Comité Régional Olympique Sportif, la Ligue de Canyon, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, l'Association Sport Nature Réunion la ligue de surf en lien avec les opérations de découverte et les compétitions de stand up paddle dans l'Est, les clubs de vélo et de canoë kayak...);

- Opération de reconnaissance sur le sentier Littoral Est et les sites de pratique des sports de nature (vélo, parapente, randonnée,...) avec le service Sport de la commune de Sainte-Rose et l'IRT et l'Association Réunion passion spécialisée dans l'activité VTT ;

- Participation aux groupes techniques de l'IRT adossés aux disciplines qui composent les sports de nature (Randonnée, spéléologie, canyoning, VTT...);

- Participation au Séminaire des Amis de Lacaussade à Bras-Panon en hommage à Jean ALBANY le 03 et 04 février 17 ;

- Participation aux travaux de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) et de mise en œuvre opérationnelle de la plate-forme collaborative Sports de Nature Réunion;

- Soutien à l'organisation du Rassemblement International de Canyoning (RIC) qui a rencontré un grand succès en terme de participation (plus de 120 inscrits de nationalités diverses : Japon, Brésil, Etats-Unis, Espagne, France...); Aux actions de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) comme le Raid de l'Est, les Cross Académique et District sans oublier l'activité de la plongée sous-marine. L'ensemble de ces opérations drainent plus de 2000 participants ; A l'organisation de la manifestation « Tropica'Dingue » version adultes sur le site du Colosse à Saint-André et kids sur les Berges de la Rivière-Des-Roches à Saint-Benoît qui touche plus de 3000 personnes;

- Animation des Commissions Culture et Sport et des Comités Techniques Sports de nature, lecture publique et enseignements artistiques : 15 réunions au moins ont été recensées au titre de cette année 2017.

En conclusion, l'année **2017** fut porteuse de réelles avancées dans la mise en œuvre des schémas directeurs sport et culture au regard des différentes actions engagées à ce titre. Toutefois, elle peut apparaître pour la culture en particulier, relativement asymétrique dans la mesure où l'ensemble des projets ont plutôt concerné la lecture publique.

Pour rappel, ces documents qui visent à donner plus de pertinence, de cohérence et de lisibilité à l'intervention de la Cirst sur le territoire, permettent également pour l'heure de réaffirmer le positionnement de l'intercommunalité comme **pôle**

**subsidaire et spécialisé** à l'égard de ses communes membres et les partenaires extérieurs.

Pour **2018**, le territoire Est reste toujours traversé par un ensemble de défis majeurs sur le plan sportif, comme : la mise en œuvre effective de la Station Trail de Salazie et sa gouvernance, la réhabilitation des stations VTT dans le cadre d'une approche innovante en cohérence avec l'évolution des publics et des pratiques, le passage à la phase opérationnelle du Pôle sentiers Est, l'inscription des sentiers prioritaires de randonnée de l'Est au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Conseil Général, l'aménagement du sentier littoral Est, l'équipement de la Falaise du site de Bethléem...).

Sur le plan culturel, l'enseignement musical et sa mise en synergie, les actions de médiation artistique, la mise en place de la formation au numérique pour le personnel des structures de lecture publique et des ateliers numériques avec la Fondation Orange dans les bibliothèques et médiathèques, la démarche prospective concernant le virage numérique et les « nouvelles bibliothèques » ou « bibliothèque de troisième lieu » (après le foyer et le travail) ont été mis en œuvre pour renouveler les équipements de lecture publique sur le territoire Est et endiguer la baisse de fréquentation du public hors scolaire. Ceci pour que ces derniers continuent de jouer leur rôle de médiation, de diffusion des connaissances et de vecteur d'émancipation individuelle comme de promotion du vivre ensemble solidaire.

A cet effet, l'acquisition d'un portail numérique pour le prêt de livres numériques, l'accès à des ressources numériques et qui pourrait faire fonction de portail commun et produire des statistiques afférentes aux activités des structures constituerait une première étape. Ceci avant le lancement d'une étude de faisabilité relative à la mise en réseau des structures de lecture publique. Au regard des enjeux liés au numérique, ces deux opérations vont revêtir un caractère prioritaire pour l'année 2018.

Enfin, d'autres initiatives viendront également ponctuer l'année 2018 comme la mise en œuvre opérationnelle du partenariat avec le **Labo des histoires** pour les ateliers d'écriture et de lecture ou encore avec **Sciences Réunion et les Petits Débrouillards** pour renforcer le goût de la connaissance scientifique et par là même l'esprit scientifique (« **La science ça medi** ») ; Ou encore comme l'organisation d'un concours d'écriture et la mise en place d'un **mercredi du numérique**.

Exemples d'animations dans les structures de lecture publique autour du Livre, du Théâtre, de la Musique et du Slam ...)



# Partir en Livre

La grande fête du livre pour la jeunesse

 3<sup>e</sup> édition  
19-30 juillet 2017



Partout en France, des milliers d'événements gratuits  
pour petits et grands.

[www.partir-en-livre.fr](http://www.partir-en-livre.fr)

© ILLUS. / ALPHABETTES / 2017

## VI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AFFAIRES EUROPEENNES

La Direction du développement économique et des Affaires européennes était composée en 2017 d'un Directeur et de deux chargés de projets. Durant l'année 2017, la CIREST a préparé le transfert des nouvelles compétences en matière de développement économique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et du 1<sup>er</sup> janvier 2018, prévues par la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe.

A l'issue de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences légales de la CIREST en matière de développement économique se composent, en quatre domaines:

- **Les actions de développement économique** : elles sont entièrement de la responsabilité de la CIREST, l'intérêt communautaire n'encadrant désormais plus cette compétence dont les actions devront toutefois être compatibles avec le SRDEII.
- **La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme** : cette nouvelle responsabilité, déjà mise en œuvre par la CIREST, emporte une compétence sur l'ensemble des missions obligatoires d'un office de tourisme (accueil et information des touristes, promotion touristique, et coordination des différents acteurs).
- **Les zones d'activité** : l'intérêt communautaire qui encadrait la compétence de la CIREST est supprimé. Elle est désormais compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires du bloc local.
- **Le commerce** : il s'agit d'une compétence nouvelle de mise en œuvre d'une « politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » attribuée aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération ; La loi n'apporte pas de précision particulière quant aux contours de cette nouvelle responsabilité mais elle maintient une notion d'intérêt communautaire applicables aux actions en matière de soutien aux activités commerciales et préserve ainsi la possibilité d'organiser entre la communauté et les communes les capacités d'intervention respectives.

En 2017, la Direction du développement économique a ainsi conduit des projets et des actions selon 5 axes principaux : L'accueil et l'accompagnement des activités économiques sur le foncier économique intercommunal (I), la détermination des modalités financières et opérationnelles de transfert et de gestion des zones d'activités communales (II), l'accompagnement de projets structurants (III), la gestion des infrastructures passives haut débit (IV) et l'ingénierie financière liée aux financements européens (V).

## **1. L'accueil et l'accompagnement des activités économiques sur le foncier économique intercommunal :**

En 2017, la CIREST a accompagné les chefs d'entreprises et les créateurs afin de les accompagner dans leurs projets de création et de développement de leur activité. Grâce à cet accompagnement, de nouveaux projets d'installations d'entreprises ont ainsi démarré ou ont abouti. Dans ce cadre, 50 chefs d'entreprises ont été accompagnés et 15 candidatures ont été reçues et instruites. L'année 2017 a ainsi vu 7 nouvelles entreprises s'installer sur les zones d'activités intercommunales.

- **Le Pôle agroalimentaire de Bras-Panon et ZAE Paniandy**

La tranche 1 de la ZAE, construite en 2009, comprend 13 lots qui sont tous commercialisés dans le cadre de ventes ou de baux à construction. Toutefois, des installations sont toujours en cours et la Direction du développement économique a accompagné 2 entreprises afin qu'elles finalisent leur installation dans les meilleurs délais. La gestion de la tranche 1 de la zone a notamment consisté à relancer et à accompagner les porteurs de projets qui ont pu rencontrer des difficultés d'ordre administratif ou financier. Deux parcelles sont encore concernées à ce jour.

Par ailleurs, la tranche 2, comprenant 4 parcelles, d'une superficie comprise entre 1183 et 7986 m<sup>2</sup> a fait l'objet d'un travail particulier, en vue de leur cession, potentiellement génératrice de création d'activité et d'emploi et de recettes pour la Collectivité. Plusieurs porteurs de projets intéressés ont été accompagnés en vue d'une contractualisation. Trois entreprises ont candidaté et ont été accompagnées dans leur projet. Les actes de cession et les baux à construction concernés sont en cours de finalisation.

De plus, les travaux d'aménagement de la tranche 3, située en entrée de zone et regroupant 8 parcelles pour une surface d'environ 2 hectares ont été engagés et sont en cours de finalisation. L'année 2017 a également été consacrée à la commercialisation de ces parcelles qui ont toutes été pré-commercialisées et la signature des actes n'attend plus que la livraison des travaux prévue pour août 2018. Enfin, en lien avec le SPL Est Réunion Développement (ERD), une consultation a été lancée afin d'étudier l'opportunité et les conditions de viabilisation d'une quatrième tranche dont les travaux devraient démarrer en 2018, pour une surface supplémentaire de 8,5 hectares destinées à accueillir des activités économiques.

- **La ZI 3-Pôle Bois :**

La Zone d'activités ZI 3 située sur la commune de Saint-Benoît comprend 33 parcelles pour une surface totale de 124 453 m<sup>2</sup>;

En 2017, la direction du développement économique a préparé la cession des biens de retour et des biens de reprise par la SEMAC, anciennement concessionnaire de la zone. Les comptes de clôture de la concession ont été définitivement arrêtés à l'issue de nombreuses réunions avec la SEMAC, l'Assistance à maîtrise d'ouvrage et la direction des finances de la CIREST. Enfin, les dernières démarches nécessaires à la signature des actes de translation juridique des biens ont été accomplies afin qu'ils soient rétrocedés en 2018.

La Direction du développement économique a repris à son compte la gestion directe des baux à construction et d'un contentieux en cours. Sur le plan de la

commercialisation, deux projets ont été accompagnés et devraient pouvoir se concrétiser en 2018.

Par ailleurs, la Direction participe au Comité de Direction de la SAS Palme, promoteur des 19 ateliers artisanaux. Une vaste campagne de communication a été lancée et, malgré le prix de commercialisation qui semble être un frein pour certaines entreprises, la commercialisation progresse de manière tangible.

- **Le Centre artisanal de Mare à Poule d'eau**

En 2009, l'école de la mare à poule d'eau à SALAZIE a été réhabilitée par la CIREST. Les travaux ont permis la transformation de cette école en centre artisanal (production et vente sur place). Le site a commencé à accueillir à la fin de l'année 2010 les activités suivantes : Production d'objets d'Art à base de paille de chouchou, des métaux, du bois, du bambou, de la terre et de la pierre. Une entreprise de liquoristerie est également installée tout comme une association de créatrices d'artisanat local. En 2017, des travaux d'amélioration ont été réalisés et un artisan en restauration rapide s'est installé sur cet immobilier artisanal qui est désormais complet. La Direction du développement économique a également accompagné les occupants de ces locaux dans toutes les problématiques liées aux conditions matérielles d'occupation du site et au développement de leur activité.

## **2. la détermination des modalités financières et opérationnelles de transfert et de gestion des zones d'activités communales :**

En 2017, la Direction du développement économique a élaboré un diagnostic des 9 zones d'activités communales qui ont été transférées à la CIREST : La Zone artisanale de Ravine Pavé à La Plaine-des-Palmistes, la Zone artisanale et la Zone industrielle à Bras-Panon, le Centre artisanal du refuge à Bras-Panon, les zones industrielles 1 et 2 à Saint-Benoît, la Zone artisanale Maunier, la Zone artisanale de Grand canal et la Zone artisanale de Ravine Creuse à Saint-André). La Direction a ainsi piloté et préparé les travaux d'évaluation des charges transférées par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 29 septembre 2017. Elle a également travaillé, avec les services communaux, afin d'établir des modalités financières et opérationnelles de transfert et de gestion des zones concernées. De nombreuses réunions ont ainsi été organisées et pilotées à cet effet.

## **3. L'accompagnement de projets structurants pour le développement de l'économie locale.**

En 2017, la Direction du développement économique a collaboré, aux côtés de la commune de Saint-André et du Conseil régional de La Réunion, à l'émergence à la poursuite des études de faisabilité du Pôle portuaire, industriel et énergétique de Bois rouge (PPIEBR) dont les conclusions seront rendues en 2018. Elle a ainsi participé à de nombreuses réunions de travail aux côtés des équipes du Groupement d'Intérêt public Port industriel de Bois Rouge sur les cahiers des charges et le financement par le FEDER et La Région des études en cours.

La Direction du développement économique s'est également associée aux études préalables de deux projets dont la CIREST reprendra la maîtrise d'ouvrage en 2018, à

savoir la Zone d'activité économique de la Cressonnière et le projet de zone d'activité de Beauvallon.

Dans le même temps, la Direction du développement économique a participé, conformément aux dispositions législative, aux travaux d'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation de la Réunion (SRDEII), instauré par la loi Notre n°2015-991 du 7 août 2015 et piloté par le Conseil régional. Dans ce cadre, plusieurs séances de travail se déroulés afin de décliner ses orientations. Une convention de partenariat pour le développement économique du territoire est en cours de négociation.

#### **4. La gestion des infrastructures passives haut débit :**

En 2017, la Direction du développement économique a relancé le marché de ses gestions des infrastructures passives. Elle a également géré les relations avec les opérateurs occupant ses équipements.

Elle a par ailleurs contribué, en lien avec la Région, les communes et les opérateurs internet au déploiement homogène de la fibre optique sur son territoire par les opérateurs ; la maîtrise d'ouvrage des travaux de déploiement sur les communes de Salazie et sainte-Rose sera assurée par la Région.

#### **5. L'ingénierie financière liée aux financements européens.**

La Direction du développement économique et des affaires européennes s'est vue confier une mission d'ingénierie financière pour les projets susceptibles de bénéficier des financements européens. Ce travail a trouvé une concrétisation par la signature du Contrat territorial ITI entre la Communauté d'agglomération, autorité urbaine du dispositif et la Région réunion, autorité de gestion. La CIREST a assuré l'organisation et le secrétariat de 3 Commissions locales de coordination et d'opportunité. Ainsi, 12 projets ont été conventionnés pour un montant total de FEDER de 2 067 221 €.

Tout au long de l'année 2017, la Direction a conduit les négociations avec le Conseil régional en vue du financement de projets par L'Europe, ces projets étant portés par la CIREST, les communes, le GIPIEBR, les entreprises.

Enfin, en partenariat avec l'AD2R, en 2017, la CIRESTa conduit l'élaboration du programme LEADER sur l'Est, dans le cadre du portage du Groupe d'Action Locale (GAL) afin de favoriser le développement des hauts de l'est. La Direction a participé aux échanges et réunions de travail avec le Secrétariat général des hauts (SGH) et les contre-parties publiques Etat, Région, Département. La convention de financement ayant été signée, les premiers projets seront programmés en 2018.

## VII – DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET INSERTION

Depuis 2015, la CIREST, dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville, a créé une direction du développement de l'emploi et de l'insertion, indépendante de la direction du développement économique. Ainsi, en 2017, cette direction a mis en œuvre et accompagné plusieurs dispositifs destinés à favoriser l'insertion socio-professionnelle durable des demandeurs d'emploi de l'Est, en partenariat avec des acteurs tels que l'Europe, l'Etat, le Pôle emploi, la Mission locale de l'Est, le Conseil général, les Centres communaux d'action sociale, les communes, les chambres consulaires et les associations.

La direction Insertion pilote un certain nombre d'outil internes et externes ; elle est composée d'une équipe composée de 6 agents, dont un Directeur, un chef de projet SAP/CitésLab, une chargée de mission PLIE, un Chargé de relation entreprise et deux agents administratifs (secrétariat PLIE et suivi BCE), soutenu par un prestataire (5 personnes) sur le PLIE.

L'ensemble des dispositifs ainsi coordonnés a permis d'accompagner les demandeurs d'emploi vers la qualification, l'emploi ou la création d'entreprise. Cela représente 683 personnes dans le cadre du PLIE, 230 personnes pour le Service d'Amorçage de Projet (SAP),

51 personnes suivies sur du test d'activité en couveuse d'entreprise, 33 bénéficiaires de la Bourse à la création d'entreprise, et 283 personnes de l'Est ayant obtenu un prêt pour la création de leur activité via Initiative Réunion entreprendre et ADIE.

### ❖ **Favoriser l'insertion des publics les plus éloignés du marché de l'emploi : Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Est :**

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (plie) de l'Est est un dispositif partenarial, porté juridiquement et financièrement par la CIREST et qui a pour mission d'accompagner dans leur parcours d'insertion, les publics les plus en difficultés, notamment les jeunes de moins de 26 ans sans qualification, les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) demandeurs d'emploi. Il s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et les exclusions, avec pour objectif d'organiser des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle au profit d'un public ciblé, en vue d'optimiser les parcours et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs projets.

Deux principaux types d'accompagnement ont été proposés en 2017 à plus de 680 personnes :

#### • **Un accompagnement socio-professionnel :**

En 2017, le PLIE a poursuivi l'accompagnement des bénéficiaires dans leur démarche vers l'insertion durable. Les référents de parcours du PLIE ont aidé les personnes par une aide à la définition de leur projet professionnel et par un accompagnement personnalisé et renforcé. A l'issue de ce suivi personnalisé, 53 % de ce public en grande difficulté trouve une insertion durable.

Le PLIE est ainsi intervenu sur l'ensemble du territoire de La CIREST (Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte Rose), en offrant le même niveau de prestation quelque soit le lieu de résidence des personnes orientées par les structures d'accueil et d'orientation.

Communes	Prévisionnel	File active	Nombre d'entrées	Nombre de sorties positives	Nombre de sorties autres
Saint-André	294	234	57	32	26
Saint-Benoit	151	181	30	33	16
Sainte-Rose	36	57	6	3	5
Bras-Panon	30	69	14	7	11
Plaine des Palmistes	53	63	5	1	2
Salazie	98	79	4	5	11
<b>Résultats</b>	<b>662</b>	<b>683</b>	<b>116</b>	<b>81</b>	<b>71</b>

<b>Les prescriptions</b>	84% des participants sont orientés par le Pôle emploi ; 8% par la Maison départementale
<b>La parité</b>	52% de femmes et 48% d'hommes <i>protocole (50%)</i>
<b>La typologie du public</b>	58% de DELD et 34% des bénéficiaires du RSA
	75% du public de niveau V et infra V <i>protocole (75%)</i>
<b>Les résultats</b>	152 sorties du dispositif dont 53% de positives <i>Protocole (50%)</i>
	Une sortie de la précarité par l'emploi (46%), la création d'entreprise (28%) et la formation (27%).

Par ailleurs, le PLIE a contribué à la mise en œuvre et a accompagné des ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sur le territoire intercommunal sur la base d'un appel à projet ayant permis la réalisation de pas moins de 10 ACI sur le territoire Est avec un soutien financier pouvant aller jusqu'à 65 000€ maximum par projet.

- **Une aide au démarrage et à la création d'activités par la Bourse à la création d'entreprise :**

Ce dispositif, financé par la CIREST, est destiné à encourager et à soutenir la création d'entreprise par les bénéficiaires du PLIE. Il consiste en une aide à hauteur de 75 %, plafonnée à 2000 € pour les investissements matériels et immatériels, nécessaire au démarrage de l'activité.

En 2017, ce sont ainsi 33 créations d'entreprise qui ont été soutenues dans les domaines de la restauration, du bâtiment, du commerce, des services à la personne, de la décoration et de l'agriculture.

#### ❖ **Soutenir les micros projets**

Dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de micro projet d'entreprise, la CIREST a porté ou soutenu quatre dispositifs intervenant sur le territoire Est:

- **Le Service d'amorçage de projets de l'Est (SAP) :**

Mis en place avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts et le partenariat opérationnel des communes et des partenaires de la création d'entreprises, sur les Zones urbaines sensibles de Saint-André (Cressonnière et Ravine Creuse) et Saint Benoît Beaufonds et Bras fusil), la chef de projet SAP aura accueilli, orienté et conseillé en 2017 près de 230 personnes envisageant de créer une activité professionnelle et se situant au stade de l'émergence ou de l'amorçage de projets.

Par ailleurs, la chef de projet a également participé aux manifestations du territoire organisées en faveur de l'insertion des habitants sur les thématiques de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

- **Les Couveuses d'entreprise:**

La CIREST a accompagné en 2017 le fonctionnement et les actions menées sur le territoire intercommunal par deux couveuses d'entreprises l'Est :

- D'une part une Couveuse multi-secteurs, généraliste, créée en 2008 en partenariat avec l'association Réunion situation (REU.SIT.). Cette couveuse a permis aux participants de tester leur activité sans s'immatriculer, en les hébergeant juridiquement et en les nant (approche systémique du créateur, gestion, démarche qualité) pour une période de 12 mois.
- D'autre part, une couveuse spécialisée dans les métiers du Bâtiment, portée par l'association BATIM'OI et créée en 2011. Cette couveuse consiste, outre l'hébergement juridique permettant le teste de leur activité, à professionnaliser les futurs entrepreneurs, les préparer à répondre aux appels d'offres en cours ou à venir, et les former au métier d'entrepreneur.

- **Réunion entreprendre :**

La CIREST a accompagné en 2017 les actions d'INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE, association qui a pour objet de favoriser l'initiative créatrice d'emploi, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Il apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans intérêt et par l'accompagnement des porteurs de projets, un parrainage et un suivi technique. En 2017 la CIREST a apporté son concours financier à hauteur de 20 000 € pour permettre qu'un Chargé de mission accueille,

conseille et instruit les demandes de financement des porteurs de projets dans l'Est.

- **ADIE:**

ADIE est une institution de microfinance qui utilise un outil financier, le crédit, pour lutter contre l'exclusion et dont l'objectif est de financer et accompagner ceux qui veulent créer ou développer leur activité et qui ne peuvent obtenir de financement bancaire. L'intervention de la CIREST, à hauteur de 25 000 €, a permis de contribuer à la prise en charge de la permanence dans l'Est ainsi qu'à l'accueil et l'instruction des demandes des porteurs de projets par deux chargés de mission.

**Je vous prie de bien vouloir prendre acte.**